

AMÉRICAINS
&
BARBARESQUES

La première édition de cet ouvrage a paru en 1910, éditions R. Roger et F. Chernoviz,
Paris.

Tous droits de reproductions réservés aux ayants-droits de l'auteur.

ISBN : 2-912946-40-9

© EDITIONS BOUCHENE, 2002.

EMILE DUPUY

ÉTUDES D'HISTOIRE D'AMÉRIQUE

AMÉRICAINS
&
BARBARESQUES
(1776-1824)

présentation
de
ALAIN BLONDY

EDITIONS BOUCHENE

Présentation

Vouloir rééditer l'ouvrage d'Emile Dupuy, paru pour la première fois à Paris, chez L. Roger et Chernoviz, en 1910, sous le titre *Etudes d'histoire d'Amérique. Américains et Barbaresques (1776-1824)*, est une excellente initiative. En dehors du travail d'Irwin, mais surtout de la vaste étude de Knox, parue en six volumes dans les années 1930, aucune étude n'a eu autant d'envergure. Dans les années 1960, les Américains s'intéressèrent bien à leurs démêlés avec les Régences Barbaresques, mais ce renouveau d'intérêt fut sans lendemain et il fallut attendre les années 1990 pour que l'on voie paraître, aux Etats-Unis comme en France, plusieurs articles de revue portant sur les relations entre la nouvelle puissance indépendante et les Régences. Mais rien donc, surtout pour la bibliographie française, n'a remplacé l'ouvrage de Dupuy, extrêmement documenté, même s'il n'a pu éviter quelques rides.¹

L'histoire des relations entre les Etats-Unis et les Régences barbaresques commença dès le lendemain de l'indépendance américaine.

Les Barbaresques, depuis le milieu du XVI^e siècle, s'étaient organisé un monde à eux dont ils fixaient les règles. Ils étaient les héritiers de ces marins,

1. Allen (Gardner W.), *Our Navy and the Barbary Corsairs*, Chicago, Houghton, Mifflin and C^o, 1905; rééd. Hamden, Connecticut, Archon Books, 1965. Allison (Robert J.), *The Crescent Obscured. The United States and the Muslim World, 1776-1815*, Chicago-London, University of Chicago Press, 2000. Barnby (Henry G.), *The prisoners of Algiers (an account of the forgotten American-Algerian war, 1785-1797)*, London, New York, Toronto, Oxford University Press, 1966. Bonnel (Ulaine), «Les Etats-Unis et les Etats Barbaresques: diplomatie, commerce et course en Méditerranée, fin XVIII^e-début XIX^e siècle», in Villain-Gandossi (Christiane) et al., *Actes du colloque Méditerranée, mer ouverte*, (Marseille, septembre 1995), Marseille-Malte, 1998, t. II, 517-522. Dudley (William S.), «The Origins of the U.S. Navy's Mediterranean Squadron, 1783-1816», in *Français et Anglais en Méditerranée de la Révolution française à l'Indépendance de la Grèce (1789-1830)*, Paris, Service historique de la Marine, 1992, 251-260. Field (James A.), *American and Mediterranean World, 1776-1882*, Princeton University Press, 1969. Irwin (Ray W.), *The Diplomatic Relations of the United States with the Barbary Powers*, The University of North Carolina Press, 1931. Knox (Dudley W.), *Naval documents related to the United States Wars with the Barbary Powers (1785-1805)*, 6 vol., Washington, 1939-1944. Limam Malouf (Haifa), «The mission of the American squadron in the Mediterranean, 1790-1805», *Revue d'histoire maghrébine*, 15/16, 1979, 83-91. «American North-African relations in the Eighteenth and Nineteenth centuries», *Revue d'histoire maghrébine*, 15/16, 1979, 148. Morazini (A.), «Démêlés barbaresques. Prélude à la naissance de la flotte U.S.», *Revue maritime*, avril-septembre 1958, 1050-1068. Souissi (Fayçal), «La piraterie dans la baie de Tunis pendant la guerre d'indépendance américaine», in Baccar Bournaz (Alia), *Tunis, cité de la mer*, Tunis, l'Or du Temps, 1999, 83-90. Tablit (Ali), «Joel Barlow : U.S. Consul General at Algiers, 1796-1797», *Revue d'histoire maghrébine*, 79/80, 1995, 385-395. «U.S. Maghreb Relations (1776-1800)», *Revue d'histoire maghrébine*, 89/90, 1998, 139-158. Tucker (G.), *Dawn like thunder. The Barbary wars and the birth of the U. S. Navy*, New York, Indianapolis, Bobbs Merrill and C^o, 1963.

la plupart d'origine grecque, convertis à l'Islam, qui avaient aidé les premiers sultans de Constantinople à s'emparer de tout ce qui avait été, à un moment ou à un autre, sous la domination de Byzance. La mainmise sur l'Égypte, en 1517, marqua un temps d'arrêt dans l'expansion ottomane et laissa ces aventuriers de mer sans activité. La conquête qu'ils entreprirent alors de l'Afrique du Nord se fit sans l'opposition de la Porte, mais aussi sans son aval explicite, selon une habitude de la diplomatie ottomane qui se réservait ainsi le droit de condamner toute initiative malheureuse ou, au contraire, de s'attribuer le mérite d'une réussite. Contraints, par la nécessité formée, conjointement par le danger espagnol et la turbulence des tribus indigènes, de se déclarer vassaux du Grand Seigneur, les nouveaux maîtres des grands ports d'Afrique du Nord s'affranchirent bientôt de sa tutelle, et les pachas qu'Istanbul envoyait se virent rapidement supplantés par de nouveaux pouvoirs, aghas, deys ou beys, issus plus ou moins directement de la milice barbaresque. Les puissances européennes, à commencer par la France¹, furent, un temps, victime de la fiction que Barberousse avait imaginée pour obtenir l'appui des forces ottomanes; elles crurent que les capitulations qu'elles pouvaient signer avec la Porte couvraient de leurs dispositions, toutes les opérations qu'elles menaient dans le vaste domaine du Sultan. Très rapidement, elles comprirent que ce qu'elles pouvaient obtenir d'Istanbul était regardé comme chose insignifiante par Alger, Tunis ou Tripoli. Tout aussi rapidement, elles entreprirent de signer avec ces Barbaresques des conventions qu'elles appelèrent traités², donnant ainsi, dans les faits, une importance d'Etat à ce qui n'était, en droit, que des *eyalet* de l'Empire ottoman et que l'on appelait, à l'instar des Italiens, des Régences.

Cette complaisance européenne, bien qu'elle rapportât beaucoup plus au commerce occidental que toutes les entreprises militaires souvent vainement tentées, fut perçue par les Régences comme une faiblesse, leur donna de l'assurance et les enhardit à dicter leurs conditions. Jamais elles ne considérèrent les accords et les garanties qu'elles signaient comme s'inscrivant dans la durée; ce n'étaient pour elles que des agréments temporaires que les pays européens devaient toujours renégocier, sous la menace de voir se déchaîner des opérations corsaires contre leurs flottes marchandes.

Braudel a pu dire de la course qu'elle était une forme inférieure de la guerre pour la fin de la période qu'il a étudiée. Régnait alors, après l'épuisant face-à-face des Habsbourg et des Ottomans, une sorte de guerre froide, d'où les deux grands blocs s'étaient retirés, ayant chacun de nouvelles préoccupations, mais dont ils avaient chargé des sortes de «supplétifs», l'Ordre de Malte pour les chrétiens et les Régences pour les musulmans.

1. Le premier traité signé avec la Régence de Tunis le fut en 1605, par le comte Savary de Brèves, ambassadeur d'Henri IV près la Sublime Porte. En ce qui concernait Alger, les Capitulations de 1535 fixaient les relations; mais la France dut recourir à des traités spécifiques dès 1619 (le duc de Guise) et 1628 (Sanson Napollon).

2. Anglais et Hollandais signèrent leur premier traité avec Tunis en 1662 et avec Alger, en 1680 pour les Hollandais, et en 1682 pour les Anglais.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, il ne semble pas que cette appellation convienne encore. Alors que le négoce européen, français d'abord, puis anglais, hollandais, et, à un moindre degré, danois¹, suédois, prussien, redonnait à la Méditerranée une partie du lustre économique que les océans lui avaient ôté, la course était devenue, du moins pour les Régences, une forme inférieure de l'économie.

Encore faut-il nuancer cette pratique entre les trois Régences. Si Tunis avait su développer, dès le XVII^e siècle, une activité commerciale d'importance dont la course n'était plus qu'un des aspects, la Tripoli d'avant les Qâramânî, et surtout Alger, par leur incapacité ou leur refus de faire évoluer leur aristocratie militaire, n'eurent d'autres ressources que la course.

Néanmoins, dans tous les cas, il s'agissait d'une activité parasite. Il importait, en effet, de faire de juteuses ponctions sur les biens et les hommes de ceux que l'on voulait considérer comme ses adversaires, mais il convenait aussi de ne pas les ruiner afin de ne pas voir disparaître la source d'aussi importants revenus. Parce qu'elle permettait de gagner plus que convenablement sa vie, cette économie prédatrice, véritable vol légal², attira, en amont, les aventuriers qui préféraient l'action, même dangereuse, à toute forme de travail et, en aval, les affairistes qui firent leur fond de commerce du rachat des hommes ou de la revente des prises. Dans le premier cas, on vit un nombre certain de marins chrétiens apostasier et devenir des corsaires redoutés³. Dans le second cas, pour ce qui était des esclaves, il ne s'agissait bien sûr pas des confréries pieuses, chrétiennes ou musulmanes, qui s'employaient à leur rachat, mais des intermédiaires qui n'hésitaient pas à contacter les familles des personnes mises en esclavage, voire à racheter celles-ci, pour se charger de leur libération moyennant une commission souvent importante ; les Maltais excellaient à cela. En ce qui concernait la revente des marchandises et de tout ou partie des bâtiments pris, ce commerce fut monopolisé par les juifs et principalement les juifs livournais⁴ qui

1. Ce fut sous Frédéric V (1746-1766) que le Danemark signa ses premiers traités avec les Régences.

2. A l'opposé de la piraterie qui s'effectuait sans aucune caution étatique.

3. A la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e, c'étaient principalement des Anglais, tels Joseph Ward devenu Yûsuf Raïs ou Sanson Danser devenu 'Alî Raïs. Ensuite vinrent les Provençaux, les Corses, les Sardes, les Génois, les Livournais, les Calabrais, les Siciliens ou les Maltais qui ne laissèrent qu'une place infime aux Turcs, Maures et Andalous. Le Père Pierre Dan pouvait ainsi écrire, en 1637, dans son *Histoire de Barbarie et de ses corsaires* : «Quant aux corsaires de Barbarie, c'est chose assurée que les renégats ont mis leur puissance au point où elle se voit aujourd'hui, et peut-on bien dire que sans leur aide, les infâmes et malheureuses républiques d'Alger, de Tunis, de Salé et de Tripoli ne pourraient ni subsister en leur domination contre les maures et les peuples du pays, ni se maintenir en leurs pirateries, puisque leurs meilleurs hommes de guerre et de marine, voire même la plupart de leurs corsaires, sont renégats et partisans du mahométisme».

4. Ces derniers s'intégrèrent peu à la communauté juive locale qui était vêtue à l'orientale et parlait l'arabe. Au contraire, ils gardèrent l'usage d'une langue franque (espagnol, portugais ou italien), eurent leur propre synagogue, se vêtirent à l'européenne, voulant se rapprocher davantage des Francs que des Ottomans.

pratiquaient une sorte de recel légal et revendaient, par le biais de leurs filiales, sur les places de Livourne, Londres ou Amsterdam.

Dans ce contexte, la reconnaissance, la protection ou l'agression dépendait du seul pavillon. La France, en deux siècles de relations souvent tumultueuses, avait réussi à imposer le sien, encore que rien ne fût jamais définitif. Elle en fit l'expérience, lorsqu'en 1768 elle fit l'acquisition de la Corse. Le pavillon de cette île était l'un des plus pourchassés par les Barbaresques, les Corses eux-mêmes n'étant pas tendres à leur égard. Lorsque Versailles entendit que les bâtiments corses fussent désormais respectés parce que leurs capitaines étaient maintenant sujets du Roi, il fallût qu'elle intervînt militairement. Ainsi, le 23 mai 1770, trois gros vaisseaux français firent leur apparition dans les eaux tunisiennes. Après avoir embarqué le consul et les siens, ils firent voiles vers La Goulette qu'ils bloquèrent et que quittèrent tous les bâtiments de commerce français qui se réunirent aux vaisseaux de guerre. 'Alî Bey avait à peine appris la défaite du Sultan face aux Russes, que le 21 juin 1770, le reste de l'escadre française arriva devant Tunis, composée de deux vaisseaux de 74 et 50 canons, deux frégates de 26, deux chébecs armés de 20 canons, une barque armée de 18 canons et divers autres bâtiments fournis par la marine de l'Ordre de Malte. L'escadre ne fit aucun mouvement pendant deux jours, puis le chef d'escadre¹ fit passer une dépêche au Bey demandant l'intégration de la Corse dans les privilèges de la France. L'ultimatum était fixé à trente heures, après quoi Tunis serait soumise à un bombardement en règle. 'Alî Bey répondit de façon vague. En réponse, le chef d'escadre détacha une partie de ses vaisseaux qui allèrent bombarder, pendant deux jours, Porto Farina et Bizerte. Plus de trois cents bombes tombèrent sur ces villes qui furent presque entièrement détruites. Deux jours plus tard, la même escadre se dirigea vers le Sud et bombarda pareillement Sousse, puis Monastir. Pourtant, 'Alî Bey restait inébranlable, et la Porte dut s'entremettre pour que l'on parvînt à un accord. Le 2 septembre 1770, le bey assimilait la Corse à la France et libérait équipages et bâtiments corses.

Or, ce fut pour des raisons semblables que les hostilités commencèrent entre les Régences et les Etats-Unis.

Tant que les négociants et les marins d'Amérique furent sujets du roi d'Angleterre, ils bénéficièrent, dans les eaux méditerranéennes, des traités signés entre Londres et les Régences ou Salé. Avec la Déclaration d'Indépendance, le nouveau pavillon se trouva immédiatement en butte à une double hostilité : d'une part, celle des Barbaresques qui n'avaient plus aucun traité avec la nouvelle puissance, et d'autre part, celle de l'Angleterre, qui ne manqua pas d'utiliser ses bonnes relations avec les Régences pour les exciter, à la fois par rancune et par intérêt, contre ceux qui étaient de nouveaux compétiteurs commerciaux.

Or, pour les Etats-Unis d'alors, la Méditerranée était d'importance car elle était l'un de leurs principaux débouchés pour les grains, riz et farine et

1. M. de Broves, capitaine de vaisseau. Il était à bord du vaisseau du Roi *La Provence*.

les conserves de poisson. Ils cherchèrent alors de bénéficier des bonnes relations de leur allié français avec les Régences, pour contrebalancer le travail de sape anglais et se faire intégrer dans les traités que le Roi de France signait avec les Barbaresques. Or, il n'était pas davantage de l'intérêt du commerce français de voir intervenir en Méditerranée un nouveau venu dont la flotte de commerce jaugeait d'ores et déjà 20.000 tonneaux, et il fut seulement répondu que la France emploierait ses bons offices pour que le pavillon, les citoyens et les biens américains fussent respectés par Salé, Fez, Alger, Tunis ou Tripoli.

Avec la signature de la paix avec l'Angleterre, au traité de Paris de 1783, les Etats-Unis entreprirent une importante manœuvre diplomatique. D'un côté, ils cherchèrent à se protéger de la course en faisant intervenir la Hollande¹ et leur ennemie d'hier, l'Angleterre, mais d'un autre, ils essayèrent de mobiliser les Etats commerçants en Méditerranée, y compris les Russes, pour créer une ligue européenne contre les Etats barbaresques. Néanmoins, face à leur échec, ils convinrent rapidement de s'en remettre à la méthode qui réussissait aux Européens : la diplomatie sur fond de subsides versés aux puissants des Régences. Or, face à la gourmandise de ces derniers, augmentée par le fait que, depuis 1785, des Américains se trouvaient dans leurs bagnes, l'opinion du Congrès américain se divisa entre ceux qui, avec John Adams, étaient partisans de continuer les contacts diplomatiques et d'obtenir un éventuel adoucissement des conditions, et ceux qui, avec Thomas Jefferson, étaient favorables à l'emploi de la force.

Les partisans des négociations l'emportèrent, mais elles furent longues (1787-1790), difficiles et sans grand résultat (un seul captif fut racheté). Or, en 1789, Jefferson devint Secrétaire d'Etat. Préférant la guerre à toute forme de tribut, il proposa la création d'une force navale d'intervention en Méditerranée. Mais le Sénat et le Congrès préférèrent tenter une nouvelle fois la négociation, sans toutefois abandonner l'idée d'éventuelles mesures de rétorsion, puisque Washington, dans son message au Congrès du 7 mars 1792, proposait une convention internationale pour l'établissement d'une croisière perpétuelle sur les côtes d'Afrique, à la charge, à tour de rôle, de chaque nation signataire, jusqu'à la disparition définitive de la course. L'affaire devait être traitée par le créateur de la marine américaine, l'amiral John Paul Jones, mais il mourut à Paris le 18 juillet 1792.

Or, peu après, à l'automne 1793, les hostilités entre le Portugal et Alger qui avaient jusqu'alors éloigné les Algériens du détroit de Gibraltar, cessèrent subitement, livrant littéralement les bâtiments de commerce américains aux corsaires². Le bague d'Alger comptait désormais 119 esclaves américains,

1. Voir F. P. Renaut, *La neutralité hollandaise durant la guerre d'Amérique (1775-1780)*, Paris, éditions du Graouli, 1924.

2. Pour obvier cette manœuvre, le consul français fit conclure un traité de paix entre Alger et Philadelphie.

soumis, par la volonté du dey Hasan Pacha¹, aux plus extrêmes rigueurs. Il souhaitait, ce faisant, conduire, d'une part, les Etats-Unis à résipiscence, et d'autre part, ne pas traiter la paix, sachant que si les corsaires ne pouvaient plus faire de prises, ils s'en prendrait à sa tête. Aussi, en décembre 1793, l'idée d'une défense militaire des intérêts américains en Méditerranée fut de nouveau à l'ordre du jour. Le 2 janvier 1794, la Chambre des Représentants vota une résolution en faveur de la création d'une «force navale suffisante pour défendre le commerce des Etats-Unis contre les pirates algériens», mais, comme si les Etats-Unis ne se résolvaient pas à la manière forte, un crédit de 800.000 dollars fut voté pour acheter la paix par l'intermédiaire d'une maison juive de commerce, très en cour auprès du Dey, la maison Bacri².

Ce fut aussi à cette époque que l'Ordre de Malte, rendu à toute extrémité par la nationalisation de ses biens en France, proposa la protection militaire de Malte³ pour les bâtiments de commerce américains naviguant en Méditerranée et la franchise de pavillon dans l'île, moyennant l'octroi, en contrepartie, de terrains incultes en Amérique, permettant de fonder de nouvelles commanderies⁴.

Or, les Etats-Unis se trouvaient en tiers entre l'Angleterre et la France. En effet, en 1794, le consul d'Angleterre reçut l'ordre de négocier, à quelque prix que ce fût, la paix entre la Régence d'Alger et le Portugal, pour permettre aux corsaires de s'attaquer aux Américains, parce que ces derniers, considérés comme neutres, continuaient à porter leurs grains dans les ports français. Américains et Français entreprirent alors tout ce qui était possible pour obtenir, de leur côté, une paix avec les Barbaresques. En avril 1795, une mission américaine, nantie des 800.000 dollars, quitta les Etats-Unis.

1. Sidi Hasan, fils adoptif de Baba Muhammad, lui succéda à sa mort, en juillet 1791. Il régna de 1791 à 1798.

2. La France républicaine utilisa le même canal pour se fournir en blé. La dette française à l'égard des Bacri (dont le Dey était un des importants actionnaires) fut à l'origine du coup de chasse mouche qui déclencha l'expédition de juillet 1830.

3. Les ouvertures en direction du nouvel Etat étaient déjà anciennes et étaient liées à l'étroite association entre la diplomatie française et l'Ordre. Dans une lettre de 1786, le grand maître Emmanuel de Rohan remerciait son ambassadeur à Paris, le bailli de Breteuil, pour la «légère et sage ouverture» qu'il avait faite au ministre des Etats-Unis ; mais il ne semble pas que les relations fussent allées plus avant. L'affaire reprit en novembre 1794, à l'instigation du commandeur de Maisonneuve, officiellement diplomate et, occasionnellement agent secret. Il envoya un mémoire [Archives du Congrès (Washington, DC), M 179-1, pp. 266-268, Lausanne, 4 novembre 1794] à Thomas Pinckney, ambassadeur américain à Londres, tandis que le chargé d'affaires de l'Ordre en France fut engagé par le grand maître à faire de semblables ouvertures à Monroë, ministre des Etats-Unis à Paris. De son côté, le servant d'armes Tousard, lieutenant-colonel du régiment du Cap à Wilmington, reçut commission d'en entretenir Washington. Philadelphie écouta, semble-t-il, avec intérêt ces propositions, mais pas au point d'y donner suite. Rohan revint donc à la charge en février 1796. Washington reçut sa lettre un an plus tard, en février 1797, mais n'y apporta pas de réponse.

4. Voir Blondy (Alain), *L'Ordre de Malte au XVIII^e siècle. Des dernières splendeurs à la ruine*, Paris, Bouchene, 2002, et Cassar (Paul), *Early relations between Malta and USA*, Malta, Midsea Books, 1976.

S'appuyant sur le réseau diplomatique et consulaire, elle fit des ouvertures au Maroc et à Alger, et s'entendit pour une action concertée avec le Comité de Salut Public. Le 5 septembre 1795, la paix était signée, grâce à l'entremise de Bacri.

Cette paix avec Alger, même si elle fut longue et difficile à mettre en oeuvre, ouvrit la voie à un autre traité de paix, signé cette fois avec Tripoli, le 4 novembre 1796. Garantie par le dey d'Alger, cette paix fut la première à mentionner qu'elle était conclue en dehors de toute approche religieuse, le gouvernement des Etats-Unis ne reposant en aucune façon sur l'exercice de la religion chrétienne. En août 1797, ce fut au tour de la Régence de Tunis de signer un traité qui coûta plus de 100.000 dollars aux Etats-Unis, mais qui fut contrecarré en vain, par la France, qui voyait d'un mauvais œil les Américains s'installer dans le commerce méditerranéen. Ce revirement français à l'égard de la politique barbaresque des Etats-Unis fut d'ailleurs à l'origine de leur rupture avec la France.

En 1802, quand toutes les clauses des traités eurent été observées, les Américains firent leurs comptes et ils s'aperçurent que les trois traités leur avaient coûté plus de deux millions de dollars, l'équivalent de l'envoi en Méditerranée d'une flotte de vingt frégates, dont la moitié seulement aurait suffi pour mettre tous les corsaires à la raison. Or, loin d'avoir tout réglé, ces traités furent le début des véritables difficultés.

En effet, dès le commencement de 1801, les nouvelles, venues des côtes barbaresques, ne rassurèrent pas les Américains qui, craignant une fâcheuse surprise, décidèrent l'envoi d'une croisière en Méditerranée ayant Gibraltar pour base arrière. En effet, la course était l'économie nationale des Régences, et elles ne pouvaient rester en paix trop longtemps sans risquer l'asphyxie économique et le désordre politique. Le pacha de Tripoli, Yûsuf Qârâmanlî¹, fut le premier à ouvrir les hostilités, demandant en 1801 la renégociation du traité de 1797 dans un sens plus favorable à sa Régence. En mai, le consul américain dut quitter Tripoli en hâte et se réfugier à Livourne. Or, l'escadre américaine croisa d'abord devant Alger et Tunis, et réussit à intimider fortement ces deux Régences ; et, en août 1801, *L'Enterprise* s'empara d'un corsaire de Tripoli qui fut neutralisé, mais laissé libre. Ces trois événements donnèrent raison à ceux qui, à Philadelphie, étaient partisans de la méthode forte et, en février 1802, le Président des Etats-Unis reçut les pleins pouvoirs pour employer la marine contre les Barbaresques et l'autorisation de délivrer des lettres de marque. En mai et juin 1802, les Américains entreprirent le blocus de Tripoli, mais loin de réduire l'ardeur de cette ville, cette attitude belliqueuse suscita une importante agitation anti-américaine au Maroc, à Alger et à Tunis. Aux Etats-Unis, on fit retomber la faute de cet échec sur le commodore Morris, alors que de nombreuses erreurs avaient été commises dans l'organisation d'une croisière dans une mer que les Américains

1. Il régna de 1815 à 1817. Voir Froment de Champlagarde, *Histoire abrégée de Tripoli*, Paris, Bouchène, 2001.

connaissaient peu. Aussi, en février 1803, des moyens exceptionnels furent votés pour mettre en place une escadre renforcée qui fut confiée au commodore Preble.

Après avoir ramené le sultan du Maroc à la raison, il décida de bloquer Tripoli en octobre 1803. Ce fut au cours de ce blocus que la frégate *Philadelphia*, commandée par le capitaine Brainbridge, s'étant échoué sur des écueils non mentionnés sur les cartes marines, dut se saborder et son équipage se rendre. Le triomphe de Yûsuf Qârâmanlî était aussi complet que l'était l'humiliation américaine.

Preble voulut prendre une revanche éclatante. De sa prison de Tripoli, le commandant de la frégate, Brainbridge, avait réussi à lui faire savoir que des hommes en armes, cachés sur un bâtiment de commerce, pourraient entrer facilement dans la rade de Tripoli et détruire l'épave de la *Philadelphia* que le pacha exhibait comme un trophée. Preble choisit le lieutenant Stephen Decatur pour organiser l'opération : en vingt-cinq minutes, le 17 février 1804, les quatre-vingt deux officiers et matelots investirent la *Philadelphia* à laquelle ils mirent le feu, réussissant à gagner le large sains et saufs. Cette affaire eut autant de retentissement aux Etats-Unis qu'en Europe. Elle permit aux Américains de frapper un grand coup. En août et septembre 1804, une escadre américaine, toujours aux ordres de Preble, attaqua Tripoli, mais en dépit de l'héroïsme de ses hommes, le succès ne fut pas au rendez-vous. L'opinion publique américaine s'en émut et le gouvernement des Etats-Unis confia les opérations militaires au commodore Baron et donna au consul général à Alger, Tobias Lear, les pleins pouvoirs pour négocier un traité de paix. En mai 1805, les Américains tentèrent une révolution de palais visant à renverser Yûsuf pour remettre sur le trône son frère Ahmet qu'il avait jadis contraint à l'abdication. Ce fut la raison de l'expédition sur Derna, dont le résultat fut loin d'être probant, mais qui fit réfléchir Yûsuf : il entra alors en pourparlers de paix. Le souci américain de récupérer les hommes prisonniers à Tripoli était tel, que l'accord fut signé très rapidement le 2 avril 1805 : les officiers et marins furent libérés contre la libération des prisonniers tripolitains et le versement de 60.000 dollars, le consulat américain fut rouvert et Ahmet Qârâmanlî fut oublié. Or, cette paix qui mettait fin à une dure captivité de dix-neuf mois des marins américains fut mal reçue par l'opinion publique, car, d'une part, les instructions de Lear portaient que la négociation ne devait avoir aucune contrepartie financière et, d'autre part, Ahmet était lâchement abandonné, ce que l'orgueil national américain supporta mal.

Pourtant, grâce à cette paix, les croisières américaines en Méditerranée eurent moins d'utilité pendant quelques années, tant il était vrai que le traitement infligé à Tripoli avait rendu circonspects les autres Barbaresques. Ainsi, les difficultés survenues avec Tunis, en 1805, et Alger, en 1807, ne furent que de courtes escarmouches. Mais le manque à gagner était trop important pour les Régences, surtout pour celle d'Alger qui n'accordait qu'une place

secondaire au commerce traditionnel, pour que cette tranquillité fût de longue durée. A partir de 1812, les relations entre les deux pays s'aigrirent fortement, et, de nouveau, des Américains retrouvèrent le chemin du bague. Une nouvelle expédition fut confiée, au mois de mai 1815, au désormais commodore Stephen Decatur. A peine entré en Méditerranée, il s'en prit aux bâtiments corsaires algériens, puis, à la grande surprise du Dey Omar, il fit croiser l'escadre devant le port d'Alger, exigeant de ce dernier d'avoir à choisir entre la paix et la guerre. Fidèle à la tactique barbaresque, le Dey réclama du temps, mais Decatur ne lui offrit que trois heures. Ce traité, imposé à la bouche des canons, montra à l'opinion internationale que le Dey, selon l'expression même du commodore, «n'était qu'un ridicule fantôme» et qu'une expédition contre Alger pouvait être relativement facile. La leçon ne fut pas perdue pour tous et, notamment, pour les Français.

Decatur, fort de ce succès, se présenta en juillet, devant Tunis, et en août, devant Tripoli, forçant les deux beys à rembourser des prises faites aux Américains. Il écrivit alors aux Etats-Unis qu'il n'avait réussi que parce qu'il avait éloigné toute idée de conciliation et que seul, le déploiement d'une importante force navale avait pu mettre une limite aux déprédations barbaresques.

Les temps avaient changé et les actions américaines avaient prouvé que le vieux système dont s'étaient accommodées les puissances européennes depuis plus de deux siècles (parce qu'il les arrangeait souvent dans leur lutte contre leurs adversaires) était obsolète. Dans une nouvelle forme d'économie libérale, l'entrave au commerce était inadmissible. Dans un monde largement imprégné des idées du XVIII^e siècle, voire de la Révolution française, la mise en esclavage, et *a fortiori* d'Occidentaux, était inconcevable. L'amiral anglais Sydney Smith créa alors la Société des anti-pirates dont l'un des membres, et non le moindre, était Chateaubriand. Ce dernier souleva la question à la Chambre des Pairs en 1816. En 1817, Humboldt fit de même à la Diète de Francfort et, en 1818, le Congrès d'Aix-la-Chapelle donna mandat à la France et à l'Angleterre pour sommer les Régences de cesser leurs pratiques corsaires et pour aviser la Porte des conséquences inéluctables que le refus des Barbaresques ne manquerait pas d'entraîner.

Ainsi, la politique de la force, préconisée par Jefferson et John Paul Jones, et menée sans relâche par les Etats-Unis de 1801 à 1815, avait réussi à ébranler un système néfaste que les Puissances européennes avaient eu la condescendance d'utiliser quand cela les arrangeait et qu'elles ne combattaient que durant le temps limité où cela les dérangeait. Le refus de ce *modus vivendi* fut concomitant, de la part des Etats-Unis et de celle du Premier Consul Bonaparte. Mais ce dernier eut rapidement son attention détournée de la Méditerranée et il revint aux Américains d'imposer aux pouvoirs ottomans de l'Afrique du Nord, sinon une règle, du moins une crainte. Lorsqu'après les années 1820, l'Amérique se replia sur elle-même et que l'Europe eut fini de panser ses plaies, alors qu'émergeait une nouvelle

puissance maritime en Méditerranée, la Grèce, l'existence même de pouvoirs politiques reposant sur l'activité corsaire fut sérieusement menacée. Si Tunis avait su prendre le tournant depuis longtemps, en se dotant d'une importante activité commerciale, Tripoli s'y était mis fort tard et Alger avait négligé cette nécessaire modernisation. En 1830, les Français chassèrent les Turcs d'Alger ; en 1841, ils firent au bey de Tunis un accueil de souverain et celui-ci s'affranchit très vite de sa vassalité envers la Porte. A Tripoli, cette dernière avait pris les devants lorsqu'en 1835, deux ans après la mort du dernier Qârâmanlî, elle s'était emparé de l'administration directe de la Régence. Mais il était trop tard, ainsi que l'avait prophétisé, en 1694, Chaban, dey d'Alger: «S'il arrivait le moindre dépérissement à Alger, les royaumes de Tunis, de Tripoli et d'Egypte sortiraient bientôt des mains des empereurs ottomans»¹.

Alain Blondy

1. Alors qu'il assiégeait Tunis, Chaban écrivit ceci au comte de Ponchartrain, secrétaire d'Etat français à la Marine, le 1^{er} septembre 1694.

Préface

Nous nous garderons bien d'analyser l'ouvrage de M. Emile Dupuy et de le déflorer ; nous laisserons aux lecteurs le plaisir de goûter cet intéressant récit dans sa fraîcheur et le charme de sa nouveauté.

*Mais on nous permettra de dire que M. Emile Dupuy a eu la main heureuse. Il retrace dans son livre un épisode de l'histoire des Etats-Unis, et un épisode aussi remarquable qu'ignoré, fort attachant, plein de péripéties dramatiques. Il nous montre les Américains aux prises avec les pirates barbaresques, et il les montre agissant dès ce moment, presque dès le début de leur existence politique, comme ils agirent toujours par la suite : d'abord les *mezzi blandi*, ainsi que s'expriment les Italiens, puis les *mezzi coattivi* ; d'abord la diplomatie et les procédés à l'amiable, puis le langage ferme, résolu et menaçant ; enfin, les moyens énergiques, la force, la violence faisant ce que n'a pu faire la douceur.*

La conduite des Américains dans l'Afrique du Nord offre un contraste frappant avec celle des autres Etats à la même époque. On ne peut s'empêcher de la louer et de l'admirer. Le théâtre des opérations est très éloigné des Etats-Unis ; les ressources de l'expédition sont restreintes ; la marine américaine naît à peine ; les puissances se montrent sourdement hostiles. Mais la froide ténacité des Yankees surmonte tous les obstacles. Ils donnent l'exemple à la vieille Europe.

L'étude de M. Emile Dupuy nous représente les citoyens des Etats-Unis tels qu'ils sont, avec leur courage, leur flegme, leur belle énergie, leur esprit d'aventure, et cette tendance qu'ils ont à croire les autres aussi sincères qu'eux-mêmes, avec cet optimisme dont ils commencent pourtant à revenir aujourd'hui, et nous pensons que le public français fera bon accueil à ce travail original où M. Emile Dupuy traite avec habileté, avec savoir un sujet si curieux.

Arthur Chuquet

CHAPITRE PREMIER
Origines de la question

On sait que jusqu'à la prise d'Alger par les Français, toutes les nations qui désiraient que leur pavillon naviguât librement dans la Méditerranée, étaient obligées de payer tribut aux puissances Barbaresques. Celles-ci, qui trouvaient leur existence dans le prélèvement de ce tribut et dans le pillage des navires appartenant aux puissances récalcitrantes, n'hésitaient pas à faire franchir le détroit de Gibraltar à leurs corsaires et à exercer leurs déprédations même dans la Manche et dans la mer du Nord, où, en 1817, des pirates tunisiens capturèrent encore des navires venant des ports hanséatiques.

L'Angleterre, malgré la crainte qu'inspirait sa marine militaire, n'échappait pas à cette loi commune, et le bombardement d'Alger par lord Exmouth en 1815 ne l'exonéra pas complètement du tribut annuel, puisqu'elle dut continuer à payer au Dey 600 livres sterling à chaque renouvellement de consul.

Tant que les colons des rives de l'Hudson furent sujets anglais, ils profitèrent de la protection que les ententes entre la Grande-Bretagne et les Etats Barbaresques avaient ménagée au pavillon britannique. Ils souffrirent cependant de cette règle qui voulait que de temps en temps les traités de paix et d'amitié contractés par lesdits Etats fussent appelés à subir quelques atteintes. C'est ainsi que deux navires de Plymouth furent capturés, en 1625, dans la Manche, par des corsaires marocains et amenés à Salé, et qu'un docteur du collège d'Harvard fut en 1678 fait prisonnier à bord d'un voilier de Charlestown et emmené en esclavage à Alger, d'où il ne revint jamais.

Mais ce n'était là que faits isolés, et la puissance maritime de l'Angleterre faisait assez bien respecter les conventions, tant vis-à-vis des navires de commerce du Royaume-Uni que vis-à-vis de ceux provenant de l'Amérique du Nord.

La Déclaration d'Indépendance devait changer radicalement cet état de choses, et le nouveau pavillon étoilé allait exposer les navires aux mâts desquels il flotterait, à des dangers d'autant plus grands que la mère patrie, dans sa rancune, exciterait au contraire les hostilités des pirates contre ses anciens sujets révoltés.

C'était d'autant plus facile à prévoir que, question de vengeance mise à part, la politique anglaise en Barbarie avait toujours fait preuve d'un égoïsme dont Smollett avait donné, comme il suit, la raison :

« Toutes les puissances baignées par la Méditerranée sont, à l'exception de la France et de la Toscane, en guerre perpétuelle avec les Etats Barbaresques, et, par suite, sont obligées d'avoir recours aux marines étrangères pour le transport de leurs marchandises. Ce bénéfice va naturellement à celles des

nations maritimes qui n'ont rien à craindre des déprédations des corsaires et plus particulièrement à celles qui non seulement tolèrent l'existence des Etats Barbaresques, mais encore les approvisionnements d'armes et de munitions, et sollicitent l'immunité que donnent leurs passeports, au moyen de présents qui équivalent à de véritables tributs».

On ne pouvait trouver expression plus sincère du point de vue anglais, qui persista même au Congrès de Vienne, où il fit échouer la généreuse initiative de Sir Sidney Smith en faveur d'une ligue européenne contre les Etats Barbaresques.

Les Etats-Unis n'avaient d'ailleurs pas d'illusion à se faire sur ce qui les attendait. Les Anglais ne se préoccupaient nullement de dissimuler leurs sentiments à leur égard, et l'on pouvait lire les lignes suivantes dans les observations publiées par lord Sheffield en 1783, sur le commerce des Etats-Unis :

«Il est peu probable que les Etats-Unis aient la liberté du commerce dans la Méditerranée; car il n'est de l'intérêt d'aucune des grandes puissances maritimes de l'Europe de les protéger contre les Etats Barbaresques. Si elles se rendent compte de ce qui est leur véritable intérêt, elles n'interviendront pas, sous peine d'aider au développement d'une marine de commerce concurrente. D'ailleurs les Américains ne peuvent se protéger par eux-mêmes contre les pirates et encore moins prétendre à posséder une marine digne de ce nom.»

Le négoce méditerranéen des colons de l'Amérique du Nord était assez important. C'est dans le bassin de la Méditerranée en effet qu'ils trouvaient le débouché le plus rémunérateur pour près d'un sixième de leurs grains et de leurs farines; et plus du quart de leur exportation en riz, en poissons séchés et fumés, y était dirigé pour y être échangé, soit contre du vin, soit contre de la monnaie d'argent. Ce commerce, très lucratif, employait une flotte jaugeant au total environ 20.000 tonneaux et montée par 1.200 hommes d'équipage.

Il était donc tout naturel que, dès la Déclaration d'Indépendance, les hommes d'Etat de la nouvelle République se préoccupassent sur-le-champ de la périlleuse situation créée à ses transactions commerciales en Méditerranée par la disparition de la protection britannique.

Leurs pensées se tournèrent d'abord vers la nation amie, dont l'argent et l'épée avaient tant aidé à leur libération, c'est-à-dire vers la France. Le Congrès, dans son projet de traité du 17 septembre 1776 avec la Cour de Louis XVI, donna comme instruction aux commissaires chargés de le négocier, d'obtenir, si possible, l'insertion d'un article relatif à cette question. Par cet article, ils demanderaient à la France de s'engager à «défendre, protéger et secourir, autant qu'elle en aurait le pouvoir, les personnes, les navires et les biens des citoyens des Etats-Unis, contre toute attaque, déprédation ou violence de la part des Etats Barbaresques.»

Le Congrès n'était pas sans se rendre compte de la difficulté qu'il y avait à demander à la France une protection d'une telle étendue. Aussi ajouta-t-

il dans ses instructions que les commissaires abandonneraient immédiatement la discussion de cet article, s'il devait être un obstacle au succès des négociations.

Ce fut ce qui se produisit; la demande était trop élevée. La France, en acceptant une pareille proposition, ne pouvait que mécontenter les Etats Barbaresques, déjà assez à craindre même lorsqu'on était en bons termes avec eux. La forme de son intervention dut être réduite à celle indiquée à l'article VIII du traité de 1778, à savoir que «le Roi Très-Chrétien emploierait ses bons offices et interviendrait auprès de l'Empire du Maroc et de Fez, des Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli, ou de tout autre prince, ou de toute autre puissance des côtes de Barbarie, afin d'obtenir de la façon la plus complète et la plus efficace l'immunité aux citoyens, aux navires et aux biens des Etats-Unis, contre toute attaque, violence ou déprédation de la part des dits Princes et Etats de Barbarie ou de leurs sujets».

L'habileté et la popularité de Benjamin Franklin, chef de la mission américaine, n'avaient pu obtenir davantage, et ce n'était là de la part de la France qu'une concession bien platonique.

Cependant, dès le 28 août 1778, les plénipotentiaires américains, faisant usage de cet article VIII, se préoccupèrent d'obtenir l'intervention du roi de France, auprès des potentats barbaresques. Quelques navires américains se trouvaient en effet dans les ports italiens et n'osaient reprendre la mer, de peur de tomber entre les mains des pirates. Ce fut à cette occasion qu'ils adressèrent une première note au comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères, lequel la remit à Mr. de Sartine, ministre de la Marine, dont le département se trouvait compétent en la circonstance.

Mr. de Sartine répondit, le 21 septembre, à son collègue, qu'il avait pris connaissance de la note, mais qu'il importait, avant de la soumettre au Roi, d'être informé des dispositions actuelles des Etats-Unis et quelle aide ils désiraient recevoir de la France. Voulaient-ils conclure des traités de paix avec les puissances barbaresques, ou bien souhaitaient-ils que notre influence s'exerçât de façon que leur pavillon fût respecté par ces puissances? Dans ce dernier cas, écrivait Sartine, il était impossible d'arriver jamais à un résultat pratique, ou tout au plus obtiendrait-on une permission illusoire, temporaire et précaire, qui serait dangereuse pour la France, sans être d'aucun bénéfice pour les Etats-Unis. Il terminait en préconisant la négociation de traités de paix et d'amitié et en demandant qu'au préalable les commissaires américains fussent nantis des autorisations nécessaires pour traiter sous la médiation de la France.

Vergennes communiqua cette réponse aux intéressés et insista pour qu'avant de faire intervenir le Roi, non seulement ils justifiassent des pleins pouvoirs du Congrès, mais encore ils fussent munis dès l'instant des fonds nécessaires pour la satisfaction des exigences barbaresques.

Au reçu de cette lettre, les commissaires américains adressèrent au comte de Vergennes la réponse suivante :

«Passy, le 1^{er} octobre 1778.

«Monsieur,

«Nous avons reçu la lettre que Votre Excellence nous a fait l'honneur de nous écrire le 27 du mois dernier, ainsi que la copie d'une note du ministre de la Marine à votre Excellence, datée du 21 du même mois.

«Convaincus de la nécessité de fournir les éclaircissements que votre Excellence nous demande, nous avons examiné avec soin les diverses instructions que nous a données le Congrès. Nous avons ainsi constaté que nous avions les pouvoirs nécessaires pour négocier et traiter avec toutes les puissances européennes, auprès desquelles il n'a pas été envoyé par le Congrès de ministre plénipotentiaire particulier, mais qu'à notre avis ces pouvoirs n'étaient pas suffisants pour nous permettre de conclure des traités avec les Etats Barbaresques.

«Nous avons néanmoins comme instruction d'obtenir, si possible, par la médiation et l'influence de Sa Majesté Très Chrétienne, les passeports nécessaires aux navires et aux citoyens des Etats-Unis.

«Aussi, nous prions votre Excellence de bien vouloir essayer de nous les procurer, à la condition, cependant, qu'il n'y ait aucune objection ou aucun inconvénient matériel à cela.

«Nous sommes d'accord avec votre Excellence pour estimer que la reconnaissance de l'Indépendance des Etats-Unis par les Etats de Barbarie et la conclusion de traités de paix constituent la solution la plus simple. D'autant plus que nous avons eu auparavant avec eux de nombreuses relations commerciales, au cours desquelles nos gens et nos navires furent toujours favorisés de la meilleure réception.

«D'après cela, nous laissons libre votre Excellence, soit d'entamer des négociations immédiates afin d'obtenir des passeports pour les navires américains, soit d'attendre que nous ayons correspondu avec le Congrès pour avoir les pouvoirs nécessaires à la conclusion de traités de commerce avec les Etats Barbaresques, sous la médiation et sous les auspices de Sa Majesté Très Chrétienne.

«Nous avons l'honneur d'attendre la décision de votre Excellence.

BENJAMIN FRANKLIN, ARTHUR LEE, JOHN ADAMS.»

Les pourparlers s'arrêtèrent là pour le moment, dans l'attente du retour de John Adams, parti aux Etats-Unis avec la copie de ces documents et un mémoire qui devait être présenté au Congrès sur la question de l'extension des pouvoirs des commissaires.

Vers la même époque, un Français, nommé Caille, résident à Salé, écrivit deux lettres à Franklin pour lui proposer d'agir comme agent des Etats-Unis auprès de l'empereur du Maroc. Franklin signala le fait au Comité des Affaires étrangères, dans sa lettre datée du 26 mai 1779.

«Passy, le 26 mai 1779.

«Au Comité des Affaires étrangères,

«J'ai reçu deux lettres d'un Français établi dans un des ports de Barbarie, par lesquelles il me propose d'agir comme notre intermédiaire auprès de l'empereur du Maroc. Il prétend être dans son intimité et me dit que ce souverain s'étonne que nous n'ayons jamais envoyé personne pour le remercier d'avoir été le premier à reconnaître notre indépendance de ce côté de l'Atlantique et à nous ouvrir ses ports. Il nous recommande en même temps d'adresser un présent à Sa Majesté Impériale.

«A la suite d'une demande de renseignements auprès du ministre de la Cour de France qui s'occupe de l'Afrique, j'ai appris que la moralité de mon correspondant était telle qu'il n'était pas prudent d'entrer en relations avec lui.

«J'espère que le Congrès a reçu le texte des lettres que nous avons adressées à la Cour de France au sujet des puissances barbaresques et par lesquelles nous demandions les bons offices du Roi, conformément aux stipulations de notre traité. Il a dû prendre connaissance également de la réponse qui nous a été donnée, à savoir que le Roi est tout disposé à nous aider dans nos négociations, à condition toutefois que le Congrès nous envoie les autorisations voulues et les sommes d'argent destinées à nous procurer les présents nécessaires. Si ces documents ne sont pas parvenus entre vos mains, vous en trouverez la copie parmi les papiers que vous apportera Mr. Adams. Je vous les mentionne afin que vous vous souveniez de leur existence, dans le cas où vous auriez l'intention de traiter avec l'empereur du Maroc. Je suppose que quelques fournitures maritimes constitueront un présent acceptable, et qu'en lui donnant l'espérance de futurs envois nous aurons ainsi un puissant motif d'obtenir son amitié et de la conserver.

BENJAMIN FRANKLIN.»

La tentative de Caille, restée sans réponse sur la foi des mauvais renseignements, fut suivie de celle d'un Italien nommé Crocco, habitant également le Maroc, qui essaya lui aussi de s'imposer comme intermédiaire du sultan du Maroc auprès de Benjamin Franklin. Ce fut par la lettre suivante, datée du 15 juillet 1783, qu'il mit le diplomate américain au courant de ses intentions :

«Monsieur,

«Sa Majesté l'Empereur du Maroc m'a fait l'honneur de me charger de vous communiquer ses intentions au sujet des Etats-Unis. Il désire signer avec eux un traité de paix et de commerce ; c'est pourquoi il a déjà donné des ordres aux capitaines de ses vaisseaux de guerre pour empêcher qu'aucun bâtiment américain ne soit molesté par eux sur la haute mer. Je me suis déjà fait un plaisir de communiquer cette heureuse nouvelle à Mr. Richard A. Harrison.

«Suivant les instructions que j'ai reçues, je suis chargé d'aller au-devant

de l'ambassadeur américain qui aura été désigné pour arrêter le traité de paix, afin de l'accompagner à la Cour du Maroc. Je présume que votre Excellence n'ignore pas que les frais et dépenses de voyage des personnes envoyées en Europe par l'Empereur du Maroc sont à la charge de l'Etat qui demande son amitié.

«J'ai l'intention de partir dans quelques jours pour Madrid ; j'y resterai jusqu'à ce que je reçoive la réponse de votre Excellence à cette lettre, que je vous adresse par l'intermédiaire de Mr. William Carmichaël, le chargé d'affaires des Etats-Unis à la Cour d'Espagne. C'est également lui, qui sans doute recevra les ordres nécessaires pour me remettre les fonds que je demande à cette occasion.

«Dès mon arrivée à Paris, j'aurai la satisfaction d'entretenir en détail votre Excellence des présentes négociations, ne doutant pas un instant qu'elles se termineront au mieux des intérêts des deux parties.

Entre temps je demeure, Monsieur, votre dévoué et respectueux serviteur,
GIACOMO FRANCISCO CROCCO.»

Cette lettre étant restée sans réponse, le sieur Crocco estima nécessaire de revenir à la charge et adressa, le 25 novembre, une deuxième lettre à Benjamin Franklin. Il y renouvelait ses offres, qu'il disait n'avoir faites que sur les instances d'un certain Montgomery, d'Alicante, et n'oubliait pas de demander qu'il fût remis à Mr. Richard Harrison une somme de 1.500 dollars pour ses frais de voyage, «bien que les Cours d'Europe eussent coutume de donner une indemnité journalière de dix livres sterling».

«Sa Majesté Impériale, ajoutait-il, a éprouvé beaucoup de plaisir à constater mes efforts en vue de la conclusion d'un traité de paix avec le Congrès (chose que les puissances européennes ne peuvent obtenir qu'au bout de longues années) ; mais je crains, si mes démarches ne sont pas couronnées de succès, que cet échec ne l'indispose pour toujours contre les Etats-Unis.»

Benjamin Franklin se décida enfin à lui répondre ce qui suit :

«Passy, le 15 décembre 1783.

«Monsieur,

Je viens de recevoir votre honorée du 25 écoulé. J'ai également reçu votre précédente lettre du mois de juillet. Mais, étant resté totalement étranger aux démarches que vous mentionnez de Mr. Montgomery, et n'ayant pas reçu d'ordres du Congrès à ce sujet, je ne puis, à mon grand regret, vous donner une réponse satisfaisante jusqu'à plus ample informé.

«J'ai pourtant communiqué votre lettre à Mr. Jay, ministre des Etats-Unis en Espagne, qui est plus à même que moi d'entamer les négociations, étant accrédité dans le pays habité par M. Montgomery.

«M. Jay, qui se trouve actuellement en Angleterre, a dû vous écrire (à moins que ma lettre se soit égarée), pour vous faire savoir que M. Montgomery

n'avait aucun mandat du Congrès pour faire les démarches qu'il a entreprises. J'estime également qu'il ne serait pas séant de notre part de mettre Sa Majesté Impériale dans l'embarras d'envoyer une personne à Paris pour accompagner notre ministre. Nous avons en effet à notre disposition des navires permettant aisément de le débarquer à Cadix, ou bien encore de le conduire directement à l'un des ports de l'Empire du Maroc.

«Nous avons pourtant écrit au Congrès pour lui donner connaissance de ce dont nous avons été informés, et particulièrement des amicales dispositions de l'Empereur du Maroc en faveur d'un traité de paix et de commerce avec notre nation. Les Etats-Unis viennent d'être préoccupés au plus haut degré par une guerre qu'ils ont menée victorieusement sur leur territoire contre l'une des plus puissantes nations de l'Europe. Nous sommes certains que dès qu'ils auront toute tranquillité d'esprit de ce côté, ils s'empresseront de manifester vis-à-vis de l'Empereur des sentiments tout aussi amicaux que les siens. Ils seront les premiers à prendre leurs dispositions pour s'assurer et cultiver l'amitié d'un monarque dont ils ont, je le sais, estimé et respecté de tout temps le caractère.»

L'échange de la correspondance ne fut pas poursuivi et il se peut fort bien que la capture du brick *Betsy*, l'année suivante, par des corsaires marocains, ait été la conséquence naturelle de la rupture de cette tentative de négociations, si bizarre semblât-elle.

CHAPITRE II

Premières négociations

Les années qui séparent le traité de 1778 avec la France de celui de 1783 avec l'Angleterre ne présentent qu'un intérêt restreint au point de vue des relations de l'Union avec les Etats Barbaresques. Il est en effet facile de concevoir que les Etats-Unis, en guerre avec l'Angleterre, avaient d'autres soucis que celui de leur commerce dans la Méditerranée, commerce qui, par suite des hostilités avec la première puissance navale du monde, était pour ainsi dire tombé à néant. Mais, lorsqu'eut été signé le traité de Paris qui leur garantissait désormais une indépendance incontestable, ils revinrent de suite à cette question qui présentait à cette époque une importance primordiale pour le développement de leur marine de commerce.

Ils résolurent même de s'adresser à leur ennemie d'hier, à l'Angleterre, avec laquelle ils s'efforçaient de conclure un traité de commerce, et les plénipotentiaires américains, conformément aux instructions du Congrès, insérèrent dans leur projet du 1^{er} juin 1783, présenté à David Hartley, un article relatif à l'intervention de Sa Majesté Britannique auprès des Etats Barbaresques. Cet article était rédigé en des termes analogues à ceux de l'article VIII du traité de 1778 avec la France ; il reparut dans la nouvelle rédaction du projet, en date du 27 juillet 1783. Malheureusement ledit projet de traité, quoique présenté et défendu par Pitt, échoua devant le Parlement anglais.

Les Etats-Unis avaient été plus heureux avec la Hollande, l'année précédente ; John Adams avait en effet obtenu l'insertion de la clause suivante dans le traité de commerce et d'amitié du 8 octobre 1792 :

«ARTICLE XXIII. — Si à un certain moment les Etats-Unis jugent nécessaire d'entamer des négociations avec l'Empire du Maroc et de Fez, et avec les Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli, en vue d'obtenir des passeports pour la sécurité de leur navigation dans la Méditerranée, sa Haute Puissance (le Staathouder) s'engage, sur la demande que lui en feront les Etats-Unis, à aider ces négociations de la façon la plus utile, par l'intermédiaire de ses consuls résidant près desdits Empereur et Régents.»

Mais combien eût été préférable et plus efficace l'intervention anglaise !

Les craintes américaines, concernant l'attitude des Etats Barbaresques à leur égard, n'étaient pas superflues ; aussi Carmichaël, chargé d'affaires à Madrid, écrivit-il à Livingston dès le 13 mars 1783 la lettre suivante :

«Ainsi, Monsieur, nous voici parvenus avec une joie légitime à voir notre amitié recherchée par la plupart des nations européennes. Mais comme nous entretiendrons certainement un commerce considérable dans la Méditerranée, il est à souhaiter que des mesures soient prises pour nous

assurer l'amitié des Etats Barbaresques. On me dit que lorsque les négociations actuelles seront closes¹, l'Espagne fera une nouvelle tentative contre Alger.»

De son côté, Dana, chargé d'affaires des Etats-Unis à Saint-Petersbourg, qui s'employait à obtenir de Catherine II son adhésion à une ligue européenne contre les Etats Barbaresques, ne ménageait pas non plus ses avertissements.

L'avis le plus sérieux fut celui donné d'Alger à Franklin par un nommé Salva :

«Alger, 1^{er} avril 1783.

«Monsieur,

«Le véritable danger, couru par les navires américains qui mirent à la voile de Marseille au mois de mars dernier et confièrent leur sécurité au seul Dieu des mers, m'incite à appeler votre attention sur le point suivant :

«Quelques-uns de vos ennemis secrets, que je connais d'ailleurs, s'empressèrent d'informer la Régence d'Alger de leur départ, et immédiatement neuf bâtiments armés en course appareillèrent pour les surprendre au Cap Palos. Mais il est à présumer que les Américains ont réussi à passer le Détroit.

«Alger possède beaucoup de navires, et en outre la politique de certaines puissances européennes consiste à lui payer tribut pour être en paix avec le Dey. Elles se servent même de ces «harpies humaines» pour semer la terreur auprès de leur ennemie, dont elles enchaînent le commerce au char de la piraterie algérienne.

«Nous en avons eu un exemple, lorsque Sa Majesté Impériale Joseph II voulut, pour faire respecter son pavillon, faire usage du firman de la Sublime Porte. Ses navires furent attaqués et, en 1781, quatre d'entre eux furent pris et conduits à Alger. Ils ne furent restitués qu'en 1782, et seulement après les réclamations formulées au nom de la Porte par un Capidgi-Pacha, sur les instances de M. Timone, agent impérial, qui n'en fut pas moins expulsé. J'avais servi de secrétaire à ce dernier en cette circonstance, et je suis resté en correspondance avec lui. C'est ce qui m'a permis de révéler à Son Altesse le Prince Kaunitz Rietberg, ministre à la Cour de Vienne, des attentats et des crimes qui seraient restés impunis sans ma plume.

«L'humanité seule, Monsieur, m'a engagé à vous écrire. Je vous prie de bien vouloir en garder le secret; votre prudence vous dictera ce qu'il convient de faire.

«J'ai l'honneur de me mettre à votre disposition pour vous fournir tout renseignement concernant Alger, avec la certitude de vous être utile. Je pense partir en mai ou juin prochain pour Marseille et quitter ainsi ce nid de pirates barbares.»

Peu de temps après, le 3 juillet, J. Adams, alors à Paris, envoyait à

1. Il s'agit des traités de Versailles et de Paris.

Livingstone le compte rendu d'une entrevue qu'il avait eue avec l'ambassadeur impérial.

«Je lui demandai quel était son avis sur la conduite à tenir vis-à-vis des puissances barbaresques. Il me répondit que toutes les puissances du monde devraient s'unir pour supprimer une aussi détestable race de pirates et que l'Empereur avait fait dernièrement des propositions dans ce sens à la Sublime Porte. Je lui demandai également s'il pensait que la France et l'Angleterre agréeraient un pareil projet, ajoutant que j'avais entendu dire par plusieurs personnalités anglaises que si la Régence d'Alger n'existait pas, il appartiendrait à l'Angleterre de la créer. La réponse de l'ambassadeur fut qu'il ne pouvait se porter garant de l'acceptation de la Grande-Bretagne.»

Livingstone reçut confirmation du propos formulé par des Anglais, et que nous venons de citer, dans une missive que lui écrivit Franklin le 22 juillet, au sujet des relations commerciales des Etats-Unis avec le port de Trieste et l'île de Malte.

Il était donc grand temps d'agir, si les Etats-Unis ne voulaient pas voir les Anglais réussir dans les sourdes menées qu'ils dirigeaient auprès des puissances barbaresques contre le commerce américain.

John Adams l'avait bien compris; le 12 juillet 1783, il avait adressé à Livingstone la lettre suivante :

«Monsieur,

«Le bruit court que la Régence d'Alger s'occupe activement d'armer sa flotte pour entrer en guerre contre les navires américains. On dit également que l'Espagne fait des préparatifs pour aller attaquer Alger. Il ne m'est guère possible de dire jusqu'à quel point ces informations sont exactes.

«Il conviendrait cependant que le Congrès se mît en mesure de traiter avec ces corsaires. Leur coutume est la même que celle des pirates de l'Asie et du reste de l'Afrique ; elle consiste à se faire remettre des présents par les ambassadeurs qu'on leur envoie. Ainsi le Grand Pensionnaire de Hollande m'a dit que la République payait à Alger une somme annuelle de 100.000 dollars. J'espère que vis-à-vis de nous ils se contenteront d'une somme inférieure, qui n'en constituera pas moins, si petite soit-elle, une charge pour nous, étant donné l'état de nos finances.

«M. Montgomery, d'Alicante, a pris sur lui d'écrire à l'Empereur du Maroc, qui, au reçu de sa lettre, a bien voulu donner des ordres à tous ses croiseurs pour que nos navires soient traités avec amitié. Mais Montgomery a été un peu loin en écrivant au nom des Etats-Unis, et nous pouvons, de ce fait, être exposés à une déception dont je ne puis prévoir les conséquences.»

Puis il résolut d'écrire le 10 septembre 1783 directement au Président du Congrès pour lui recommander d'agir de suite :

«Il existe d'autres puissances avec lesquelles il est plus urgent de conclure des traités que celles qui occupent actuellement notre diplomatie. Je veux parler du Maroc et des Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli. Si le Congrès

peut trouver des fonds dans ce but, les commissaires américains ne peuvent être mieux placés qu'ils ne le sont ici, à Paris, pour mener à bien les négociations, soit par lettre, soit en envoyant un agent avec l'autorisation du Congrès, si la nécessité s'en fait sentir.»

Ces lettres montrent que John Adams préconisait déjà l'emploi de la diplomatie. Il estimait que la jeune République était trop pauvre pour que l'on pût penser un seul instant à l'usage des armes contre les pirates. Ainsi que nous le verrons dans la suite, son collègue Jefferson était de l'avis opposé ; il regardait comme souverainement contraire à la dignité des Etats-Unis le fait d'acheter la paix au prix d'un tribut.

Le Congrès se rallia à l'idée de John Adams, et, le 12 mai 1784, il vota la création d'une commission comprenant John Adams, Franklin et Jefferson, et lui adjoignit le colonel David Humphreys, comme secrétaire. Ces commissaires avaient pleins pouvoirs pour signer, soit d'un commun accord, soit conformément à l'avis de la majorité, des traités de paix avec un certain nombre de puissances, en particulier avec les Etats Barbaresques. Une somme de 80.000 dollars était mise à la disposition de la commission. L'année suivante, ces pouvoirs furent étendus en ce sens que la commission reçut la faculté de se substituer des mandataires en vue de la négociation des dits traités.

Cependant l'expédition espagnole annoncée par Carmichaël dans sa lettre du 13 mars 1783 à Livingstone avait été décidée et engagée. Les corsaires algériens, tenus en respect, ne pouvaient guère se livrer à leurs déprédations habituelles. Il en résulta un calme relatif pour les navires américains ; mais il n'était que relatif. Les propositions du sieur Crocco, au sujet d'un traité de commerce et d'amitié avec le Maroc, avaient été, nous l'avons vu, laissées sans réponse ; le résultat ne se fit pas attendre : au mois d'octobre 1784, le brick américain *Betsy*, à destination de Ténériffe, fut attaqué, capturé et conduit à Tanger par un corsaire marocain, et son équipage jeté en esclavage. C'était plus qu'un avertissement.

Les commissaires américains s'empressèrent, dès qu'ils eurent connaissance du fait, de s'adresser le 28 mars 1785 au comte de Vergennes, pour obtenir son avis et l'intervention de la France conformément au traité de 1778. Des démarches analogues furent faites auprès de la Cour d'Espagne.

L'Empereur du Maroc consentit une trêve pour donner le temps aux Etats-Unis d'accréditer un consul auprès de lui. En même temps le brick *Betsy* et son équipage furent relâchés après une captivité de plus de six mois. Cette affaire fut suivie de préliminaires immédiats pour la conclusion d'un traité avec le Maroc ; entre temps, elle avait eu un tel retentissement aux Etats-Unis et y avait éveillé de telles appréhensions, que, peu de temps après, lorsque Franklin quitta la France au mois de juillet 1785 pour retourner dans sa patrie, le bruit courut que le grand citoyen avait été, lui aussi, fait prisonnier par des pirates. On alla même jusqu'à parler de la calme dignité qu'il conservait dans son esclavage au bague d'Alger.

Vers la même époque, en effet, les hostilités entre l'Espagne et la Régence

d'Alger avaient cessé et par conséquent la liberté de navigation dans la Méditerranée se trouvait être de nouveau compromise. Le premier cri d'alarme fut poussé par M. de Soulanges, intendant du Roi à Toulon, qui, le 14 juillet 1785, s'empessa d'informer les autorités consulaires américaines dans les différents ports de France de l'imminence d'une croisière algérienne contre les vaisseaux des Etats-Unis :

«Je vous avise immédiatement de cette circonstance, leur écrivit-il, autant pour que vous agissiez suivant vos intérêts, que pour que vous puissiez prévenir à temps les capitaines de vos navires.»

William Carmichaël, de son côté, avait averti Jefferson (19 juillet 1785) :

«J'éprouve de vives inquiétudes au sujet des Algériens. La paix qu'ils viennent de signer avec l'Espagne a ouvert un large champ à leur piraterie.»

Les circonstances ne tardèrent pas à justifier ces craintes ; les corsaires algériens franchirent derechef le détroit de Gibraltar. Le 25 juillet 1785, le schooner *Maria*, du port de Boston, à destination de Cadix, fut surpris en vue du cap Saint-Vincent par un voilier algérien de 40 canons ; cinq jours après, le 30 juin, ce fut le tour du *Dauphin* de Philadelphie, au large de Lisbonne. Les deux navires furent amenés à Alger avec leurs équipages, s'élevant au total à vingt et un hommes.

James Leander Cathcart, un des passagers du *Maria*, et Richard O'Brien, le capitaine du *Dauphin*, ont laissé de leur longue captivité à Alger des souvenirs intéressants. Les prisonniers américains furent très sévèrement traités par le Dey, qui leur fit exécuter les travaux les plus pénibles ; ils ne recevaient par jour qu'une ration de quinze onces de pain. Des adoucissements à leur sort ne furent apportés que sur les instances pressantes des consuls de France et d'Espagne, agissant suivant des instructions reçues de leurs gouvernements respectifs, dont l'intervention avait été sollicitée par Jefferson et Carmichaël.

La sévérité du Dey vis-à-vis des captifs semble avoir été la conséquence des conseils que lui donnait à ce sujet le consul d'Angleterre, Charles Logie, de l'aveu même qu'en avait fait à James L. Cathcart le capitaine musulman du chebec qui s'était emparé du schooner *Maria*.

Sur ces entrefaites, la guerre éclata entre le Portugal et la Régence d'Alger. L'escadre portugaise ferma le détroit de Gibraltar aux navires algériens ; si bien que les vaisseaux américains purent reprendre en sécurité leur course dans l'Atlantique. Quant à ceux qui pénétraient dans la Méditerranée, ils se mettaient sous la protection de navires de guerre étrangers, ou bien encore se procuraient de faux passeports. L'état de guerre avec le Portugal rendait en effet les pirates plus circonspects et moins exigeants sur l'authenticité des titres qui leur étaient présentés.

Mais il n'en subsistait pas moins le fait suivant, à savoir qu'il existait des citoyens américains prisonniers dans les bagnes d'Alger et exposés aux pires souffrances, comme ils le déclaraient dans les nombreuses pétitions qu'ils s'efforçaient de faire parvenir à leurs compatriotes.

Les diplomates américains ne cachèrent pas leur perplexité et l'on doit avouer qu'ils ne recevaient guère d'encouragements de nulle part. Au contraire, une visite que fit John Adams à l'ambassadeur de Tripoli dans les premiers jours de 1786, tandis qu'il se trouvait à Londres, lui avait fait pressentir que les négociations ne seraient pas faciles et que chacune des puissances barbaresques saurait faire valoir ses prétentions à tour de rôle.

Ce fut le 17 février 1786 que John Adams communiqua à John Jay, secrétaire des Affaires étrangères, le résultat de cette visite.

«Au dernier *levee*, le Roi, au cours d'une conversation avec les ambassadeurs étrangers, s'amusa à raconter que l'ambassadeur tripolite, Abdurrahman, s'était refusé à conférer avec ses ministres et avait insisté pour avoir une audience particulière avec lui. A cette audience, l'ambassadeur se borna à dire que Tripoli était en paix avec l'Angleterre et ne demandait qu'à continuer ; mais Sa Majesté ajouta que, selon elle, le vrai motif de l'entrevue avait été l'obtention d'un présent et le remboursement des frais de voyage supportés par ledit ambassadeur tant à Vienne qu'au Danemark.

«Il se peut qu'il n'ait été dit rien de plus au cours de cette audience. Mais il ne manque pas de gens en Angleterre pour exciter cet Africain et ses compatriotes contre la marine marchande américaine ; et l'on peut soupçonner, sans s'exposer à commettre une erreur, que la véritable raison de la présence de cet ambassadeur ici est, avant tout, soit d'amener les Etats-Unis à acheter la paix à prix d'argent ou moyennant des présents, soit d'obtenir le concours de l'Angleterre dans une guerre contre nous.

«Trouvant son attitude ignominieuse comme celle de tous ces étranges individus qui ne respirent que la peste ou la guerre, je m'étais tout d'abord efforcé de l'éviter. Mais je constatai que tous les autres ministres lui avaient rendu visite, et je craignis qu'une inattention plus longue de ma part éveillât par trop sa susceptibilité. Je pris donc parti de me présenter à sa porte pour la forme. J'avais choisi, pour ce faire, la dernière soirée et une heure assez tardive pour espérer ne pas être reçu. Mais l'ambassadeur me fit savoir qu'il était chez lui et qu'il allait me donner audience. Il ne serait pas de la dignité du Congrès de prendre connaissance du détail des cérémonies qui entourèrent l'entrevue. Elles conviennent davantage à une arlequinade destinée à exciter la gaieté populaire dans un théâtre de New-York.

«Il me suffira de dire que son Excellence me posa de nombreuses questions au sujet de l'Amérique, de son climat, de son sol, de sa température, etc. «C'est vraiment une grande contrée, observa-t-il ; mais cela ne l'empêche pas d'être en guerre avec Tripoli.» Je lui demandai comment il pouvait y avoir la guerre entre les deux nations, alors qu'il n'y avait eu ni injure, ni hostilité ou provocation de part et d'autre. Son Excellence me répondit que «la Turquie, Tripoli, Tunis, Alger et le Maroc étaient les souverains de la Méditerranée et qu'aucune nation ne pouvait y faire naviguer ses vaisseaux sans un traité de paix avec eux.»

«C'était, disait-il, le délice de son âme et le plus grand plaisir de sa vie, d'être

bon ; et il était heureux de rencontrer une occasion qui se présentât d'elle-même de faire le bien. Le moment était critique ; le plus tôt la paix serait faite, le meilleur ce serait ; car, d'après ce qu'il se passait avant même qu'il quittât son pays, il était convaincu que, si les négociations étaient remises à une autre année, il serait dans la suite bien difficile de les faire réussir. Si le nombre des vaisseaux et des matelots capturés devenait tant soit peu important, il serait dur d'amener les Turcs à les restituer ; et encore plus les Algériens. Une guerre entre chrétiens et chrétiens, ajoutait-il, est toujours douce ; les prisonniers sont, de chaque côté, traités avec humanité. Mais une guerre entre musulmans et chrétiens est horrible et les prisonniers sont vendus comme esclaves. Bien qu'il fût musulman, il estimait sévère une pareille loi ; mais comme il n'était pas en son pouvoir de la changer, il essayait, tout au moins, de toutes ses forces, d'en prévenir et d'en atténuer les effets. Il prit Dieu à témoin, c'est-à-dire qu'il jura par sa barbe, ce qui sembla être pour lui un serment sacré, que le seul motif de son amour pour la paix était le désir de bien faire et non le bénéfice qu'il pouvait en tirer.

«Cet homme, écrivait Adams, est, ou bien un politicien d'une habileté consommée, ou bien un homme sage et bienveillant. L'avenir seul nous fera découvrir s'il cache un caractère intéressé ou s'il est le philosophe qu'il prétend être. Dans ce dernier cas, la Providence semble nous avoir fourni une opportunité inespérée de conduire à bonne fin une affaire aussi délicate.»

Quatre jours plus tard, le 21 février, Adams revint dans sa correspondance sur le même sujet, insistant sur l'achat de la paix de préférence à la guerre.

«Si nous n'agissons pas ainsi, une telle guerre nous coûtera en peu de temps plusieurs millions de livres, sans compter un discrédit certain pour la réputation des Etats-Unis, un embarras cruel pour tout notre commerce, des charges d'assurances maritimes terribles, sans oublier qu'il faudra tenir compte des supplications de nos concitoyens prisonniers.

«Si, au contraire, nous parvenons à obtenir une paix perpétuelle avec ces Etats, ce sera le commencement de l'éclat du génie des Etats-Unis sur le monde entier. Notre commerce, notre navigation, notre marine de pêche prendront de l'extension dans la Méditerranée. Les bénéfices accessoires paieront largement l'intérêt des sommes sacrifiées et nous aurons dans la suite, autant de crédits que nous en aurons besoin.»

Les notes de John Adams étaient si pressantes que Jefferson consentit à aller à Londres au mois de mars pour rendre visite à Abdurrahman. Celui-ci leur déclara qu'une paix perpétuelle ne pourrait être achetée moins de 33.000 guinées, dont 3.000 pour lui, que Tunis consentirait à traiter sur les mêmes bases, mais qu'il ne répondait pas de l'acceptation d'Alger et du Maroc, qui, bien certainement, réclameraient le double de cette somme.

Ces conditions représentaient un total de près d'un million de dollars, alors que le Congrès n'en avait voté que 80.000 parce qu'à l'époque du vote, il n'y avait pas encore de captifs américains. Elles étaient à ce point inacceptables que les négociations furent abandonnées. D'ailleurs Jefferson était loin de

partager l'optimisme d'Adams sur la bonne foi des Etats Barbaresques dans l'observation des traités de paix. C'est ce qui explique les termes de la lettre qu'il adressa à Jay à la suite de son entrevue avec le Tripolitain :

«La durée de la paix dépendra de l'idée que se feront les Etats de Barbarie de la possibilité, pour nous, de maintenir cette paix par la force, et aussi de l'existence plus ou moins longue du Dey ou de tout autre chef de gouvernement avec qui elle aura été signée. Il n'y a aucun doute que le Congrès devra tenir compte autant de ces circonstances que de la prévision des dépenses dans l'examen de la question d'obtenir la paix, ou par les armes ou par un tribut.»

Jay adressa un rapport au Congrès sur ces événements, dans lequel il disait que les différents Etats de l'Union devaient se mettre d'accord le plus tôt possible sur la part individuelle qu'ils auraient à fournir pour constituer la somme nécessaire à l'achat de la paix ; faute de quoi les déprédations des pirates ne feraient probablement que croître et embellir.

Il se ralliait ainsi à la théorie pacifique d'Adams, tandis que Jefferson ne cessait de prêcher l'emploi de la force. Le premier se basait sur la pauvreté du Trésor américain, le second sur la mauvaise foi et la bassesse de caractère des Barbaresques. Il est intéressant de noter dans la correspondance de ces deux hommes d'Etat quels étaient les arguments de chacun d'eux en faveur de leurs thèses respectives.

«Certaines personnes, écrivait Adams à Jay, le 15 décembre 1784, pensent que notre commerce dans la Méditerranée ne vaut pas les dépenses entraînées par les présents que nous devons faire à ces peuples de pirates pour obtenir des traités en échange. D'autres estiment qu'il est humiliant de négocier avec de tels ennemis de l'humanité, et qu'il serait préférable de les combattre. Les premiers, selon moi, n'ont pas calculé la valeur exacte de notre commerce méditerranéen ; les autres font preuve de plus de courage que de prudence. Aussi longtemps que la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Empereur, etc., s'abaisseront à payer tribut à ces brigands et parfois même à les encourager, à quoi cela nous servira-t-il de leur faire la guerre ? La résolution peut être héroïque, mais elle ne sera pas avisée. La lutte sera inégale ; nos ennemis peuvent nous faire beaucoup de mal, tandis que nous, nous ne pouvons leur infliger que des pertes extrêmement minimes. Même si nous arrivions à envoyer une force suffisante pour incendier une de leurs villes, leurs princes ne s'en trouveraient pas davantage punis pour cela et redoubleraient leurs insultes pour nous persifler. Nous ne leur aurions pas causé plus d'effet que si nous nous étions amusés à tuer seulement quelques chenilles sur un pommier qui en serait couvert.

«A moins qu'il ne fût possible de persuader toutes les grandes puissances maritimes de s'unir pour supprimer ces pirates, ce serait une véritable imprudence de notre part de penser à nous mesurer avec eux ; nous n'aurions qu'à nous en repentir. Car cela ne servirait qu'à irriter leurs passions et à accroître leur insolence et leurs exigences.»

De son côté Jefferson écrivait à John Page (20 août 1785):

«Vous estimerez probablement que les tributs à payer à ces Etats seront la cause d'une telle augmentation des taxes fédérales, que chaque citoyen s'en ressentira sensiblement en acquittant les dites taxes. La question est de savoir ce qui coûtera le moins cher, la paix ou la guerre. Mais c'est une question qui s'adresse autant à notre honneur qu'à notre avarice, et il s'agit d'être respectés non plus seulement par ces pirates, mais encore par les puissances européennes. Si nous désirons que notre commerce soit libre et ne soit jamais molesté, nous devons montrer au monde entier que nous possédons une énergie à laquelle personne ne croit en ce moment. L'opinion plutôt faible qu'à l'étranger on a de nos moyens ne peut manquer de nous entraîner à brève échéance dans une guerre navale.»

Adams et Jefferson ne se contentaient pas d'exposer leurs idées à des tiers ; c'était encore un des thèmes les plus courants de leurs discussions personnelles. C'est ainsi que le 3 juillet 1786, Adams écrivait à Jefferson :

«J'ai l'avantage de soumettre à votre attention quelques idées :

1° Nous pouvons en ce moment, au prix d'un sacrifice pécuniaire, traiter avec les Etats Barbaresques, en dépit de toutes les intrigues des Anglais ou autres, faites pour nous en empêcher. — 2° Nous n'aurons jamais la paix sans déboursier d'argent, quand bien même la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande réunies dépenseraient en notre faveur toute leur influence. — 3° Ni la bienveillance de la France, ni la malveillance de l'Angleterre ne pourront, la première faire diminuer, la deuxième faire augmenter l'importance de la somme. — 4° Plus nous retarderons les négociations, plus les exigences augmenteront.

«De ce qui précède, je conclus que le plus sage pour nous est de conclure un traité et de payer, sans perdre un instant, ce qui est nécessaire.

«Donnez-moi votre avis au sujet des quatre points exposés plus haut. Peut-être allez-vous me répondre : Faisons la guerre, bien que celle-ci doive coûter plus cher. Si tel est votre sentiment, et si vous pouvez rallier à cette idée les Etats du Sud, je m'empresse de vous déclarer que je suis sûr de l'acquiescement de la Pensylvanie et des Etats du Nord. Ce sera pour nous une bonne occasion de nous créer une marine. La politique de la chrétienté a fait de ses marins des lâches devant l'étendard de Mahomet ; ce sera, pour nous, héroïque et glorieux de montrer que les nôtres sont plus courageux. Je ne doute pas un instant que nous y arrivions, si nous nous mettons sérieusement à l'œuvre ; mais la difficulté qu'il y a à mettre tous nos concitoyens d'accord sur ce point m'a toujours découragé.»

A cela Jefferson répondit le 11 juillet: «Nos instructions portent que nous devons obtenir la paix par la voie de négociations. C'est donc notre devoir de le faire. Je reconnais avoir toujours pensé qu'il eût été préférable de l'obtenir par les armes.

«Au sujet des idées exposées dans votre lettre du 3 courant, je suis d'accord avec vous sur les trois premières. En ce qui concerne la quatrième, j'estime

que tout dépendra de la valeur des captures immédiates faites par les pirates : si celles-ci sont nombreuses et riches, le prix de la paix sera augmenté ; sinon, il sera diminué. Dans tous les cas, s'il est décidé que nous devons acheter un traité, je ne vois aucune raison pour retarder cette opération. Je n'en continuerai pas moins à déclarer que j'aurais préféré l'obtenir par les armes pour les raisons suivantes :

«1° La justice est en faveur de cette manière de voir. — 2° L'honneur l'est aussi. — 3° Cela nous procurera le respect de l'Europe ; or le respect que nous lui inspirerons sera une sauvegarde pour nos intérêts. — 4° Cela dotera le gouvernement fédéral du plus efficace instrument de coercition contre celui des membres de notre communauté qui commettrait un délit. — 5° J'estime cette façon d'agir moins coûteuse. — 6° Je l'estime également plus efficace.

«Je demande pour cela une flotte de cent cinquante canons ; j'ai, jusqu'ici, supposé que nous serions seuls à supporter tout le poids de la guerre ; mais j'ai de bonnes raisons de croire que : 1° Naples se joindra à nous et que 2° le Portugal fera de même, pour des motifs identiques.

«Ainsi donc, je crois qu'une convention peut être conclue entre le Portugal, Naples et les Etats-Unis, suivant laquelle chacune des nations participera aux dépenses de la guerre proportionnellement à sa richesse ; et si Alger souscrit à la paix qui lui aura été imposée, les stipulations des traités seront les mêmes pour chacune d'elles.»

Adams s'empresse de répliquer le 13 juillet :

«Je reçois à l'instant votre honorée du 11. J'y ai trouvé de solides et puissantes raisons en faveur d'une expédition contre les Algériens, et, je le confesse, si nos Etats pouvaient être mis d'accord sur l'opportunité de cette mesure, je serais le premier à défendre de tout mon pouvoir le principe d'une guerre pour la protection de nos gens et de notre commerce. Mais le Congrès ne voudra jamais, sinon pendant de longues années, se rallier à une telle résolution et il en résultera pour notre négoce et pour notre honneur des souffrances illimitées. Nous ne devons pas penser à combattre les Algériens, si ce n'est une fois pour toutes. Or je crains qu'il soit difficile de faire partager à notre peuple cette façon de voir. Combattre les Algériens au prix de plusieurs millions, et faire la paix ensuite, moyennant plus d'argent et des présents plus précieux que ne le demanderait actuellement la conclusion d'une paix perpétuelle, ne me paraît pas précisément être une façon d'agir économique.

«Mon opinion est semblable à la vôtre au sujet de l'opportunité et même de la nécessité de posséder une marine pour d'autres usages ; mais j'ai beaucoup d'appréhension au sujet des résultats que cette marine obtiendrait contre les Algériens. Je suis complètement d'accord avec vous pour encourager la création d'une marine, que ce soit ou non contre ces derniers ; mais je suis d'avis en même temps que nous devons nous efforcer de conclure tout d'abord un traité. Je reconnais que sur ce point votre lettre m'a mis plus

à l'aise. Cependant, je pense que vous avez donné une estimation bien trop faible des forces qui seraient nécessaires pour amener les Algériens à composition.»

Le grand projet de Jefferson était le blocus perpétuel d'Alger par une flotte internationale. Il avait même demandé sur ce sujet l'opinion de d'Estaing qui lui avait répondu «qu'en bloquant Alger à l'aide de navires solidement ancrés et amarrés et réunis les uns aux autres par des câbles et des chaînes de fer, cette cité serait bien vite dans l'obligation de demander la paix.»

«Les bombardements, ajoutait d'Estaing, n'ont qu'un effet momentané. Ils ne consistent, si je puis m'exprimer ainsi, qu'à briser des vitres avec des guinées. Aucun n'a réussi à impressionner sérieusement ces brigands, tandis qu'un blocus, même imparfait pourvu qu'il soit persistant, causera chez eux une perturbation profonde et continue, qui finira, à la longue, par leur devenir absolument insupportable.»

Jefferson avait aussi pensé à une ligue internationale contre les Etats Barbaresques.

«J'avais toujours été opposé, raconte-t-il dans ses Mémoires, à ce que les Etats-Unis partageassent l'humiliation européenne de payer tribut à ces pirates sans foi ni loi, et j'avais cherché à unir entre elles les puissances les plus exposées à leurs habituelles déprédations. Conformément à cette idée, j'avais préparé et rédigé une note de convention spéciale, que je remis à leurs représentants à Paris pour qu'elle fût soumise à leurs gouvernements respectifs. L'Espagne venait précisément de conclure un traité avec Alger, moyennant une dépense de trois millions de dollars et elle ne tenait pas à ce que le bénéfice d'un tel sacrifice dépendît exclusivement de l'observation du traité par la seule autre partie. Le Portugal, Naples, les Deux-Siciles, Venise, Malte, le Danemark et la Suède étaient favorablement disposés; mais leurs ministres à Paris m'exprimèrent la crainte que la France n'intervint soit directement, soit indirectement en faveur des Etats Barbaresques, et ils me conseillèrent de m'assurer d'abord des bonnes dispositions du comte de Vergennes.

«Or j'avais déjà eu l'occasion de l'entretenir de mon projet; il était donc fort difficile et délicat d'exprimer des doutes sur la conduite et la loyauté de son gouvernement. Je me tirai de ce mauvais pas en lui exprimant la crainte que l'Angleterre fût favorable aux pirates. «Elle n'oserait pas» me répondit le ministre. Je n'insistai pas davantage. D'ailleurs les ambassadeurs me déclarèrent que cette réponse leur donnait toute satisfaction. Il ne manquait plus à la réussite de mon projet que l'assentiment de mon gouvernement et son autorisation de faire des propositions officielles et formelles.

«Je lui fis ressortir la perspective agréable de voir notre commerce protégé contre les attaques barbaresques; je lui donnai également à espérer qu'en excluant de la mer pendant un assez long temps ce peuple de brigands, on arriverait certainement à modifier ses mœurs et ses habitudes et à éveiller

en lui le goût de l'agriculture. Ce résultat, ajoutais-je, serait obtenu en y contribuant par la mise d'une frégate, à nos frais, en croisière constante. Mais le gouvernement américain n'était malheureusement pas en état de prendre un tel engagement. Ses recommandations au Congrès, en vue d'obtenir des Etats de l'Union des ressources pécuniaires, étaient trop peu écoutées et suivies par les représentants de certains d'entre eux; aussi se refusa-t-il à prendre une part effective à la combinaison et à contracter une obligation qu'il était conscient de ne pouvoir remplir avec ponctualité. C'était l'échec de mon projet.»

CHAPITRE III
Conclusion de la paix avec le Maroc
Tentative de rachat
des captifs américains à Alger

Cependant, conformément aux décisions du Congrès du 12 mai 1784, les commissaires américains s'étaient mis à l'œuvre pour entamer les négociations avec les Etats Barbaresques.

Peu de temps après le départ de Franklin pour les Etats-Unis au mois de mai 1785, Adams et Jefferson, — ce dernier se trouvant alors à Paris, — chargèrent, à la date du 5 octobre, Thomas Barclay, consul général des Etats-Unis à Paris, de négocier avec le Maroc. Engagés eux-mêmes tous les deux dans différents pourparlers avec plusieurs puissances européennes, ils avaient dû faire usage du pouvoir qu'ils avaient reçu de se substituer un mandataire.

Thomas Barclay se mit en route sur-le-champ et arriva au Maroc le 19 juin 1786. Le 16 juillet 1786, c'est-à-dire à peine un mois après, le traité était signé sans qu'il eût été soulevé la moindre difficulté. Au contraire, c'était le premier traité conclu entre une nation chrétienne et un Etat Barbaresque, où il ne fût pas stipulé de tribut annuel. Bien entendu, sa stricte observation par le Maroc exigeait, à défaut de la présence constante d'une force navale suffisante, le don de présents occasionnels dont la valeur s'éleva à moins de 10.000 dollars. La convention n'en était pas moins remarquable par sa libéralité, surtout en ce qui concernait les droits des neutres et l'échange des prisonniers.

Sa durée avait été fixée à cinquante années ; mais en 1791, l'Empereur du Maroc mourut et il fallut faire reconnaître le traité par son successeur. Le Congrès décida que 20.000 dollars seraient affectés à cette reconnaissance.

En conséquence, le 13 mai 1791, Jefferson écrivit de Philadelphie au colonel David Humphreys pour l'informer que Thomas Barclay était chargé à nouveau de se rendre à la cour du Maroc et qu'on lui avait fait remettre, en même temps que ses pouvoirs, une somme de 10.000 dollars destinés à l'achat d'une partie des présents nécessaires. Une somme complémentaire de 32.174 gulds était également déposée dans le même but chez des banquiers d'Amsterdam.

Au moment de passer le détroit de Gibraltar, Barclay apprit que le Maroc était alors en pleine guerre civile ; les fils de l'Empereur défunt se disputaient la succession de leur père. Le plénipotentiaire américain, ayant constaté qu'aucun des prétendants n'avait une prépondérance locale suffisante pour qu'une reconnaissance par l'un d'eux fût effective dans la suite, resta en Espagne, puis en Portugal, dans l'attente des événements ; mais il mourut presque subitement à Lisbonne au mois de janvier 1793, sans avoir pu achever sa mission.

La guerre civile marocaine ne prit fin qu'en 1795 ; des instructions nouvelles avaient été données dans l'intervalle à Humphreys par Randolph, secrétaire des Affaires étrangères, en date du 28 mars 1795, pour que la reconnaissance n'exigeât pas un sacrifice de plus de 20.000 dollars si possible, ou 24.000 au pis aller.

Au mois de septembre, le traité fut, moyennant 20.000 dollars ou leur équivalent, solennellement reconnu par le nouvel empereur, Moulay Soliman, qui daigna même adresser à Washington, président des Etats-Unis, la lettre suivante :

«Au nom de Dieu Tout-Puissant! etc., Soliman ben Mohammed ben Abdoullah (que Dieu l'ait en sa sainte garde) au Président des Etats-Unis, etc.

«Nous avons bien reçu votre lettre où vous nous annoncez que vous avez désigné votre ambassadeur à Lisbonne pour venir vers nous ; nous avons également reçu le pouvoir délégué par ledit ambassadeur à votre consul, Simpson, qui réside à Gibraltar, pour que celui-ci puisse venir et agir en ses lieu et place, dans toute circonstance, auprès de notre Cour Impériale (que Dieu l'ait en sa garde) ; et en effet il est venu pour s'entretenir avec nous.

«Par les présents qu'il nous a remis et la lettre qui les accompagnait, nous avons eu la preuve que vous nous teniez en estime.

«Votre souci de conserver notre amitié nous a été particulièrement agréable et vous pouvez être certain que nous vous témoignerons tout autant d'affection, si ce n'est plus, parce que vous avez été fidèle à la mémoire de notre glorieux père.

«Nous avons reçu votre sympathique envoyé avec les honneurs dignes de l'amitié qui nous unit. C'est avec une profonde satisfaction que nous avons accepté vos présents, et nous avons mentionné à votre consul ceux d'entre eux qui nous avaient causé le plus de plaisir.

«Continuez à nous adresser des lettres à notre Cour, afin que notre amitié présente n'en soit que plus sûre et plus forte. Quant à nous, nous restons avec vous dans le même état de paix, de tranquillité et d'entente réciproques que du temps de mon père qui est dans la gloire.

«Revêtu de notre sceau à Rabat, le deuxième jour de la lune Zafar, an de l'Hégire 1210.»

Le Congrès renouvela pour Simpson le vote des félicitations qu'il avait transmises à Barclay lors de la signature du traité de 1786 ; à cette époque il avait également chargé Jay d'écrire une lettre de remerciements pour l'intervention de l'Espagne à M. Gardoqui, ministre plénipotentiaire de cette puissance aux Etats-Unis. Au sujet de cette intervention on trouve dans la correspondance diplomatique une longue lettre dudit ministre, dont nous extrayons le passage suivant :

«New-York, 25 mai 1786.

«L'honorable Congrès peut compter sur les bonnes et généreuses dispositions de Sa Majesté envers les Etats-Unis et sur le poids de sa puissante amitié. Sa Majesté a toujours eu plaisir à donner le plus souvent possible des

preuves de sa sympathie envers les Américains captifs en Barbarie. Elle agira de même vis-à-vis des commissions chargées de négocier la paix avec les Etats Barbaresques.

«Le Congrès peut être persuadé que le Roi jouit d'une telle considération auprès de ces derniers que, grâce à son amitié, les Etats-Unis seront assurés de celle de l'Empire du Maroc et peut-être même de celle de la Régence d'Alger. L'Amérique a raison de craindre les conséquences funestes que subirait son commerce, si elle n'avait, pour les éviter, l'intervention du Roi : c'est surtout dans la Méditerranée qu'elle s'en apercevrait.»

A partir de la reconnaissance du traité de 1786 par le nouvel Empereur, les Etats-Unis n'eurent avec le Maroc que des difficultés passagères.

La première se place en 1802. A cette époque, d'une part il y avait du retard dans l'arrivée de quelques présents que l'Empereur avait demandés, d'autre part le commandant d'un navire de guerre américain avait refusé de convoier des embarcations marocaines. Le consul reçut l'ordre de quitter Tanger ; mais ayant informé l'Empereur que le Président avait ordonné de lui envoyer à titre gracieux une batterie d'artillerie, il fut autorisé à rester.

Le second incident fut plus grave. Le 24 août 1803, le capitaine Bainbridge apprit à Gibraltar où il venait d'arriver avec la frégate *Philadelphia*, que, sans déclaration de guerre préalable, deux corsaires marocains croisaient à la hauteur du cap Gate, à la recherche de navires de commerce américains. Il partit immédiatement à leur découverte et, dans la nuit du 26, surprit deux voiliers dans les parages indiqués.

Bainbridge, constatant à sa voile que l'un d'eux était un bâtiment barbaresque, se fit passer pour un officier anglais et, s'étant rapproché avec sa frégate, demanda au commandant du voilier suspect de lui remettre ses papiers. Il reconnut qu'il avait affaire à un croiseur marocain, le *Mirboka*, commandé par un nommé Ibrahim Lubanez, et portant vingt-deux canons avec cent vingt hommes d'équipage. Quant à l'autre voilier, ce n'était autre qu'un brick américain, le *Celia*, de Boston, qui avait été capturé par les corsaires quelques jours auparavant en vue de Malaga. Vainement le Marocain essaya de dissimuler le fait. Bainbridge fit armer une embarcation pour conduire à bord du brick quelques marins et un officier. Celui-ci ne tarda pas à découvrir, enfermés dans la cale, le capitaine Bowen du *Celia* et sept hommes d'équipage. La violation du passeport remis par le consul des Etats-Unis à Tanger était flagrante. Aussi le capitaine américain n'hésita pas à saisir le *Mirboka*, dont il fit passer à bord de sa frégate l'équipage et son chef. Cette opération n'était pas encore terminée, que quelques-uns des Marocains qui étaient encore à bord du *Celia* parvinrent à s'éloigner avec celui-ci, en profitant de l'état de la mer et de la nuit tombante. Il ne fut retrouvé que dans la soirée du lendemain, serrant de près la terre dans la direction d'Almeria, probablement avec l'espoir de passer à l'ouest des vaisseaux et de gagner Tanger. Mais la faiblesse du vent avait rendu toute fuite rapide impossible, et il fut restitué à son propriétaire qui continua son voyage.

Cependant Ibrahim Lubanez, habilement interrogé par Bainbridge et menacé d'être pendu haut et court comme pirate, finit par avouer qu'il n'avait agi que sur les ordres directs du gouvernement de Tanger, d'après lesquels il devait s'emparer de tout navire américain rencontré. Tout avait été prévu, sauf l'arrivée de la frégate. Bainbridge regagna Gibraltar avec sa prise pour y attendre l'arrivée et les ordres de son chef, le commodore Preble, parti des Etats-Unis avec une forte escadre, à destination de Tripoli, dont il s'agissait de châtier l'insolence. Les prisonniers marocains furent traités avec humanité et éprouvèrent une profonde impression du fait de la punition, en leur présence, d'un caporal américain, qui, bien que provoqué, s'était livré sur l'un d'eux à des voies de fait.

Le commodore Preble se présenta le 6 octobre devant Tanger avec les frégates *Constitution*, *New-York*, *John Adams* et le *Nautilus*. Des représentations énergiques furent adressées à l'Empereur du Maroc. Celui-ci, fortement impressionné, envoya des excuses immédiates, désavoua le gouverneur de Tanger qui fut destitué, et publia un édit où il était proclamé que «la nation américaine était toujours en état de paix et d'amitié avec sa personne, comme elle l'avait été auparavant.»

Les relations continuèrent à être assez pacifiques, mais non sans quelques incidents qui furent d'ailleurs rapidement réglés; à l'expiration de la quarante-neuvième année, le traité fut renouvelé pour une autre période de cinquante années. La seule modification apportée à sa rédaction primitive fut la suppression d'une addition à l'article X, concernant la protection des navires américains qui se réfugiaient dans un port du Maroc.

Les négociations avec les autres Etats Barbaresques allaient être singulièrement plus longues et plus laborieuses.

Lorsqu'Adams et Jefferson avaient confié à Thomas Barclay la mission de traiter avec le Maroc, ils avaient désigné, sur la recommandation du gouvernement, un certain John Lamb pour une mission analogue à Alger. Ce John Lamb, qui n'avait été choisi que parce qu'il avait fait du commerce avec l'Afrique du Nord pendant de longues années, ne jouissait guère de la confiance de ses mandants. Ceux-ci jugèrent même prudent de lui adjoindre un nommé Randall, soit-disant pour l'aider dans ses démarches, mais à la vérité pour le surveiller de très près, tant au point de vue de son intégrité, qu'à celui de son habileté.

Lamb arriva à Alger le 25 mars 1786, accompagné de son secrétaire. Le Dey les reçut l'un et l'autre de la façon la plus polie. Il les informa qu'il était au courant des exploits du général Washington, pour lequel il déclarait professer la plus grande admiration. Il espérait même que, comme il n'aurait probablement jamais l'occasion de se trouver en présence du célèbre homme d'Etat, le Congrès voudrait bien lui consentir la faveur de lui envoyer son portrait grandeur nature, qu'il mettrait en bonne place dans son palais.

Le sentiment d'admiration pour le général Washington ne diminua pas cependant le prix des captifs. La rançon était, selon Lamb, de 6.000 dollars

pour chacun des trois capitaines, 4.000 dollars pour chaque officier subalterne et passager, et 1.400 dollars par homme d'équipage. Il fallait y ajouter certaines redevances supplémentaires, qui étaient habituellement les suivantes : 10 % du montant total des rançons pour la Douane, 15 % pour le Dey, 4 % pour le secrétaire d'Etat, 7 % pour le capitaine du port, et 7 % pour le gardien du bagne. La Régence consentit à diminuer quelque peu ces redevances ; malgré cette générosité, la rançon moyenne de chaque captif s'élevait encore à 2.800 dollars, alors que Lamb avait pour instruction de n'en offrir que 200.

Au bout de trois audiences, Lamb, découragé par l'inanité de ses efforts, se décida à rentrer en Espagne. Cependant Adams et Jefferson lui firent savoir qu'il avait à se rendre auprès d'eux ou auprès du Congrès pour faire un rapport sur sa mission ; ils avaient même craint, un instant, une malversation de la part de leur délégué. Lamb ne répondit jamais à leur appel ; il prétextait son mauvais état de santé et préféra résigner ses fonctions.

« Certes, écrivait Jefferson, aurait-on envoyé un ange, qu'il n'aurait pas obtenu un meilleur résultat, étant données les propositions qu'il était chargé de faire. Cependant, si le Congrès décide d'entreprendre de nouvelles négociations, j'espère qu'il comprendra que Lamb n'était tout de même pas l'homme de la situation. »

Son échec fut attribué pour beaucoup à son ignorance de toute autre langue que l'anglais et en particulier de l'espagnol, couramment parlé dans la Régence d'Alger. Ce fut d'ailleurs l'une des raisons qu'en donna le capitaine Richard O'Brien, du *Dauphin*, capturé en juillet 1785. Ce capitaine, Irlandais de naissance, semble avoir été le refuge et le consolateur de ses camarades de captivité ; John Quincy Adams en a laissé dans ses mémoires un portrait amusant. Il le compare aux héros des romans de Smolett, surtout à cause de son langage pittoresque, émaillé à tout propos d'expressions maritimes, langage qu'O'Brien lui-même estimait être un de ses principaux mérites personnels.

Comme il était chargé de correspondre avec les agents des Etats-Unis, il écrivit à Carmichaël à Madrid que « puisque M. Lamb ne pouvait parler qu'anglais, ni le consul de France, ni le comte d'Espilly, ambassadeur d'Espagne, ne prendraient la peine de transmettre ses propositions, si avantageuses fussent-elles pour les Algériens ; que d'ailleurs ces deux diplomates lui conseillaient de s'en retourner, parce que la Régence ne ferait jamais la paix avec les Américains ». Il ajouta que « le Vekilhadj était désireux de voir une entente établie avec les Etats-Unis, qu'il y collaborerait de tout son pouvoir s'il lui était fait cadeau pour son usage personnel d'un shooner de douze canons, mais que ce grand dignitaire conseillait d'envoyer tout d'abord quelqu'un parlant espagnol ou italien, et non un homme se couvrant de ridicule par le fait seul que l'on ne comprenait pas ce qu'il disait ».

De cette lettre qui leur fut communiquée par son destinataire, Adams et Jefferson conclurent qu'une part de l'insuccès de leur envoyé incombait également à l'hostilité qu'elle paraissait prêter aux représentants de l'Europe

à Alger. Le rapport de Lamb, qui déclara avoir trouvé d'Espilly plus qu'indifférent et les consuls de France et d'Angleterre à peine polis, vint renforcer chez eux cette opinion que transformèrent ensuite en certitude plusieurs lettres postérieures d'O'Brien. Celui-ci leur signala d'abord les intrigues anti-américaines des consuls britanniques à Alger et à Barcelone auprès du Dey, intrigues dont il disait avoir eu connaissance par une confiance de d'Espilly. Puis, en juin 1790, dans une lettre à Carmichaël, il dénonça à nouveau l'attitude, agressive selon lui, des représentants étrangers. «Je tiens du Vekilhadj que, depuis que les Américains se sont libérés de la domination anglaise, la Grande-Bretagne n'a cessé de demander comme une faveur que la paix ne fût pas faite avec les Etats-Unis. Il m'a également avoué que peu de temps avant l'arrivée de Lamb, le comte d'Espilly et le consul de France avaient mis en jeu toute leur influence pour faire échec aux Américains.»

Si cette suspicion pouvait être fondée en ce qui concerne les Anglais, elle ne pouvait être que profondément injuste vis-à-vis des Français et des Espagnols, quelle que fût la valeur du témoignage du Vekilhadj. Elle était malheureusement partagée et exploitée depuis longtemps déjà par une partie de la presse des Etats-Unis. N'était-ce pas cependant un Français, M. de Soulanges, qui en 1785, peu de temps avant la capture de la *Maria* et du *Dauphin*, avait fait son possible pour que les navires américains fussent prévenus du danger qui les menaçait ? La part prise par l'Espagne au succès des négociations avec le Maroc pouvait-elle être oubliée ? La France n'avait-elle pas, en toute circonstance, donné, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses agents, des gages constants de sa sympathie ?

Le comte de Vergennes n'avait d'ailleurs pas attendu cette dernière imputation pour protester contre ces rumeurs. Lors de la signature de la paix avec le Maroc, il avait écrit, le 25 août 1786, à M. Otto, notre chargé d'affaires aux Etats-Unis, la note suivante :

«Vous pouvez donner au Congrès l'assurance que le Roi saisira toujours avec empressement chaque occasion de faciliter la bonne intelligence entre les Etats-Unis et les Etats Barbaresques. Cette assemblée a dû être informée, sans aucun doute, de l'aide apportée par nos agents aux citoyens américains chargés de négocier avec la Régence d'Alger et l'Empire du Maroc ; le traité qui vient d'être récemment signé avec cette dernière puissance et qui sera probablement rendu public aux Etats-Unis, sera la meilleure réfutation de ces suspicions qu'un certain nombre de journaux américains essaient d'éveiller contre notre politique.»

Il faut rendre cette justice à Jefferson qu'il professa toujours une amitié sincère pour Vergennes et qu'il ne cessa à aucun moment de lui accorder sa confiance. Lorsqu'il avait un conseil à demander, c'était toujours à notre ministre qu'il s'adressait. On en trouve la preuve dans la lettre qu'il écrivit à John Jay le 23 mai 1786 ; il avait pensé à cette époque que l'intervention de la Porte faciliterait les négociations avec la Régence d'Alger.

«Paris, le 23 mai 1786.

«Tandis que je me trouvais à Londres, je reçus de nombreuses lettres de Madrid et d'Alger m'indiquant que des traités de paix avec les Etats Barbaresques seraient obtenus avec beaucoup moins de difficulté si nous en signions un, auparavant, avec la Sublime Porte. Il fut donc convenu avec M. Adams qu'à mon retour à Paris, je consulterais à ce sujet le comte de Vergennes.

«Nous ne pouvions trouver en effet un meilleur conseiller que ce ministre, auquel un long séjour à Constantinople avait donné une grande expérience de la Cour du Grand Seigneur.

«Par suite de diverses circonstances je n'ai pu rencontrer le ministre qu'aujourd'hui. Je lui ai exposé les difficultés que nous rencontrions avec Alger et demandé à combien il estimait la dépense d'une mission diplomatique à Constantinople et quel effet elle produirait sur le Dey. Il m'a répondu que la dépense serait très élevée, parce qu'il nous faudrait faire de nombreux présents à chacune des personnalités de la Cour et que la paix avec Alger ne nous en coûterait pas un penny meilleur marché. Il convint que les puissances barbaresques reconnaissaient une sorte de vassalité envers la Porte et s'en prévalaient lorsqu'il y avait quelque bénéfice à en retirer, mais qu'ils s'empressaient de la répudier dans le cas contraire. A son avis, seules les espèces sonnantes et rébuchantes constituent un agent effectif. Il m'a cité l'exemple de l'Espagne, qui possède une convention avec la Porte et n'en sera pas moins obligée d'acheter sa tranquillité à Alger au prix de plus de six millions de livres. Je lui ai dit que, d'après les informations reçues de tous côtés et celles fournies par l'ambassadeur tripolitain à Londres, nous estimions que la paix avec les quatre Etats de Barbarie nous coûterait entre 200.000 et 300.000 guinées en espèces. La somme n'a pas semblé dépasser ses prévisions.

«Je lui mentionnai ensuite que, vu l'incertitude d'une paix achetée même à prix d'or, le Congrès estimerait peut-être préférable d'entreprendre une expédition dans la Méditerranée et de bloquer Alger. M. de Vergennes me laissa entendre qu'à son idée il nous faudrait pour cela une flotte d'une dizaine de navires. Comme je lui faisais observer que M. de Massiac accomplissait actuellement cette opération avec quatre unités seulement, il me répondit que la chose était exacte, mais qu'il lui faudrait certainement envoyer des renforts. Sur une réflexion que je lui fis au sujet de l'attitude des Anglais que je lui indiquai comme capables d'aider en secret la Régence, il me déclara qu'il estimait cette conduite impossible, à cause du scandale qui en résulterait. Enfin je lui posai une dernière question sur la cause du blocus d'Alger par M. de Massiac. Il me répondit qu'il s'agissait d'obtenir réparation d'une infraction commise au traité des Algériens avec la France.»

Ainsi donc, c'était en vain que Jefferson essayait de concilier ses démarches auprès des Régences avec la modicité des ressources dont il disposait, et il ne lui fallait pas non plus compter sur l'intervention, même payée, de la Porte. Des citoyens américains étaient entre les mains du Dey ; c'est ce qui compliquait singulièrement la situation.

Jefferson eut alors l'idée de faire d'abord racheter ces captifs, afin d'avoir ensuite le champ plus libre, et, dans ce but, il entra en relations, dans les premiers jours de 1787, avec le Supérieur de l'ordre des Mathurins. Cet ordre, fondé au XII^e siècle par Saint Jean-de-Matha, avait pour mission le rachat des captifs chrétiens aux infidèles, d'où son autre nom de la Rédemption. Les services qu'il avait rendus à la chrétienté étaient célèbres, puisque depuis 1189 il était parvenu à obtenir la liberté de 900.000 esclaves et sa renommée n'avait pas tardé à éveiller l'attention de Jefferson. Celui-ci, après une première entrevue avec le Supérieur, écrivit au Congrès pour lui soumettre son idée d'employer les bons offices de l'ordre, et, le 19 septembre 1787, il reçut l'autorisation de continuer les pourparlers qu'il avait entamés.

Le Supérieur accepta de s'en occuper, mais ne cacha pas combien la mission était difficile et délicate. Il fallait d'une part éviter, en rachetant des captifs étrangers, de faire augmenter le taux de la rançon des esclaves français; car la Cour de France ne manquerait pas de protester. Il était indispensable, d'autre part, de garder un secret absolu; car il était à craindre, il était même certain que, si les Algériens découvraient dans les démarches des Mathurins l'intervention occulte des Etats-Unis au lieu de celle de la seule charité, ils élèveraient le prix de rachat des prisonniers américains et abandonneraient la poursuite des navires des autres nations pour se livrer à celle, devenue beaucoup plus lucrative, de ceux des Etats-Unis.

Pour donner complètement le change aux Algériens, il fut décidé que l'on cesserait de faire remettre aux captifs les secours qu'on avait coutume de leur envoyer. Il semblerait ainsi qu'ils fussent abandonnés à la charité publique. Cette décision reçut son exécution; des retards volontaires furent apportés dans le règlement des avances consenties par le consul d'Espagne, qui n'osa plus en faire, de peur qu'elles ne fussent pas remboursées. Les malheureux prisonniers américains, auxquels on était dans l'impossibilité de donner la raison véritable de leur abandon, pour ne pas laisser échapper le secret, ne tardèrent pas à se plaindre amèrement et à adresser au Congrès pétitions sur pétitions.

Avant de commencer ses démarches, le Supérieur de l'Ordre attendit d'avoir reçu les fonds nécessaires, qui ne lui parvinrent qu'au cours de l'année 1789. Ce fut le père Perrin, délégué général de l'Ordre à Alger, à qui fut d'abord confiée la mission; mais, malade, il ne put l'accepter et écrivit au Supérieur, en réponse à ses instructions, la lettre suivante qu'il importe de citer tout entière :

«Aix, le 19 août 1789.

«C'est à Aix, où je me trouve depuis quelque temps afin de faire usage des eaux, que je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

«Je trouve de nombreuses et grandes difficultés à l'exécution du rachat dont vous me parlez. J'estime que, par le fait que, seul, le rachat des captifs

américains sera proposé, il n'est guère possible de diriger les négociations de telle façon que les Algériens ignorent l'intervention du gouvernement des Etats-Unis. Quant aux 2.500 livres offertes pour chacun des prisonniers, elles constituent une rançon tout à fait insuffisante pour la voracité de ces brigands. Depuis le rachat général des captifs français et espagnols, ils n'ont pas, fiers d'avoir humilié l'Espagne et craignant peu la France, hésité à augmenter le taux des rançons, malgré les stipulations des traités. C'est ainsi que notre office de Marseille a dû, l'année dernière, donner jusqu'à 4.000 livres pour un seul esclave.

«Vous me répondez à cela qu'en 1785, la France n'a pas payé plus de cent louis par tête ; mais il faut ajouter que le Roi s'était mis personnellement en avant dans cette circonstance et que le Dey, qui était dans un de ses bons jours, voulut faire montre de politesse. Or nous ne pouvons guère espérer que ce fait se renouvelle pour nous, surtout en ce moment, où la Régence affecte de traiter la France de telle manière que celle-ci se croit menacée d'une prochaine rupture, ne pouvant être évitée que par de nouveaux sacrifices.

«Supposons même les difficultés aplanies. Nous ne pourrions prendre sur nous d'effectuer ce rachat, sans y être autorisés par la Cour de France, surtout si vous souhaitez paraître n'agir que conformément au but ordinaire de la Rédemption. Cependant je suis persuadé que si vous en informez le ministère, celui-ci ne nous refusera aucune autorisation.

«Il sera nécessaire ensuite d'avoir sur place une personne de confiance pour agir de la façon la plus discrète, et ce, afin d'éviter les protestations des captifs français et de mieux sonder les intentions de la Régence au sujet du montant des rançons. Le père Torillo, directeur de l'hôpital, est Espagnol et en outre peu fait pour une pareille négociation. M. Parel, le seul négociant français d'Alger, est capable de s'en charger ; mais sa situation de directeur de la maison Gimén fera toujours soupçonner que les Etats-Unis s'occupent du rachat dans la coulisse.

«Aussi vais-je m'aventurer à vous faire part de l'idée qui me semble être la plus juste ; c'est d'ailleurs, à mon avis, la seule qui puisse être poursuivie. Ne pourriez-vous pas envoyer un religieux, non comme rédempteur, mais comme chapelain de l'hôpital des captifs ? M. Gache me paraît être la personne la mieux placée pour conduire à bien cette opération dont je désire le succès autant pour l'intérêt que vous y attachez que pour la satisfaction de M. Jefferson. Je n'ose pas me proposer à cause de mon âge, car je parle l'italien et l'espagnol, qui sont d'un usage courant à Alger et surtout à l'hôpital. Cependant, si vous ne trouviez personne, j'entreprendrais encore ce voyage, afin de vous donner la preuve de ma soumission et de mon désir d'unir mon zèle au vôtre, pour l'amour de l'œuvre de la Rédemption et le bien de l'humanité.

«Le voyage d'un religieux occasionnerait toujours quelques dépenses, mais qui seraient peu considérables par suite de la facilité qu'il aurait de loger

à l'hôpital, et, en plus, il n'y aurait aucune commission supplémentaire à payer en cas de succès. N'étant pas assez près de M. Gache pour conférer avec lui, je lui adresse, à lui d'abord, la présente lettre, afin qu'il vous la fasse parvenir accompagnée des observations qu'elle lui aura suggérées.»

Les événements prouvèrent que ces craintes de difficultés n'étaient pas exagérées. Jefferson avait quitté Paris en 1789, et ce fut le chargé d'affaires, M. William Short, qui continua les négociations. Bien que le secret de celles-ci eût été rigoureusement gardé, le Dey ne voulut admettre aucune concession. Au mois de juillet 1790, un seul captif avait pu être racheté, tandis qu'il en était déjà mort six de maladie. Les pourparlers cessèrent d'ailleurs lorsque la Révolution française, supprimant les ordres religieux, vint par cela même y mettre un terme définitif. Ils avaient duré trois ans.

CHAPITRE IV
**Nouvelles décisions du Congrès.
Un précurseur : Paul Jones**

L'échec de la tentative de rachat par les Mathurins marqua la fin de la première période des négociations avec la Régence d'Alger.

Jefferson était rentré en 1789 aux Etats-Unis, où il fut appelé à remplir les fonctions de Secrétaire d'Etat, créées conformément à la nouvelle Constitution. Dès qu'il fut en possession de son poste, son premier soin fut de songer à provoquer de nouvelles mesures, plus énergiques, en vue d'obtenir enfin une solution définitive pour les questions pendantes dans la Méditerranée.

Le 28 décembre 1790, il adressa deux rapports qu'il avait rédigés à ce sujet, l'un au Président G. Washington, l'autre à la Chambre des Représentants. Dans le premier, il rappelait qu'il y avait dans les bagnes d'Alger, deux «masters» américains, pour chacun desquels une rançon de 3.000 sequins était exigée, et dix matelots dont la valeur de rachat était fixée à 750 sequins par tête.

Le second rapport était plus spécialement réservé à l'étude du commerce américain dans la Méditerranée: «La navigation dans cette mer n'a pas repris depuis la paix avec l'Angleterre, écrivait-il, et le seul obstacle à ce qu'elle retrouve son activité antérieure, est la guerre que nous fait Alger sans aucune provocation de notre part ; l'unique remède à cet état de choses est de mettre fin à cette guerre, ou tout au moins de pallier à ses effets».

Fidèle comme toujours à son idée de «préférer la guerre en toute circonstance à n'importe quelle forme de tribut», il préconisait, comme principal moyen de coercition, la coopération avec les grandes puissances maritimes ; mais son projet ne rencontra pas beaucoup de partisans.

Le président Washington s'était empressé de transmettre au Congrès celui des deux rapports qui lui avait été destiné, en y joignant un message pressant la Haute Assemblée de prendre une détermination. Une commission fut nommée au Sénat, laquelle déclara par la voix de son rapporteur «que le commerce des Etats-Unis, dans la Méditerranée, ne pouvait être protégé que par une force navale, et qu'il y avait urgence à ce que l'on procédât à sa création dès que l'état des finances publiques le permettrait».

Malgré ces démonstrations en faveur des captifs et d'une politique plus vigoureuse vis-à-vis des Etats Barbaresques, il faut attendre jusqu'au 22 février 1792, c'est-à-dire plus d'un an, pour voir procéder à des manifestations plus efficaces et plus pratiques.

Le 22 février 1792, en effet, le Sénat émit un vœu favorable, concernant : 1° le paiement d'un tribut annuel de 100.000 dollars pour assurer la paix avec Alger, Tunis et Tripoli ; 2° le paiement d'une somme de 40.000 dollars pour

la liberté des captifs. Puis, en réponse à un nouveau message du Président, il manifesta par le vote de la résolution suivante, son désir d'obtenir le plus rapidement possible un traité avec Alger.

Résolution

«Si le Président des Etats-Unis conclut un traité nous assurant la paix avec la Régence d'Alger moyennant une dépense n'excédant pas une somme de 40.000 dollars à la signature et une annuité de 25.000 dollars pendant toute la durée du traité, le Sénat donnera son approbation à une telle convention. Dans le cas où, cette dernière étant conclue, le Président des Etats-Unis obtiendrait du gouvernement d'Alger de ne payer qu'une somme n'excédant pas 40.000 dollars, toutes dépenses comprises, pour le rachat des Américains prisonniers, le Sénat donnerait également son approbation.

SAM. A. OTIS, *Secrétaire.*»

Le Congrès, de son côté, vota une somme de 50.000 dollars pour couvrir les frais de la mission destinée à aller à Alger.

Il ne faudrait pas en conclure que toute action énergique eût été pour cela abandonnée. C'est ainsi que Washington, dans son message au Congrès du 7 mars 1792 au sujet du traité d'amitié et de commerce avec l'Espagne, dont le texte devait être le même que celui du traité avec la France, insista sur le peu de valeur qu'aurait l'insertion de l'article VIII, concernant l'intervention auprès des Etats Barbaresques. «L'article VIII, dit-il, doit être supprimé ; il n'est plus nécessaire avec le Maroc, et il est inefficace et manque de dignité vis-à-vis des autres Etats Barbaresques. Mais la discussion de cet article peut cependant nous fournir l'occasion de sonder l'Espagne au sujet d'une convention internationale, ayant pour but la création d'une croisière perpétuelle sur les côtes d'Afrique, fournie par chaque puissance à tour de rôle. Cette croisière ne cesserait que le jour où les pirates renonceraient définitivement, et vis-à-vis de toute nation, à leurs habitudes de brigandage. L'Espagne ne voudra probablement pas rompre ouvertement avec eux ; mais il se pourrait que les infractions commises au traité d'Alger a passé avec elle la poussassent à nous donner des subsides, à titre de participation à la croisière sus-indiquée.»

Toutes les déterminations du Congrès furent entourées du plus grand secret et Jefferson tint à rédiger de sa propre main les longues et minutieuses instructions au célèbre amiral Paul Jones qu'il avait choisi pour diriger les négociations et pour rester à Alger après la conclusion de la paix comme consul général des Etats-Unis. Il y fit en particulier l'historique des pourparlers antérieurs, y compris la tentative des Mathurins et certaines autres faites à l'insu du gouvernement. Voici quelques extraits de ces instructions :

«Nous avons appris que Mr. Simpson, de Gibraltar, agissant d'après la demande de M. Bulkleys, de Lisbonne, avait proposé aux Algériens une somme équivalente à 34.792 dollars pour le rachat de nos concitoyens. Nous

n'avons jamais su quel était le point de départ de ces propositions. J'ai supposé qu'elles venaient d'une association de Londres, qui, ayant trouvé le prix demandé beaucoup plus élevé que ce qu'elle avait fait offrir, n'avait pas poursuivi sa négociation ; nous voulons bien croire que le but visé était purement philanthropique. Quoique qu'il en soit, les démarches eurent lieu sans notre autorisation, et tout à fait en dehors de nous...

«Nous nous sommes rendu compte que la paix pouvait être achetée meilleur marché avec des fournitures navales qu'avec de l'argent comptant. Cependant nous ne le ferons pas ; car il serait contraire à nos intérêts de donner à ces gens-là les moyens de faire du mal autour d'eux. D'ailleurs, en fin de compte, nous ne réaliserions pas d'économie, car nous serions obligés d'augmenter les moyens de coercition que nous pourrions être appelés à employer à l'avenir, pour obtenir la stricte observation du traité...

«Le Congrès a fait une question de principe de fixer aussi bas que possible le prix de la rançon des captifs, afin de ne pas fournir aux Régences une raison majeure de capturer nos concitoyens plutôt que les sujets des autres nations. N'eût été le danger d'exciter la cupidité de ces brigands vis-à-vis des équipages de nos navires, il y a longtemps que les Américains prisonniers à Alger auraient été rachetés à n'importe quel prix. Nous nous sommes placés à ce même point de vue de la sécurité de nos marins, pour ne consentir au paiement d'aucune rançon, sans que celui-ci ait été précédé au préalable d'un traité de paix...

«Il y a une difficulté à laquelle nous nous heurtons par suite du peu d'informations précises que nous possédons au sujet des Etats Barbaresques. On prétend que Tunis est tributaire de la Régence d'Alger ; or, le fait d'avoir signé la paix avec cette Régence entraînerait-il *ipso facto* la paix avec Tunis, sans convention spéciale, ni dépenses particulières ? Voilà un point que nous ignorons. Tout serait pour le mieux, s'il était possible qu'il en fût ainsi. Dans tous les cas, il conviendrait de stipuler qu'Alger emploiera toute son influence en notre faveur auprès de Tunis, dans le cas où nous serions appelés à conclure un traité avec Tunis ; j'ajouterai que cette circonstance ne se présentera pas avant que nous ayons été informés de la paix avec Alger et que celle-ci ait été approuvée à la prochaine session du Congrès...

«Quant à la forme et à la rédaction générales du traité, je vous conseille de vous rapprocher autant que possible de celle du traité avec le Maroc, dont je vous envoie une copie, sans oublier d'y insérer en plus une clause concernant les négociations futures avec Tunis.»

Enfin la lettre de Jefferson donnait à Paul Jones l'estimation suivante des dépenses de sa mission :

Paix	25.000 dollars
Rançon	27.000 "
Habillement, dépenses personnelles et passage	1.000 "
Intermédiaires	2.000 "
	<hr/>
	55.000 dollars

Thomas Pinckney fut chargé de remettre les instructions à Paul Jones, ou en cas de mort ou d'impossibilité absolue pour ce dernier, à Thomas Barclay; lorsqu'il arriva à Londres dans le courant de l'été 1792, il y apprit que l'amiral était mort à Paris le 18 juillet.

Celui que l'on a depuis surnommé le créateur de la marine américaine avait rendu le dernier soupir, sans avoir eu la consolation de voir se réaliser un des vœux les plus chers de sa vie : sa participation effective à la politique des Etats-Unis dans l'Afrique du Nord.

Rien n'est plus curieux et plus pittoresque que l'existence de ce marin dont, à tour de rôle, Fenimore Cooper, Allan Cuninghame et Alexandre Dumas ont fait l'un des héros de leurs romans.

Paul Jones, de son vrai nom John Paul, était né le 6 juillet 1747 dans la paroisse de Kirbean, stewardry de Kirkendbright, en Ecosse, où son père était jardinier. A l'âge de 12 ans, il entre comme mousse au service d'un marchand de Whitehaven, sur les navires duquel il visite l'Amérique à plusieurs reprises. Devenu rapidement un marin d'une grande habileté professionnelle, il passe comme maître d'équipage sur un négrier qui opère dans les Antilles. Mais, dégoûté de cet emploi, il revient en Angleterre sur un navire dont le capitaine meurt en cours de route; il prend le commandement et ramène de si heureuse façon le bâtiment à ses armateurs que ceux-ci l'engagent comme capitaine. Brusquement, en 1773, il gagne les Etats-Unis, ayant, sans raison apparente, ajouté à son nom celui de Jones, et s'installe, pour la faire valoir, dans une propriété en Virginie, que lui avait léguée son frère aîné. Deux ans plus tard, éclate la guerre de l'indépendance; Paul Jones ne peut résister au besoin qu'il éprouve de se jeter dans la mêlée. Il prend les armes en faveur des «insurgents» et accepte un commandement sur l'un des bâtiments de la nouvelle République. Il s'y distingue brillamment et en 1777 est envoyé en France pour y recevoir, de la part de la nation alliée, une mission plus importante.

L'année suivante, en 1778, il part avec le voilier *Ranger* pour croiser le long des côtes d'Angleterre, et cherche, sans succès, à mettre le feu aux navires anglais réfugiés dans le port de Whitehaven, que le début de sa carrière lui permettait de connaître admirablement.

L'année 1779 devait lui fournir une brillante revanche. Au mois de juillet, Paul Jones quitta Lorient avec une petite escadre composée de la frégate française *Pallas*, de 32 canons, du brick français *Vengeance* de 12 canons, et de deux navires américains dont le premier, la frégate l'*Alliance* avait 36 canons et dont le second, auquel on avait donné le nom de *Bonhomme Richard* en l'honneur de Benjamin Franklin, portait 40 pièces d'artillerie pour la plupart hors service. Cette escadre rallia la côte occidentale de l'Irlande, contourna l'Ecosse, et, pénétrant dans le Firth of Forth, ne fut empêchée d'attaquer Leith que par une violente tempête de vent d'ouest.

Continuant sa route vers le sud, elle surprit le 23 septembre à hauteur de Flamborough Head, une flotte de navires de commerce anglais qui venaient de la mer Baltique, convoyés par le *Serapis*, de 14 canons, et la *Comtess of*

Scarborough, de 22 canons. Le *Serapis*, fort de sa supériorité, attendit une heure après le coucher du soleil pour attaquer le *Bonhomme Richard*. Paul Jones, après un combat de trois quarts d'heure à portée de mousquet, très meurtrier pour lui, parvint à aborder son adversaire, dont il agrippa l'ancre. Les gueules des canons des deux navires se touchaient presque. Comme il ne pouvait, en dehors des armes portatives, se servir que de trois pièces de neuf livres, Paul Jones fit alors jeter des matières enflammées sur le pont du *Serapis* qui prit feu près de dix fois, communiquant même l'incendie à plusieurs reprises au *Bonhomme Richard*. Les deux équipages étaient splendides de sang-froid et d'intrépidité. Cependant les Anglais faiblissaient et, après plusieurs heures d'une lutte effroyable, durent amener leur pavillon. Paul Jones fit hisser le sien sur la frégate capturée et n'eut que le temps, le lendemain matin, d'y faire passer ses blessés et ses hommes d'équipage ; car le *Bonhomme Richard*, transpercé lui aussi de toutes parts, ne tarda pas à disparaître sous les flots.

Pendant ce temps, la frégate française, la *Pallas*, attaquait et capturait la *Comtess of Scarborough*. Quant à l'*Alliance*, elle avait pris part au combat sans avoir un seul matelot blessé. Le 4 octobre, l'escadre de Paul Jones entraînait avec toutes ses prises dans le port de l'île du Texel.

L'ambassadeur d'Angleterre en Hollande, d'abord de lui-même, ensuite sur les instructions de son gouvernement, réclama les navires anglais et leur équipage, qui, selon lui, avaient été capturés par le «pirate» Paul Jones, «Ecosais rebelle et traître». «Ce sont des pirates, disait-il, et doivent être traités comme tels, car leurs lettres de marque n'émanent d'aucune puissance souveraine.»

Le Grand Pensionnaire de Hollande se refusa à donner la qualité de pirates à des officiers commissionnés par le Congrès, et, en dépit de l'intervention du stathouder, accorda à l'escadre la protection d'un port neutre.

Ce fut au milieu du plus vif enthousiasme que Paul Jones rentra à Paris, où la plus haute société se l'arracha. Il devint un des «lions» du jour. Louis XVI le reçut à la Cour, lui fit don d'une épée d'honneur et lui remit les insignes de l'ordre du Mérite.

En 1785, Paul Jones se retrouva à Paris, d'où il devait se rendre à Copenhague. Conformément aux instructions du Congrès du 1^{er} novembre 1783, il était chargé d'y traiter avec le gouvernement danois la question des prises de la dernière guerre avec l'Angleterre.

Cependant différentes circonstances retardèrent son départ. La principale fut la suivante. A cette époque, il était fortement question à la Cour de France d'une expédition contre la Régence d'Alger dont on voulait châtier l'insolence grandissante. Or Paul Jones trouvait dans sa mission diplomatique au Danemark un champ bien restreint à son infatigable activité, et il lui vint l'espoir d'être agréé, non pas nécessairement comme commandant en chef, mais tout au moins comme commandant en second, de l'escadre française, si cette expédition venait à être décidée.

La question de la liberté de la navigation dans la Méditerranée avait depuis longtemps déjà excité son intérêt. Lorsque M. de Soulanges avait informé les agents des Etats-Unis que le Dey d'Alger avait donné ordre à ses croiseurs d'aller jusqu'aux Açores surprendre les navires américains, Paul Jones s'était empressé d'écrire à ce sujet une longue lettre à Jefferson :

«Cet événement ne peut être, disait-il, qu'une bonne chose pour les Etats-Unis; il forcera les Américains à prendre les mesures nécessaires pour la sauvegarde de leur honneur et de leur dignité; il les sortira de cette fausse impression de sécurité qu'a fait naître en eux l'ivresse du succès, au lendemain de leur guerre victorieuse pour leur indépendance. Une telle insouciance est certainement quelque peu excusable chez le peuple brave et indomptable qui vient si récemment de conquérir chez lui sa liberté, en expulsant les tyrans de son territoire; mais je suis sûr que vous serez d'accord avec moi pour estimer nécessaire de veiller avec une vigilance inlassable à la défense envers et contre tous de ce bien inestimable que nous a valu notre victoire.»

Son espérance d'obtenir un commandement était fortifiée par les relations de sympathie et d'amitié qu'il entretenait avec deux officiers de marine des plus en vue à la Cour de France malgré leur jeunesse, Albert de Ryons et Morard de Galles. Il les avait sondés, et ceux-ci lui avaient donné l'assurance que non seulement ils lui abandonneraient avec plaisir tout droit que l'un ou l'autre pourrait avoir à ce commandement, mais encore le désigneraient énergiquement, si on leur demandait leur avis, comme étant le seul chef capable de diriger une pareille expédition; leur courtoisie leur faisait ajouter qu'ils seraient aussi heureux de servir sous ses ordres que, lui, avait exprimé devoir l'être sous les leurs.

Cependant il était difficile et délicat à la fois pour Paul Jones de se mettre en avant; il le fit d'une façon discrète, en adressant au Roi une lettre rédigée en termes vagues, où il ne lui proposait pour le moment ses bons offices qu'au point de vue le plus général. Il terminait ainsi :

«Ce fut et ce sera toujours la seule ambition de ma vie, de mériter l'honneur insigne qui m'a été fait par l'envoi du Brevet de Votre Majesté en date du 28 juin 1780 à Versailles, Brevet que Votre Majesté a bien voulu faire accompagner de la très gracieuse lettre suivante :

«Sa Majesté, voulant témoigner à Paul Jones, officier de la Marine des Etats-Unis d'Amérique, l'estime particulière où elle le tient pour les preuves de bravoure et d'intrépidité qu'il a données et qu'elle connaît, l'a jugé digne de porter les insignes de l'Ordre du Mérite Militaire.»

«En même temps que ces insignes, Votre Majesté, que le Congrès a appelée si justement le *Protecteur des Droits de l'Homme*, m'a accordé une épée d'honneur. L'illustre *Protecteur des Droits de l'Homme* me trouvera toujours prêt à tirer cette épée et à exposer ma vie pour la gloire de Son règne et pour la gloire de Son Royaume, dans n'importe quel poste d'honneur et aux risques de n'importe quels dangers qu'il lui plaira de m'ordonner de le servir.

«En attendant humblement les ordres de Sa Majesté, je demeure, avec la gratitude la plus sincère, le plus dévoué de Ses serviteurs.

PAUL JONES.»

Respectueux ainsi de l'étiquette, le commodore n'avait fait directement au Roi que cette offre générale de services. Il attendit, pour spécifier lesquels il comptait rendre, que le Roi lui eût fait savoir qu'il avait pris connaissance de sa lettre. Dès qu'il en eut été averti, il adressa aux ministres des Affaires étrangères et de la Marine, alors de Vergennes et de Castries, un mémorandum extrêmement intéressant, parce qu'il témoigne de la profondeur de vue de l'Amiral, et, sinon du don de prophétie, du moins d'une avance considérable sur les idées de son temps, à laquelle plus tard rendit hommage le roi Louis-Philippe dans une de ses adresses au Corps Législatif au sujet de l'Algérie.

Mémorandum

«J'ai l'honneur de soumettre à vos Excellences le texte d'une lettre que j'ai osé écrire à Sa Majesté, et de la réception de laquelle j'ai été informé par l'intermédiaire de M. de Genêt, premier secrétaire. Ayant été, de ce fait, honoré de la plus gracieuse condescendance de Sa Majesté, je m'empresse aujourd'hui d'exposer à Vos Excellences les raisons qui m'ont déterminé à m'adresser à Sa Majesté.

«Depuis un temps immémorial, l'attitude des Etats Barbaresques vis-à-vis du commerce de la Chrétienté a été insupportable, et pourtant on doit encore l'endurer aujourd'hui. Même les puissances chrétiennes leur paient des tributs et y ajoutent d'énormes rançons pour la liberté de leurs sujets captifs retenus en esclavage. La seule excuse que j'ai entendu donner au sujet d'une attitude aussi humiliante a consisté dans une sorte de raisonnement soi-disant diplomatique, cherchant à établir que ces Etats étaient vassaux du Sultan et que toute tentative pour les châtier entraînerait des complications encore plus graves. Je n'ai jamais accepté de le croire. Le Sultan ne possède pas une marine suffisante pour les aider, s'il le voulait, contre l'une des flottes française ou anglaise, ou même contre celle de l'Espagne ou de la Hollande.

«Et même s'il en possédait une en état de défendre ses vassaux, il hésiterait à la faire sortir de la mer Noire en vue d'opérations lointaines, tant il est vrai qu'il y a là la puissance formidable de la Russie, suspendue au-dessus de sa tête, comme une avalanche prête à se précipiter.

«La France vient à l'instant de sortir complètement victorieuse et revêtue d'une gloire incomparable d'un conflit où elle s'était engagée pour libérer une nation nouvelle d'un intolérable joug. Ni l'histoire ancienne, ni l'histoire moderne ne relatent une croisade aussi chevaleresque et aussi désintéressée que celle entreprise par la France en faveur de l'Amérique. De quel lustre les armes de Sa Majesté Très Chrétienne ne brilleront-elles pas du fait d'une

nouvelle croisade qui ne peut être que couronnée de succès, pour le bien du commerce des nations civilisées et pour la sauvegarde des chrétiens privés d'aide et maintenus dans un état révoltant d'esclavage par les plus barbares des corsaires et les plus sauvages des pirates.

«Je suis informé par le capitaine Lagorde, du navire de Sa Majesté la *Minerve*, de la présence, dans les Etats Barbaresques, de plus de 20.000 esclaves chrétiens, dont la plus grande partie se trouve à Alger seul. Rien ne peut les délivrer, si ce n'est le bombardement de la capitale du Dey, la destruction de ses remparts et sa réduction à un état tel, qu'il sera désormais dans l'impossibilité absolue de nuire. L'étude très complète que j'ai faite de la situation m'a donné la conviction que cette œuvre salutaire peut être exécutée avec une flotte composée de dix vaisseaux de ligne et d'un nombre proportionnel de frégates et de canonnières, et avec un corps de débarquement d'une force égale à celui qui était sous les ordres du comte de Rochambeau dans la campagne finale de la dernière guerre.

«Mais, Messieurs, si nous mettons à part le côté sentimental, pour ainsi dire, de la question, il y a un côté éminemment pratique qui ne peut échapper à la perspicacité et à la prévoyance patriotique d'hommes d'Etat tels que vous, dont la réputation est universelle, par suite de leur expérience des affaires et de l'habileté consommée avec laquelle ils conduisent le char de l'Etat.

«Il ne faudra pas longtemps à vos Excellences pour discerner que la vraie destinée de la France se trouve dans l'Afrique du Nord, et il suffit d'une personnalité aussi médiocre que la mienne pour se rendre compte de l'exactitude de ce fait important. Les lois de la géographie indiquent que toute l'Afrique Septentrionale, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux sables de Suez, devra tôt ou tard tomber sous la domination bienfaisante de la France. Là et là seulement, elle récupérera les pertes territoriales qu'elle a subies dans l'Amérique du Nord. Mais ce n'est que par l'occupation de cette région que la Méditerranée deviendra politiquement le lac français que géographiquement elle se trouve être.

«J'espère que vos Excellences me pardonneront d'exprimer en outre l'idée que, malgré l'absence pour elle, d'avantages géographiques aussi incontestables, la Grande-Bretagne ne laissera pas échapper longtemps l'occasion de mettre la main sur ce champ d'action, si la France hésite plus longtemps.

«Je puis me vanter d'être quelque peu familiarisé avec le génie du peuple britannique, d'abord parce que je suis Anglais de naissance, ensuite parce que j'ai eu les opportunités les plus nombreuses d'étudier, et comme ami, et comme ennemi, les caractéristiques de ce génie. Cette connaissance que je possède de la race anglaise fait que je suis intimement persuadé que l'Angleterre ne tardera pas à envahir la Méditerranée, probablement aussitôt qu'elle sera remise des fatigues de la dernière guerre.

«Ensuite, à moins que la France ne l'ait devancée d'une façon décisive et définitive, elle deviendra la puissance prépondérante tant au dedans qu'au delà du détroit de Gibraltar.

«Comme preuve de cette intention, je n'ai qu'à signaler à vos Excellences la défense désespérée de Gibraltar pendant la dernière guerre. Certes, il faut faire la part de l'obstination native de la race britannique ; mais cette défense de Gibraltar fut si opiniâtre et si inébranlable qu'il faut y voir autre chose que la manifestation d'un trait du caractère national. Pour qu'à une époque où toutes les flottes du monde étaient réunies contre l'Angleterre et traquaient la sienne sur tous les points du globe, des rives de l'Amérique à celles des Indes, cette nation ait dépensé une telle énergie et consenti à de tels sacrifices pour faire lever le siège et conserver la place, il ne fallait pas de motif moindre que le contrôle même de la mer dont le détroit de Gibraltar est l'entrée. Tous ceux qui connaissent les Anglais seront d'accord pour déclarer que cette ambition se donnera libre carrière, dès que leur patrie sera de nouveau en état de le faire.

«Aussi il n'est que temps pour la France de frapper un grand coup. L'attitude du Dey envers le commerce du monde civilisé, la mise impudente en esclavage des chrétiens faits prisonniers par les pirates, le refus insolent d'écouter tout avertissement, cet ensemble de faits justifie suffisamment l'attaque de ce repaire et la destruction de cette puissance. Les provocations du Dey sont à ce point ostensibles qu'elles mettent l'Angleterre elle-même dans l'impossibilité d'opposer son veto à une action énergique dont le monde chrétien tout entier vous sera reconnaissant.

«Lorsque le Dey aura été châtié, il ne sera pas difficile de trouver des raisons pour rendre plausible l'occupation indéfinie de ses états. Et une fois le premier pas fait dans cette voie, l'extension de la conquête chrétienne sous les auspices de la France ne devra plus rencontrer aucun obstacle sur tout le développement des côtes de l'Afrique du Nord.

«Pour ma part, je tiens à assurer à vos Excellences de la joie que j'éprouverai à participer au succès d'une telle entreprise en lui prêtant mon humble concours, de telle manière que l'on voudra, que je commande une escadre ou bien une simple frégate. Ce qui me pousse à vous faire ces offres de service, ce n'est ni l'appât d'un bénéfice quelconque, ni l'ambition d'un grade, mais bien mon dévouement au progrès de la civilisation et mon ardeur à contribuer à la gloire de la France et au renom du règne de Sa Majesté Très Chrétienne.»

Ce document frappa vivement Vergennes ; mais ce dernier, grand ministre de l'ancienne monarchie, devait mourir quelques mois plus tard, sans même avoir le temps de penser à la réalisation de ce projet si hardiment tracé et si prophétique. Les événements ultérieurs seuls devaient démontrer combien Paul Jones avait vu juste.

En 1816, lorsque l'Angleterre préparait activement son expédition contre Alger, un publiciste anglais, Lewis Goldsmith, intimement lié avec lord Liverpool, alors premier ministre, écrivit au Prince Régent :

«L'Afrique du Nord fut jadis le grenier de Rome ; occupée par une

population industrielle, elle pourrait être aussi utile aux Européens que les divers peuples de l'Europe le sont les uns aux autres. Pourquoi donc ne pas y transporter la surabondance de la population pour y former une vaste colonie? Nous enrichirions la métropole et nous enlèverions aux Etats-Unis l'immense ressource sur laquelle ils comptent pour devenir une puissance de premier ordre. Ce projet, qui est loin d'être abandonné par quelques membres du Cabinet, a été fortement recommandé par tous ceux qui ont écrit sur l'économie politique. Sous un point de vue moral, autant que sous le rapport du commerce, la côte septentrionale de l'Afrique est située plus commodément pour la Grande-Bretagne que toutes les contrées éloignées qu'elle s'est empressée d'occuper...»

Lorsque l'expédition de lord Exmouth se fut terminée par le bombardement et la capitulation d'Alger, la nouvelle en fut reçue en Angleterre avec un enthousiasme extraordinaire, et un parti puissant se forma, qui réclama la prise de possession d'Alger au nom de l'Angleterre. Mais le rappel de la flotte fut décidé, et à l'enthousiasme succéda une violente colère partagée et soutenue par un certain nombre de journaux anglais.

«Il est fâcheux, publiait le journal *l'Anti-Gallican* dans son numéro du 15 septembre 1816, il est même très fâcheux que lord Exmouth n'ait pas pris possession d'Alger au nom de Sa Majesté. L'extension du commerce anglais est un des plus grands avantages qui pouvaient être espérés de la prise de possession d'Alger. Certainement cet avantage n'aurait pas satisfait spontanément l'avidité de certains spéculateurs entreprenants ; mais il n'est pas douteux que les manufactures y eussent trouvé un grand débouché pour leurs produits.

«Certes cette prise de possession était à la fois un acte rationnel et politique. Indépendamment des avantages que le commerce anglais peut retirer de la possession de la Régence d'Alger, il en est un d'une autre nature, non moins important pour la Grande-Bretagne. C'est qu'Alger peut être un point de communication de la plus haute importance, un dépôt pour notre négoce avec tous les Etats de la Méditerranée. Ce serait en effet une addition de grande valeur à cette chaîne de postes militaires par laquelle la grande puissance maritime de l'Angleterre est soutenue dans cette partie du monde. Alger ajouté à Malte, à Gibraltar, à Corfou et aux îles Ioniennes, mettrait le commerce méditerranéen, *cæteris paribus*, aussi bien en notre pouvoir que celui de la mer du Nord et de la mer d'Allemagne.»

La décision du gouvernement anglais ne désarma jamais les partisans de cette pratique d'expansion dans l'Afrique du Nord qu'avait prédite Paul Jones.

En 1822, lorsque Sir Georges Canning fut nommé ministre des Affaires étrangères, le publiciste déjà cité, Lewis Goldsmith, revint à la charge dans un pamphlet publié à cette occasion. Faisant allusion à la lettre au prince Régent que nous avons citée et au traité secret de Tilsitt, par lequel Napoléon avait décidé de fermer à tout jamais la Méditerranée aux Anglais, l'auteur écrivait :

«J'ai déjà fait observer à S.A.R. le Prince Régent que la Grande-Bretagne était forcée, par sa position, à raison de sa prééminence navale, par son intérêt et pour l'honneur national, de prendre l'initiative dans cette entreprise généreuse, juste et nécessaire.

«Napoléon avait su concevoir le projet de s'emparer des puissances barbaresques. Il avait compris qu'Alger pouvait être un des pivots de la domination dans la Méditerranée. Eh bien! ce qu'il ne fit pas alors, l'Angleterre devait l'exécuter après l'expédition de lord Exmouth.

«Nous devons prendre possession d'Alger et nous y établir, et je signale comme une grave erreur de la part du gouvernement de ne l'avoir pas fait.

«Nous aurions converti les Etats Barbaresques en un nouvel empire colonial, et la surabondante population des divers Etats de l'Europe y arrivant de toutes parts, nous eût bientôt remboursés de nos avances par l'accroissement de notre prospérité commune et celle de notre influence politique; l'Etat d'Alger fût enfin devenu un des plus brillants apanages de la couronne britannique.»

Combien donc Paul Jones avait-il vu juste en indiquant d'une façon si précise, tant d'années à l'avance, les visées ambitieuses de l'Angleterre sur les Etats Barbaresques et en invitant la France à prendre les devants !

Vingt ans plus tard, Napoléon I^{er} devait penser comme lui, et mieux encore Louis-Philippe, qui, dans un discours du trône adressé au corps législatif pour lui demander les crédits nécessaires à la conquête de l'Algérie, se reporta à la prophétie du marin américain et en fit état.

Pendant Paul Jones n'avait pas tardé à comprendre, par le silence qui suivit l'envoi de son memorandum, qu'il n'y avait aucune chance que la France se lançât dans une croisade contre les Etats Barbaresques. Ce fut une désillusion ; il l'accepta avec sa philosophie coutumière, et se décida à aller au Danemark remplir sa mission, comparativement bien prosaïque. Le jour de son départ, il apprenait que le Congrès des Etats-Unis lui avait voté une médaille d'or pour le remercier des services rendus.

Jusqu'en 1788, Paul Jones erra un peu au hasard de l'aventure. Puis l'impératrice de Russie l'appela à son service. Il se rendit à son appel avec cet enthousiasme juvénile qui caractérisa tous les actes de sa vie. Nommé vice-amiral et chargé d'une mission importante dans la mer Noire, il n'eut pas le temps d'utiliser au service de sa souveraine les dons dont la nature l'avait doué. Au bout de huit mois à peine, la jalousie et la rivalité des officiers russes avaient réussi à l'évincer. Rappelé à Saint-Petersbourg sous prétexte qu'on allait lui donner un commandement dans la mer Baltique, il y trouva un ordre de congé en non-activité pour deux ans, c'est-à-dire une disgrâce définitive.

Il revient à Paris l'âme brisée et désespéré de voir son énergie se consumer dans une inactivité qui lui semblait ignominieuse. En vain écrivit-il à la Cour de Russie pour obtenir au moins une compensation, toutes ses démarches restèrent sans résultats. Il n'était pas plus heureux avec sa mère-patrie ; à une

lettre qu'il adressa à Georges Washington pour l'informer qu'il avait quitté le service de la Russie, il ne reçut de réponse qu'un an après.

Jefferson cependant n'avait pas perdu de vue le marin habile et intrépide dont il avait su apprécier le caractère et les qualités intellectuelles. Aussi, dès qu'il eut été nommé secrétaire d'Etat, s'empressa-t-il de penser à son compatriote, auquel non seulement il n'avait pas cessé d'écrire, mais encore il avait coutume de demander conseil.

C'est ainsi que déjà au cours des années 1785 et 1786, lorsqu'il préconisait l'emploi de la force pour amener à composition les Etats Barbaresques, il n'oublia pas de correspondre longuement avec Paul Jones à ce sujet.

En 1791, un projet fut soumis au Congrès, prévoyant la constitution d'une escadre légère, composée de deux frégates et de deux sloops, et destinée à obtenir par la force la liberté des citoyens américains retenus dans les bagnes africains et à mettre si possible une fin aux attaques des corsaires. Ce projet avait même reçu par anticipation un commencement d'exécution : la vieille frégate *l'Alliance*, qui avait si vaillamment combattu auprès du *Bonhomme Richard* et avait été vendue ensuite à un armateur des Antilles, fut rachetée par les autorités navales.

Au mois de juillet de cette année-là, Jefferson écrivit une longue lettre à Paul Jones pour l'aviser de ce projet et lui demander toutes les informations qu'il pourrait se procurer à ce sujet. Il n'avait pas oublié, pour lui faire un exposé complet des données du problème, de l'aviser des difficultés financières contre lesquelles se débattait le bien pauvre trésor américain, ainsi que du peu d'espoir que la France, si tourmentée à l'intérieur, intervînt d'une façon ou d'une autre.

Jefferson suggérait à Paul Jones de se rendre en Hollande et de se mettre d'accord avec le chargé d'affaires américain à La Haye pour obtenir la coopération de cet Etat. Il concluait en disant :

«Le Président m'a chargé de vous dire qu'il n'avait pas besoin de vous indiquer quel est l'officier de marine très distingué auquel tous les suffrages offriraient spontanément le commandement de l'importante escadre que les Etats-Unis armeraient, dans le cas où ceux-ci auraient à le faire.»

Paul Jones reçut cette communication au mois de septembre, au retour d'un séjour qu'il venait de faire en Angleterre. Il ne fut pas plus tôt rentré à Paris qu'il s'empressa d'y répondre longuement.

Dans la première partie de sa lettre, il discute l'opportunité de l'expédition projetée et se déclare d'accord avec le Secrétaire d'Etat pour estimer qu'en l'état actuel des choses, il serait imprudent de compter sur la France. Quant à la Hollande, elle n'est guère davantage disposée, pense-t-il, à donner son appui ; si même elle y consentait, ce serait dans des conditions telles que les forces américaines devraient supporter presque la totalité du fardeau.

Il continue ensuite en se déclarant partisan de l'action indépendante des Etats-Unis, sans l'intervention d'aucune autre puissance européenne, quelle qu'elle soit. L'effet moral sur le Dey d'Alger et les autres potentats de

Barbarie sera, dit-il, beaucoup plus salubre s'il est obtenu par un déploiement de forces inattendu de la part des Etats-Unis agissant seuls, que si une flotte étrangère doit y collaborer. Il suffira de deux frégates comme l'*Alliance* et de deux ou trois sloops de guerre de 20 canons, sous les ordres d'un chef entreprenant, pour amener le Dey à composition, sans tirer un coup de canon, ou tout au plus après avoir coulé un ou deux corsaires sans attaquer la place.

Paul Jones se bornait donc à signaler ce que ferait un chef entreprenant ayant à sa disposition quelques unités, mais ne se mettait nullement en avant comme capable de mener à bien l'opération, si on lui proposait de le faire.

Il est probable que Jefferson communiqua cette lettre au Président Washington ; c'est ce qui explique pourquoi celui-ci, regrettant d'avoir omis de répondre à celle que lui avait adressée un an auparavant un des héros de la guerre d'indépendance, lui écrivit alors, sans faire toutefois allusion à la mission qu'il avait donnée le 20 décembre 1789. Il confirmait à Paul Jones ce que lui avait annoncé Jefferson, à savoir que l'on étudiait la question d'un système de protection plus efficace du commerce américain dans la Méditerranée, et ajoutait que si l'on pouvait se procurer les moyens d'équiper une escadre assez forte pour faire respecter le pavillon de l'Union dans les Régences, les sentiments du peuple et les intérêts du négoce exigeraient qu'une mesure énergique fût mise à exécution. Washington terminait en exprimant sa satisfaction de savoir Paul Jones désormais libre de tout engagement avec la Russie et capable ainsi d'employer son épée au service des Etats-Unis dans le cas d'une expédition contre les Etats Barbaresques.

Malheureusement tout ce projet reposait sur la possibilité pour la République de contracter un emprunt. Elle avait trouvé de l'argent aux premiers jours de la lutte contre l'Angleterre, et maintenant toutes les banques européennes semblaient lui être fermées. Le gouvernement était même trop pauvre pour pourvoir à l'entretien des débris de son ancienne flotte. La brave *Alliance*, la dernière survivante des frégates révolutionnaires, pourrissait lentement, amarrée dans la baie de Delaware. Finalement, comme découragée par un tel abandon, elle rompit ses chaînes rongées par les flots, au cours d'une tempête d'hiver, et alla s'échouer au sud de Pettys's Island, où elle s'enfonça misérablement dans la vase ; pendant longtemps, à marée basse, on put apercevoir sa carcasse décharnée.

Il en fut de même de son ancien chef, le commodore Paul Jones, qui mourut de découragement à Paris, dans une solitude navrante ; son seul rayon de soleil fut le sourire d'une Française, d'une amie tendrement dévouée. La lettre de Jefferson le nommant consul des Etats-Unis à Alger ne devait pas lui parvenir et apporter la consolation dernière à une fin d'existence si pleine de déboires et d'amertume.

Ce ne fut guère qu'après plus d'un siècle que les Etats-Unis rendirent à Paul Jones les honneurs qu'il méritait. En 1905, dans le faubourg Saint-Martin à

Paris, le pic des démolisseurs, jetant à bas les vieux immeubles bâtis sur l'emplacement d'un cimetière désaffecté, mit à jour un cercueil qui n'était autre que celui du célèbre amiral. Les Etats-Unis lui firent des funérailles splendides. M. Loomis, ambassadeur extraordinaire, vint prendre au nom de la nation possession de ses restes, qui avaient été déposés provisoirement aux Invalides et qui furent ramenés à New-York, sous l'escorte d'une escadre imposante.

CHAPITRE V
Conclusion de la paix avec Alger.

Paul Jones était mort. Thomas Pinckney se conforma aux instructions qu'il avait reçues et transmit la charge de diriger les négociations à Thomas Barclay. Il s'écoula un grand laps de temps avant que ce dernier eût communication de la mission qui lui était confiée; il avait été en effet très difficile de lui faire parvenir les instructions de Jefferson. Il les reçut à Lisbonne, le 13 décembre 1792, et fit immédiatement ses préparatifs de voyage; mais le 15 janvier, il fut, comme nous l'avons vu, emporté par une courte maladie, qui dura à peine quatre jours.

C'était un nouveau contretemps. Le colonel David Humphreys, chargé de remplacer Barclay, reçut l'ordre de s'embarquer pour Gibraltar. Au moment où il allait quitter cette ville pour se rendre à Alicante où l'attendait un voilier à destination d'Alger, il apprit, le 17 septembre 1793, qu'une armistice d'une année venait d'être signée, sans avertissement préalable, entre le Portugal et la Régence d'Alger.

Les conséquences de cet événement allaient être immédiates; l'escadre portugaise, qui interdisait aux corsaires algériens l'entrée du détroit de Gibraltar rentrait à Lisbonne, leur laissant ainsi le champ libre. En vain Edouard Church, consul américain à Lisbonne, prit-il sur lui de dépêcher un navire suédois aux Etats-Unis pour avertir ses concitoyens de ce qui se passait. Tandis que David Humphreys recevait d'Alger avis d'avoir à rester à Gibraltar, — le Dey refusait bien entendu d'entrer en négociations avec lui —, quatre frégates, trois chébecs et un brick, c'est-à-dire à peu près la totalité des forces navales de la Régence d'Alger, partaient à la recherche des bâtiments de commerce américains.

Le 8 octobre 1793, les voiliers *Thomas* et *Hope* et le schooner *Despatch* tombent entre les mains des pirates. Le 11 octobre, c'est le tour des bricks *George*, *Olive Branch* et *Jane*, le 12, celui du schooner *Jay*. Le 18, un chébec algérien de 20 canons capture la *Minerve* de Philadelphie, à quelques milles au large de Gibraltar.

Le 23, le *Président*, également de Philadelphie, capitaine Penrose, rencontre en vue de Cadix un chébec de 16 canons, naviguant sous pavillon espagnol. A peine at-il montré le sien, que le chébec, s'approchant à portée de canon, remplace le pavillon espagnol par celui de la Régence d'Alger. Toute lutte ou fuite est impossible; le navire est pillé et l'équipage emmené à Alger où il est jeté en prison.

Le 25, le brick *Polly*, de Newburyport, faisant voile vers Cadix, est accosté par un brick voguant sous pavillon britannique. «Lorsque celui-ci fut à

portée de la voix, nous fûmes interpellés en anglais; on nous demanda d'où nous venions et où nous allions, ce à quoi s'empessa de répondre le capitaine Bayley. L'homme qui nous adressait ces questions était vêtu d'un costume européen et se trouvait seul sur le pont. Cependant le brick étranger s'approchait et bientôt se trouva contre notre proue, quand tout à coup nous vîmes surgir à la poupe plusieurs individus qu'à leurs vêtements et à leurs longues barbes nous reconnûmes être des Maures ou des Algériens. On peut concevoir combien à cette vue nous fûmes désagréablement surpris. Puis le brick vira de bord et ce fut une explosion terrible de cris et d'imprécations, tandis que l'on voyait paraître au-dessus des bastinguages les têtes de nombreux hommes vêtus comme ceux qui avaient surgi à la poupe. Ils mirent à l'eau sur-le-champ une embarcation où s'entassèrent en grande hâte une centaine de pirates armés jusqu'aux dents de pistolets, de sabres, de piques et de poignards. Vingt rameurs l'amènèrent le long de notre bord qui fut escaladé. D'abord par signes, on nous donna l'ordre de nous porter à l'avant de notre bâtiment; puis, dans diverses langues, il nous fut intimé que si nous n'obéissions pas, nous serions tous massacrés immédiatement.

«La bande des brigands se précipita partout, envahit l'intérieur du navire, ouvrit les bagages, força les armoires et pillà la literie, les effets d'habillement, les cartes, les compas et autres instruments de navigation, en un mot tout ce qui ne faisait pas partie de la cargaison proprement dite.

«Lorsque les forcenés revinrent sur le pont, c'est à nous qu'ils s'en prirent; nous fûmes complètement dépouillés et il ne nous fut laissé pour tout vêtement qu'une chemise et un caleçon.»

L'équipage alla rejoindre à Alger ceux des navires capturés précédemment et auxquels allaient s'ajouter peu de temps après les marins de la *Minerva*, de New-York, surprise le 23 novembre.

Hassan-Pacha, qui avait succédé à Mohammed en 1791, fit savoir aux prisonniers que «puisque les Etats-Unis avaient si souvent négligé de prendre en considération les avances qu'il leur avait faites, il ne signerait jamais la paix avec eux tant qu'il vivrait», et il ajoutait ces mots qui leur faisait prévoir quelle serait la dureté de leur captivité: «Maintenant que je vous tiens, chiens de chrétiens, je vous ferai manger des pierres».

Les actes ne devaient pas tarder à suivre les paroles. Il existe à ce sujet de nombreuses relations des souffrances imposées par le Dey aux prisonniers américains. Les travaux extrêmement pénibles auxquels ils étaient astreints, furent aggravés par la menace d'une épidémie de peste. Exposés aux pires outrages, à la maladie, à une discipline des plus sévères, les malheureux purent cependant, grâce à un intermédiaire charitable, faire connaître à leurs concitoyens leur lamentable sort par le document suivant :

*Pétition à l'Honorable Chambre des Représentants
des Etats-Unis d'Amérique*

«Alger, le 29 Décembre 1793.

«Messieurs,

«Cette humble pétition des Américains captifs à Alger a pour but de vous faire savoir que les soussignés ont eu l'infortune d'être capturés en octobre et novembre derniers par les corsaires de cette Régence, alors qu'ils naviguaient sur des navires appartenant à des citoyens des Etats-Unis, et que, actuellement, prisonniers avec leurs camarades dans cette cité d'esclaves, ils sont astreints chaque jour aux travaux les plus durs, sans aucun respect de leurs personnes.

«Ils vous informent humblement qu'en outre la peste, cette maladie terrible et mortelle, dévaste toute la contrée avoisinante, et qu'étant confinés pêle-mêle dans deux bagnes avec six cents captifs d'autres nations, ils sont exposés à un danger combien fatal, si par malheur l'épidémie vient à répandre ses effets parmi eux.

«Les soussignés tiennent d'autre part à remercier du fond du cœur leur patrie pour les dons que leur a fait parvenir son bienfaisant représentant, David Humphreys, lesquels secours n'ont pas peu contribué à l'amélioration de leur sort et à l'allègement de leurs souffrances; sans eux l'existence leur eût été bien plus malheureuse et plus lourde.

«Enfin les soussignés vous prient de bien vouloir prendre leur triste sort en considération et adopter telles mesures qui leur sembleront convenables pour qu'ils soient rendus à leur patrie, à leurs familles et à leurs amis, ce dont ils leur garderont une éternelle reconnaissance. »

«Signé par les maîtres d'équipage, pour eux-mêmes et leurs frères d'infortune :

RICH. O'BRIEN, WM. WALLACE, JOSEPH INGRAHAM, WM FURNASS, SML CALDER, JN MAC SHANE, WM PENROSE, JOHN BURNHAM, ISAAC STEPHENS, TIMOTHY NEWMANN, MOSES MORSE, MICHAEL SMITH, JAMES TAYLOR.»

Le gouvernement des Etats-Unis n'avait pas attendu cette pétition pour agir et le premier soin de Church, son consul à Lisbonne, avait été d'adresser des représentations énergiques à la Cour de Portugal. Cette dernière protesta contre le rôle que les réclamations américaines semblaient lui attribuer, et fit retomber toute la responsabilité de l'événement sur le zèle un peu intempestif et peut-être même un peu prémédité, avec lequel le Consul anglais à Alger, Charles Logie, avait officieusement conclu l'armistice.

Le ministre des Affaires étrangères du Portugal, Louis Pinto de Souza, déclara même que cette négociation avait été aussi désagréable à sa propre nation qu'elle pouvait l'avoir été aux Etats-Unis; elle l'avait même été d'autant plus que le Roi était décidé à ne pas payer un *farthing* et que l'Angleterre avait pris sur elle de garantir que le Portugal paierait un tribut

égal au tiers de celui payé par l'Espagne. Dans tous les cas il ne voulait pas que l'on soupçonnât son pays d'avoir eu l'intention de conclure une armistice sans prendre soin au moins de prévenir les nations amies.

Le ministre reconnut que la Cour de Portugal avait bien, quelques mois auparavant, exprimé aux Cours d'Angleterre et d'Espagne son désir de les voir coopérer amicalement à l'établissement d'une paix durable avec le Dey, mais nia que l'on eût appointé officiellement quelqu'un pour traiter directement ou indirectement au nom de Sa Majesté Très Fidèle.

«La conduite des Anglais, écrivait, le 12 octobre, Church à Jefferson, ne laisse aucune place soit à l'erreur, soit même au simple doute, sur le mobile qui les a fait agir; ce mobile n'est autre que celui de nous nuire. Il prouve que leur jalousie et leur haine ne seront jamais apaisées et qu'ils ne renonceront à aucun moyen, quel qu'il soit, de consommer notre ruine. On trouve une confirmation de mon opinion dans le fait que le même agent britannique a négocié et obtenu au même moment une armistice de six mois entre le Dey et la Hollande, de façon à nous laisser, nous et les villes hanséatiques, à la complète merci des pirates barbaresques.»

Il semble cependant que dans toute cette affaire la Cour de Portugal ait été de bonne foi; car le Roi, peu confiant dans l'observation des conventions par le Dey, donna l'ordre d'augmenter le nombre des navires de guerre portugais croisant dans la Méditerranée.

Mais malgré ces déclarations si formelles, Church ne fut jamais complètement convaincu, et sa correspondance avec Jefferson indique qu'il crut également à des compllicités d'un ordre spécial, étrangères aux besoins de la politique portugaise, témoin sa lettre du 14 octobre :

«J'ai acquis la certitude que l'un des ministres de la Cour a trempé dans cet exécrationnable complot, qui est hautement et publiquement critiqué par la nation portugaise toute entière. La chose est du plus grand secret mais j'ai été renseigné par quelqu'un de très haut placé et dont la bonne foi ne peut pas être mise en doute, quelles que soient les dénégations opposées par Luis Pinto de Souza.

«J'ai demandé à cette personne si le ministre visé était Martinho de Mello; elle m'a répondu que ce dernier tirait tous ses revenus et toutes ses ressources de la flotte portugaise de la Méditerranée et que par conséquent aucun soupçon ne pouvait planer sur lui. Ne serait-ce pas le ministre Luis Pinto lui-même ?

«Tout ce que mon informateur a pu me dire, c'est qu'il tenait de source sûre que l'un des quatre ministres avait pris part secrètement à la transaction. Il n'a pu me donner de renseignements plus précis, mais espère me fixer sous peu définitivement. Il m'a cependant avoué qu'il soupçonnait de préférence le premier ministre, Ponta de Lima.

«C'est, paraît-il, l'ennemi invétéré de Martinho de Mello; mon confident a entendu ce dernier faire précédemment la déclaration suivante à un ambassadeur prenant congé de lui pour aller négocier la paix avec Alger: «Allez, Monsieur, les navires vous attendent, et vous procéderez sans délai

à votre mission. Mais rappelez-vous bien ce que je vous ai déjà dit et vous répète encore, comme étant de la plus haute importance (pour moi, aurait-il pu ajouter): si vous parvenez à faire la paix, ce sera très bien; mais si vous échouez, ce sera mieux encore.»

«Par la fidèle narration que je vous transmets de cet incident plutôt immoral, il vous sera plus facile de vous faire une idée de ce qu'est la Cour de Portugal, que par ce que je pourrais vous en dire personnellement. C'est pourquoi j'ai jugé bon de vous citer le fait.»

Ce qui rendait la situation plus grave, c'était la présence dans le port de Lisbonne de seize navires américains qui n'osaient prendre la mer, de peur de tomber entre les mains des corsaires. Church n'hésita pas à demander des sauf-conduits pour eux à Luis Pinto de Souza, ainsi que la protection des navires portugais jusqu'en dehors du rayon d'action des pirates barbaresques. Il laissait entrevoir au ministre que cette concession pourrait servir de base, ou mieux de point de départ, à la négociation d'un traité d'amitié entre les Etats-Unis et le Portugal.

«J'espère, lui écrivait-il, que Sa Majesté Très Fidèle ne nous refusera pas cette faveur, sous prétexte que nous ne sommes pas encore aussi étroitement liés avec Elle que nous le souhaitons et avons essayé de l'être.

«Lors de mon dernier entretien avec votre Excellence, le 12 courant (octobre), au sujet de l'armistice conclue avec Alger, communication m'a été donnée d'un article de la convention, par lequel Sa Majesté s'interdit d'étendre sa protection à toute nation en guerre avec Alger. Mais comme il n'en a pas été fait application vis-à-vis d'une certaine puissance, j'ose espérer et présume que le même traitement sera accordé aux citoyens des Etats-Unis. J'estime en effet qu'ils ont le même droit à la faveur et à la protection de Sa Majesté Très Fidèle.»

En effet, dix-neuf navires appartenant aux villes hanséatiques avaient été avisés d'avoir à se tenir prêts à appareiller le 20 octobre sous la protection de navires de guerre portugais.

Le ministre, devant la ferme attitude du consul américain, répondit à celui-ci, courrier par courrier, pour l'informer qu'une mesure semblable serait prise vis-à-vis des navires américains, «pourvu cependant qu'ils fussent assez nombreux pour mériter d'être convoyés».

Cette affaire de l'armistice ne fut jamais éclaircie à fond, bien qu'elle fût pendant quelque temps encore l'objet de l'attention soutenue des diplomates américains. Pinckney se rendit même auprès de lord Grenville pour obtenir du ministre anglais l'assurance que l'Angleterre n'avait pas cherché à nuire aux Etats-Unis, et il rendit compte de sa visite dans la lettre suivante à Jefferson, secrétaire d'Etat:

«Londres, 25 novembre 1793.

«Ayant reçu confirmation d'une source sûre que l'armistice entre la Régence d'Alger et le Portugal avait été négociée par le Consul d'Angleterre à Alger,

sans que la Cour de Portugal en ait eu connaissance au préalable, et ayant appris en même temps l'échec de nos négociations de paix avec les Indiens du Nord-Ouest, j'ai estimé de mon devoir d'obtenir de lord Grenville des explications sur ces deux points.

«Je profitai de ce que lord Grenville, au cours de la conversation, exprimait sa satisfaction d'apprendre la fin de l'épidémie de Philadelphie, pour le remercier non seulement de l'intérêt qu'il portait à notre pays mais encore de l'amitié qu'il déclarait professer pour lui; je lui dis également combien nous étions profondément désireux que cette amitié continuât et augmentât même, pour nos intérêts réciproques.

«Mais je lui fis observer à quel point il était regrettable que tous les malaises dont souffrait la prospérité des Etats-Unis semblassent prendre naissance dans les mesures édictées par son gouvernement. Certes, lui dis-je, je suis fondé, pour ma part, de penser qu'il n'est pas dans l'intention de la Cour Britannique de nous causer préjudice, et je suis même certain qu'elle sait n'avoir rien à gagner à le faire. Mais le peuple qui souffre, qui s'imagine connaître les causes de ses maux, et qui croit qu'il ne dépend que de la bonne volonté de la partie adverse de les faire cesser, peut difficilement regarder avec cette cordialité, que nous souhaitons mutuellement de faire éclore, ceux qu'il estime être les auteurs de son infortune.

«Or il se trouve que les circonstances particulièrement désastreuses pour les intérêts des Etats-Unis sont les suivantes: 1° la guerre indienne que j'attribue à la détention injustifiée de nos postes; 2° le libre cours donné aux hostilités algériennes contre nous et dont je citai le consul Logie comme l'auteur volontaire; 3° l'interruption de notre prospérité commerciale, par suite de la violation des droits des neutres, interruption que je déclarai s'être produite à la suite des mesures prises par l'Angleterre...

«Sa Seigneurie, me répondant au sujet de l'armistice portugaise, s'efforça de me démontrer que son pays n'avait jamais eu la moindre intention, ni même la moindre pensée de nous causer préjudice. C'est la Cour de Portugal, leur fidèle amie et alliée, qui leur a exprimé le désir d'obtenir par leur intermédiaire une paix durable avec les Algériens. Des instructions ont été données en ce sens à M. Logie, qui, estimant ne pouvoir conclure un traité immédiat, avait jugé nécessaire de le faire précéder d'une trêve. On n'a donc pas le droit de dire que l'on ait fait plus que l'intérêt d'un excellent allié l'exigeait. Si cette mesure a été particulièrement avantageuse pour l'Angleterre, c'est qu'elle a permis à celle-ci de s'assurer la coopération de la flotte portugaise contre l'ennemi commun; ce qu'elle n'aurait pu obtenir, si cette flotte avait été immobilisée plus longtemps contre la Régence d'Alger. Sur ce, comme j'annonçai à lord Grenville que nous avions obtenu de la Cour de Portugal la promesse de faire convoyer les navires américains se trouvant à l'heure actuelle dans leurs ports, il me donna l'assurance que l'Angleterre n'y mettrait, quant à elle, aucune opposition.»

Cependant la nouvelle de cet événement et de ses conséquences avait

causé aux Etats-Unis une émotion et une indignation légitimes. Les lettres, rendues publiques, du captif O'Brien, dans l'une desquelles il préconisait comme seule et unique mesure effective l'envoi dans la Méditerranée d'une flotte de trente vaisseaux; l'appel des prisonniers américains à la Chambre des Représentants, tout cela fut loin d'amener le calme.

Jefferson, en communiquant le 14 décembre 1793, ces documents au Congrès, les avait fait suivre de commentaires où il disait :

«Par suite de ces circonstances, il est évident que nous devons, sinon complètement abandonner, du moins considérablement diminuer, les espérances que nous avons fondées sur la réussite d'une mission de paix, telle que nous l'avions conçue.

«L'armistice conclue entre la Régence d'Alger et les deux nations si importantes au point de vue commercial que sont l'Espagne et la Hollande, a diminué le nombre des vaisseaux exposés à être capturés par les corsaires; elle convie donc ceux-ci à commettre leurs déprédations au détriment de notre commerce et de lui seul. Et comme ils sont en paix avec toutes les autres puissances dont le pavillon navigue sur l'Atlantique, leurs premiers succès les pousseront à s'exagérer la valeur de ceux qu'ils pourront remporter dans la suite et détruiront chez eux toute velléité d'abandonner la réalisation de leurs odieux projets, quelles que soient les conditions que nous leur proposons...

«Je dois mentionner, en passant, la circonstance suivante: notre consul et chargé d'affaires à Lisbonne a estimé qu'il était de toute nécessité de donner un avertissement, pour ainsi dire instantané, à notre commerce, afin que celui-ci se fût sur ses gardes; aussi n'a-t-il pas hésité, devant la gravité de la situation, à affréter un navire suédois, chargé de venir nous donner connaissance du fait, bien qu'il n'y ait aucune somme de prévue pour payer ce genre de dépense...

«A tous ces détails concernant Alger, j'ajouterai que la guerre civile continue dans l'empire du Maroc, que la succession au trône est loin de recevoir un règlement définitif, et qu'en même temps les navires marocains sont dans un tel état de délabrement qu'ils ne constituent présentement aucun danger pour notre commerce, bien que notre premier traité ne soit pas reconnu. Mais il ne faudra pas laisser échapper la première occasion d'obtenir cette reconnaissance, dès qu'un souverain aura été mis en possession du pouvoir.»

Le 25 décembre, le gouvernement reçut une nouvelle lettre extrêmement pressante de David Humphreys déclarant qu'il était absurde et peu digne de confier le soin de sauvegarder le commerce américain à une flotte étrangère, fût-elle portugaise, et que si on voulait le conserver, il fallait avoir le moyen de le défendre.

Le résultat fut que la politique de Jefferson, c'est-à-dire celle qui préconisait l'emploi de la force, fit de nombreux partisans; et elle triompha un moment à la Chambre des Représentants qui vota le 2 janvier 1794 une résolution en faveur de la création d'«une force navale suffisante pour défendre le commerce des Etats-Unis contre les pirates algériens».

Cela n'empêcha pas cependant les négociations pacifiques de continuer. De tous côtés les bonnes volontés s'offraient pour les faciliter. Le 15 décembre 1793, le consul de France à Alger, Vallière avait écrit à Montgomery, consul des Etats-Unis à Alicante, en lui offrant de la façon la plus amicale et la plus désintéressée de demander au gouvernement français son intervention. Mais ce ne fut pas à notre représentant que revint l'honneur du succès des négociations, mais à celui de la Suède, Mathias Skjöldebrand.

Ce dernier, ne pouvant agir directement autant qu'il l'aurait voulu à cause de sa situation officielle, eut comme collaborateur son frère E. Pierre Skjöldebrand. La tâche était ardue; le Dey nourrissait une violente colère contre les Américains et il allait être singulièrement difficile de le ramener à de meilleurs sentiments.

Les relations des deux frères avec les autorités américaines avaient eu pour origine la répartition des secours fournis par ces dernières aux prisonniers. David Humphreys, dans l'impossibilité de se rendre lui-même à Alger, les en avait chargés. Ces secours étaient relativement modestes; mais ils permettaient aux bénéficiaires de se procurer soit une nourriture plus saine et plus abondante, soit quelques améliorations de tout ordre à leur triste sort. Les capitaines recevaient huit dollars par mois, les officiers subalternes six et les hommes d'équipage soixante quinze cents; il leur était donné également des effets d'habillement.

Depuis la tentative avortée des Mathurins, plusieurs autres moyens avaient été préconisés pour arriver à leur procurer ce qu'ils souhaitaient avant tout, c'est-à-dire leur liberté. Paul Jones avait imaginé de prélever sur les gages de tous les marins de l'Union un shilling par mois, afin de constituer petit à petit la somme nécessaire au rachat. David Humphreys avait, de son côté, proposé de procéder à la création d'une loterie nationale. Ces projets n'eurent pas de suite.

La surprise des premiers prisonniers n'eut d'égale que leur inquiétude, lorsqu'ils virent arriver le nouveau contingent de leurs concitoyens capturés pendant les mois d'octobre et de novembre 1793. Leur nombre s'éleva ainsi brusquement à cent dix-neuf, et de Boston à Norfolk, il n'y eut pas un port qui n'eut fourni de victime.

L'inquiétude ne tarda pas à faire place à l'angoisse, lorsque le Dey leur eut fait exprimer sa colère et eut donné des ordres pour que la sévérité du régime reçut l'application la plus stricte, toutes les fois qu'il s'agirait des prisonniers américains. Il n'y avait pas de mesure de rigueur qu'on ne leur appliquât; c'est ainsi, par exemple, qu'on leur faisait raser entièrement la tête, tout en leur interdisant le port de la moindre coiffure. La maladie exerçait ses ravages parmi eux; ce fut d'abord la peste, ensuite la petite vérole, si bien qu'au moment de leur libération, leur nombre se trouva réduit à quatre-vingt-quatre.

Ce fut grâce à l'humanité et à l'intervention charitable de quelques Européens, parmi lesquels les frères Skjöldebrand, que cet état de choses dut de n'être pas encore aggravé.

Les deux Suédois entretenaient une correspondance très suivie avec David Humphreys qui, demeuré à Alicante, était tenu au courant par eux de tout ce qui pouvait lui être utile dans sa mission. Dans une lettre du 13 novembre, ils l'informèrent du peu de succès de leurs premières négociations, et même du refus du Dey de lui accorder un passeport pour se rendre à Alger.

«Le Dey ne veut rien entendre; il déclare que son intérêt lui interdit d'accepter les propositions américaines, devaient-elles faire couler des millions dans ses coffres: «Si je fais la paix avec tout le monde, quelle occupation donnerai-je à mes corsaires? Que deviendront mes soldats? Sûrement, ils s'en prendront à ma propre tête puisqu'ils ne pourront pas faire d'autre prise, et tant il est vrai qu'il leur est impossible de se contenter pour vivre de leur misérable solde.»

«En vain, écrit P. Skjöldebrand, lui ai-je représenté que les Etats-Unis avaient prouvé qu'ils étaient une puissance maritime de premier ordre dans leur guerre contre l'Angleterre et que cependant ils n'avaient pas armé le moindre navire contre les corsaires, toutes ces remontrances restent sans effet sur le Dey, qui se contente de répondre qu'il n'autorisera jamais à Alger la présence d'un ambassadeur américain, sous la protection de quelque pavillon que ce soit».

Le correspondant du chargé d'affaires américain termine sa lettre par une recommandation de la plus haute importance. Les Etats-Unis s'étaient servi jusqu'à cette époque, comme intermédiaire financier de la maison juive Bassara et Cie. Il leur annonce que celle-ci est tombée en disgrâce et leur conseille de s'adresser à un autre juif, le célèbre Bacri, qui commençait à être en pleine faveur auprès du Dey.

Ce conseil fut suivi par Humphreys et les résultats devaient dans la suite en être des plus heureux. En attendant, il estima nécessaire de se rendre aux Etats-Unis pour conférer avec son gouvernement sur la situation. Le 19 juillet 1794, on mit à sa disposition une somme de 800.000 dollars; elle correspondait à peu près à celle que Skjöldebrand considérait comme pouvant suffire, ainsi qu'il en avait donné entre temps l'indication:

«Pour le Trésor de la Régence, 40.000 dollars, soit en espèces, soit en marchandises ou en matériaux; pour les grands dignitaires et les parents du Dey, 100.000; à titre de présent consulaire, 30.000; pour le rachat des prisonniers, de 200.000 à 240.000; soit au total de 600.000 à 700.000 dollars, non compris un tribut annuel de 24.000 à 30.000 dollars, et un présent consulaire biennal de 9.000 à 10.000 dollars.»

Mais ce ne fut que l'année suivante, au mois d'avril 1795, qu'Humphreys quitta l'Amérique avec des instructions précises: «Nous vous informons que le Président compte sur vous pour que vous arriviez, par votre intelligence et votre activité, à apaiser le Dey, tant au point de vue de la paix qu'à celui de la rançon des prisonniers, au prix de huit cent mille dollars. Vous accepterez en effet les propositions de Skjöldebrand, si vous ne pouvez en obtenir de meilleures».

Il était accompagné de Joseph Donaldson, nommé consul à Tunis et à Tripoli; ce dernier devait se rendre directement à Alger tandis qu'il irait en France pour obtenir la coopération de celle-ci au cours des négociations. Il exercerait également d'Europe la direction générale des affaires.

Les deux diplomates arrivèrent à Gibraltar le 17 mai. David Humphreys décida qu'il serait préférable pour Donaldson d'aller d'abord à Alicante au lieu de se diriger de suite sur Alger. La proximité des côtes africaines lui permettrait de suivre les événements et de saisir l'occasion favorable de passer la mer sans s'exposer à un échec par suite d'une arrivée prématurée.

De son côté Humphreys, après s'être entendu définitivement sur la marche à suivre avec son collègue et après avoir chargé Simpson, consul des Etats-Unis à Gibraltar, de la reconnaissance du traité avec le Maroc par le nouveau Sultan, quitta Gibraltar le 24 mai, à destination du Havre, où il arriva sans encombre le 26 juin. Il se rendit immédiatement à Paris auprès de Monroe, ministre des Etats-Unis, qui avait déjà saisi le Comité de Salut Public de la question de l'intervention de la France.

Le 21 juillet, le Comité fit savoir verbalement aux deux diplomates qu'il était disposé selon leurs vœux à aider de tout son pouvoir leurs négociations, et, le 28 du même mois, par une nouvelle communication, il leur fit donner l'assurance que des mesures immédiates allaient être prises en vue de la collaboration active des agents de la République Française dans les Etats Barbaresques.

Cependant, ce ne fut qu'au mois de septembre que toutes les décisions prises purent recevoir un commencement d'exécution. Ce retard provenait, d'abord du temps que le Comité de Salut Public avait mis à réaliser ses promesses, ensuite de la difficulté que les deux Américains rencontraient à emprunter à Londres les sommes nécessaires à l'achat des présents que l'on avait coutume de faire à la Cour du Dey pour la signature de la paix.

Enfin le 11 septembre, tout fut prêt, y compris les instructions à remettre de la part du Comité de Salut Public aux agents de la France auprès de la Régence d'Alger. La mission d'emporter à destination présents et documents fut confiée à Joel Barlow, le poète de la Columbiad, rendu célèbre en France par ses pamphlets révolutionnaires, et à qui la Convention avait décerné le titre de *citoyen français*; Monroe, qui l'estimait beaucoup, l'avait chargé de seconder Humphreys.

Ce dernier, en arrivant au Havre où il comptait s'embarquer pour Lisbonne sur le *Sophia*, trouva le maître et quartier-maître dudit bâtiment malades de la fièvre, et, tandis qu'il attendait leur guérison pour partir, il apprit par l'intermédiaire du consul américain à Marseille, que la paix avait été signée à Alger par Donaldson, le 5 septembre, c'est-à-dire le jour même de l'arrivée de Joël Barlow.

Le succès d'une conclusion aussi rapide, et, l'on peut ajouter, aussi inattendue, d'un traité de paix avec Alger, revint, ainsi que l'indiqua Skjöldebrand, à l'intervention active et intelligente de Bacri :

«C'est le juif Bacri qui a été, avec l'aide de M. Cathcart, l'exécuteur habile des plans qu'avait élaborés M. Donaldson vis-à-vis du Dey, selon les conseils du capitaine O'Brien et les miens; nous pouvons tous cependant, avec un amour-propre légitime revendiquer notre part du mérite qu'il y a eu à faire face à toutes les difficultés soulevées par vos ennemis, qui n'ont pas craint de recourir même aux pires calomnies pour indisposer le Dey contre les Etats-Unis.»

Une autre circonstance heureuse, qui avait singulièrement facilité la tâche à Donaldson, fut la faveur dont commença à jouir tout à coup Léander Cathcart auprès d'Hassan-Pacha, qui se l'était attaché comme secrétaire. C'est sur ses instances personnelles que Donaldson put enfin recevoir l'autorisation de se rendre à Alger. Il y arriva le 3 septembre, sur un voilier que Skjöldebrand s'était empressé d'envoyer à Alicante. Les négociations ne durèrent que deux jours, mais non sans avoir été extrêmement animées. Donaldson finit par consentir à une augmentation de ses offres, singulièrement modestes à côté des exigences algériennes; de son côté le Dey se laissa aller à des concessions importantes, en dépit des efforts des Anglais pour empêcher les négociations d'aboutir, comme il l'avoua lui-même.

Ce ne fut que le 17 novembre qu'Humphreys reçut de O'Brien le texte du traité, dont les conditions pécuniaires ne furent d'ailleurs rendues publiques que bien plus tard. Sur le moment, le président Washington se contenta d'informer les représentants du pays, dans son discours à l'ouverture de la deuxième session du quatrième Congrès, de la probabilité de la conclusion de la paix : «mais, ajouta-t-il, cela n'ira pas sans des sacrifices pécuniaires considérables, que l'on ne peut éviter».

Quelques jours plus tard, la Chambre des Représentants réclama des informations supplémentaires; on lui communiqua le texte du traité le 9 janvier 1797; sa discussion eut lieu à huis-clos, et la loi donnant approbation des dépenses faites fut votée le 22 février suivant par 63 voix contre 19; ces dépenses étaient estimées par le Secrétaire du Trésor à 992.463 dollars.

Il résulte d'une enquête ordonnée en 1803 par le Congrès, au sujet des versements à Alger, que «ceux-ci furent de deux sortes : 1° ceux stipulés par le texte même du traité : 12.000 sequins annuels, soit environ 21.600 dollars, pouvant être représentés par des fournitures navales; 2° ceux faits en conformité avec les usages de la Régence d'Alger, c'est-à-dire, les présents à l'occasion de la nomination d'un Consul, soit 20.000 dollars, les présents faits tous les deux ans aux fonctionnaires de la Régence, estimés à 17.000 dollars, enfin les présents accidentels, offerts par exemple à l'occasion de la promotion des officiers du Dey, ou en vue de l'obtention d'une faveur importante, et dont aucune estimation ne peut être donnée». Il faut y ajouter 525.000 dollars pour la rançon des captifs, la rémunération des courtiers et différentes dépenses, enfin une frégate de 36 canons, construite et armée aux frais des Etats-Unis.

Lorsque, le 5 septembre 1795, vingt et un coups de canons, saluant pour

la première fois les stars and stripes, annoncèrent que la paix était conclue, ce fut une explosion de joie parmi les captifs américains. Malheureusement leur allégresse dura peu; leur mise en liberté était subordonnée à la réalisation des engagements pris, laquelle allait être particulièrement longue, difficile et mouvementée.

O'Brien, cependant, s'était empressé de passer en Europe pour se procurer le numéraire stipulé. Humphreys, tandis qu'il était à Lisbonne, avait été sur le point de se le procurer; mais rappelé subitement à Paris par Monroe, il avait dû abandonner les pourparlers engagés. De plus la situation générale des affaires, peu brillantes à cette époque, n'était pas faite pour faciliter l'opération et O'Brien ne trouva pas en Angleterre certains concours sur lesquels il comptait.

Le Dey ne tarda pas à s'impatienter et menaça de recommencer les hostilités. Barlow, qui attendait à Alicante le retour de O'Brien, se hâta de revenir à Alger avec les quelques présents dont il s'était muni auparavant et qui calmèrent un peu la colère du Dey. Celui-ci consentit à attendre; mais quand il vit au mois d'avril que le délai fixé s'était écoulé sans apporter de solution, il signifia à Barlow et à Donaldson qu'ils eussent à quitter Alger dans les huit jours, tandis que ses corsaires reprendraient la mer.

La situation était grave; c'est alors que les deux Américains eurent une soudaine inspiration: ils promirent au Dey, au nom de leur gouvernement, une frégate de trente-six canons pour le dédommager du retard apporté au règlement de ce qui lui était dû. Cette promesse fit son effet; un nouveau délai fut accordé, et tandis que Donaldson d'une part allait à Livourne pour essayer d'y négocier un emprunt, et que Cathcart d'autre part était envoyé aux Etats-Unis pour mettre le gouvernement au courant des événements, Barlow demeura à Alger avec l'espoir de se faire avancer sur place au moins une partie de la somme stipulée. Bacri consentit à prêter, avec la garantie du consul de France, le montant de la rançon des prisonniers américains, et mit même à la disposition de Barlow un de ses navires, la *Fortune*, pour conduire immédiatement à Marseille les captifs libérés. Il fallait en effet profiter des bonnes dispositions momentanées du Dey et ne pas attendre un de ces soudains revirements dont son humeur était coutumière.

La *Fortune* arriva sans encombre à Marseille, où le consul américain, Stephen Cathalan, prit soin des captifs, qui avaient souffert au cours de la traversée d'une légère épidémie de peste et qui furent embarqués de suite sur un voilier suédois, à destination des Etats-Unis. Mais tandis que la *Fortune* revenait à Alger, voguant sous pavillon américain, elle se fit capturer par les Anglais qui la déclarèrent de bonne prise. Bacri déclara qu'il considérait le pavillon américain comme responsable de la perte de son bâtiment et exigea que Barlow lui signât pour quarante mille dollars de traites.

Ce ne fut pas le dernier incident: David Humphreys avait réussi à reprendre les pourparlers si malencontreusement interrompus avec les banques de Lisbonne et à escompter pour 224.000 dollars de traites sur Londres. Il confia

cette somme considérable à O'Brien qui s'embarqua le 4 août 1796 sur la *Sophia* pour la verser entre les mains du Dey. A peine avait-il franchi le détroit avec son précieux chargement qu'il rencontra le corsaire tripolitain le plus terrible de l'époque, Mourad Reïs, de son vrai nom Peter Lisle, Ecossais renégat, qui s'empressa de l'amener à Tripoli. C'était certes une prise superbe; mais avec quels regrets le pacha dut-il s'incliner devant le passeport algérien dont cette fois O'Brien était nanti, et relâcher le navire qui arriva à Alger au mois d'octobre suivant.

Le Dey en ressentit une telle joie qu'un peu plus tard il offrit aux Américains de leur prêter 90.000 piastres pour leur permettre de conclure des traités avec les Régences de Tunis et de Tripoli. Mais, si libéral qu'il voulût paraître, il n'oublia pas la frégate de 36 canons promise par Barlow et insista pour qu'on la lui livrât promptement, David Humphreys n'avait, à aucun moment, voulu prendre la responsabilité de ce surcroît de dépenses: il en avait référé à Timothy Pickering, secrétaire d'Etat, auquel il envoya même à ce sujet O'Brien sur le *Sophia*. La réponse avait été que «l'on ne pouvait soulever aucune objection qui permît d'éluder la promesse de MM. Donaldson et Barlow».

La frégate fut immédiatement mise en chantier à Portsmouth (New-Hampshire), et reçut le nom de *Crescent*. C'est elle qui en janvier 1798 porta au Dey la cargaison stipulée et ramena à Alger Richard O'Brien, nommé consul dans la Régence et consul général pour les Etats Barbaresques.

Le *Crescent* ne devait pas être le seul voilier algérien construit dans les chantiers américains. Le Dey demanda en effet, au mois de juin 1797, que deux autres bâtiments y fussent construits, à ses frais, bien entendu. Le Président Adams, saisi de cette requête, envoya un message au Congrès pour lui soumettre la question. «En considération des obligations particulières que nous avons contractées vis-à-vis du Dey par suite de son utile intervention auprès des Régences de Tunis et de Tripoli, nous devons, concluait-il, accueillir favorablement cette demande. Si l'envoi à Alger desdits navires une fois construits doit entraîner des dépenses supplémentaires, elles seront compensées par l'emploi qu'on fera d'eux pour expédier au Dey les cargaisons que nous devons lui remettre conformément aux stipulations du traité.»

Ce fut à William Eaton, l'un des hommes qui joueront les principaux rôles dans les événements qui vont suivre, que fut confié le soin d'amener à Alger les deux bâtiments construits pour le compte du Dey. William Eaton était né à Woodstock (Connecticut), le 23 février 1764. A l'âge de seize ans, poussé déjà par un goût des aventures qui devait dominer toute sa vie, il s'échappa de la maison paternelle pour s'engager dans l'armée révolutionnaire. Il fit toute la campagne et, en 1783, au licenciement des troupes, compléta son instruction pour entrer à l'école militaire de Darmouth en 1790. Nommé capitaine en 1792, il était, cinq ans après, appelé aux fonctions délicates de consul à Tunis, et c'est pour rejoindre ce nouveau poste qu'il s'embarqua

le 22 décembre 1797 sur le brick *Sophia* en compagnie de James Leander Cathcart, consul des Etats-Unis à Tripoli.

La *Sophia* était accompagnée de l'*Hero* et de quatre autres bâtiments. Ces derniers comprenaient d'une part le brick *Hassan Pacha*, et le schooner *Skjöldebrand*, c'est-à-dire les deux navires construits sur les ordres et aux frais du Dey, et d'autre part le *Lelah Eischa* et l'*Hamdoullah*, destinés à remplacer une partie des cargaisons dues à la Régence.

L'escadrille arriva à Alger le 9 février 1799, après une traversée de trente-six jours, à l'exception de l'*Hero*, qui subit un léger retard. Hassan-Pacha était mort l'année précédente, et c'est à son successeur, Mustapha, que les officiers et consuls américains rendirent la visite dont William Eaton a écrit, dans ses mémoires, la si plaisante narration :

«Après avoir quitté le consulat américain, nous nous rendons directement dans la cour du palais. Tête découverte, nous pénétrons dans le vestibule, et après avoir parcouru un tortueux labyrinthe, compliqué de quatre escaliers, nous parvenons à l'entrée étroite et sombre d'une pièce à peine profonde de douze pieds, et large de huit, qui n'est autre que la salle d'audience. Nous enlevons nos chaussures et sommes introduits dans la cave; aucun autre nom ne peut être donné à cet endroit où la lumière ne parvient que par d'étroites ouvertures grillagées de fer.

«Là, notre introducteur nous désigne à une espèce de bête énorme et velue, accroupie sur une sorte de petit banc, très bas, recouvert d'un coussin de velours brodé, et les jambes repliées à la façon d'un tailleur ou d'un ours. A notre approche, elle étend un éventail comme pour demander quelque chose à manger: «Baisez la main du Dey!» nous souffle notre guide. Le consul général s'incline et s'exécute le premier de la façon la plus élégante; nous l'imitons à tour de rôle. A ce moment, la bête semble être dans un état d'innocente tranquillité; elle grimace quelque peu, mais sans produire aucun bruit. La cérémonie est terminée; nous demeurons quelques instants dans un silence profond. Puis, ayant repris nos chaussures, nous quittons l'ancre, sans autre ennui que l'humiliation d'avoir involontairement violé le second commandement de Dieu et offensé la commune décence.

«Qui peut croire que c'est là la brute qui impose des tributs à sept monarques européens, à deux républiques et à un continent entier, alors que toute sa flotte réunie ne vaut pas deux vaisseaux de ligne! Et dire qu'il en est pourtant ainsi!»

CHAPITRE VI
**Conclusion de la paix
avec Tunis et Tripoli.**

Joël Barlow, resté à Alger, parvint assez facilement, sans quitter cette ville, à négocier un traité de paix avec la Régence de Tripoli.

Ce traité, conclu le 4 novembre 1796, fut signé par lui et expédié à David Humphreys le 3 janvier 1797. Il était suffisamment libéral, grâce à l'intervention d'Hassan-Pacha, qui, dans son contentement d'avoir enfin reçu les sommes qui lui étaient dues par les Etats-Unis, avait, comme nous l'avons vu, consenti non seulement à donner sa garantie personnelle, mais encore à avancer les cinquante-six mille dollars nécessaires.

Une stipulation portait que la délivrance de cette somme et des présents qui devaient être donnés en même temps, entraînerait paiement définitif et complet, sans aucun tribut annuel ultérieur. Réserve n'était faite que pour les cadeaux à remettre pour la présentation de chaque nouveau consul.

Il n'est pas sans intérêt de signaler en passant l'article XI ainsi conçu: «Comme le gouvernement des Etats-Unis ne repose en aucune façon sur l'exercice de la religion chrétienne et qu'il ne sera professé aucune inimitié vis-à-vis des lois et coutumes des musulmans, il est formellement entendu entre les deux parties contractantes qu'aucune discussion, née de questions religieuses, ne viendra troubler l'harmonie existant entre les deux pays».

Peu de temps après, le Pacha de Tripoli eut connaissance des conditions plus avantageuses consenties à Alger et, s'il n'y avait eu intervention formelle du Dey d'Alger au traité sous forme de sa propre signature, il est probable que les choses eussent mal tourné. Le Pacha Youssouf calma sur le moment son ressentiment; mais il allait, peu de temps après, profiter de la première occasion pour lui donner libre cours.

Pour négocier avec le Bey de Tunis, Joël Barlow fit, sur la recommandation d'un envoyé extraordinaire de la République Française, Herculais, appel aux bons offices d'un négociant français de Tunis, Famin, très en cour auprès du souverain. Joseph-Etienne Famin gérait à Tunis la maison fondée par Basile Samatan et s'occupait aussi de l'exportation des blés de Barbarie avec son frère, agent de la Compagnie d'Afrique à Marseille. Pour expliquer comment Herculais fut amené à indiquer à Joël Barlow un homme de son choix, il faut remonter à deux années auparavant.

Dès 1791, Monroe, chargé d'affaires à Paris, avait demandé au Comité de Salut Public, conformément aux traités, son intervention auprès des Puissances Barbaresques. A cet effet, le Comité rendit le 11 février 1794 (23 pluviôse an II), l'arrêté suivant:

«Le Comité de Salut Public, satisfait de la conduite qu'ont tenue les Régences d'Alger et de Tunis et de la fidélité avec laquelle elles ont rempli

leurs engagements envers la République Française, désirant donner à ces Régences de nouvelles preuves de l'amitié de la République, arrête :

ART. I. — Le citoyen Ducher se rendra à Alger en qualité d'agent extraordinaire, et le citoyen Lallement se rendra à Tunis dans la même qualité.

ART. II. — Ils témoigneront aux chefs de ces Régences la satisfaction de la République Française et son désir de maintenir une harmonie parfaite et durable.

ART. III. — A cet effet, ils chercheront à obtenir par la voie d'une négociation amicale, que les bâtiments des puissances amies de la République qui pourraient être en guerre avec ces Régences, notamment ceux des Etats-Unis d'Amérique, faisant le commerce avec les ports de la République Française, ne soient point molestés dans cette navigation.

ART. IV. — Ils sont autorisés à se concerter avec l'agent des Etats-Unis pour la négociation particulière dont il est chargé, et ils lui faciliteront les moyens de racheter ses concitoyens tombés dans l'esclavage.»

Au surplus, dans des instructions complémentaires, il était dit :

«Outre la correspondance directe et suivie qu'il entretiendra avec le ministre des Affaires étrangères et avec son collègue Ducher, le citoyen Lallement correspondra aussi directement avec l'envoyé de la République Française à Constantinople, non seulement pour tous les objets qui pourront intéresser leurs missions respectives, mais encore pour ce qui touche la négociation relative aux Etats-Unis.»

En ce qui concerne Lallement, le choix du Comité de Salut Public avait été particulièrement heureux. C'était un diplomate de carrière d'une honorabilité et d'une habileté reconnues. Il avait débuté comme chancelier du consulat de France à Raguse de 1758 à 1763; puis il occupa les mêmes fonctions à Messine jusqu'en 1792, année où il fut nommé consul général à Naples. Au moment où il reçut les précédentes instructions, il était ministre plénipotentiaire à Venise. Différentes circonstances retardèrent, ainsi que nous l'avons vu, l'exécution de cet arrêté et Lallement ne devait jamais partir ; c'est Herculais qui le remplacerait.

Louis Alexandre d'Allois d'Herculais, né en 1754 en Dauphiné et descendant de Claude Allois, seigneur d'Herculais, président à mortier du Parlement de Grenoble, était un aventurier. Il avait commencé par servir en France dans plusieurs armes et notamment dans la marine. Ayant acheté une compagnie de cavalerie, il l'abandonna peu après, pour accompagner l'ambassadeur d'Espagne, comte d'Espilly, à Alger, en 1784, lors de la négociation de paix entre cette Régence et l'Espagne. Puis, dans des circonstances restées assez obscures, il disparut pendant de longues années.

La Révolution française le retrouva en 1792 simple garde du corps de la *Compagnie hollandaise des Indes* à Batavia. Il rentra en France à la faveur des événements qui la troublaient à l'intérieur, et parvint, on ne sait comment, au grade de chef de brigade des armées de la République française dans le

département du Finistère. Poussé probablement par la nostalgie des aventures, il sollicita et obtint du Comité de Salut Public que la mission réservée antérieurement à Lallement lui fût confiée.

Ses attributions furent même étendues; non seulement il devait seconder les Américains dans leurs négociations et exprimer aux Régences la satisfaction de la République française, mais encore inspecter les consulats, régler toutes les affaires en litige, obtenir la neutralité des puissances barbaresques pendant la guerre de la Coalition, la liberté de nos approvisionnements, le rachat de nos esclaves, et enfin faire une enquête discrète sur la conduite des consuls d'Alger et de Tunis, Vallière et Devoize, signalés tous deux comme suspects. A titre de traitement, il lui était alloué 20.000 livres.

C'est à Tunis tout d'abord que se rendit d'Herculais ; il fit connaissance de Famin qu'il pressentit pour servir d'intermédiaire des Etats-Unis auprès du Bey. Puis, après avoir brouillé entre eux les différents membres de la colonie française à Tunis et confirmé sans aucune preuve les rapports défavorables sur Devoize, il partit pour Alger où il se mit à la disposition de Barlow. Celui-ci accepta les bons offices de Famin qu'Herculais s'empessa de prévenir :

«Alger, le 21 mai 1796 (3 prairial an IV).

«Je vous expédie, citoyen, ce courrier pour une affaire de la plus haute importance et qui, je pense, vous fera plaisir, mais sur laquelle vous sentirez aussi combien il est nécessaire de garder le plus profond secret.

«L'agent américain, qui m'est particulièrement recommandé par le gouvernement, s'est adressé à moi pour lui procurer quelqu'un, soit consul, soit particulier, pour traiter de la paix avec la Régence de Tunis. J'ai pensé que vous seul, par votre habileté et la connaissance que vous avez du Bardo, pouviez remplir parfaitement cette mission délicate.

«Je vous préviens que les intentions du Congrès sont de choisir partout des agents parmi les personnes qui ont montré dans toutes les occasions leur haine pour le gouvernement anglais, et c'est pour cette raison que de préférence il choisit des républicains, car sur la proposition de plusieurs consuls étrangers, il s'est trouvé que leurs liaisons avec les Anglais les rendaient suspects. Je sais que cet avis se trouve parfaitement d'accord avec vos sentiments, ainsi que je n'ai plus rien à vous dire là-dessus.

«Le citoyen Joël Barlow, consul de l'Amérique, chargé par son gouvernement de conclure des traités avec les Régences, vous fait passer ses instructions et vous enverra les pouvoirs nécessaires aussitôt l'acceptation.

«Si le succès couronne votre entreprise, vous pouvez être assurés du consulat d'Amérique, et c'est d'avance que je vous en félicite, ne doutant pas que vous surmontiez tous les obstacles.»

Famin répondit qu'il acceptait et il reçut peu de temps après de Joël Barlow confirmation de ses pouvoirs. Le 15 juin, il concluait d'abord une

armistice de six mois entre les Etats-Unis et la Régence, à laquelle succéda en août 1797, un traité formel, moyennant une somme d'environ 107.000 dollars. Malheureusement pour lui, il avait été trop vite en besogne.

A peine avait-il en effet commencé à servir d'intermédiaire à Barlow auprès du Bey, qu'Herculais de son côté avait reçu de nouvelles instructions du Comité de Salut Public, dont les intentions bienveillantes envers les Etats-Unis avaient subi un revirement complet. C'est ainsi que le Comité avait adressé à son représentant, le 27 vendémiaire, an V (19 octobre 1795), une lettre où il était dit ceci :

«Vous apprécieriez les résultats ruineux de l'introduction du commerce américain dans la Méditerranée et vous nous direz s'il n'y aurait pas quelque moyen de retarder l'adhésion du Bey de Tunis à la résolution prise par le Dey d'Alger.»

Herculais, au reçu de cette missive, s'empressa de retourner à Tunis d'où il écrivit ce qui suit à Delacroix, ministre des Relations extérieures :

«Tunis, 15 frimaire, an V.

«Citoyen, suivant les instructions du Comité, j'ai fait entendre au Bey que la paix avec les Américains ne pouvait qu'être funeste à l'accroissement de ses richesses, parce que les Américains ne commerçant qu'en grains et farine approvisionneraient de ces objets le midi de l'Europe et feraient tomber en conséquence les blés de Barbarie. Je lui ai dit en outre que, s'il ne faisait pas la paix, les corsaires feraient de très riches prises cet hiver, parce que les Américains, se fiant sur la paix qu'ils venaient de conclure à Alger, entreraient dans la Méditerranée.

«J'ai dit au consul d'Espagne que les Américains, par leur activité dans le commerce et la navigation, allaient enlever tout le fruit d'une paix qu'ils ont achetée en 1786 des Régences de Barbarie. Au reste, il n'y a pas encore ici de négociateur américain, et les recommandations que le Divan d'Alger peut donner au Bey de Tunis pour l'engager à conclure la paix doivent se borner à ceci : *J'ai pris d'eux le plus que j'ai pu, fais-en de même, si tu peux*».

Le reste de la lettre contenait une violente attaque contre Famin qui avait pris son rôle au sérieux et que cependant Herculais continuait à flatter, de façon à continuer à se servir de son influence auprès du Bey ; cela ne l'empêchait pas de le traiter par derrière de *demi-maure*.

Cependant ces intrigues n'aboutirent pas ; la paix fut conclue et Famin reçut en récompense le consulat des Etats-Unis. Le fait fut dénoncé à Paris, et le 25 germinal an VII, Talleyrand écrivit à Devoize pour l'informer que le sieur Famin, ayant accepté des fonctions de la part d'une puissance étrangère, ne pouvait plus aux termes de la Constitution et des arrêtés du Directoire exécutif, être considéré comme Français.

Famin protesta énergiquement auprès de Devoize, lui communiquant la lettre qu'il avait reçue d'Herculais. Le consul lui déclara qu'il ne pouvait faire davantage que de transmettre sa protestation au gouvernement français.

«Le citoyen Famin, écrivait-il à Talleyrand le 1^{er} floréal an VII, m'a adressé une pétition pour me représenter que n'ayant accepté un service étranger que sur l'invitation pressante d'un envoyé extraordinaire de la République, il ne croyait pas avoir encouru la perte du droit de citoyen français. Il m'a envoyé en même temps la lettre originale que le citoyen Herculais lui écrivit à ce sujet d'Alger le 3 prairial an VI. Cet envoyé lui présente l'expectative du consulat des Etats-Unis et va même jusqu'à l'en féliciter d'avance.

«Il n'y a pas de milieu: ou le citoyen Herculais ignorait la Constitution, ou il a voulu avec connaissance faire perdre à un Français son titre de citoyen. J'ai répondu à M. Famin qu'il était au-dessus de mes pouvoirs de trancher une question aussi délicate, que j'allais vous transmettre sa pétition et demander des ordres.»

Famin, n'ayant pas reçu satisfaction, adressa une nouvelle supplique. Il expliqua qu'il n'avait exercé que pendant trois mois les fonctions d'agent américain, dont il s'était démis à l'arrivée du consul William Eaton ; il l'avait fait, déclarait-il, avec d'autant plus de plaisir, que d'après les dernières nouvelles, il paraissait subsister des différends entre les Etats-Unis et la République française. Il offrait de prouver que ce consul, à son début, essuya du gouvernement de Tunis de si grandes difficultés que, si l'exposant eût eu envie de conserver ce poste, il pouvait trouver les moyens d'y réussir. L'appât du lucre ne le fit point balancer un moment ; il préféra sa qualité de citoyen français aux honneurs et avantages qu'aurait pu lui procurer cet emploi.

Cette supplique était appuyée par Devoize à qui Talleyrand répondit le 17 thermidor an VII :

«Je vois que le citoyen Famin a cessé ses fonctions de consul provisoire des Etats-Unis. L'exercice qu'il en a fait est contraire à ce qui est prescrit par nos lois. Cependant, comme il est environné de circonstances peu communes, je ne me permets à ce sujet aucune décision positive. Je consulterai le Directoire exécutif, et il est vraisemblable que frappé par ces circonstances et surtout du courage avec lequel le citoyen Famin réclame ce titre de Français au moment où il l'expose à tant de dangers, il ne prendra à son égard que la détermination la plus favorable que les lois lui permettront.»

Cependant ce ne fut que le 12 brumaire an XI, et sur les constantes réclamations de Devoize, que Talleyrand fit annoncer à Famin qu'il était réintégré dans ses droits et prérogatives attachées à la qualité de citoyen français.

Famin ne fut d'ailleurs pas beaucoup plus heureux du côté des Américains, auxquels cependant son intervention auprès du Bey avait été loin d'être inutile. Calomnié par le consul anglais auprès de W. Eaton, il fut suspecté par celui-ci d'être son mauvais génie auprès du Bey ; il en résulta même des querelles regrettables qui, à la suite d'un coup de cravache donné par le consul des Etats-Unis, se terminèrent devant les tribunaux.

Le négociant français passa toujours aux yeux des Américains pour une

sorte de chevalier d'industrie qui n'avait, en aidant à la conclusion du traité, recherché que la satisfaction de ses intérêts personnels ; cette réputation le suivit même auprès du gouvernement français. Il semble que Devoize, dont le témoignage peut d'autant plus être accepté sans contrôle, qu'il n'émanait pas précisément d'un ami, ait voulu faire justice de cette opinion.

«Les plaintes du citoyen Delon contre le citoyen Famin, écrivit-il à Talleyrand, ne sont pas fondées. Le citoyen Famin s'est attaché depuis plusieurs années au garde des Sceaux de la Régence, qui est très en faveur et qui l'affectionne. Je fus envoyé en 1792 par le gouvernement en qualité de commissaire. Je m'aperçus que le citoyen Famin avait entravé un instant mes négociations pour une réclamation qui lui était personnelle. Je lui en fis des reproches très vifs devant le Bey et j'en rendis compte au ministre Lacoste. Depuis cette époque le citoyen Famin s'est corrigé ; je me suis mis au-dessus des intrigues qu'on tenterait d'élever contre moi au Bardo. Le citoyen Herculaïs en partant pour Alger lui offrit la gestion intérimaire du consulat que ses partisans mêmes refusaient.

«Il n'est pas à ma connaissance que le citoyen Famin ait cherché à s'appuyer de la faveur des ministres du Bey, ni du Bey lui-même, pour se soustraire à la juridiction que le consul de la République exerce ici sur les Français, ni de son caractère d'agent des Anglo-Américains pour se dispenser de s'acquitter envers ses créanciers.»

Ce Devoize fut aussi une victime des extravagances commises par Herculaïs au cours de sa mission; il fut brusquement révoqué par lui en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, et, comme il se refusait non seulement à accepter une disgrâce imméritée, mais encore à quitter Tunis, Herculaïs alla jusqu'à faire demander au Bey de Tunis par le Dey d'Alger l'expulsion du consul. Cependant les plaintes affluaient contre cet étrange envoyé de la République.

On finit par être convaincu qu'il n'avait fait qu'embrouiller les affaires dans les deux Régences, et il fut destitué par arrêté du Comité de Salut Public en date du 20 nivôse an V. La vérification de la comptabilité de sa mission fit d'ailleurs ressortir un déficit de 104.530 livres. Ce fut d'abord d'un navire américain, en rade de Tripoli où il s'apprêtait à débarquer, qu'Herculaïs reçut le 7 floréal au matin notification de sa destitution.

Quant à l'étrange changement d'attitude du Comité de Salut Public vis-à-vis des Etats-Unis, il n'échappa pas aux Américains. Ils s'en souvinrent lors des explications diplomatiques de 1797, qui devaient aboutir à une rupture avec la France. Le secrétaire des Affaires étrangères Timothy Pickering, donna à cette époque à Pinckney, John Marshall et Elbridge Gerry, envoyés extraordinaires auprès de la République française, des instructions dont il importe de retenir celle-ci :

«L'article VIII (du traité de 1778) nous promettant les bons offices de la France auprès des Etats Barbaresques, ne nous a jamais été d'aucune utilité. C'est pourquoi, si le gouvernement français s'en sert comme argument en faveur d'une concession à lui faire, vous déclarerez renoncer au bénéfice de

cette stipulation, à plus forte raison si cette renonciation peut servir de compensation à quelque réclamation française.»

Le traité conclu par Famin et contresigné par Barlow et Humphreys fut expédié aux Etats-Unis pour être soumis à la ratification du Sénat. Celle-ci ne s'étendit pas à tous les articles, notamment à l'article XIV par lequel il était stipulé que les marchandises américaines introduites en Tunisie sur des navires américains paieraient 3 %, les marchandises américaines transportées sur des navires étrangers ou les marchandises étrangères transportées par des navires américains 10 %, tandis que les produits tunisiens à destination des Etats-Unis paieraient uniformément 3 % quel que fût le pavillon du transporteur.

C'est dans la rédaction de cet article que les Américains crurent voir un moyen pour Famin d'accaparer tout le bénéfice du commerce direct entre les Etats-Unis et la Régence, et, ce qui donna consistance à cette opinion, c'est que Joël Barlow déclara que cet article n'avait jamais figuré dans le texte qu'on lui avait soumis tout d'abord et auquel il avait donné son approbation.

Deux autres articles étaient incriminés, l'un, indiquant qu'un baril de poudre serait donné au gouvernement tunisien pour tout coup de canon tiré en l'honneur d'un navire de guerre américain, l'autre, que le Bey aurait le droit de réquisitionner les navires américains pour l'usage de la Régence, au taux de fret qu'il lui plairait de fixer.

Ce fut William Eaton qui reçut la mission difficile d'obtenir les modifications désirées. Il était arrivé à Tunis sur la *Sophia* le 12 mars 1792, toujours en compagnie de Cathcart. Son premier soin avait été de ne pas prévenir les autorités tunisiennes que le bâtiment sur lequel il se trouvait était un navire au service du gouvernement américain. Le Bey lui en fit le reproche; la raison que donna Eaton à son attitude fut qu'il ignorait la coutume. La véritable était que, connaissant les stipulations du traité, il n'avait pas tenu à être honoré du salut habituel de vingt et un coups de canon, qui aurait coûté aux Etats-Unis la modique somme de huit cents dollars en barils de poudre.

La réponse ne satisfait pas le Bey qui se plaignit amèrement que le traité fût signé depuis plus d'un an et qu'il n'eut pas encore reçu les cargaisons prévues.

W. Eaton donna pour excuses, d'abord le temps qu'il avait fallu pour faire parvenir en Amérique le texte du traité, le soumettre à la ratification du Sénat et le faire revenir à Tunis, ensuite l'épidémie qui avait ravagé et bouleversé le pays, retardant encore les décisions des Représentants des Etats-Unis.

Mais la situation se présentait mal et il fallait un homme de l'énergie et du sang-froid de W. Eaton pour tenir tête au Pacha. Celui-ci prétendait que l'exécution des traités avec Alger et Tripoli avait été extrêmement rapide et complète et que même les Etats-Unis avaient offert au Dey plusieurs navires de guerre tout armés.

Le consul eut toutes les peines possibles pour lui faire admettre que ce souverain les avait payés de ses propres deniers. Lorsqu'il annonça au surplus qu'il avait reçu l'ordre d'offrir à la Régence un bâtiment équipé au

lieu des cargaisons promises, parce que celles-ci constituant de la contrebande de guerre, risquaient d'être prises par les Français alors en conflit avec les Etats-Unis, le Bey émit la prétention de considérer le don de ce navire, non comme un équivalent, mais comme une gratuité supplémentaire. Le refus du consul d'y souscrire fut formulé en termes si énergiques, qu'aucune autre tentative ne fut faite par le Bey pour obtenir gain de cause.

Pendant dix jours, les entraves succédèrent aux entraves. La Régence tenait pour l'exécution intégrale de l'article concernant la remise d'un baril de poudre pour tout coup de canon tiré en forme de salut; Eaton crut pouvoir déclarer qu'il était mesquin pour la Régence de s'entêter sur ce point:

«Si insignifiant que cela puisse vous paraître, disait le Bey, nous y attachons, nous, une grande importance. Quinze barils de poudre constituent un approvisionnement suffisant pour permettre à l'un de mes croiseurs de s'emparer d'un navire, opération qui me rapportera à moi, net, cent mille dollars.»

«Nous lui déclarâmes, raconte Eaton, que la nation américaine considérait cette stipulation comme dégradante et qu'elle ne l'admettrait jamais. La justice et l'honneur à la fois l'interdisaient.»

«Vous consultez votre honneur et moi mon intérêt, répliqua le Bey; cependant, si vous tenez tant à sauvegarder votre honneur, assurez-moi cinquante barils de poudre par an et je consens à changer cet article.»

Un compromis intervint; il fut entendu que chaque coup de canon donnerait droit de part et d'autre à un baril de poudre, mais que les saluts ne seraient pas obligatoires.

Au sujet des taxes de douane, le Bey donna comme principale objection à l'amendement proposé par les Etats-Unis, la distance de leurs ports à ceux de la Régence de Tunis, distance trop considérable pour lui permettre de connaître à temps les modifications des tarifs de douane.

La ténacité d'Eaton triompha encore sur ce point, comme elle triompha aussi, d'ailleurs, sur la prétention du Bey d'utiliser les navires américains pour son usage personnel ou celui de la Régence, à un taux de fret imposé par lui. Ces deux articles reçurent des modifications importantes et le traité, ainsi amendé, fut signé le 26 mars 1799 et ratifié par le Sénat américain le 10 janvier 1800.

La situation si délicate dans laquelle s'était trouvé Barlow, lorsqu'il attendait le numéraire et les cargaisons destinés au Dey d'Alger, ne fut rien à côté de celle à laquelle dut faire face Eaton par suite de circonstances et de retards identiques.

Il lui fallut une bonne humeur, une souplesse et une patience à toute épreuve pour calmer et endormir jusqu'en 1802 la colère d'Hamouda-Bey, qui n'assista qu'à cette époque à la réalisation complète des engagements pris vis-à-vis de lui par les Américains.

Pour obtenir ce résultat, Eaton dut, comme d'usage en pareille circonstance,

recourir à des promesses constantes de gratuités supplémentaires, non seulement à l'égard du Bey, mais aussi à l'égard des principaux fonctionnaires de la Régence qui avaient exigé de ne pas être oubliés.

Ce fut d'abord le *Sahibtap* qui réclama un fusil à deux coups et une chaîne de montre en or, puis l'amiral de la flotte tunisienne qui demanda une canne à pomme d'or, une montre, une chaîne et douze pièces de drap. A son tour le premier ministre prétendit à quelques objets de valeur et fut furieux de ne recevoir que des étoffes, ce qu'il estima ne pas correspondre à l'importance de ses fonctions. Il y eut jusqu'à l'agha de la Goulette qui exprima le désir d'être honoré d'un présent ; à celui-ci Eaton répondit plaisamment qu'il lui offrirait une copie du traité.

Toutes ces tracasseries accessoires n'auraient encore été que demi-mal, si le Bey, en véritable potentat oriental, n'avait été nanti d'un caractère essentiellement capricieux.

Subitement il exigea différents bijoux de grande valeur à titre de présents supplémentaires. Eaton lui fit remarquer que leur achat dépasserait le montant de ce dont il pouvait disposer. Le Bey répondit qu'il n'avait pas pour habitude, lorsqu'il demandait un cadeau de se préoccuper de son prix et, dans un entêtement qui pouvait passer pour enfantin, il refusa d'accepter tant le petit navire que les cinquante mille dollars que Eaton lui offrit en remplacement des bijoux.

Le pire était que précisément à cette époque, c'est-à-dire au printemps 1799, quatre-vingts navires américains étaient entrés dans la Méditerranée à la faveur des traités avec les Etats Barbaresques.

Eaton s'évertuait à déclarer dans ses rapports que «tous à Tunis, depuis le prince jusqu'au simple muletier, ne pensaient qu'au vol et à la rapine, et qu'il n'existait chez eux ni honneur ni honnêteté; qu'il serait préférable pour les Etats-Unis de leur imposer leurs conditions au lieu de se les laisser imposer par eux»; il dut, devant le danger que pouvait faire courir à tous ces navires la moindre imprudence, revenir à des considérations plus modestes. Le Bey, d'ailleurs, en homme perspicace et avisé, n'était pas sans soupçonner fort bien les appréhensions d'Eaton et les exploitait habilement, ne cessant de déclarer à chaque instant qu'il était las d'attendre et qu'il allait confier à ses corsaires le soin d'obtenir un règlement plus rapide.

En juillet, la guerre fut sur le point d'éclater ; Eaton ne l'empêcha que grâce à la promesse d'un cadeau et obtint que le délai d'arrivée de l'argent et des cargaisons fût reporté jusqu'à janvier 1800.

Pour donner plus de consistance à sa promesse, il envoya en Angleterre au mois d'octobre le docteur Schaw sur la *Sophia*, afin de se mettre d'accord avec Rufus King, ministre des Etats-Unis à Londres, sur la solution à donner à la question des bijoux désirés par le Bey. Il ne disait pas que le délégué se rendrait ensuite aux Etats-Unis pour adjurer le gouvernement de presser l'envoi de ce qui était dû, mais en le faisant accompagner par une force navale telle, qu'elle pût faire une impression salutaire sur le Bey. Ce dernier,

tout à l'espoir d'être bientôt en possession de ses fameux bijoux, consentit fin décembre, à une nouvelle prorogation d'échéance de soixante jours.

Un autre élément était intervenu en faveur d'Eaton, en la personne de Sahibtap. Ce haut personnage ne se contentait pas de garder les sceaux de la Régence ; il entretenait un commerce important avec l'Espagne et avait besoin, à cause de cela, du maintien de la paix avec les Etats-Unis. Seuls, en effet, les navires de cette puissance offraient une certaine sécurité pour le transport des marchandises dans la Méditerranée, toutes les autres puissances se trouvant en guerre les unes contre les autres.

Enfin, le 24 mars 1800, la *Sophia* revint; elle apportait une lettre où le Président des Etats-Unis annonçait au Bey de Tunis la très prochaine exécution des stipulations du traité. Le Bey, certes, en éprouva une très vive satisfaction, mais n'en fut pas moins profondément déçu de ne pas encore recevoir ses bijoux.

Eaton le consola de son mieux et le rassura en lui disant qu'on avait commandé à Londres à son intention plusieurs armes richement ornées de pierres précieuses. La *Sophia* avait rapporté quelques cadeaux pour le Sahibtap ; celui-ci, très sensible à cette attention, fit accorder la suspension de l'article XII du traité, déjà amendé, qui concernait le droit qu'avait le Bey de réquisitionner les navires américains. Il faillit d'ailleurs, lui le premier, faire les frais de sa bienveillante intervention dans les circonstances suivantes.

Au moment où l'*Anna-Maria* apporta en novembre 1800 une deuxième cargaison, la première ayant été livrée par l'*Hero* au mois d'avril, le Sahibtap se trouva avoir besoin d'un navire pour expédier une cargaison d'huile à Marseille. Il n'hésita pas alors à réquisitionner au nom de la Régence, bien que ce fût une affaire personnelle, l'*Anna-Maria*, seul bâtiment se trouvant à Tunis qui pût répondre à ses besoins. Il oubliait qu'il avait fait suspendre l'article du traité qui pouvait l'y autoriser, ce derrière quoi s'abrita Eaton pour lui opposer un refus courtois mais formel.

En fin de compte, le Sahibtap devait avoir quand même gain de cause ; car, se gardant d'insister, ce qui d'ailleurs eût été inutile, il offrit quatre mille dollars à Eaton pour qu'on lui transportât son huile. Le consul accepta ; mais comme il était à craindre que le voyage se terminât mal, il préféra encore acheter à un prix assez élevé la cargaison et éviter ainsi de faire courir au navire un risque plus grand. L'huile fut vendue à Marseille; mais les armateurs de l'*Anna-Maria* exigèrent une indemnité du gouvernement américain en compensation de la perte de temps qu'ils avaient subie.

Cependant le Bey recommençait à donner libre cours à ses tracasseries coutumières. Rien n'était jamais conforme à ce qu'il avait souhaité et l'arrivée des cargaisons donnait lieu chaque fois à des réclamations, soit sur la quantité, soit sur la qualité des marchandises, réclamations qui d'ailleurs n'étaient jamais fondées. Eaton, tout entier à sa préoccupation d'éviter avant tout une rupture, parvenait avec sa patience ordinaire à tenir tête à l'orage. Il essaya et même fut sur le point d'obtenir une modification nouvelle et plus

favorable aux accords commerciaux. Mais les échecs successifs que subissait à cette époque la marine tunisienne contre celle de la France, causaient chez le Bey une irritation telle que les intérêts américains en subirent le contre-coup sous la forme de nouvelles exigences.

Ce fut d'abord une batterie de quarante pièces de 24 que le Bey réclama directement par lettre au Président des Etats-Unis. Puis, comme un incendie avait détruit une partie de l'arsenal et des armes qui y étaient entassées, il déclara que, faisant appel à ses amis pour le dédommager des pertes causées par le sinistre, il inscrivait d'autorité les Américains pour la plus grande partie des fusils et des mousquets mis hors d'usage par les flammes. W. Eaton se fâcha et refusa net même de communiquer cette nouvelle demande aux Etats-Unis, se retranchant purement et simplement derrière le texte du traité de paix.

Il fallut la présence de navires de guerre américains pour que le Bey estimât prudent de cacher les sentiments qu'avait fait naître en lui cette résistance inattendue : selon les indications fournies par Eaton, le gouvernement américain avait fait convoyer les navires *Grand Turk* et *Peace and Plenty* chargés en 1802 d'apporter les dernières cargaisons. C'était en même temps une précaution indispensable à cause des difficultés qui s'étaient élevées entre les Etats-Unis et la Régence de Tripoli.

Cette démonstration n'eut pourtant pas tout l'effet souhaité ; la remise au Bey, si tardive fût-elle, des bijoux qu'il convoitait depuis si longtemps, lui fit croire qu'il pouvait encore en imposer aux Etats-Unis. Au mois de mai 1802, il ne craignit pas de demander une corvette ; puis, estimant que c'était insuffisant, il changea son désir d'une corvette en celui beaucoup plus vaste d'une frégate de 36 canons. Il rédigea lui-même la lettre par laquelle il formulait ses volontés à ce sujet et intima à Eaton l'ordre de l'expédier sur-le-champ en Amérique au moyen d'un petit navire, la *Gloria*, qui appartenait à ce dernier. Eaton, en guise de réponse, envoya son bâtiment à Livourne où il préféra le vendre à perte.

D'ailleurs sa situation à Tunis était devenue très difficile : il était aigri pour toutes sortes de raisons, en particulier par suite de ses relations plutôt tendues avec O'Brien, consul d'Alger. Son irritation et son impatience longtemps contenues aboutirent finalement, au cours d'événements sur lesquels nous reviendrons, à une violente querelle avec le Bey qui lui ordonna de quitter la Régence le 10 mars 1803.

Les débuts de Cathcart, comme consul à Tripoli, avaient été assez heureux. Lors de son arrivée dans cette Régence le 5 avril 1799, il s'était bien produit un léger incident, mais il avait été réglé presque aussitôt de la façon la plus amicale, grâce à l'intervention du consul d'Angleterre, Bryan Mac Donough. Ce dernier avait déjà rendu de nombreux services aux Américains, d'abord comme leur mandataire lors de la négociation du traité de paix par l'intermédiaire du Dey d'Alger, ensuite en venant au secours de l'équipage de la *Betsy*, de Boston, lorsqu'elle avait été capturée par Mourad Reis. Le

bâtiment fut conservé par le corsaire qui le transforma en un croiseur de 28 canons ; mais l'équipage fut laissé en liberté.

L'incident qui éclata à l'arrivée de Cathcart fut causé par la promesse qu'avait faite O'Brien au Pacha, au moment de la signature de la paix, de lui faire donner le brick *Sophia* à titre de présent. Or il arriva que Cathcart entra précisément en rade sur la *Sophia*, et le Pacha s'empressa de lui réclamer le navire. Le consul américain, n'étant pas au courant de l'affaire, refusa de le livrer et se vit par la suite interdire de débarquer.

Cependant, comme il avait été autorisé à offrir un petit bâtiment, dans le cas où ce sacrifice serait nécessaire pour assurer la paix, il fit dire au Pacha qu'il consentait à lui remettre la *Sophia* dans un délai de neuf mois, en remplacement des cargaisons stipulées au traité et qui n'avaient pas encore été délivrées. En huit jours le consul britannique obtint un règlement de l'affaire ; il fut décidé que Cathcart paierait dix mille dollars à la place des cargaisons, huit mille en remplacement du brick et quatre mille comme présent consulaire. Quelques bijoux adroitement offerts au Pacha et 1.500 dollars distribués parmi les fonctionnaires firent le reste, et c'est solennellement que Cathcart prit possession de son poste. Vingt et un coups de canon saluèrent le drapeau des Etats-Unis, et la *Sophia* put repartir pour Tunis, emportant l'assurance qu'il ne restait plus trace de la difficulté première.

Une enquête fut faite sur la réalité de la promesse de O'Brien ; celui-ci nia d'abord s'être engagé vis-à-vis du Pacha ; mais il y eut contre son affirmation le témoignage du capitaine Henry Geddes de la *Sophia* qui déclara que la promesse avait eu lieu effectivement. O'Brien finit par avouer, mais ajouta qu'il n'avait voulu faire qu'un semblant de promesse destiné à faciliter l'entrée en négociation ; là-dessus, l'incident fut clos.

Ainsi donc la paix avait été signée avec tous les Etats Barbaresques. Mais à quel prix et moyennant quels sacrifices ? Un rapport établi en 1802 par le secrétaire du Trésor montre que le montant total des dépenses effectives s'éleva à 2.046.137 dollars, sans compter les frais accessoires non encore réglés à cette époque.

En prenant comme base le coût de la construction et de l'armement d'une frégate et les dépenses occasionnées par son envoi à Alger, on aurait pu, avec cette somme de plus de deux millions de dollars, armer et expédier dans la Méditerranée une flotte de vingt frégates, c'est-à-dire le double de celle qui aurait suffi pour amener les pirates à composition. Une politique aussi vigoureuse que celle de l'envoi d'une pareille escadre aurait évité à la nation américaine le paiement de plusieurs années de tribut, tout en la dotant d'un instrument capable de faire observer la paix dans l'avenir de la manière la plus sûre.

Cependant après les sacrifices si lourds que les Etats-Unis s'étaient imposés, ceux-ci pouvaient croire que l'ère des difficultés était définitivement close ; elle ne faisait que commencer.

CHAPITRE VII
Organisation de la marine des Etats-Unis
Voyage de la frégate «George Washington»
à Constantinople

Avant de passer à l'historique des événements qui vont suivre, il n'est pas sans intérêt de donner quelques renseignements sur la marine de guerre des Etats-Unis dans les dernières années du XVIII^e siècle. On constatera que l'origine et le développement de cette marine, qui en un siècle à peine allait se procurer les plus beaux lauriers, sont étroitement rattachés à la politique américaine vis-à-vis des Etats Barbaresques.

Au début de la nouvelle République, elle n'existait même pas à l'état embryonnaire. Le texte de l'Acte de 1789 avait créé seulement le *War Department*, auquel avaient été rattachées les affaires relatives «aux forces navales, aux navires et approvisionnements maritimes des Etats-Unis, sans qu'il y eût entre la guerre et la marine la moindre démarcation.

Il fallut d'abord la capture du schooner *Maria* et du voilier *Dauphin* en 1785, pour que le gouvernement pensât à une organisation navale plus sérieuse. Ainsi qu'on l'a vu, Jefferson préconisa vivement à cette époque une politique vigoureuse contre les corsaires méditerranéens, et l'on put croire un instant que les différents projets élaborés conduiraient à une action décisive dont le commodore Paul Jones aurait été l'un des organisateurs. Mais par suite de la pauvreté dans laquelle se débattait alors le trésor américain, on recula devant les dépenses à faire et l'on se contenta de racheter la vieille frégate *Alliance* qui disparut dans les grèves avant même qu'on l'eût utilisée.

Il fut jugé préférable de tergiverser, de négocier, de tenter des moyens détournés, comme l'intervention des Mathurins pour obtenir la libération des captifs. Bien entendu ces démarches se heurtèrent à des demandes exorbitantes qui ne pouvaient que faire échec à ce genre de tentatives.

Survint, en septembre 1793, le grave incident de l'armistice inattendue entre le Portugal et la Régence d'Alger, suivi immédiatement de la capture, en deux mois à peine, de onze navires de commerce américains, avec cent-neuf officiers et hommes d'équipage. Cette fois, l'opinion américaine, que surexcitaient les récits des souffrances endurées par les captifs, réclama une action énergique. Le 2 janvier 1794, par deux voix de majorité, la Chambre des Représentants adopta cette résolution, déjà citée, qui disait «qu'il devait être prévu de suite une force navale suffisante pour assurer la protection du commerce des Etats-Unis contre les corsaires algériens».

La mise en œuvre de cette résolution fut confiée au *Comité des Voies et Moyens*. Celui-ci rédigea un bill qui fut présenté au Congrès le 20 janvier; il analysait dans son préambule les différents attentats des pirates et concluait en conseillant la création d'une force navale comprenant six frégates dont quatre de 44 canons et deux de 36; le montant des dépenses était fixé à 600.000 dollars.

Ce bill ne fut voté à la Chambre des Représentants que par cinquante voix contre trente-neuf, et encore ne le fut-il que grâce à l'insertion d'un article disant que la construction des frégates serait interrompue dès que la paix avec Alger, pour l'achat de laquelle une forte dépense avait été déjà décidée, viendrait à être conclue.

Après une discussion tout aussi laborieuse, le Sénat l'adopta à son tour le 27 mars 1794 et le Président put ainsi apposer sa signature sur l'acte «l'autorisant soit à acquérir par voie d'achat ou autrement, à armer et à employer quatre navires portant 44 canons et deux en portant 36 chacun, ou, au lieu de ces six frégates, une autre force navale n'excédant pas dans son ensemble celle prévue par l'acte, et constituée de telle manière qu'aucune unité ne portât moins de 32 canons; — soit à n'en acquérir qu'une partie dont il lui était laissé le soin de fixer l'importance.»

Les dépenses, estimées primitivement à six cent mille dollars, furent portées à 688.882,82 dollars par un acte ultérieur qui fit entrer en ligne de compte, non plus seulement la construction et l'armement des frégates, mais encore la solde et l'entretien des équipages. La loi avait rencontré, malgré son but patriotique et utile à la fois, une vive opposition devant le Congrès, surtout de la part des délégués des Etats du Sud ; les représentants du Massachusetts, de Rhode-Island et du Connecticut votèrent contre sans exception, et l'on vit figurer parmi les adversaires les plus acharnés plusieurs des hommes politiques qui joueraient un rôle important dans le futur développement de la République.

Madison, qui devait, comme Président, se montrer si énergique vis-à-vis de la Régence d'Alger, déclara, pour expliquer son vote, que la création d'une marine de guerre entraînerait des complications extérieures, particulièrement avec l'Angleterre.

Gallatin, alors sénateur, prétendit de son côté que les flottes n'étaient pas nécessaires à la protection du commerce. «Il n'y a, disait-il, aucune nation dont le commerce soit directement proportionnel à la force de sa marine de guerre, sauf l'Angleterre. Les navires de guerre sont des instruments de violence, dont la création a été calculée davantage en vue de nuire au commerce des autres nations, que pour défendre celui de la puissance à laquelle ils appartiennent. C'est cette politique, qui a valu à l'Angleterre une dette de 300 millions de livres sterling.»

C'était d'ailleurs la méthode de discussion de Gallatin, financier et comptable avant tout, de ne jamais oublier de mettre des chiffres en regard de n'importe quelle décision ou innovation proposée.

L'avenir lui réserva, lorsque Jefferson lui confia les fonctions de Secrétaire du Trésor, d'avoir précisément à faire face aux dépenses nécessitées par la guerre contre Tripoli, sans modifier quoi que ce fût aux réductions des budgets de la guerre et de la marine votées par le Congrès en 1802. Ces budgets s'élevaient respectivement à 1.420.000 et 1.100.000 dollars. Il lui fallut donc trouver une nouvelle source de recettes; pour la réaliser, il fit voter,

le 25 mars 1804, une taxe additionnelle de 2,5 % sur toutes les marchandises qui à l'importation acquittaient des droits *ad valorem*. Cette taxe servit de base à ce que l'on appela, en raison de sa destination, le *Mediterranean Fund*, chapitre qui figura sous cette rubrique sur les livres du Trésor, jusque longtemps après la fin des hostilités avec les Etats Barbaresques.

L'opinion de Gallatin était un peu spéciale. Elle n'était d'ailleurs pas celle de la majorité de l'opposition ; l'argument principal de cette dernière était plutôt que les finances du pays n'étaient pas assez florissantes pour justifier une telle dépense et qu'avant tout il fallait penser à la réduction de la dette publique ; elle estimait qu'il était préférable de suivre l'exemple général de l'Europe et d'acheter la paix, ou bien encore de subventionner une marine étrangère pour la protection du commerce américain plutôt que de créer une marine qui serait une menace pour la liberté.

Quant aux partisans de la construction d'une flotte, ils déclaraient que celle-ci serait au contraire une source de relèvement des finances nationales, parce que, protégeant le commerce, elle permettrait à celui-ci de se développer en toute sécurité, et que de plus elle causerait une diminution sensible du taux fort élevé des assurances maritimes des navires américains. En outre, il n'était pas possible, ajoutaient-ils, de se reposer sur l'amitié d'Alger, même sur la foi de traités dûment signés, et l'idée seule d'acheter les services d'une marine étrangère était une véritable indignité nationale.

L'acte de 1794 ne prévoyait guère que les éléments imparfaits d'une organisation navale. Cependant il reçut une exécution rapide. On chargea six capitaines : Barry, Nicholson, Talbot, Dale, Truxtun et Sever, ayant tous servis dans la marine révolutionnaire, de surveiller les travaux de construction des frégates. Celles-ci furent réparties à raison d'une par chantier, entre les six ports suivants : Portsmouth, Boston, New-York, Baltimore, Norfolk et Philadelphie.

Aucun événement n'a, dans l'histoire de la marine des Etats-Unis, l'importance de la construction de ces six frégates. Elle eut d'abord la bonne fortune d'être confiée, tant au point de vue de la réalisation matérielle qu'à celui de l'établissement des plans, à un homme d'une connaissance approfondie en matière d'architecture navale, Josuha Humphreys, constructeur réputé de navires de la Pennsylvanie. S'étant souvenu de l'habileté et du succès avec lesquels les corsaires français, notamment Jean-Bart, s'étaient servis de simples frégates pour s'attaquer à de puissants vaisseaux de ligne, il avait dès 1793 écrit une lettre à Robert Morris pour lui exposer ses idées à ce sujet :

«Je suis d'avis que l'on doit construire des frégates qui soient en état par gros vents de tenir la mer aussi bien que les vaisseaux à deux ponts, et qui puissent même par vents faibles éviter à leur volonté de combattre, en échappant par leur rapidité à l'attaque de leurs adversaires.

«Si nous limitons les dimensions et les données de nos navires à celles des bâtiments de même classe des marines européennes, ajoutait-il, nous serons

toujours dans un état d'infériorité manifeste; car celles-ci auront toujours la supériorité du nombre. Je suis donc d'avis que les nôtres soient dans la même classe d'une force supérieure à la leur ; nous aurons ainsi réalisé une avance sur eux, ce qui est la seule méthode à suivre, alors qu'il s'agit de commencer à se constituer une marine de guerre.»

Le général Henry Knox, secrétaire de la Guerre, et par conséquent au département duquel revenait le soin de remplir le programme, avait secondé ses vues dans son rapport du 27 décembre 1794: «Ces frégates doivent réunir des qualités de résistance, de rapidité et de force telles qu'elles soient équivalentes, sinon supérieures, à n'importe quel type de frégate européenne».

Ce fut le principe fondamental qui présida à la confection des plans des six frégates, sur la construction desquelles Humphreys reçut la haute main dès le début. Il prit même personnellement la charge de construire celle qui avait été mise en chantier à Philadelphie. Quoiqu'elles ne fussent pas d'une puissance égale à celle des vaisseaux à deux ponts, elles n'en étaient pas moins supérieures à toutes les frégates de leur temps.

Cette conception d'Humphreys, à savoir qu'il ne fallait construire que des navires qui fussent les meilleurs parmi tous ceux à flot de leur catégorie, servit de base à la politique navale des Etats-Unis jusqu'à la guerre civile, c'est-à-dire pendant plus d'un demi-siècle.

A la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, les flottes avec lesquelles les puissances européennes se livraient bataille étaient composées en premier lieu de vaisseaux de ligne, ayant deux ponts de batterie et portant de soixante à cent-vingt canons ; leur rayon d'action était assez grand, mais ils étaient lents et lourds. De plus le prix de leur construction et, ensuite, de leur entretien était très élevé, et c'était une raison de plus pour les Américains de ne pas chercher à les rivaliser. Leurs frégates allaient coûter moins cher, et, tout en étant capables d'éviter le combat avec les vaisseaux de ligne, pourraient s'attaquer avec toute chance de succès aux navires plus petits.

Ce fut là une des principales causes de la brillante conduite de la marine des Etats-Unis pendant la guerre de 1812 avec l'Angleterre.

A cause du temps que mirent les différents chantiers à se procurer les matériaux nécessaires, il n'y eut aucune frégate qui fut prête au mois de septembre 1795, époque à laquelle fut signée la paix avec Alger. Conformément à l'acte de 1794, les travaux de construction furent suspendus. Mais le Président Washington était trop convaincu de la nécessité pour la République d'avoir malgré la paix une marine digne d'elle pour ne pas intervenir; il adressa donc le 15 mars 1796 un message au Congrès pour attirer son attention sur le préjudice, non seulement matériel, mais encore moral, qui résulterait pour les Etats-Unis de l'abandon des travaux et pour demander qu'ils fussent continués.

Ce message fut accueilli avec la même opposition que l'acte de 1794. Cependant un comité fut choisi dans le Sénat pour étudier la question et trouver un terrain d'entente. Son avis fut qu'«il convenait d'autoriser le

Président des Etats-Unis à procéder, avec toute la rapidité possible, à l'achèvement de deux frégates de quarante-quatre canons et d'une de trente-six, et de mettre en vente tous les matériaux inutilisés par suite de l'abandon des autres et susceptibles de se détériorer». Le Congrès adopta le 20 avril un acte conforme aux indications et recommandations du comité. Les trois frégates choisies étaient l'*United-States* et la *Constitution*, chacune de 44 canons et la *Constellation* de 36. Elles furent lancées l'année suivante.

Le Président Washington ne se contenta pas de ce succès partiel et il estima de son devoir de revenir dans son message annuel de décembre 1796 sur la nécessité d'une marine de guerre importante :

«Si l'on veut que le commerce d'une nation soit actif et prospère, il est indispensable qu'il soit assuré de la protection de navires de guerre. La déclaration de neutralité la plus sincère n'est pas une sauvegarde suffisante contre les déprédations que peuvent commettre les tierces puissances lorsqu'elles se combattent. Pour qu'un pavillon neutre ait la certitude d'être respecté, il lui faut l'appui d'une force navale organisée, capable de punir à tout instant la moindre insulte ou agression. Par le fait qu'elle découragera à l'avance toute tentative de nations belligérantes pour violer les droits des neutres, elle diminuera les risques de guerre.

«Par suite d'informations puisées aux sources les plus sûres, je suis convaincu que notre commerce dans la Méditerranée ne jouira jamais d'aucune sécurité s'il n'a pas à sa disposition une telle protection, et que sans elle nos concitoyens seront toujours exposés à ces calamités dont viennent à peine d'être délivrés un certain nombre d'entre eux. Ces considérations ont pour but d'inviter les Etats-Unis à étudier les moyens de se créer, petit à petit s'il le faut, une marine importante et les mettre à exécution.»

Des événements inattendus allaient dix-huit mois après faire plus pour le développement de la marine américaine que toutes les insultes et provocations barbaresques, ce furent les hostilités avec la France.

«La politique du Directoire, violente et arbitraire à l'intérieur, écrit à ce sujet Henri Martin, n'était pas plus sage au dehors. Notre gouvernement suscitait partout des ressentiments contre nous. La République Française était, depuis la Convention, en rupture avec notre ancienne alliée, la République Américaine, parce que celle-ci n'avait pas cru pouvoir lutter avec sa marine naissante contre les forces navales de l'Angleterre et s'était soumise aux tyranniques exigences des Anglais avec les neutres. Les Français avaient naturellement arrêté les bâtiments qui commerçaient avec l'Angleterre et saisi les marchandises anglaises sur les vaisseaux américains, comme les Anglais y saisissaient les marchandises françaises.

«Le gouvernement américain, durant l'automne précédent, avait envoyé des plénipotentiaires à Paris pour renouer des relations amicales. Des agents de Barras demandèrent à ces envoyés un prêt considérable pour contribuer à la descente projetée en Angleterre et de l'argent pour les Directeurs, c'est-à-dire pour Barras. Les envoyés américains, ayant repoussé ces étranges

propositions, Barras fit échouer les négociations, et l'on resta dans un état qui n'était ni la paix ni la guerre».

Mais bientôt les hostilités ne tardèrent pas à devenir inévitables ; les Etats-Unis s'empressèrent alors de prendre leurs mesures de défense. Le 27 avril 1798, un acte fut voté, qui prévoyait «la construction ou l'achat de douze navires d'au moins 22 canons chacun, leur armement, leur approvisionnement et le recrutement de leurs équipages ; une somme de 950.000 dollars y était affectée».

Le 30 du même mois, un *Navy Department* fut créé pour centraliser, diriger et exécuter tout ce qui se rattachait à la marine, et ce fut Benjamin Stoddert qui eut l'honneur d'en être le premier secrétaire.

Le 4 mai suivant, une nouvelle dépense de 80.000 dollars fut votée ; elle avait pour objet l'acquisition de petits navires pour le service des rades. Le 28, le Président fut autorisé et invité par le Congrès, à ordonner aux capitaines des navires américains : 1° de se saisir des navires de guerre français, coupables d'avoir commis des déprédations au détriment des bâtiments de commerce des Etats-Unis, ou, simplement, de croiser en vue des côtes dans ce but, et 2° de leur reprendre les navires capturés.»

Au mois de juin, le Congrès, estimant qu'avec un adversaire tel que la France, les mesures prises n'étaient pas encore suffisantes, vota une nouvelle loi «autorisant et invitant le Président à acquérir, aux frais des Etats-Unis, douze navires supplémentaires dont six de 18 canons au maximum et six de 32 canons au minimum».

Peu de temps après il fut procédé à la création d'un corps d'infanterie de marine ; son effectif fut fixé à 880 hommes ; il devait dans la suite rendre des services appréciables.

Enfin le 26 juillet, alors que les hostilités étaient déjà entamées, un nouvel acte du Congrès affecta 600.000 dollars à la reprise de la construction des trois frégates : *Président*, *Congress* et *Chesapeake*, sur lesquelles le travail avait été suspendu par suite de la conclusion de la paix avec Alger.

Le résultat de ces mesures fut qu'en quelques mois les Etats-Unis, qui n'avaient auparavant aucune marine de guerre, se trouvèrent en possession d'une flotte comprenant trente-huit excellentes unités, à savoir : douze frégates de 32 à 44, douze bâtiments divers de 20 à 24, six sloops de 18, ou moins, et huit cutters gardes-côtes. En outre, un secrétariat de la marine avait été créé, ayant à sa tête un membre du cabinet disposant d'équipages complets bien encadrés et d'un corps d'infanterie de marine solidement équipé et suffisamment nombreux. C'était là l'œuvre de J. Adams, qui méritait par les efforts résolus qu'il avait apportés à la réaliser, le titre de réorganisateur de la marine américaine.

Il y avait pourtant une chose à regretter ; c'est que ce fût contre leurs anciens alliés et compagnons d'armes, contre ceux qui avaient le plus aidé à leur indépendance que les Etats-Unis eussent eu à augmenter leur flotte et à s'en servir pour la première fois.

Bien que l'historique de la guerre avec la France sorte du cadre de cette étude, il importe d'en citer brièvement les principaux faits, car on y voit figurer la plupart des marins et des navires de l'Union qui allaient s'illustrer plus tard dans la Méditerranée.

Les hostilités avaient commencé dès le 7 juillet 1798. Ce fut le lieutenant Stephen Decatur, commandant la *Delaware* qui fit la première prise : il s'empara du schooner français de 14 canons, le *Croyable*, qui prit rang immédiatement parmi les navires de l'Union, sous le nom de *Retaliation* et sous les ordres du lieutenant William Bainbridge. Mais ce dernier, succombant à sa confiance en lui et son intrépidité si caractéristiques, mais imprudentes, se fit prendre par les deux frégates *Volontaire* et *Insurgente* que le capitaine Murray l'avait envoyé reconnaître. Deux sloops de 20 canons, le *Montezuma* et le *Norfolk*, qui l'accompagnaient, ne parvinrent que par miracle à s'échapper.

Les Américains ne devaient pas tarder à prendre leur revanche ; trois mois plus tard, après un combat très vif avec la *Constellation*, capitaine Truxtun, l'*Insurgente* tombait entre leurs mains et était conduite à Sanct-Kitt.

Vers la fin de l'été, sur la demande du gouvernement français qui offrait la paix, la frégate *United-States* reçut mission de conduire au Havre les négociateurs américains. Il n'en résulta cependant aucune modification de la politique de l'Union qui, au contraire, continua à renforcer sa flotte pour donner plus de valeur aux arguments de ses représentants. Deux schooners l'*Enterprise* et l'*Experiment* furent mis à flot, et d'autres navires, formant le solde des unités prévues par les différents actes de 1798, vinrent augmenter les escadres qui n'avaient d'ailleurs pas suspendu leurs opérations.

Le 2 février 1800, la *Constellation* se heurta à la frégate française la *Vengeance* en vue de la Guadeloupe. Le combat fut terrible et la victoire indécise ; les Américains accusèrent quatorze tués et vingt-quatre blessés, dont onze mortellement. Quant à la *Vengeance*, elle eut les plus grandes difficultés à gagner le port de Curaçao, dont ses avaries l'empêchèrent de sortir ; son infériorité tant comme puissance que comme équipage ne l'avait pas empêchée de résister héroïquement aux Américains.

Tout aussi belle fut la défense qu'opposa le 12 octobre à la frégate *Boston*, capitaine Little, la petite corvette française le *Berceau*, capitaine Senez, qui ne put malheureusement pas échapper à son ennemie.

A la fin de l'année, la flotte des États-Unis avait capturé depuis le début des hostilités quatre-vingt dix navires français tant de guerre que de commerce, portant ensemble sept cents canons ; et un grand nombre de vaisseaux marchands américains pris par nous avaient été restitués par force à leurs propriétaires. Ces succès de la marine de l'Union étaient dus en grande partie à la proximité des Antilles, où la France se livrait au commerce maritime le plus actif et où il lui avait été difficile d'envoyer à temps les renforts nécessaires à la protection efficace de nos stationnaires et de notre marine marchande. Cependant au mois de février 1801, la paix fut

signée, et le 23 mars, le *Herald* quitta Boston pour aller aux Antilles procéder au rappel de la flotte américaine.

Suivant les conventions, le *Berceau* et l'*Insurgente* devaient être restitués à la France; le premier de ces deux bâtiments nous fut remis; quant au second, il avait quitté en juillet la baie de Chesapeake, sous les ordres du capitaine Fletcher pour une croisière de six mois et jamais on n'en entendit plus parler.

La cessation des hostilités avec la France avait été suivie du vote, par le Congrès, du *Peace Establishment Act* du 3 mars 1801. Il autorisait et invitait le président à vendre tous les navires à l'exception des treize grandes frégates: *Président*, *United-States*, *Constitution*, chacune de 44 canons, *Congrès*, *Constellation*, *Chesapeake*, *Philadelphia*, *New-York*, chacune de 36 canons, et *Adams*, *John Adams*, *Boston* et *General Greene*, chacune de 28 canons. Bien que l'Acte n'en eut pas parlé, l'*Enterprise* fut conservée pour le service des Antilles. Sur les treize frégates, six furent constituées en une escadre active, avec le maintien à bord des deux tiers de leurs approvisionnements; les autres formèrent une escadre de réserve. Quant au corps des officiers, il subit une notable réduction.

Cette sorte de demi-désarmement était prématurée; les hostilités avec la France n'étaient pas plutôt terminées, que des difficultés allaient surgir avec les Etats Barbaresques. Les incidents de voyage du *George Washington* en furent les avant-coureurs.

La frégate *George Washington* avait été chargée en 1800 de porter à Alger le tribut annuel. Ce n'était pas sans une certaine répugnance que le capitaine William Bainbridge, l'un des adversaires de la politique pacifique, avait accepté cette mission; ses sentiments d'orgueil et d'amour-propre non seulement personnel, mais aussi national, allaient être soumis à une douloureuse épreuve. A peine en effet s'était-il mis à l'ancre dans le port d'Alger qu'il reçut l'ordre de la Régence de se rendre à Constantinople avec une ambassade algérienne.

C'était l'époque de la campagne d'Egypte. Déjà, peu de temps après l'arrivée de Bonaparte à Alexandrie, le 16 octobre 1798, il était arrivé à Alger un firman du Grand Seigneur, accompagné d'un caftan d'investiture; c'était une invitation pour le Dey d'avoir à chasser les Français de ses états. Puis il en vint un second, un mois après, ordonnant une déclaration de guerre à la République.

Cependant Mustapha, qui était en excellents termes avec cette dernière, avait essayé d'éluder ces ordres; mais bientôt avait débarqué un Capidji-Bachi chargé de surveiller l'exécution de la volonté du Sultan. En conséquence, le 21 décembre, le consul Moltedo, le vicaire apostolique, le personnel du consulat et tous les résidents français avaient été jetés en prison. Mais après le départ de l'envoyé du Sultan, c'est-à-dire un mois et demi plus tard, le Dey s'était empressé de remettre ses captifs en liberté.

Dès que Kléber eut signé avec le Grand-Vizir la convention relative à l'évacuation de l'Egypte, Talleyrand avait conseillé d'envoyer Dubois-

Thainville à Alger, pour obtenir la neutralité du Dey. L'envoyé français eut un voyage des plus mouvementés. Parti de Barcelone pour dépister les Anglais, il tomba presque aussitôt entre leurs mains. Conduit à Mahon, il parvint cependant, non seulement à échapper à leurs investigations, mais encore à obtenir d'eux un passeport, grâce auquel il put remettre au Dey, le 13 mai 1800, une lettre de Bonaparte.

Mustapha s'était empressé de conclure la paix avec la République Française. Le Sultan, l'ayant appris, en avait éprouvé un violent ressentiment et l'avait fait savoir à Alger. Afin de calmer son courroux, habilement entretenu par l'Angleterre, le Dey s'était résigné à lui envoyer une ambassade pour lui donner l'assurance de sa soumission; c'est pour transporter ses envoyés à Constantinople qu'il avait jeté son dévolu sur la frégate américaine.

William Bainbridge, averti, chargea immédiatement le consul O'Brien de refuser net en son nom. «Vous me payez un tribut, répondit insolemment le Dey, par conséquent vous êtes mes esclaves, et j'ai le droit de vous donner tel ordre qu'il me plaira. D'ailleurs les navires de guerre anglais et espagnols ont déjà, sur la volonté que j'en avais exprimée, rempli de semblables missions, et ceux des Etats-Unis n'en seront pas exempts.»

Cependant l'attitude énergique du capitaine américain sembla le faire réfléchir et il annonça qu'il allait confier l'ambassade à un bâtiment britannique, que le consul anglais avait mis spontanément, disait-il, à sa disposition. Puis, soudain, il se ravisa et exprima à nouveau son désir primitif en termes menaçants.

La situation de Bainbridge était des plus difficiles le *George Washington* était à la merci des batteries algériennes, et ce qui était plus grave, un grand nombre de vaisseaux de commerce américains se trouvaient, à la même heure, dans la Méditerranée, exposés, en cas de refus, aux pires représailles. Il n'y avait donc pas à hésiter: il fallait céder. C'est ce que fit Bainbridge, mais non sans avoir exprimé dans son rapport, en les termes les plus amers, avec quelle honte il avait dû se soumettre aux exigences du Dey. Il obtint cependant qu'il fût fait par la Régence une déclaration écrite disant que l'emploi fait de la frégate constituait une concession amicale de la part des Etats-Unis et non l'exécution d'une obligation.

O'Brien, dans la circonstance, avait opté pour la soumission en se plaçant au point de vue pratique de l'affaire: «Je calcule, écrivit-il à Eaton, que le voyage du *George Washington*, qui durera environ quatre mois, coûtera aux Etats-Unis 40.000 dollars. Mais qu'est ce que cette somme à côté des pertes énormes que nous vaudrait la guerre? Je n'ai donc pas eu à hésiter longtemps, ayant constaté qu'il n'y avait pas d'autre alternative que de céder».

Le Dey ne se contenta pas de ce succès; il imposa à Bainbridge une autre humiliation qui lui fut encore plus sensible, celle d'exiger de lui qu'il mît au grand mât le pavillon de la Régence, tandis que le drapeau de l'Union ne flotterait qu'au mât de misaine.

Cependant, le 19 octobre 1800, Bainbridge appareilla à destination de

Constantinople, après avoir, une fois au large, rendu au pavillon américain la place qui lui revenait au grand mât. L'ambassade comprenait une suite de cent personnes, parmi lesquelles l'Oukilhadj de la Marine, désireux de demander au Grand Seigneur un caftan d'investiture. En plus d'une somme de près d'un million de livres, elle emportait à bord cent négresses et leurs enfants, et une véritable ménagerie composée de quatre chevaux, cent-quarante moutons, vingt-quatre bœufs, quatre lions, quatre tigres, quatre antilopes et une douzaine de perroquets.

L'encombrement causé par tout ce monde et tous ces animaux ne fut rien à côté des autres embarras qui furent infligés à Bainbridge. L'ambassadeur et sa suite, en parfaits musulmans, tenaient expressément à dire leurs prières quatre fois par jour; ils exigeaient qu'aux heures fixées la proue du navire fût tournée dans la direction de La Mecque, et sa position était toujours vérifiée soigneusement au compas; il est facile de concevoir quel surcroît de travail fut de ce fait imposé à l'équipage.

Enfin le *George Washington* parvint aux Dardanelles dans les premiers jours de novembre, après une traversée facilitée pendant toute sa durée par un excellent vent. Une nouvelle difficulté devait surgir et Bainbridge s'en tirerait habilement, grâce à sa présence d'esprit merveilleuse qui lui permettait de prendre rapidement les décisions même les plus hardies.

Les navires étrangers ne pouvaient pénétrer dans les Dardanelles et gagner Constantinople, sans avoir auparavant exhibé les passeports les y autorisant. Afin que cette formalité ne pût être évitée, les autorités turques avaient placé le lieu de contrôle au point le plus resserré du détroit, aux Châteaux des Dardanelles. C'est ainsi que sont appelés les deux forts, l'un Kaleh-Soultanieh, sur la côte d'Asie, et l'autre Kilid-Bahr, sur celle d'Europe, qui commandent le passage, à peine large entre eux de 1.800 mètres. A cette époque, les terrasses de ces forts étaient munies de pièces de canons tenues toujours chargées avec des boulets de 800 livres et pointées à poste fixe sur le milieu du détroit. De cette façon, tout navire qui tentait de forcer le passage était menacé d'être coulé par les projectiles de ces batteries.

Or, non seulement Bainbridge n'avait pas de passeport, mais encore sa nationalité et son pavillon étaient tout à fait inconnus des autorités ottomanes, et, eût-il la certitude de se voir accorder l'autorisation de pénétrer dans le détroit, il était certain d'attendre fort longtemps, avant que les démarches pour obtenir son passeport eussent abouti. Il fallait donc passer coûte que coûte; c'est ce que fit Bainbridge, à l'aide d'un habile stratagème.

Dès qu'il fut arrivé à hauteur des Châteaux, il fit le simulacre de stopper et de jeter l'ancre; il ordonna de plier les basses voiles et d'amener les huniers. Lorsque ces préparatifs eurent été exécutés, ses canons tonnèrent pour saluer les batteries qui lui répondirent coup pour coup. La fumée était à peine dissipée qu'à leur grand étonnement les artilleurs turcs constatèrent que le *George Washington* avait disparu; à la faveur du voile qu'avait fourni la poudre, il avait déguerpi au plus vite, pénétrant dans le Détroit et laissant

derrière lui les canons des châteaux, devenus inutiles sur leurs affûts fixes. Le 9 novembre, la frégate mouillait devant Constantinople.

Le détroit avait été franchi; il restait à expliquer une présence non pas seulement inattendue, mais encore irrégulière. Les pourparlers avec le capitaine du port furent très laborieux; Bainbridge essaya vainement de déclarer qu'il commandait un navire de guerre des Etats-Unis d'Amérique, il ne fut compris que lorsqu'il eut dit que sa patrie était le «Nouveau Monde» découvert par Christophe Colomb.

Plusieurs circonstances cependant vinrent aplanir les difficultés, d'abord les étoiles du pavillon américain, qui firent croire au Sultan à une similitude de race et de religion, ensuite la manière élégante dont Bainbridge s'était passé d'un passeport pour parvenir à Constantinople. Seul le gouverneur des Châteaux faillit ne pas y trouver son compte; il ne dut de ne pas être pendu haut et court, qu'à la franche intervention de Bainbridge auprès du Sultan dont il avait su s'attirer toute la sympathie, comme il avait acquis d'ailleurs celle de tout le monde à Constantinople au bout de quelques jours à peine de séjour.

Lord Elgin, ambassadeur britannique près de la Sublime Porte, s'était mis amicalement à la disposition de Bainbridge, dont le vaisseau devint un véritable objet de curiosité. Il ne se passait pas de jour sans qu'il reçût la visite de quelque haut personnage, ou que son capitaine fût invité à quelque réception ou quelque fête. Un jour Bainbridge exprima le voeu de se rendre dans la mer Noire; il y fut autorisé et put ainsi faire flotter au-delà du Bosphore, pour la première fois, le pavillon américain.

Aucun fait ne saurait mieux montrer en quelle estime il était tenu, que l'incident qui se produisit, lors du retour d'Egypte de l'escadre turque, comprenant quinze vaisseaux de ligne et plusieurs frégates. Le *George Washington* salua de vingt et un coups de canon le vaisseau-amiral; mais, au même moment, celui-ci, surpris par une bourrasque soudaine, fut poussé à la côte où il s'échoua dans une position périlleuse et ne put rendre le salut. Le lendemain matin, bien que le bâtiment n'eût pas encore été complètement renfloué, l'aide de camp de l'amiral se présenta à bord du *George Washington* pour présenter à Bainbridge toutes les excuses de son supérieur.

Peu de temps après, l'amiral lui-même renouvela la visite; il témoigna au capitaine toute son admiration pour l'adresse qu'il avait montrée en franchissant les Dardanelles sans passeport, «fait sans précédent» ajouta-t-il, et ne tarit pas d'éloges sur l'excellente tenue et la discipline qui régnaient à bord de la frégate.

Bainbridge eut également l'occasion de se rencontrer, au cours d'une réception diplomatique, avec le célèbre voyageur anglais, Edward D. Clarke; il le reçut à son bord, où il donna un repas en son honneur; chose amusante pour l'époque, on vit figurer sur les tables des mets et de l'eau provenant des quatre parties du monde, le *George Washington* ayant pris contact successivement avec l'Amérique, l'Afrique, l'Europe et l'Asie.

Cependant le séjour de l'ambassade touchait à sa fin. Sa réception par le Sultan n'avait pas été précisément des plus cordiales. Sur la demande de l'ambassadeur d'Angleterre, l'Oukilhadj fut jeté dans les fers au lieu de recevoir son caftan, et le Grand Seigneur exigea du Dey une déclaration de guerre immédiate à la France, indépendamment du versement au trésor d'une somme d'un million de piastres dans un délai de deux mois ; sinon, ainsi que l'avait déclaré le Capidgi chargé de transmettre les volontés du souverain, la Régence s'exposait à voir les navires ottomans se joindre à la flotte anglaise de l'amiral Keith pour châtier Alger.

Il n'y avait donc pas de temps à perdre, et le capitaine Bainbridge reçut l'ordre de préparer le départ. Le chef de l'ambassade algérienne, qui devait rester à Constantinople, lui confia le message du Sultan.

Ce fut le 30 décembre qu'il quitta les rives du Bosphore où il laissait de son passage un souvenir qui devait être vivace. Le capitain-pacha, qui l'avait pris en amitié, lui avait remis un firman pour le faire respecter de tout ce qui était musulman ; il ordonna même au gouverneur de la forteresse de Tapanana de saluer le *George Washington* de vingt-et-un coups de canons, honneur qui n'était dû qu'au Sultan et à lui-même.

A sa sortie des Dardanelles, Bainbridge fut arrêté aux Châteaux, non pour y faire vérifier son passeport, mais pour y être reçu par le gouverneur ; celui-ci tenait à lui témoigner sa reconnaissance pour son intervention généreuse qui l'avait fait échapper à la peine capitale.

Lorsque Bainbridge arriva à Alger le 21 janvier 1801, son premier soin fut de faire mouiller sa frégate en dehors du môle ; il estimait, à juste titre, plus prudent de se tenir hors de portée d'un moyen quelconque de coercition, en l'espèce les batteries du port.

Une circonstance surtout augmentait sa prudence : c'est qu'il n'ignorait pas le contenu du message dont il était porteur, et il pouvait craindre la colère du Dey à sa lecture retombât en partie sur celui qui avait été chargé de le lui remettre. Ses prévisions étaient exactes : le Dey lui demanda de repartir à Constantinople avec une nouvelle ambassade. Bainbridge déclara qu'il préférerait la guerre plutôt que de subir cette nouvelle contrainte. Le Dey, cette fois, crut prudent de ne pas insister.

Mais, peu de temps après, lorsqu'il apprit que Bainbridge, sur le point de quitter Alger, était occupé à embarquer du lest, il interdit aux allèges qui en effectuaient le transport de sortir en dehors du môle. Il ajouta même qu'il déclarerait la guerre et foudroierait la frégate du feu de ses canons, si le lest déjà embarqué n'était pas remis à terre.

Le consul O'Brien, à nouveau pris de peur à la pensée du conflit qui pouvait éclater, supplia Bainbridge de céder ; celui-ci, faisant une fois de plus violence à ses sentiments, y consentit, mais à une condition, c'est qu'il ne retournerait pas à Constantinople. L'accord se fit sur cette base et Bainbridge, étant enfin entré dans le port, y débarqua son lest, composé de quelques vieux canons hors d'usage.

Jusqu'à cette époque, il ne s'était pas encore trouvé en présence du Dey ; son départ d'Alger exigeait qu'il lui rendît une visite pour prendre congé de lui. Le Dey ne put maîtriser sa nervosité à la vue de celui qui avait toujours cherché à tenir sa volonté en échec. L'entrevue, loin d'être courtoise, prit dès le début la forme d'un dialogue aigre-doux ; Mustapha, en colère, se précipita sur Bainbridge et le désigna du doigt à ses janissaires. Le capitaine du *George Washington* présenta alors, avec un calme imperturbable, le firman que lui avait remis le capitain-pacha à Constantinople ; la vue du parchemin suffit pour calmer la colère du Dey, qui leva la séance et se contenta de se retirer de la façon la plus réservée.

Ce n'était pas là le seul usage que devait faire Bainbridge du précieux document ; il allait lui permettre d'accomplir un acte de solidarité humaine.

Ainsi que nous l'avons vu, le Sultan avait exigé du Dey qu'il déclarât sur-le-champ la guerre à la République Française. Dubois-Thainville, notre consul, fut appelé à la Janina ; Mustapha lui témoigna les sentiments de la plus vive sympathie et son regret d'agir de telle façon vis-à-vis de lui et de sa contrée ; mais il était dans l'obligation d'obéir aux ordres formels du Sultan, si sévères fussent-ils, et dont un fonctionnaire ottoman surveillerait la stricte exécution. Le mât de pavillon qui surmontait la terrasse du consulat français fut abattu à coups de hache, et le Dey ordonna que les cent quarante Français environ, hommes, femmes et enfants, qui résidaient dans la Régence, fussent jetés en prison.

A cette nouvelle Bainbridge résolut d'intervenir, bien que les hostilités entre la France et les Etats-Unis ne fussent pas terminées. Grâce à son firman, il obtint du Dey que tous ceux de ces malheureux qui parviendraient à quitter la Régence dans les quarante-huit heures, seraient libres, mais ceux qui resteraient seraient détenus comme esclaves.

Les petits voiliers français la *Jeune-Sophie* et l'*Heureux Retour*, qui se trouvaient dans la rade, ne pouvaient guère prendre que quelques-uns d'entre eux. Mais Bainbridge, allant jusqu'au bout dans sa généreuse initiative, échangea en grande hâte son ballast et embarqua le restant des fugitifs, parmi lesquels Dubois-Thainville, pour les mener à Alicante. Il ne s'en fallut que d'une heure, pour que le délai fixé fût écoulé. Ce service rendu aux citoyens d'une nation ennemie, valut à Bainbridge les remerciements publics du Premier Consul.

Ces traits d'humanité étaient et furent toujours une des caractéristiques de l'histoire de la marine des Etats-Unis. L'année précédente, dans des circonstances analogues, William Eaton, à Tunis, avait agi de la même façon. Au mois (manque une ligne dans l'original...) la guerre au Danemark. Huit navires de cette nation furent presque aussitôt capturés par les corsaires de cette Régence ; Eaton les racheta à ses risques et périls ; et bien qu'il eût pu les revendre en réalisant un fort bénéfice, il ne réclama à leurs propriétaires précédents, auxquels il les avait restitués, que ce que lui-même avait déboursé. Le roi de Danemark ne fut pas vis-à-vis d'Eaton moins chaleureux dans ses

remerciements que Bonaparte, plus tard, vis-à-vis de Bainbridge.

Ce dernier s'empessa à son arrivée aux Etats-Unis de rendre compte personnellement au Président Jefferson des événements dont il avait été le principal acteur. Il avait auparavant adressé au Secrétaire de la Marine un rapport circonstancié qui se terminait par ces lignes :

«Vous avez pu vous rendre compte que je n'avais pas le choix des moyens et que j'étais obligé d'obéir au tyran entre les mains duquel j'étais tombé. J'espère que jamais plus je ne serai chargé de porter le tribut à Alger, si ce n'est pour le faire parvenir au Dey à coups de canon. J'ai confiance dans le Président pour qu'il approuve ma conduite au cours de cette affaire qui, malgré mon désir d'agir conformément à nos droits, m'en a empêché, sans que j'échappe à tant de tristes soucis.»

Sa conduite fut hautement appréciée, et, lorsque la paix avec la France eut fait réduire à neuf le nombre des capitaines maintenus en activité de service, Bainbridge fut compris parmi eux, bien qu'il ne fût classé que le vingt-septième sur la liste navale. Le commandement de l'*Essex*, frégate de 32 canons, lui fut confié.

CHAPITRE VIII
Premières opérations contre Tripoli

Au commencement de 1801, le gouvernement américain, ayant reçu quelques nouvelles peu rassurantes des Etats Barbaresques, et craignant une surprise de ce côté, chargea le Secrétaire de la Marine, le général Samuel Smith, qui remplaça Benjamin Stoddert, démissionnaire, de préparer une croisière dans la Méditerranée.

Une escadre composée de quatre bâtiments, les frégates *President* de 44 canons, capitaine James Barron, *Philadelphia* de 36 canons, capitaine Samuel Barron, et *Essex* de 32 canons, capitaine William Bainbridge, et le schooner *Enterprise* de 12 canons, lieutenant Andrew Sterret, fut confiée au commodore Richard Dale, qui avait combattu auprès de Paul Jones, lors du célèbre combat du *Bonhomme Richard* contre la *Sérapis*.

Le 20 mai, il reçut l'ordre de se rendre avec ces navires à Gibraltar, qui devait lui servir de base navale et de point de ravitaillement, conformément à l'autorisation qui en avait été donnée par le gouvernement anglais. Des instructions précises, écrites de la main même de Samuel Smith, déterminaient le programme de la mission qu'il avait à remplir. Elle consistait à se rendre successivement à Alger, à Tunis et à Tripoli, pour se mettre en contact avec les consuls dans chacun de ces ports, et elle ne devait pas se prolonger au delà du mois de décembre; car il était considéré, à juste titre d'ailleurs, comme dangereux de croiser dans la Méditerranée à partir de cette époque jusqu'à la fin de la saison d'hiver.

Dale, d'une part, avait à sa disposition une somme assez importante pour faire au souverain de chacune des Régences un présent d'une valeur suffisante pour assurer la paix; mais d'autre part, on lui laissait la libre disposition de ses navires, dans le cas où il eût à craindre quelques hostilités, sans cependant pouvoir dépasser la limite fixée à la durée de la croisière.

«Si à votre arrivée à Gibraltar, disaient les instructions de Samuel Smith, vous constatez que toutes les puissances barbaresques à la fois ont déclaré la guerre aux Etats-Unis, vous ferez de vos navires tel usage que vous jugerez le plus efficace pour protéger notre commerce et châtier leur insolence, sans craindre de couler, d'incendier ou de détruire de toute autre façon leurs navires partout où vous les rencontrerez.

«Si la Régence d'Alger seule a ouvert les hostilités, vous croiserez devant ce port en exerçant un étroit blocus pour y empêcher toute entrée ou toute sortie, indépendamment de la recommandation qui vous est faite, de couler, d'incendier, ou de détruire de toute autre façon les bâtiments de cette Régence que vous pourrez atteindre.

«Si le pacha de Tripoli a déclaré la guerre aux Etats-Unis, vous vous

rendrez ensuite directement devant cette ville pour en effectuer le blocus de la même manière.

«Si Tunis a violé la paix, soit seul, soit de concert avec Tripoli, vous châtierez le Bey, en employant des moyens de coercition identiques...

«Vous traiterez avec douceur et humanité tout prisonnier que vous aurez fait et vous le débarquerez sur le point de la côte barbaresque que vous aurez jugé convenable. Mais vous aurez soin de ne pas confondre dans ce traitement les chrétiens qui se trouveraient à bord des vaisseaux musulmans; vous leur donnerez toute l'aide possible et les conduirez dans un port européen, laissé à votre choix, à moins qu'ils ne vous proposent leurs services, auquel cas vous pourrez les conserver avec vous.»

Comme nous le verrons, ces instructions étaient insuffisantes; elles ne prévoyaient que des mesures défensives. Car on ne pouvait considérer comme strictement offensives, celles consistant à détruire les navires ennemis, sans les retenir comme prises, et sans en traiter les officiers et hommes d'équipage comme prisonniers de guerre, puisqu'ils devaient être simplement débarqués. Cela résultait du principe en vertu duquel seul le Congrès avait le droit de déclarer la guerre aux puissances étrangères, et par conséquent d'ordonner des mesures offensives. Or, au moment où Dale avait quitté l'Amérique, le gouvernement ignorait que la Régence de Tripoli, passant des menaces aux faits, avait commencé les hostilités contre les Etats-Unis; la liberté d'action du commodore allait donc se trouver passablement limitée.

Cependant, l'escadre, réunie dans la rade d'Hampton Roads, appareilla le 1^{er} juin pour arriver sans encombre à Gibraltar le 1^{er} juillet. Il était temps: deux grands croiseurs tripolitains, le *Meshouda* armé de 26 canons et monté par 260 hommes d'équipage, et un brick de 60 canons y étaient mouillés sous les ordres de Mourad Reïs, à l'affût des navires de commerce américains qui pouvaient passer au large des côtes ibériques.

Le premier soin de Dale fut de s'enquérir auprès du chef tripolite du motif de sa présence dans le détroit; le corsaire fit une réponse évasive et insista trop sur les soi-disant bonnes relations entre sa contrée et les Etats-Unis pour ne pas éveiller les soupçons du commodore.

En conséquence, la *Philadelphia* fut chargée de surveiller non seulement les abords du détroit, mais encore et surtout les allées et venues de deux voiliers tripolitains qui estimèrent plus prudent de ne pas sortir du port de Gibraltar pendant toute la durée de la croisière. Tandis que l'*Essex* était plus spécialement occupé à convoier les navires de commerce américains, le commodore entreprit ses visites aux Régences avec le *President* et l'*Enterprise*.

Ses soupçons sur les intentions hostiles de Mourad Reïs étaient loin d'être injustifiés. En effet, si le consul Cathcart avait joui au début de ses fonctions à Tripoli d'une certaine tranquillité, il n'avait pas tardé à constater un brusque et profond changement dans l'attitude du Pacha à son égard. Il n'était guère possible à un souverain barbaresque de rester dans un état de paix continuelle; on pouvait appliquer à chacun d'eux indistinctement la

fameuse formule qui servit à caractériser la politique de la Prusse, c'est-à-dire que l'on pouvait déclarer que la guerre était leur industrie nationale.

Le Pacha de Tripoli, Youssouf Caramanli, réduit à l'inactivité par les traités qui le liaient vis-à-vis des différentes puissances, avait résolu de reprendre à l'égard d'une ou plusieurs d'elles sa liberté d'action. Sur les indications de Mourad Reïs, qui semblait nourrir une haine particulière pour les Américains, son choix se porta d'abord sur les Etats-Unis; il eut vite faite de trouver les motifs d'une rupture.

Après avoir, dès l'été 1799, cherché querelle à Cathcart au sujet de la délivrance des passeports et de certaines marchandises qu'il avait achetées au consul, et qu'il refusait de lui payer, il ne tarda pas à préciser ses griefs, qui, comme il fallait s'y attendre, étaient d'ordre pécuniaire.

Il se plaignit d'avoir été lésé dans ses intérêts lors de la conclusion de la paix avec les Etats-Unis et de n'avoir pas été traité d'une façon aussi généreuse que les souverains des autres Régences. Au mois d'avril 1800, il pria Cathcart de faire savoir aux Etats-Unis qu'il prenait beaucoup de plaisir aux protestations d'amitié de leur président, mais qu'il les estimerait davantage, si elles étaient accompagnées du don d'une frégate ou d'un brick. «Les compliments, disait-il, sont par eux-mêmes une chose que l'on accepte toujours; mais ils n'ont que peu de valeur pour les princes de Barbarie qui reconnaissent surtout le degré d'affection de leurs amis à la valeur de leurs présents».

Cathcart répliqua au Pacha qu'il avait, moins que tout autre, des motifs de se plaindre, étant donné qu'en plus des stipulations du traité, il lui avait été remis de nombreux cadeaux, et que d'ailleurs les conventions ne prévoyaient nullement soit un paiement, soit un tribut ultérieur.

Cette réponse ne satisfait pas Youssouf qui, le mois suivant, en mai, devint beaucoup plus net dans l'expression de ses désirs: «Pourquoi les Etats-Unis ne veulent-ils pas consentir à me faire un don volontaire? Je jouis d'une indépendance aussi complète que le Bey de Tunis et suis à même de causer au commerce d'une nation autant de préjudice qu'il peut en commettre.»

Ce fut en vain que Cathcart lui communiqua à nouveau les sentiments amicaux que professait le Président vis-à-vis de lui. Le Pacha résolut de transmettre directement à ce dernier ses doléances dans une lettre insolente qu'il lui adressa le 25 mai 1800 et qui se terminait ainsi:

«Notre très sincère ami, nous souhaitons que vos expressions d'amitié soient suivies de mesures effectives et ne se bornent pas à des paroles vides. C'est pourquoi vous devez faire le nécessaire pour nous donner satisfaction au moyen de bons procédés. Nous, de notre côté, nous continuerons à vous témoigner une égale amitié, tant par des actes que par des paroles. Mais si vous devez vous contenter de nous débiter des flatteries, il est préférable que chacun de nous agisse à sa convenance et reprenne sa liberté d'action. Nous vous prions donc de nous donner, sans perdre de temps, une très prompte réponse; le moindre retard serait des plus préjudiciables à vos intérêts.»

Bien entendu cette lettre, qui ne méritait que le dédain, resta sans réponse.

Le Pacha se décida alors à passer aux faits et en septembre le brick, la *Catherine*, de New-York, saisi par un croiseur, subit non seulement une détention injustifiée de près de cinq semaines, mais encore des vexations de toutes sortes. Seule la menace d'en référer au Dey d'Alger conformément à l'article XII du traité avec la Régence de Tripoli fit relaxer le bâtiment.

C'était un avertissement pour Cathcart qui s'empressa d'écrire à tous les agents consulaires américains pour qu'ils prévinssent les navires de commerce de se tenir sur leurs gardes. La précaution n'était pas superflue. En février 1801, le Pacha donna à choisir à Cathcart entre la guerre ou la paix; il posait, comme condition pour cette dernière, l'annulation du traité de 1797, qui serait remplacé par un nouveau, supprimant le recours à l'arbitrage du Dey d'Alger et stipulant le paiement d'une somme de 250.000 dollars et un tribut annuel de 20.000 dollars. Soi-disant à titre purement amical, un délai de dix-huit mois était accordé aux Etats-Unis pour donner leur réponse. Vainement Cathcart essaya de gagner du temps.

«Je serais heureux, disait Youssouf, d'avoir à nouveau quelques captifs américains pour m'apprendre l'anglais, et si je donne l'ordre que le pavillon américain du consulat soit abattu, cela coûtera cher pour qu'il recommence à flotter à son mât.

«A Tripoli, nous sommes tous affamés, et si l'on ne calme pas notre fringale, nous ne tarderons pas à devenir malades et bourrus.»

Cathcart crut devoir lui répondre, dans un langage aussi métaphorique, que si le médecin-chef lui prescrivait d'appliquer un médicament, il n'y ferait aucune objection, mais qu'il s'abstiendrait d'agir jusqu'à réception de l'ordonnance.

«Prends garde, répliqua le Pacha, que la médecine ne vienne trop tard, et, si elle vient, fais en sorte qu'elle soit salutaire.»

Le Consul eut tout juste le temps de prévenir son collègue de Tunis de la situation. Devant sa gravité, Eaton n'hésita pas à affréter en avril 1801 un brick de Raguse, qu'il chargea de se rendre aux Etats-Unis le plus vite possible pour mettre le gouvernement au courant de ce qui se passait.

Le 14 mai 1801, le Pacha fit, en signe de guerre, couper à six pieds au-dessus du sol la hampe du pavillon américain, et Cathcart se réfugia à Livourne, non sans avoir été pillé en cours de route par un corsaire tunisien. Peu de jours après, Mourad Reis se lançait à l'attaque des navires américains, et c'est à cette occasion qu'il se heurta à Gibraltar à l'escadre de Dale, de la façon la plus inattendue.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le commodore laissa dans le détroit la frégate *Philadelphia* pour le surveiller, tandis qu'il se mettait en route avec le *President* et l'*Enterprise*. Il se rendit d'abord à Alger; il avait été chargé de faire accepter au Dey 30.000 dollars en espèces en remplacement de l'annuité qui devait être constituée en cargaisons. La vue et l'aspect des navires contribuèrent pour beaucoup au succès de cette négociation.

L'escale suivante fut Tunis, où les navires arrivèrent le 17 juillet; par une

heureuse circonstance, mouillait le lendemain dans le port la frégate *Essex* chargée de convoier le voilier *Grand Turc* dont la cargaison était destinée au Bey, suivant les stipulations du traité. Les trois vaisseaux de guerre firent à Tunis une impression aussi profonde qu'à Alger ; mais encore plus accentuées furent la stupéfaction et la surprise de Youssouf Caramanli, à la nouvelle qu'un commodore des Etats-Unis croisait dans les eaux tripolitaines.

Plein d'anxiété tout d'abord, il ne fit aucune difficulté pour entrer en relations immédiates avec Dale, par l'intermédiaire du consul de Danemark, Nissen, à qui Cathcart, en partant, avait confié les archives du consulat américain. Cependant, il ne tarda pas à se ressaisir, et les tentatives faites pour la conclusion d'une suspension d'armes n'aboutirent pas. Dale dut se contenter de bloquer la ville pendant dix-huit jours, au bout desquels, se trouvant dans la nécessité de refaire ses provisions d'eau douce, et n'ayant d'ailleurs remarqué aucun mouvement dans le port et ses approches, il partit pour Malte, où il arriva le 16 août.

Dans l'intervalle, le 1^{er} août, *l'Enterprise*, cinglant également sur Malte, rencontra et héla un bâtiment gréé en polacre : ce n'était autre qu'un croiseur tripolite, le *Tripoli*, de 14 canons et de 80 hommes d'équipage, qui avait quitté la Régence à la recherche de bâtiments américains, avant que la présence de Dale et de son escadre dans la Méditerranée eût pu lui être signalée. Par une habile manœuvre, le lieutenant Sterret, qui commandait *l'Enterprise*, parvint à amener son bâtiment le long des hanches de la polacre. Le combat s'engagea à portée de pistolet. Trois fois, sur les sommations de leurs adversaires, les corsaires simulèrent une reddition pour prendre les Américains par surprise. Mais finalement, après quatre heures environ d'un combat acharné, ils se résignèrent à jeter leur pavillon à la mer et à faire signe qu'ils se rendaient.

Lorsque les marins de *l'Enterprise* montèrent à bord, ils purent constater le carnage et les dégâts causés par leur feu ; cinquante pirates tués ou blessés gisaient sur le pont ; le capitaine, Mohammed Sous, était lui-même atteint grièvement par plusieurs balles. Les bastingages, les cordages, la voilure étaient déchiquetés et le mât de misaine emporté.

Comme ses instructions, conformes à celles de Samuel Smith à Dale, ne lui permettaient pas d'emmener le *Tripoli*, le lieutenant Sterret dut se contenter de raser le navire et de jeter son armement à la mer, ne lui laissant qu'une vieille voile et quelques espars, avec lesquels il parvint péniblement à gagner Tripoli. Mohammed Sous, malgré ses blessures, ne trouva pas grâce devant le Pacha dont la colère fut terrible ; il fut promené sur un âne à travers les rues de la ville au milieu des coups et des injures de la population et reçut ensuite la bastonnade.

Quant à *l'Enterprise*, elle n'avait aucune avarie, et pas un homme de son équipage n'avait même été blessé. En récompense de cette action d'éclat, Sterret reçut un sabre d'honneur, et ses officiers et matelots un mois de solde supplémentaire.

Ce combat de *l'Enterprise* fut l'occasion d'une révision de la marche

singulière qu'avait dû adopter le pouvoir exécutif pour les opérations navales. Jefferson, dans son message au Congrès du 8 décembre 1801, s'était en effet empressé de faire ressortir cette sorte d'anomalie, que nous avons signalée dans les instructions de Samuel Smith :

«L'*Enterprise* n'ayant pas été autorisée par la Constitution, à faire, sans la sanction du Congrès, plus que de se défendre, mit le vaisseau tripolitain dans l'impossibilité de commettre d'autres hostilités, mais dut le relâcher ensuite avec son équipage.

«Nos législateurs, sans aucun doute, examineront s'ils ne doivent pas donner l'autorisation de prendre l'offensive, afin de mettre nos forces sur le même pied que celles de nos adversaires.»

Le 9 février 1802, lorsque le Congrès vota l'Acte destiné «à assurer la protection du commerce et des marins des Etats-Unis contre les Tripolitains», le Président reçut à cette occasion pleins pouvoirs pour l'emploi de la marine, ainsi que l'autorisation de délivrer des lettres de marque.

Cependant, le commodore Dale avait quitté Malte le 21 août pour se rendre à nouveau devant Tripoli. En s'approchant du port, il surprit un voilier grec qui en sortait; il s'en empara ainsi que de sa cargaison. Mais ce qui fut encore plus intéressant, c'est que l'on trouva parmi l'équipage et les passagers, un officier, vingt soldats, et un certain nombre de négociants, tous sujets de la Régence. On les fit passer sur la frégate *President*; le commodore Dale semblait avoir ainsi entre ses mains un excellent moyen de forcer, par voie d'échange, le Pacha à relâcher ses prisonniers américains.

Mais Youssof n'était pas homme à céder facilement; il fit savoir à Dale par l'intermédiaire de Nissen qu'il ne rendrait pas un seul Américain contre tous ses sujets. Cependant il finit par consentir à échanger trois citoyens des Etats-Unis contre l'officier et les vingt soldats, puis trois autres contre huit des négociants, se refusant à reconnaître la qualité de Tripolitains au restant des otages de Dale.

Avant même que cet arrangement eût reçu un commencement d'exécution, il revint sur la parole donnée, et Dale ne put obtenir la mise en liberté que pour trois de ses concitoyens seulement, contre celle de l'officier et des soldats tripolitains qu'il détenait à son bord. Etant d'ailleurs dans l'impossibilité de considérer les négociants comme des combattants, il les renvoya à bord du voilier grec, qu'il autorisa à rentrer à Tripoli, tandis qu'il regagna Gibraltar. L'*Essex* reçut mission de surveiller les côtes barbaresques, et la *Philadelphia*, plus spécialement celle de bloquer Tripoli pendant une grande partie du mois de septembre.

En arrivant à Gibraltar, Dale apprit que les équipages des deux croiseurs tripolitains bloqués dans ce port avaient gagné secrètement la rade de Tetouan dans des chaloupes et que Mourad Reïs était parvenu à se glisser à bord d'un navire anglais qui le transporta à Malte d'où il passa à Tripoli. Il n'était resté à bord des bâtiments que le strict équipage nécessaire pour les garder et les diriger dans le cas où ils pourraient tromper la vigilance des Américains.

Malgré l'indifférence qu'il semblait affecter, le Pacha de Tripoli était loin de supporter allègrement les effets du blocus. W. Eaton, en sa qualité de consul à Tunis, avait envoyé une circulaire déclarant le blocus de Tripoli et refusait systématiquement tout passeport aux navires chargés à destination de cette Régence.

Les approvisionnements commençaient à s'y faire difficiles, et le Pacha avait besoin de ses deux croiseurs immobilisés à Gibraltar, pour le commerce des grains. Il parvint à intéresser à sa cause le Bey de Tunis avec lequel il essaya de protester contre ce qu'ils trouvaient être un nouveau moyen de faire la guerre ; tous deux firent même appel au Dey d'Alger. Ce dernier, épousant leurs griefs, réclama des passeports non seulement pour les deux cent quarante hommes d'équipage des deux croiseurs tripolitains qui étaient parvenus à se réfugier dans ses Etats, mais pour les deux bâtiments eux-mêmes. Le consul O'Brien y répondit par un refus.

Il fut regrettable que le blocus n'eut pas été prolongé et même renforcé ; car il est certain que le Pacha de Tripoli eût fini par céder dès cette époque. Mais les instructions données à Dale étaient formelles. Le commodore, dès le mois d'octobre, renvoya l'*Enterprise* aux Etats-Unis avec les marins libérables, et il se décida à faire avec le *President*, un dernier voyage dans la Méditerranée avant son propre départ pour l'Amérique. Celui-ci fut retardé, à la suite d'un accident qui faillit avoir la plus grande gravité.

En quittant le port de Mahon, dans l'île de Minorque, le *President*, par suite d'une erreur d'appréciation du pilote dans la profondeur de l'eau, heurta une roche sous-marine à la vitesse de six noeuds ; le choc fut terrible. Mais Dale, prenant en personne la direction du navire, parvint à le sortir de sa périlleuse situation. Il s'empressa de gagner Toulon, où il arriva le 6 décembre, après avoir essuyé dans le golfe de Lion une furieuse tempête qui dura quatre jours.

L'accueil des autorités de notre port de guerre fut extrêmement cordial ; l'accès de l'arsenal fut accordé à Dale et la frégate passa en cale sèche ; on constata, surtout à la quille, de nombreuses avaries qui auraient causé la perte du navire sans les soins particuliers qui avaient été apportés à sa construction et qui firent l'admiration des officiers français.

Dès que les réparations eurent été effectuées, Dale partit pour les Etats-Unis ; il arriva le 14 avril 1802 à Norfolk, sans avoir pris contact, ni avec la frégate *Boston*, capitaine Mac Neill, qui avait été envoyée en octobre 1801 pour renforcer son escadre, ni avec la flotte suédoise qui, à la suite de la rupture entre la Suède et Tripoli, avait reçu l'ordre de coopérer avec lui au blocus. Dale avait laissé derrière lui la *Philadelphia* chargée de surveiller Tripoli, avec Syracuse comme port de refuge, et l'*Essex* qui devait continuer à couper la retraite aux deux croiseurs tripolitains restés à Gibraltar et à garder le passage de l'Atlantique.

Lorsque le commodore arriva à Norfolk, le Congrès avait décidé depuis deux mois déjà la guerre contre Tripoli et voté l'Acte précédemment cité du

6 février 1802, donnant toute liberté d'action au Président. Celui-ci, de concert avec Robert Smith, nommé Secrétaire de la Marine en remplacement de son frère Samuel, avait procédé à la composition d'une nouvelle escadre dont les unités partirent au fur et à mesure qu'elles furent prêtes, tant il était urgent d'agir avec rapidité.

Ce fut d'abord l'*Enterprise* qui, après avoir subi les réparations nécessitées par sa croisière de l'année précédente, mit la première à la voile le 17 février, toujours sous les ordres du lieutenant Sterrett. Puis suivirent : le 11 mars, la *Constellation* de 36 canons, capitaine Alexandre Murray ; le 27 avril la *Chesapeake*, portant pavillon du commodore Morris, choisi pour commander l'escadre ; le 28 avril, l'*Adams*, de 28 canons, capitaine Hugh. G. Campbell ; le 1^{er} septembre, la *New-York*, de 36 canons, capitaine James Barron, et enfin le 19 septembre, le *John Adams*, 28 canons, capitaine John Rodgers.

La charge de commander la force la mieux réglée qui fût sortie des ports d'Amérique avait été d'abord proposée au commodore Truxtun, qui s'était distingué comme capitaine de la *Constellation* pendant les hostilités avec la France, en s'emparant de la frégate l'*Insurgente*. Mais celui-ci déclina cet honneur pour des raisons toutes spéciales ; son refus l'obligea d'ailleurs à donner sa démission et la marine américaine perdit ainsi un de ses meilleurs officiers.

Ce fut le capitaine Richard V. Morris que le gouvernement choisit pour le remplacer. L'erreur qui avait été commise en remettant à Dale des instructions limitées ne fut pas répétée, grâce à l'Acte du 6 février. De plus, au lieu de n'engager les équipages que pour une année de service en mer, ce qui avait obligé Dale à se séparer de l'une de ses unités pour renvoyer dans leurs foyers les hommes libérables, les matelots furent enrôlés pour deux ans.

Le commodore auquel était adjoint Cathcart comme commissaire, était « autorisé et invité à faire des prises de tous les navires tripolitains et de toutes les marchandises de la même nationalité, qui tomberaient entre ses mains » ; il devait les envoyer ou les amener lui-même dans tel port qu'il jugerait convenable, autant que possible aux Etats-Unis, afin qu'il y fût statué que ces captures avaient été effectuées conformément au droit international ; avant tout, il devait chaque fois tenter un échange des prisonniers. Ces opérations restaient néanmoins subordonnées à l'observation la plus stricte des droits des neutres. Il était recommandé que les blocus fussent le plus sévèrement exercés.

Le Président et le secrétaire de la Marine n'avaient rien omis pour assurer le succès de l'expédition. Des sommes d'argent importantes furent mises dans des banques de Londres à la disposition du commodore Morris. Autorisation lui fut donnée d'installer un hôpital dans un port d'état sanitaire excellent, si le nombre des malades ou des blessés venait à être trop élevé pour qu'ils fussent soignés à bord des navires. Il pouvait également se procurer le nombre de chaloupes-canonnières nécessaires pour protéger le commerce américain dans le détroit de Gibraltar ; enfin un bâtiment de renfort devait

être envoyé ultérieurement à Gibraltar pour servir à toutes les missions inattendues qui demanderaient à être remplies rapidement.

L'arrivée de Dale ne changea rien aux instructions données à Morris, qui, retenu dans la rade d'Hampton Roads par plusieurs tempêtes successives, ne put partir que le 27 avril.

A cette date, l'*Enterprise* était déjà dans les eaux tripolitaines, ayant évité de s'attarder à Gibraltar. Dès que la présence du schooner devant Tripoli eut été signalée à la frégate *Philadelphia*, celle-ci s'empressa de retourner aux États-Unis avec le *George Washington* qui, sans être sous les ordres de Dale, avait eu pour mission de remettre à la Régence d'Alger le tribut annuel et à celle de Tunis la cargaison qui lui avait été promise.

Il ne resta plus de la précédente escadre de Dale que la frégate *Essex* qui continua à bloquer dans le port de Gibraltar les croiseurs tripolitains et à surveiller les menées marocaines qui commençaient à causer quelques appréhensions.

Le 5 mai, le lieutenant Sterrett arrêta un voilier tunisien qu'il relâcha après l'avoir visité. Malheureusement, quelques matelots de l'*Enterprise* s'étaient livrés, pendant l'examen de la cargaison, à quelques légers larcins qui firent entrer le Bey dans une violente colère et valurent à leurs auteurs une sévère punition.

Vers la fin du mois de mai, l'*Enterprise* trouva dans le port de Tunis la *Constellation*, capitaine Murray, qui, nous l'avons vu, avait quitté les États-Unis le 14 mars. Le capitaine Murray chargea Sterrett de convoier un navire américain jusqu'à Gibraltar, tandis qu'il gagna Tripoli où il trouva la frégate *Boston* et quatre frégates suédoises occupées au blocus du port.

C'était la première fois, depuis le mois d'octobre 1801, qu'il était dans la Méditerranée, que le capitaine David Mac Neill, considéré d'ailleurs comme un original, se rencontrait enfin avec l'un de ses collègues. Il ne devait plus rester longtemps dans la Méditerranée, qu'il quitta au mois de septembre, étant parti le 26 juin de Tripoli.

Peu de jours après ce départ, les navires suédois abandonnaient également le blocus pour aller se réapprovisionner, laissant seule la *Constellation* aux prises avec Tripoli.

Pendant quelque temps, le capitaine Murray ne constata rien d'anormal. Il est vrai de dire que les canonnières tripolitaines avaient été, au cours d'une précédente tentative de sortie, sérieusement éprouvées par le feu du *Boston* et des frégates suédoises qui en avaient coulé une; l'événement les avait rendues très prudentes.

Cependant le 22 juillet au petit jour, la vigie de la *Constellation* put apercevoir à l'ouest de la ville et le long du rivage dix-sept canonnières tripolitaines, accompagnées de la galère-amiral; elles étaient divisées en deux groupes et étaient sorties la nuit de Tripoli pour surprendre un navire de commerce américain qui leur avait été signalé de Tunis.

Murray donna l'ordre de mettre toutes voiles dehors, afin d'arriver à les

éloigner de la protection des forts. Mais les hommes qui montaient le premier groupe firent force de rames et manœuvrèrent si bien qu'ils parvinrent à s'échapper.

Le second, composé de dix canonnières, tomba sous le feu de la *Constellation* qui, se portant près de terre, les força à se rapprocher du rivage. Bientôt la frégate n'eut pas assez de profondeur d'eau pour les presser davantage à la côte sans danger pour elle; le capitaine Murray fit alors mettre les embarcations du bord à la mer pour les attaquer. Mais au même moment apparut, sur le rivage, arrivant au galop, une troupe de cavaliers tripolitains d'environ six mille hommes. Le feu de la *Constellation* y mit le plus grand désordre, tuant leur chef, un parent du Pacha.

Malheureusement le vent tourna subitement; la *Constellation* dut gagner le large, pour éviter de s'échouer, à l'instant même où revenait l'une des frégates suédoises qui ne put ainsi prendre part au combat. Néanmoins l'ennemi avait supporté des pertes importantes.

La *Constellation* continua pendant deux mois encore à surveiller Tripoli, sans qu'il se produisît d'autre incident que le nouveau départ, cette fois définitif, de la frégate suédoise, par suite de la cessation des hostilités entre la Suède et la Régence. Au commencement d'octobre, ne voyant pas revenir le *Boston*, sur le retour duquel il comptait, le capitaine Murray se décida à aller relâcher quelque temps à Livourne; sa frégate et son équipage en avaient besoin.

On se souvient que la *Chesapeake*, portant pavillon du commodore Morris, avait été retenue par des vents contraires dans la rade d'Hampton Roads jusqu'au 27 avril. La mauvaise chance devait la poursuivre; sa traversée fut des plus accidentées; la frégate perdit son grand mât. Mais grâce à l'amirauté anglaise, elle put réparer ses avaries à Gibraltar où elle arriva le 25 mai. Un mois après, elle relevait enfin l'*Essex* de la garde que ce bâtiment montait dans le détroit et lui permit ainsi de rentrer aux Etats-Unis.

A la nouvelle de ce départ, l'empereur du Maroc s'empressa de déclarer la guerre à l'Union. Il y avait longtemps déjà que les relations étaient assez tendues; le blocus de Tripoli avait irrité les autres souverains barbaresques et plus particulièrement celui du Maroc; Dale, à son retour à Norfolk, s'était empressé de signaler à Robert Smith, secrétaire de la Marine, l'impression de sourde hostilité marocaine qu'il avait ressentie à son dernier passage à Gibraltar; mais le départ de l'escadre de Morris était tellement urgent, que R. Smith n'eut pas le temps de modifier ses instructions, et ce ne fut que trois mois plus tard que l'*Adams* apporta au commodore des instructions complémentaires dont celle-ci :

«Bien que je vous ordonne de vous porter avec toutes vos forces actuelles devant Tripoli, je vous autorise cependant, si vous l'estimez nécessaire, à laisser une de vos unités dans le détroit pour surveiller les menées du Sultan du Maroc et empêcher la fuite du croiseur tripolitein.»

Le motif de la rupture qu'invoqua le Sultan fut le refus qu'avait opposé,

sur l'ordre de Morris, le consul James Simpson à une demande plutôt extraordinaire qu'il avait formulée. Ce souverain avait émis la prétention de se faire délivrer des passeports pour le *Meshouda*, bloqué dans Gibraltar, dont il avait besoin pour transporter des blés à Tripoli.

Il avait, à tort, compté intimider le commodore par l'exhibition de quelques petits navires, dont la construction n'était même pas achevée, et dans lesquels il plaçait déjà les plus vives espérances. Déçu, il autorisa Simpson à rentrer à Tanger. Cependant, il devait avoir gain de cause en dernier lieu ; il attendit patiemment que le commodore Morris, conformément aux nouveaux ordres reçus, par l'Adams, partit le 17 août pour Tripoli, avec la *Chesapeake* et l'*Enterprise*, en laissant à l'Adams, capitaine Campbell, la garde du détroit.

Les vaisseaux américains avaient à peine pris le large, que Simpson fut invité à nouveau par le Sultan à lui remettre des passeports pour le *Meshouda* qu'il prétendit avoir acheté et qui par conséquent avait cessé d'être la propriété du Pacha de Tripoli.

Pour appuyer ses déclarations, il envoya à Gibraltar trente Maures de Tetouan pour prendre possession du navire. Simpson en référa à Campbell qui déclara ne laisser partir le bâtiment qu'au vu de titres de propriété formels. Morris, de son côté, avait été également prévenu ; craignant une nouvelle déclaration de guerre de la part du Maroc, il autorisa la remise des passeports demandés. Le *Meshouda* échappait aux Américains ; mais ceux-ci devaient ultérieurement avoir leur revanche.

Il était trop tard pour que le commodore Morris pût agir à cette époque de l'année d'une façon effective contre Tripoli. Il se contenta de croiser dans la Méditerranée et de faire escale dans plusieurs ports. C'est ainsi qu'il s'arrêta quelque temps à Livourne où il retrouva la *Constellation*.

Cette frégate était dans un tel état et les moyens du port étaient si restreints, qu'elle dut aller à Toulon pour y effectuer la réparation de ses avaries ; Morris la chargea par la même occasion de se rendre, en quittant Toulon, à Gibraltar, pour y prendre des approvisionnements pour toute l'escadre, qu'elle rallierait à Malte, choisi comme point de concentration.

La réunion des différentes unités eut lieu dans le courant de janvier 1803, à la suite des arrivées successives des frégates *New-York* et *John Adams*, qui avaient été les dernières à partir des Etats-Unis. Les nouveaux ordres du secrétaire de la Marine, datés du 23 octobre, portaient que la *Chesapeake* et la *Constellation* regagneraient les Etats-Unis. La *Constellation* partit seule ; car la *Chesapeake* n'aurait pu supporter la traversée de l'Atlantique, malgré la réfection de son mât de misaine, et les réparations de son beaupré, auxquelles il avait été procédé dans les ateliers de l'amirauté anglaise à Malte.

L'escadre enfin groupée du commodore Morris se composa ainsi de la *Chesapeake* portant pavillon du commodore, lieutenant Chancey, du *New-York*, capitaine James Barron, du *John Adams*, capitaine Rodgers, et de l'*Enterprise*, lieutenant Sterrett. L'Adams, capitaine Campbell, resta à Gibraltar.

Les approvisionnements, rapportés de cette dernière place par le *John*

Adams, avaient été répartis entre les différents navires et tout semblait prêt pour la reprise du blocus de Tripoli, quand des incidents surgirent, qui vinrent s'ajouter à l'indécision, déjà assez grande par elle-même, du commodore Morris.

Des nouvelles inquiétantes lui parvinrent à la fois de Tanger, d'Alger et de Tunis, où les consuls lui exprimèrent en même temps le désir de recevoir la visite de l'escadre, pour assurer la sécurité des intérêts américains dans leurs régions respectives. Elles étaient surtout graves d'Alger et de Tunis.

A Alger, O'Brien s'était engagé dans des opérations commerciales en association avec Bacri; mais ils n'avaient pas tarder à entrer en désaccord, et Bacri, pour se venger, s'était mis à ourdir de telles intrigues contre les Américains que le Dey refusa désormais d'accepter de l'argent comptant en remplacement des cargaisons habituelles. O'Brien, dont la situation était devenue intenable, donna sa démission de consul.

A Tunis, le Bey cherchait par tous les moyens possibles à aider Tripoli; mais il se heurtait à l'habileté d'Eaton qui l'empêchait le plus souvent d'y réussir. Tout se bornait à une sourde hostilité réciproque, lorsqu'un incident vint compliquer davantage la situation.

Le commodore Morris, ayant appris qu'une polacre, la *Paulina*, quitterait Malte sous pavillon impérial à destination de Tripoli, chargea l'*Enterprise* de s'en emparer; celle-ci s'acquitta si bien de sa mission qu'elle ramena ledit bâtiment à Malte le 17 janvier, c'est-à-dire deux jours après. On constata qu'effectivement la plus grande partie de la cargaison appartenait à un juif tripolitain, nommé Palensi, mais que le restant était la propriété d'un sujet tunisien.

Malgré les réclamations du Bey, qui était intervenu, le commodore se refusa à toute restitution, avant la décision d'un tribunal de prises. Le Bey en ressentit une violente colère qui s'exerça aux dépens d'Eaton et des intérêts américains, malgré la présence de l'*Enterprise*, que Morris s'était empressé d'envoyer à Tunis, pour appuyer la résistance du consul.

Une lettre adressée à Talleyrand par notre consul à Tunis, Devoize, en nivôse an XI (janvier 1803), constate l'extrême tension des relations.

«Je suis informé que le Bey fait secrètement la paix avec le Portugal. Il n'a d'autre but dans cette négociation que d'ouvrir le passage du détroit à ses corsaires, pour courir dans l'Océan sur les bâtiments des puissances du Nord, auxquelles il médite de déclarer la guerre. La Suède et les Etats-Unis sont les premières, avec lesquelles il a le projet de rompre.»

Enfin, au commencement de février, Morris résolut de se rendre devant Tunis. Mais il avait trop attendu; la saison était devenue mauvaise. Son escadre avait à peine quitté Malte, que le 9, une violente tempête l'obligea à revenir à son point de départ et à y rester jusqu'au 19.

Jusqu'à cette date, Morris compta sur la *Constellation* pour lui apporter les nouveaux vivres et approvisionnements qu'il attendait de Gibraltar; mais la frégate était rentrée, sur un ordre trouvé dans ce port, directement aux

Etats-Unis. Se trouvant dans l'impossibilité de se les procurer, soit à Malte, soit à Syracuse ou à Livourne, il résolut de se rendre à Gibraltar avec toutes ses unités, en faisant successivement escale à Tunis et à Alger.

Une nouvelle déconvenue le surprit avant son départ; les ordres qui avaient rappelé la *Constellation* et qui ne lui parvinrent qu'à cette époque, portaient qu'il renvoyât également la *Chesapeake* en Amérique. C'était le bouleversement de tous ses projets sur Tripoli.

Enfin il appareilla le 19 et arriva le 22 en rade de Tunis. Il se rendit en compagnie d'Eaton auprès du Bey, qui le reçut solennellement, et il accepta de restituer les marchandises saisies sur la *Paulina* dont la propriété tunisienne serait établie. Au moment où il s'apprêtait à se rembarquer, le Bey lui fit réclamer tout à coup par le Grand-Douanier une somme de 22.000 dollars; il prétendait avoir avancé cette somme à Eaton pour faciliter les négociations américaines avec Hamet Caramanli, dont le frère Youssouf, pacha actuel de Tripoli, avait usurpé le trône.

Bien qu'Eaton nût de la façon la plus énergique en avoir promis, comme l'agent du Bey le déclarait, le remboursement par le commodore Morris, celui-ci se vit retenir à terre par force, jusqu'à ce qu'il se fut engagé à les payer. Le lendemain, au cours d'une nouvelle entrevue avec le Bey, ce dernier fut apostrophé violemment par Eaton, outré de sa mauvaise foi; pour toute réponse, il lui ordonna de quitter ses Etats. Morris envoya les 22.000 dollars et partit à Alger le 10 mars, accompagné d'Eaton et de Cathcart, lequel, comme on le sait, se trouvait sur sa frégate depuis le début de la croisière.

Arrivé à Alger le 19, le commodore fit venir à son bord le consul O'Brien pour être mis au courant des événements de la Régence; il le chargea de se rendre auprès du Dey avec une lettre lui demandant d'accepter trente mille dollars en remplacement des cargaisons. Non seulement le Dey refusa insolemment d'accepter cet échange, mais encore de reconnaître Cathcart comme consul des Etats-Unis en remplacement de O'Brien, démissionnaire.

Dans les conditions où il se trouvait, Morris jugea préférable de ne pas insister et gagna Gibraltar, où il arriva le 23. Là, il procéda au ravitaillement de toute son escadre et à l'expédition aux Etats-Unis de la frégate *Chesapeake*, sous les ordres du capitaine Barron; elle emmenait le lieutenant Sterret, de l'*Enterprise*, dont le commandement fut confié au lieutenant Hull, ainsi que le lieutenant Stephen Decatur et le midshipman Joseph Bainbridge, frère de William, dont une récente histoire de duel à Malte rendait à tous deux la présence difficile dans l'escadre, vis-à-vis des autorités anglaises.

Le 6 avril, le commodore Morris hissa son pavillon sur la frégate *New-York*, capitaine Chauncey. Le 8, l'*Adams* fut chargé de convoier un certain nombre de navires de commerce américains, et, cette mission accomplie, de gagner Malte en faisant escale à Livourne. Enfin le 11, la *New-York*, le *John-Adams* et l'*Enterprise* mirent à la voile à destination de Malte.

Un accident faillit marquer leur voyage d'une véritable catastrophe. En cours de route, en effet, par suite de l'imprudence d'un canonnier, une

explosion de poudre se produisit à bord de la *New-York*, à proximité de la soute aux munitions. Non seulement dix-neuf officiers et matelots furent blessés, dont quinze mortellement, mais, chose plus grave, un incendie éclata, menaçant d'embraser le bâtiment tout entier.

Malgré la fumée intense qui avait envahi l'entrepont, l'équipage se rendit immédiatement à son poste sous la direction de Chauncey, au son du tambour, et avec autant d'ordre et de discipline qu'à la manœuvre. Malheureusement, le commodore Morris, cédant à un mouvement d'humanité, eut la fâcheuse idée d'ordonner de mettre les embarcations à la mer.

Cette mesure extrême et prématurée fit croire alors que les flammes avaient gagné les soutes. Une panique s'en suivit. Avant même que le calme fût rétabli, le capitaine Chauncey, aidé du lieutenant Porter, était courageusement descendu dans les soutes et avait éteint l'incendie.

Ce fut le 1^{er} mai que l'escadre parvint à Malte, sans autre incident. Enfin, des opérations suivies contre Tripoli allaient pouvoir commencer.

CHAPITRE IX
**Opérations du commodore
Morris devant Tripoli**

Tripoli, le théâtre principal des événements qui vont suivre, est l'antique *Cea*, qui formait avec les cités voisines de *Leptis la grande* et de *Sabrata*, la ville de *Tripolis* dont le nom lui est resté. D'abord colonie phénicienne très prospère, elle fut ensuite successivement carthaginoise, romaine, vandale, grecque et enfin arabe à partir de 670. Peu de métropoles ont eu une histoire aussi mouvementée que la sienne. Pillée en 1146 par Roger, roi de Sicile, elle est exposée pendant deux siècles à des attaques incessantes qui se terminent chaque fois par la présence plus ou moins prolongée d'un nouveau maître.

En 1460, elle se constitue en République. A peine un demi-siècle après, elle tomba entre les mains des Espagnols qui l'occupent jusqu'en 1530, époque où leur domination est remplacée par celle des Chevaliers de Malte. Mais ceux-ci ne tardèrent pas à en être chassés en 1551 par le célèbre corsaire turc, Dragut, qui s'en empare après un siège fameux. Devenue depuis cette époque repaire de pirates barbaresques, Tripoli est bombardée par l'Anglais Scarborough, les Français d'Estrées et Grandpré, mais sans qu'elle cesse d'épouvanter l'Europe, jusque vers le milieu du XIX^e siècle, où elle devient définitivement capitale d'une province de l'empire ottoman.

Actuellement, la ville n'a guère changé comme aspect extérieur et intérieur, depuis l'époque qui nous occupe. C'est le même amas de constructions à terrasses souvent superposées les unes aux autres, réparti entre des ruelles tortueuses et étroites. C'est le même décor de remparts aux embrasures croulantes; à peine quelques-unes des vieilles batteries de Youssouf Caramanli ont-elles été munies de parapets et de pièces plus modernes. Le petit embarcadère qui sert aujourd'hui de parvis à la douane est celui par où les corsaires ramenaient triomphalement leur butin dans la cité. Ne seraient-ce les quelques vapeurs qui fréquentent le port, on pourrait se transporter facilement par la pensée aux jours où l'escadre américaine menaçait de ses canons les galères et les chébecs des pirates, amarrées près du château du Pacha.

Lorsqu'on arrive du large, on est longtemps sans apercevoir le rivage; on ne découvre à l'horizon que les dentelures du Djebel Gharian et du Djebel Tarhouana. Puis, en se rapprochant, on finit par découvrir à la base de ces montagnes un mince ruban jaunâtre formé par les sables de la côte qui est fort basse. Si le vent souffle du large, on distingue, en un fleuve de lait, l'écume de la mer fouettant et soulignant de sa blancheur une longue ligne de récifs et de rochers, qui semblent surgir des flots au fur et à mesure que le navire avance. Enfin, derrière ces rochers, l'œil aperçoit, dominée vers son milieu par la masse imposante du château du Pacha, la ville qui se détache,

avec ses forteresses, ses terrasses, ses coupoles et ses minarets, en une longue silhouette blanche sur la verdure de l'oasis de Mechia aux splendides palmiers et sur la muraille bleutée des montagnes lointaines.

La côte tripolitaine, qui se déroule monotone, depuis l'île de Djerba, tourne, lorsqu'elle arrive par 15° 51' de longitude est et 32° 53' de latitude nord, brusquement vers le sud et décrit un angle droit, pour reprendre ensuite, insensiblement, sa direction primitive. C'est sur les côtés de cet angle que se développe Tripoli, et sa rade se trouve ainsi constituée par une sorte de quadrilatère, ouvert complètement à l'est, et dont les autres côtés sont formés au sud et à l'ouest par la côte, suivant l'angle droit, et au nord par la ligne de rochers orientée de l'ouest à l'est, que nous avons signalée.

«La main du Créateur semble, dit le baron de Krafft, en parlant de cette ligne de récifs, l'avoir jetée devant la concavité de l'anse qui sert de port à la ville, comme une invitation faite à l'industrie de l'homme pour construire un môle protecteur.»

Elle vient en effet se souder à une sorte de promontoire, au point où la côte occidentale de la baie est rattachée à la côte principale. Cependant c'est à peine si l'on a pris soin de construire un tronçon de digue, très épais il est vrai, reliant ce promontoire au premier îlot et servant d'assise à de formidables batteries, derrière lesquelles venaient s'abriter les corsaires.

Les navires, pour entrer dans le port, sont obligés de longer extérieurement jusqu'au bout ce brise-lame naturel dans la direction de l'est, et, arrivés à son extrémité, de gouverner au sud-ouest dans un passage en eau profonde. Ce dernier, dit passage *oriental*, n'est guère praticable que sur une largeur d'un demi-mille, entre les rochers du môle et les hauts fonds qui avoisinent une batterie, le fort Anglais, construite sur le rivage formant le côté sud de la rade.

Il existe une autre entrée, dite *occidentale* ou *petite entrée*, de six à huit cents pieds de large; elle est située entre l'extrémité de la digue artificielle et le rocher suivant, et n'est praticable qu'aux petits bâtiments, qui seuls également sont capables de mouiller à proximité des quais, tandis que ceux d'un tonnage un peu fort ne peuvent pas ancrer à moins d'un demi-mille de la ville.

Il est facile ainsi, par cette description, de comprendre combien l'accès du port était dangereux pour un assaillant. Si un navire tentait de pénétrer par l'entrée orientale, il était exposé aux différents feux d'enfilade du château du Pacha, situé au fond de la baie, de ceux de la digue et de toutes les batteries adjacentes, ainsi qu'aux feux croisés du fort Anglais. Si au contraire, il voulait forcer l'entrée occidentale, il s'exposait d'abord à une manœuvre dangereuse par suite de l'exiguïté de la passe et se présentait de flanc au feu des batteries de la ville et du château.

Signalons enfin, sur une petite presqu'île rocheuse se détachant de la côte au nord de la ville, le *fort Français*, sorte de vedette qui en défendait les approches contre un ennemi venant de l'ouest en longeant le rivage.

Au moment où l'escadre du commodore Morris se préparait à exécuter sa

démonstration contre Tripoli, ce système de défense était complété par l'emploi d'un assez grand nombre de chaloupes-canonnières. C'étaient des embarcations grées en voiles triangulaires et capables d'aller au large si besoin; elles portaient à l'arrière deux obusiers, et à l'avant un canon en bronze long de onze pieds et demi, et calibré pour recevoir des projectiles pesant 29 livres; c'étaient souvent de belles pièces d'artillerie, pesant jusqu'à 6.600 livres. Lorsque ces embarcations ne pouvaient sortir en mer, elles étaient alors solidement amarrées derrière le môle artificiel et servaient ainsi de batteries flottantes. Enfin trois croiseurs légers se tenaient constamment embossés au fond du port.

Ce fut le 3 mai que le *John Adams* quitta Malte où l'escadre était arrivé le 1^{er}, pour se présenter devant Tripoli. Cette frégate partait seule par suite de la nécessité où étaient les autres bâtiments, et en particulier la *New York*, de réparer leurs avaries.

A peine fut-il en vue des côtes de la Régence, qu'il aperçut un gros bâtiment portant pavillon marocain, qui essayait de rentrer dans le port de Tripoli; sa capture fut rapide et on reconnut qu'il n'était autre que le fameux *Meshouda*, qui avait coûté une surveillance si active aux Américains dans les eaux de Gibraltar.

On se souvient qu'il avait été soi-disant vendu par le Pacha à l'Empereur du Maroc et que grâce à ce changement de propriétaire, le bâtiment avait pu leur échapper.

Chargé de renforts et d'approvisionnements, embarqués à Tunis, il avait espéré les amener sans encombre à Tripoli sous pavillon marocain; il ne s'attendait guère à la rencontre du *John Adams* dont les canons menaçants lui enlevèrent jusqu'à la moindre velléité de résistance. Les Américains avaient d'ailleurs toujours douté de la réalité de sa vente, et ils profitèrent habilement de ce que le bâtiment essayait de forcer le blocus légalement entrepris pour le capturer. C'était une belle revanche pour eux, et elle causa au Bey de Tripoli la plus amère déception. Le *John Adams* emmena triomphalement le 18 mai sa prise à Malte, au milieu de l'enthousiasme des équipages des autres bâtiments.

Cependant la *New York* avait terminé les différentes réparations nécessitées par l'explosion qui avait failli causer sa perte, et l'*Enterprise* avait été complètement radoubée.

Tout était donc prêt pour tenter une attaque contre Tripoli. Bien que Morris eut reçu de mauvaises nouvelles de Tunis, d'où on lui signalait des armements inquiétants, il n'hésita pas à appareiller le 20 mai, avec toute l'escadre, à destination de la Régence.

Au moment où il s'approchait des côtes, une douzaine de petites embarcations marchandes, chargées de blé, essayaient de gagner le port sous la protection de quelques canonnières; prévenues, quelques jours auparavant, du départ du *John Adams* avec le *Meshouda*, elles avaient cru avoir devant elles le temps suffisant pour ravitailler la place. Les canonnières,

craignant de voir occuper l'entrée de la rade par les nouveaux arrivants, s'empressèrent de se réfugier à force de rames sous la protection des batteries de terre. Quant aux embarcations, livrées à elles-mêmes, elles se réfugièrent près du vieux Tripoli, à l'abri d'une digue située à environ quinze pieds du rivage et surmontée d'une sorte de blockaus construit tout entier en puissante maçonnerie et occupé par une assez nombreuse garnison.

A ce moment la nuit tombait; toute opération immédiate contre les embarcations sembla dangereuse au commodore qui refusa au lieutenant Porter l'autorisation d'aller les détruire; cet officier dut se contenter d'opérer une reconnaissance au cours de laquelle il essuya plusieurs décharges de mousqueterie assez vives pour qu'il ne la prolongeât pas plus longtemps. L'obscurité, d'ailleurs, ne lui permit de recueillir aucun renseignement intéressant. Ce ne fut qu'au petit jour, que l'on put constater que les embarcations, tirées sur le rivage à proximité de la digue, étaient vides et que tous les sacs de blé dont elles étaient chargées avaient été utilisés pour garnir les parapets du fortin.

Porter renouvela auprès du commodore son offre d'aller les détruire; cette fois, elle fut acceptée, et, accompagné du lieutenant James Lawrence, de l'*Enterprise*, l'intrépide officier partit à l'attaque des Tripolitains avec une centaine de matelots. Ils furent accueillis par un feu de mousqueterie excessivement violent. Porter fut même atteint dès le début de l'action d'une balle qui le blessa légèrement à la cuisse droite. Il conserva le commandement, et, malgré les renforts que l'ennemi avait reçus de la ville, il parvint à débarquer à proximité du fortin, et à mettre le feu aux felouques tirées sur le rivage. Cette opération n'eut pas lieu sans un véritable corps à corps, au cours duquel un certain nombre de Tripolitains, n'ayant pas d'armes, durent se contenter de faire tomber sur les assaillants une grêle de pierres.

Cependant, sur terre, une force de cavalerie arrivait au grand trot; Porter, blessé une seconde fois, et plus grièvement, à la cuisse gauche, estima prudent de faire rembarquer ses hommes et de diviser ses embarcations en deux groupes qui s'éloignèrent l'un vers la droite, l'autre vers la gauche, afin de permettre aux navires américains d'achever l'opération en ouvrant le feu sur l'ennemi. Celui-ci, malgré une pluie de projectiles, n'hésita pas à sortir de son abri, et, avec un courage admirable, parvint à éteindre le feu mis par les Américains à leurs felouques et à les sauver d'un désastre.

L'affaire ne se termina qu'à la chute du jour; elle coûtait aux Américains une douzaine de tués ou blessés; quant aux pertes de l'ennemi, elles furent beaucoup plus élevées. Il est probable que si le lieutenant Porter avait pu, comme il l'avait demandé, faire son attaque de nuit avant que l'ennemi se fût préparé à la résistance, aucune des felouques n'eût échappé à la destruction.

Le commodore Morris résolut alors de faire une attaque contre les canonnières et d'essayer de les couler. Il fallait pour cela une occasion favorable; or il arriva que le 28 mai les canonnières se trouvaient postées en dehors de la rade, près des rochers et du môle.

Dans l'après-midi, la *New-York* donna ordre au *John Adams* de les attaquer. Le capitaine Rodgers s'approcha d'elles immédiatement à portée de mitraille; mais le vent était si faible que les deux autres navires américains ne purent manoeuvrer pour se placer de façon à soutenir l'attaque sans danger pour la *New-York* qui resta seule ainsi à ouvrir le feu. Les chaloupes tripolitaines se mirent aussitôt à l'abri derrière le môle, n'ayant eu à supporter que des pertes très légères, et, à la nuit tombante, le combat prit fin sans aucun résultat.

Le lendemain, le commodore, voulant précipiter les événements et espérant que cette activité de quelques jours avait suffi pour rendre le Pacha plus prudent et moins combatif, résolut d'entrer en négociations avec lui; il y réussit, grâce à l'intermédiaire du consul de Danemark, Nissen, qui lui obtint même un sauf-conduit pour se rendre à terre.

Morris eut quelques entrevues avec le premier ministre de la Régence, Si Mohammed Dghies; il offrit quatre mille dollars à titre de présent consulaire, plus la promesse de payer une somme de dix mille dollars, au bout de quatre années. Ces offres ne furent pas acceptées par le Pacha qui exigea deux cent mille dollars et une indemnité de guerre dont le montant serait fixé d'un commun accord. Ces conditions semblèrent tout à fait inadmissibles au commandant de l'escadre américaine, qui regagna son bord le 8 juin après avoir vainement essayé d'arriver à une transaction honorable pour les deux parties.

Le 10, la *New-York* et l'*Enterprise* quittèrent la station pour se rendre à Malte, afin d'y prendre le courrier. Arrivé à cette dernière place, le commodore fut averti de certains mouvements des corsaires algériens et tunisiens, qui n'attendaient qu'une occasion pour se jeter sur les navires de commerce américains. Il ordonna au lieutenant Hull de se rendre à nouveau avec l'*Enterprise* devant Tripoli, afin de recommander au capitaine Rodgers de se tenir prêt à lever le blocus et même à venir dès maintenant le rejoindre à Malte, si les circonstances le permettaient.

Le retour du schooner porta donc à trois le nombre des unités chargées du blocus, qui furent le *John Adams*, capitaine Rodgers, l'*Adams*, capitaine Campbell, et l'*Enterprise*, lieutenant Hull. Le capitaine Rodgers, étant le plus âgé, exerçait le commandement supérieur de ces forces.

Dans la soirée du 21 juin, on s'aperçut qu'il y avait un mouvement inaccoutumé dans la rade. Cela fit soupçonner, ou bien que les Tripolitains voulaient faire sortir un navire à la faveur de la nuit, ou bien qu'ils se préparaient au contraire à lui faciliter et à protéger son entrée dans le port. Le capitaine Rodgers, prévenu de cette agitation hostile, prit immédiatement les mesures nécessaires pour contrôler les approches de la rade.

En conséquence, il ordonna à l'*Adams* de se rendre à l'ouest, et à l'*Enterprise*, à l'est de la rade, tandis que lui, se tiendrait au large, face à la ville, avec le *John Adams*.

Le lendemain matin, vers sept heures, il aperçut l'*Enterprise* faisant le

signal convenu pour l'avertir de la présence de l'ennemi. Il leva l'ancre immédiatement; mais ce ne fut que vers huit heures qu'il put communiquer avec le lieutenant Hull. Celui-ci lui apprit que vers cinq heures du matin, il avait découvert un gros bâtiment tripoliteain faisant voile vers le port. Il s'était aussitôt porté à sa rencontre et, malgré son infériorité, lui avait barré la route, l'obligeant à se réfugier, dans une position défensive très favorable, il est vrai, au fond d'une baie étroite située à environ sept lieues à l'est de Tripoli. Le capitaine Rodgers se maintint en contact avec l'*Enterprise* afin de forcer l'ennemi dans sa position.

«Au même moment, dit-il dans son rapport au secrétaire de la Marine, nous aperçûmes neuf chaloupes canonnières venant à son secours en serrant de près le rivage, le long duquel s'était déployée également une force importante de cavalerie. A 8 h. 53 mn., nous trouvant par sept brasses de fond et estimant que nous étions à bonne portée de canon, nous ouvrîmes le feu auquel l'ennemi ne tarda pas à répondre. Une canonnade vigoureuse fut échangée ainsi de part et d'autre pendant quarante-cinq minutes, lorsque tout à coup les batteries de l'ennemi cessèrent de tirer.

«Dans le même instant, l'équipage tripoliteain abandonna le navire au milieu d'une confusion indescriptible; ceux des matelots qui ne trouvaient pas place dans les embarcations n'hésitèrent pas à se jeter par-dessus bord et à gagner le rivage à la nage. Nous nous trouvions alors par quatre brasses de fond à peine, et nous voyions tout autour de nous affleurer des roches à la surface de l'eau.

«Je pensai qu'il était plus prudent de ne pas avancer davantage et de stopper en mettant la proue face à la côte. J'ordonnai également au lieutenant Hull de se rapprocher de l'ennemi le plus possible, tout en ménageant sa sécurité, et d'occuper l'attention des Tripolitains postés sur le rivage, pendant que l'on mettait les embarcations à la mer pour prendre possession du navire. A dix heures moins le quart, apercevant une des embarcations ennemies qui regagnait le corsaire, je fis ouvrir à nouveau le feu sur lui, et j'eus, au bout de quelques minutes, la satisfaction de le voir abaisser ses couleurs.

«Mais, tout aussitôt, les canons de son bord furent déchargés, tant ceux pointés contre nous que ceux tournés vers la terre, et à cette décharge générale succéda une effroyable explosion qui détruisit le navire complètement. Elle fut si violente que le grand mât et le mât de misaine furent projetés à plus de cent cinquante pieds de hauteur, avec toutes leurs vergues et leurs haubans.»

Ce navire, une polacre armée de 22 canons et montée par plus de deux cents hommes d'équipage, était le plus grand croiseur de la flotte tripoliteaine; la cause de l'explosion qui le détruisit resta inconnue. On ne peut l'attribuer à l'ennemi; car aucun des Tripolitains qui avaient regagné son bord en canot ne survécut; son capitaine lui-même fut compris parmi les victimes.

En vain, le *John Adams* et l'*Enterprise* cherchèrent-ils ensuite à couper la retraite aux chaloupes canonnières. La présence de hauts-fonds les empêcha

de s'en approcher, même à portée de canon, et elles purent regagner Tripoli sans être autrement inquiétées.

Ce fut la dernière opération du blocus par l'escadre du commodore Morris. Conformément à ses ordres, le capitaine Rodgers le rejoignit à Malte le 26 juin avec ses trois unités. D'ailleurs l'agitation anti-américaine était signalée comme devenant de plus en plus inquiétante à Alger et à Tunis, et la crainte que l'empereur du Maroc, rendu furieux par la capture du *Meshouda*, déclarât la guerre aux Etats-Unis, exigeait la présence, tout au moins momentanée, des forces américaines dans la Méditerranée occidentale.

L'escadre, comprenant en plus le *Meshouda*, quitta Malte le 11 juillet à destination de Messine et de Naples. Le commodore Morris profita de son séjour dans ce dernier port pour tenter quelques négociations concernant l'amélioration des conditions faites au commerce américain; il demanda également au roi des Deux-Siciles de consentir à la location au gouvernement des Etats-Unis de quelques canonnières et galiotes à bombes, de faible tirant d'eau, pour être utilisées lors de la reprise du blocus de Tripoli; mais le roi ne put acquiescer pour le moment à cette demande, à cause, dit-il, de la tension de ses rapports avec l'Angleterre et la France, tension qui ne lui permettait pas de se priver du plus petit moyen de défense. Il promit cependant de mettre quelques-uns de ces bâtiments à la disposition des Etats-Unis, dès que l'horizon politique serait éclairci.

Sur cette assurance, Morris quitta Naples le 3 août pour arriver le 13 à Livourne, où il trouva des nouvelles plus rassurantes sur l'attitude des Régences d'Alger et de Tunis. Le *John Adams* fut alors envoyé vers le détroit de Gibraltar avec un convoi; l'*Adams* partit pour Tunis et Gibraltar, tandis que l'*Enterprise* retournait à Malte pour y prendre les dépêches. La *New-York*, ayant à son bord le commodore, ne tarda pas non plus à quitter Livourne dans la direction de l'ouest. Elle atteignit Malaga le 9 septembre.

C'est là que le 12 du même mois, le *Nautilus* remit à Morris une lettre du secrétaire de la Marine datée du 21 juin, par laquelle il était suspendu de son commandement et recevait l'ordre de rentrer aussitôt aux Etats-Unis sur l'*Adams*, en laissant au capitaine Rodgers le commandement des autres bâtiments.

Ce fut les larmes aux yeux que le commodore prit connaissance de cette lettre qui avait été rédigée en des termes excessivement durs et blessant, et il ne put maîtriser sa légitime émotion devant son état-major et l'équipage de sa frégate.

A peine arrivé aux Etats-Unis, le 21 novembre 1803, il fut mandé devant le secrétaire de la Marine, pour fournir des explications sur la manière dont il avait dirigé les opérations de son escadre dans la Méditerranée. Celles qu'il donna furent jugées insuffisantes, et il fut cité le 10 mars 1804, devant une commission d'enquête, composée du capitaine Samuel Barron, président, du capitaine Hugh. G. Campbell et d'un lieutenant, John Cassin, tous officiers plus jeunes que lui. L'exposé des motifs disait qu'«un blocus étroit et

rigoureux de Tripoli n'avait pas été pratiqué, que tous les moyens possibles de faire du tort à l'ennemi n'avaient été mis en œuvre et qu'il était nécessaire de faire une enquête sur les causes d'une telle négligence et d'un tel oubli des instructions formelles qui avaient été données».

Le 13 avril 1804, la commission rendit un arrêt par lequel elle déclarait que «le capitaine Morris n'avait pas apporté à l'exercice de ses fonctions de commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée les soins et l'activité nécessaires à l'accomplissement de l'importante mission qui lui avait été confiée, et qu'il méritait un blâme pour l'inaction des unités placées sous ses ordres et l'insuffisance des résultats acquis».

Cet arrêté fut communiqué au Président Jefferson, qui écrivit le 17 avril au secrétaire de la Marine, en insistant sur ce que le commodore Morris fût traduit devant une cour martiale. On ne sait pour quelles raisons cet avis ne fut pas suivi, et, sans que l'officier inculpé eût pu exposer sa défense, il reçut du secrétaire de la Marine, le 16 mai, la lettre suivante l'informant de sa révocation :

«J'ai l'ordre de vous transmettre la copie du rapport formulé par la Commission instituée pour faire une enquête sur la manière dont vous avez dirigé les opérations de l'escadre des Etats-Unis confiée à vos ordres dans la Méditerranée. Le résultat de cette enquête est qu'il est contraire à l'intérêt de la nation, que vous continuiez à exercer un commandement dans la Marine. Je suis chargé de vous informer que le Président a donné son approbation aux conclusions dudit rapport et que par suite il vous a révoqué de votre grade.»

Cette sentence était non seulement arbitraire et antilégale, mais encore passablement injuste. Qu'un officier autre que Morris eût fait preuve de plus d'activité et d'initiative, cela est presque probable, mais le cas du commodore Morris, officier plus apte à exécuter des ordres qu'à en donner, présentait de nombreuses circonstances atténuantes.

Ses juges ne paraissent pas s'être rendu un compte exact de l'extrême difficulté que comportaient des opérations navales aussi éloignées et avec des moyens d'action aussi peu étendus que ceux dont il pouvait disposer, malgré les soins apportés à la préparation de la croisière.

Il semble qu'on lui ait fait un grief spécial du retard qu'il apporta à commencer ses opérations contre Tripoli. Les membres de la commission d'enquête oublièrent que ce retard était en partie imputable aux avaries supportées par la *Chesapeake* pendant sa traversée de l'Atlantique, au cours de laquelle elle perdit son grand mât.

La responsabilité en incombait, tant à l'inattention de la direction des chantiers maritimes de Norfolk, qu'à la hâte précipitée avec laquelle on procéda à l'expédition de l'escadre, qui, pour ne pas perdre du temps, dût partir unité par unité. Mais où cette hâte eut les résultats les plus désastreux, ce fut dans l'organisation du service des ravitaillements. Aucun ordre précis n'avait été donné aux capitaines des vaisseaux de commerce affrétés pour

ledit service; ces derniers, se retranchant derrière leurs contrats, refusèrent continuellement d'entrer dans la Méditerranée et restèrent à Gibraltar. Si bien que l'on vit le commodore Morris obligé d'envoyer la *Chesapeake* au mois de février 1803 à Gibraltar pour y prendre de quoi renouveler les provisions totales de son escadre, qui perdit ainsi un temps précieux à Malte en attendant son retour.

Il n'y avait pourtant pas imprévoyance de sa part, puisque, pour ne pas avoir à se séparer en temps utile d'une unité, il avait auparavant chargé de ce service la *Constellation*, avant qu'elle quittât la Méditerranée pour retourner aux Etats-Unis suivant les ordres donnés par le secrétaire de la Marine. Mais à peine arrivée à Gibraltar, cette frégate avait trouvé des instructions nouvelles la rappelant directement en Amérique et trompé ainsi l'attente du commodore. La commission d'enquête dut d'ailleurs s'incliner devant les motifs invoqués par Morris pour sa défense au sujet de ce long séjour à Malte qui constituait un des principaux chefs de l'acte d'accusation.

«L'état du *John Adams*, qui avait été chercher à Gibraltar les provisions nécessaires, expliqua-t-il, exigeait que l'on procédât à son calfatage; de plus il fallait faire entre les différents équipages la distribution des vivres qu'il avait apportés. Ces opérations ne furent terminées que le 25 janvier. Or, à cette époque, les agents que nous entretenions à Tripoli nous firent savoir que les croiseurs de cette puissance étaient rentrés au port et que le Pacha faisait procéder à la mise à sec des chaloupes canonnières. Il était par conséquent inutile de faire exécuter par trois frégates un semblant de blocus d'un port qui était bloqué effectivement par les éléments».

Les autorités américaines n'avaient guère non plus tenu compte de la sévérité d'une croisière en Méditerranée, où le régime des vents, aussi variable presque en été qu'en hiver, change d'une heure à l'autre l'état de la mer. Malgré les soins minutieux apportés tant au choix des matériaux qu'à la construction des navires, il en résulta pour eux de nombreuses avaries qui nécessitèrent leur immobilisation temporaire, il est vrai, mais trop souvent renouvelée, dans les arsenaux européens voisins et, par suite, leur éloignement du théâtre des opérations.

En outre, la situation politique n'était pas faite pour faciliter la tâche du commodore. A chaque instant, il lui parvenait les nouvelles les plus contradictoires, et, le plus souvent, les plus alarmantes au sujet de l'attitude du Maroc et des Régences de Tunis et d'Alger vis-à-vis des Etats-Unis.

Le souci d'assurer la sécurité des citoyens et du commerce américain ailleurs qu'à Tripoli l'obligea à modifier de nombreuses fois ses plans et à abandonner le blocus de la cité de Youssouf Caramanli, pour rappeler les autres potentats barbaresques à des sentiments plus pacifiques. C'est ainsi qu'il dut, non seulement se séparer de quelques-uns de ses navires pour leur faire signifier la présence voisine du pavillon américain, mais aussi se rendre lui-même à Tunis et à Alger, où l'état des affaires était particulièrement peu rassurant.

Il faut joindre à cela l'obligation encombrante de convoyer les vaisseaux de commerce américains dans la Méditerranée, service qui fut rendu encore plus onéreux et plus difficile par le rappel inopiné de la *Chesapeake* et de la *Constellation*, dont le départ affaiblit considérablement l'escadre. Il fallait pourtant l'assurer d'une façon constante; car ces bâtiments voyageaient de la manière la plus imprudente, non seulement pour leurs intérêts propres, mais encore pour ceux mêmes des Etats-Unis.

Le fait avait été déjà signalé auparavant à plusieurs reprises, en particulier par Eaton et Cathcart, au secrétaire d'Etat qui avait fait rédiger des instructions spéciales à l'usage des consuls et des commandants des navires de guerre. Cathcart avait demandé que les consuls fussent autorisés, comme l'étaient ceux de la plupart des puissances étrangères, à retenir dans les ports les navires de leur nationalité, si quelque danger pour eux se faisait sentir.

De son côté, W. Eaton avait exposé en février 1802 que «la Méditerranée était couverte d'une nouvelle espèce d'aventuriers. Si ces individus, écrivait-il, n'ont aucun souci ni de leur propre sécurité, ni de l'intérêt général des Etats-Unis, le gouvernement ne doit-il pas leur interdire, par une loi, de naviguer sans convoi, afin de les empêcher de nuire par suite de leur insouciance? L'équipage du plus petit voilier de commerce américain, jeté dans les fers à Tripoli, expose nos relations avec cette Régence à subir le préjudice le plus grave».

Tous les bâtiments de commerce n'étaient pas en effet comme la *Jason*, de Boston, capitaine William G. Weld, qui, attaquée par des pirates tunisiens, non seulement les mit en déroute, mais encore leur reprit deux voiliers américains qu'ils avaient capturés auparavant.

D'ailleurs les craintes exprimées par Eaton et Cathcart ne tardèrent pas à être justifiées; successivement plusieurs bâtiments tombèrent entre les mains des corsaires barbaresques. En particulier, la libération des neuf hommes d'équipage du brick *Franklin*, de Philadelphie, capturé par les Tripolitains le 17 juin 1802, en vue du cap Palos, coûta soixante-cinq mille dollars, et encore ce résultat ne fut-il obtenu que grâce à l'intervention active du Dey d'Alger.

Si l'on envisage encore les choses à un autre point de vue, on constate d'autres faits qui auraient dû entrer en ligne de compte, pour que la disgrâce infligée au commodore Morris fût moins dure et moins sévère.

D'une part, les frégates présentaient un défaut important d'armement; elles n'étaient pas munies des pièces de canon nécessaires pour rendre un bombardement effectif. Les caronades, bien que de fort calibre, étaient insuffisantes au point de vue balistique, et le reste de l'artillerie des batteries comprenait peu ou pas du tout de pièces lançant des projectiles de plus de 80 livres. Dans la distribution et dans le choix des canons, on avait pensé à des combats sur mer, de frégate à frégate, et non à des attaques contre des murailles, des villes et des forteresses.

D'autre part, seul le schooner *Enterprise* était d'un tonnage inférieur à celui

d'une frégate et par suite seul susceptible de s'approcher quelque peu des côtes sans risquer de s'échouer. Mais pour poursuivre les chaloupes canonnières tripolitaines et s'engager dans des eaux peu profondes, c'était d'abord insuffisant au point de vue du nombre, et, de plus, ce bâtiment présentait encore un trop fort tirant d'eau. Cette infériorité vis-à-vis d'un ennemi qui se tenait toujours à proximité du rivage et, par cette tactique, limitait considérablement le rayon d'action des navires américains, avait été l'objet de rapports circonstanciés de plusieurs officiers de marine.

En particulier, le capitaine Murray qui avait à cause de cela même échoué dans l'attaque du 30 juin 1802 contre les chaloupes canonnières, lorsqu'il commandait la *Constellation*, avait fait suivre son rapport sur cet engagement des considérations suivantes :

«Il nous est impossible d'empêcher les chaloupes canonnières de sortir du port; elles sont d'une construction et d'un tonnage absolument identique à ceux de ces petites barques marchandes qui naviguent sur la Méditerranée en suivant de très près le rivage. Nous n'avons à cause d'elles qu'un moyen pratique pour assurer la sécurité de notre commerce dans cette région, c'est de convoier de port à port les navires qui feront appel à notre protection. Si nous voulons continuer à faire la guerre à ces pirates, soyez certain, Monsieur le secrétaire, qu'il sera indispensable d'augmenter le nombre de nos bricks et de nos shooners.

«Seuls les bâtiments de ce genre seront à même de se mesurer avec succès avec n'importe laquelle des unités de la flotte tripolitaine, et seuls, aussi, ils pourront poursuivre les petites barques des pirates, là où il sera impossible ou dangereux pour nos frégates de s'aventurer. Ils devront être montés par des équipages qui ne craindront pas d'aborder leurs ennemis à la rame; peu de ces canonnières sont armées de plus de huit canons et manoeuvrées par plus de quarante hommes. Dans le courant de l'hiver, il est rare que ces embarcations se hasardent en dehors du port; il est indispensable d'ajouter, que dans cette même saison, la station n'offre guère pour nous plus de sécurité».

Revenant sur le même sujet, le capitaine Murray écrivait encore le 14 août de la même année :

«Depuis le début de ma présence devant Tripoli, j'ai pu effrayer et écarter un certain nombre de navires qui essayaient de ravitailler la ville; mais je n'ai pu empêcher une grande quantité de petites barques tunisiennes d'entrer dans le port malgré moi, en ramant le long de la terre, et d'apporter ainsi à l'ennemi des renforts et des provisions de toutes sortes; je ne crois pas qu'un blocus effectué de cette manière puisse servir à quelque chose».

Deux mois après, le 15 octobre, le commodore Morris lui-même adressait au secrétaire de la Marine un rapport dans lequel il faisait ressortir la nécessité dans la Méditerranée d'une force beaucoup plus considérable que la sienne, et surtout l'adjonction de nombreux petits navires d'un faible tirant d'eau, capables de manoeuvrer dans les hauts-fonds et tout près du rivage.

On pouvait lui répondre qu'il avait été autorisé au moment de son départ des Etats-Unis à acheter en Europe de tels bâtiments. Mais, comme il le déclara assez justement, il ne pouvait que se heurter à l'indifférence des puissances, qui en outre n'étaient guère en principe disposées, en rendant un tel service à la marine américaine, à s'exposer aux représailles des Etats Barbaresques et à risquer de perdre le bénéfice d'une paix toujours chèrement achetée. La façon détournée dont le roi des Deux-Siciles éluda la demande du commodore lui donna d'ailleurs raison sur ce point.

Ainsi donc, tant au point de vue général qu'au point de vue des détails, de nombreuses erreurs avaient été commises dans l'organisation de la croisière 1802-1803. Si les résultats en furent extrêmement restreints, ce que le commodore Morris paya assez injustement de la perte de son grade, la leçon du moins porta ses fruits et plus de soins, et surtout plus de méthode, furent apportés à la préparation des opérations futures.

Déjà, dès le début de 1803, le secrétaire de la Marine, se basant sur les premiers résultats si médiocres obtenus par l'escadre de la Méditerranée, et prévoyant la nécessité de renforts appropriés, présenta au Congrès un bill qui fut approuvé le 28 février 1803. Cet acte autorisait une dépense de 96.000 dollars, qui devaient être affectés à la construction de quatre nouveaux bâtiments dessinés et armés pour les opérations de côtes et de blocus. Ce furent les bricks *Argus* et *Siren*, de 16 canons, et les shooners *Nautilus* et *Rixen*, de 12 canons, qui répondirent exactement à l'usage qu'on en demandait et rendirent ainsi dans la suite des services signalés.

CHAPITRE X

L'escadre du commodore Preble. La perte et la destruction de la frégate «Philadelphia»

Dès le départ du commodore Morris pour les Etats-Unis, le capitaine Rodgers avait pris le commandement de l'escadre ; il ne devait pas l'exercer longtemps. Il reçut en effet peu de semaines après l'ordre de regagner à son tour l'Amérique, d'où de nouvelles forces étaient déjà prêtes à partir pour la Méditerranée.

Elles comprenaient les frégates *Philadelphia*, 36 canons, capitaine William Bainbridge, et *Constitution*, 44 canons, commandée par le lieutenant Thomas Robinson Jr., et devant porter pavillon du commodore, les bricks *Siren*, 16 canons, lieutenant Charles Stewart, et *Argus*, 16 canons, lieutenant Stephen Decatur, et les shooners *Nautilus*, 12 canons, lieutenant Richard Somers, et *Rixen*, 12 canons, lieutenant John Smith. Enfin l'*Enterprise*, lieutenant Isaac Hull, restée dans la Méditerranée, devait compléter cette escadre dont le commandement fut confié au commodore Edward Preble.

Edward Preble avait alors quarante-deux ans et avait vu le service actif dans les croisières du Massachusetts, durant la guerre révolutionnaire. Suivant le portrait qu'en a tracé Fenimore Cooper, «c'était un homme d'une habileté professionnelle remarquable, austère dans ses manières, d'une discipline étroite, et capable des plus violents accès de colère. Organisateur habile et actif, il était prudent, mais résolu, dans ses opérations, et plein de ressource et d'ingéniosité ; jamais il n'échappait à une responsabilité quand il pensait que les circonstances le justifiaient de la prendre».

Le seul reproche que l'on pouvait lui adresser, c'était de ne pas connaître suffisamment les officiers qui allaient être placés sous ses ordres ; il avait été en effet tenu longtemps éloigné des Etats-Unis par une croisière qu'il fit aux Antilles sur la frégate *Essex*, à la suite de laquelle il contracta une assez grave maladie qui vint encore prolonger et augmenter ce manque de contact. Il en résulta, au début de la prise de possession de son commandement, une certaine méfiance de la part des officiers de l'escadre ; mais ce sentiment ne tarda pas à disparaître, lorsqu'ils se furent aperçus de quelles qualités de cœur et d'intelligence était doublée son apparente rudesse de caractère, et il fit place au respect, à l'estime et à la confiance.

Les instructions que lui donna Robert Smith, Secrétaire de la Marine, en date du 13 juillet 1803, ne différaient guère dans leur ensemble de celles qu'avait reçues Morris deux ans auparavant. Cependant des perfectionnements de détails avaient été apportés à l'organisation de l'escadre, à la suite des leçons infligées par l'insuccès de la croisière précédente, insuccès dont la responsabilité avait été si injustement appliquée tout entière à son chef. C'est ainsi qu'il fut décidé que Preble organiserait un

dépôt de vivres, de munitions et de provisions de toutes sortes dans un port européen à proximité de Tripoli, afin d'éviter dorénavant cette navette si longue et si préjudiciable entre Gibraltar et le centre des opérations. Il était même autorisé à s'adjoindre un navire de commerce, spécialement affrété pour le service des ravitaillements, et pouvant, au besoin, accompagner l'escadre en toute station.

Au point de vue tactique, nous ne reviendrons pas sur les motifs qui présidèrent au choix et à la construction de deux nouveaux bricks et de deux nouveaux shooners ; dans le même ordre d'idées, Preble reçut la liberté la plus grande de se procurer les petits navires à faible tirant d'eau, dont l'acquisition lui semblerait indispensable pour le succès de ses opérations contre Tripoli.

L'escadre, qui malgré ces améliorations, n'en constituait pas moins encore une force suffisante, ne partit pas d'un seul coup ; comme en 1801, les unités appareillèrent l'une après l'autre, au fur et à mesure qu'elles furent prêtes à prendre la mer. Ce fut le *Nautilus* qui quitta le premier les côtes américaines, le 30 juin ; la *Philadelphia* suivit, le 18 juillet. Le dernier départ fut celui de l'*Argus*, qui eut lieu le 8 septembre.

La *Philadelphia* parvint à Gibraltar le 24 août, après un voyage de cinq semaines ; elle y était attendue par le *Nautilus* qui y était arrivé depuis un mois. On connaît déjà l'incident du *Mirboka*, de ce corsaire marocain que l'Empereur du Maroc avait chargé de s'emparer des navires marchands américains. Bien qu'il n'y eut pas eu de déclaration formelle, ce souverain avait pris cette décision à la suite de la capture du *Meshouda* devant Tripoli, capture qui lui avait été extrêmement sensible. Le *Mirboka* en exécution de ces ordres, avait capturé le brick *Cælia* de Boston, mais il avait été lui-même découvert et saisi avec sa prise, par le capitaine Bainbridge, sur la frégate *Philadelphia*.

Ces événements obligèrent le commodore Preble, à son arrivée à Gibraltar, à s'occuper pendant quelque temps du Maroc. Une démonstration qu'il fit devant Tanger, et dont la présence fortuite de la *New-York* et du *John Adams* en route pour les Etats-Unis sous les ordres de Rodgers, accentua l'impression, suffit pour ramener le sultan à des sentiments pacifiques. Il les traduisit dans la proclamation d'amitié que nous avons citée et qui fut suivie de la confirmation du traité de 1786.

Dès qu'il eut ainsi réglé ces incidents, Preble fit le 15 octobre la déclaration formelle du blocus de Tripoli, dont le maintien avait été déjà confié à la frégate *Philadelphia* et au *Rixen*, tandis que l'*Enterprise* et le *Nautilus* étaient occupés à convoyer en Méditerranée les navires de commerce américains.

C'est le 5 octobre que la *Philadelphia* et le *Rixen* étaient partis de Malte pour se rendre devant Tripoli, où ils étaient arrivés deux jours après ; le début de leur station n'avait été marqué par aucun événement, lorsque, quinze jours après, Bainbridge fut prévenu par le capitaine d'un brick impérial, quittant Tripoli, que l'on y attendait le retour de deux croiseurs.

Le commandant américain pensa qu'il serait utile d'envoyer le *Rixen* dans les parages du cap Bon, en vue duquel les bâtiments ennemis étaient dans la nécessité de passer pour regagner leur port. De plus, la saison d'hiver approchait et il préférait savoir le schooner dans le voisinage du port de Tunis, qui pouvait lui servir de refuge en cas de besoin, plutôt que de le maintenir en vue de la côte tripolitaine, si inhospitalière en cas de gros temps.

Le *Rixen* partit donc, et Bainbridge se priva ainsi du soutien de ce bâtiment dont il allait regretter terriblement l'absence, lors de l'accident qui l'obligerait à faire, comme il l'a écrit, *a communication the most distressing of his life*, la perte de son propre navire, la frégate *Philadelphia*.

Vers la fin du mois d'octobre, des vents d'ouest avaient entraîné la frégate à une grande distance à l'est, et le lundi 31 octobre, vers neuf heures du matin, comme elle regagnait la station par une belle brise, elle aperçut, très près de terre et au vent, un vaisseau se dirigeant vers Tripoli. C'était un *blockade runner*, portant pavillon tripolitain. Bainbridge ordonna aussitôt de lui donner la chasse, et, si possible de lui couper le passage.

Vers onze heures, s'étant approché assez près du bâtiment ennemi pour l'atteindre de son artillerie, il fit ouvrir le feu sur lui ; mais à onze heures et demie, poussé vers la côte par le vent et craignant de s'échouer, il commanda de cesser la poursuite et de gagner plus de profondeur d'eau. A ce moment la sonde n'indiqua que huit brasses d'eau, puis quelques minutes après, sept, et six et demie, cependant que le vent devenait de plus en plus fort et que la vitesse du bâtiment atteignait huit noeuds.

Tout à coup un choc violent fit trembler la frégate et un même cri de détresse s'échappa de toutes les poitrines ; elle venait de heurter une roche sous-marine. Immédiatement l'ordre fut donné de quitter la barre et de brasser les vergues. Malheureusement il était trop tard ; le navire avait été poussé par le vent avec une telle force, qu'il avait pour ainsi dire escaladé le récif de son avant soulevé de six pieds, et il demeura comme fixé sur le roc.

Ce qui devait compliquer singulièrement la situation, c'est que le navire ennemi, rentré heureusement à Tripoli, donna l'éveil aux chaloupes canonnières qui sortirent du port au nombre de neuf. Bainbridge fit, à cette vue, des tentatives désespérées ; une embarcation fut mise à la mer pour examiner s'il n'y avait pas une issue quelconque à la triste position dans laquelle il se trouvait. On constata que l'eau était profonde à l'arrière et que si l'on parvenait à alléger l'avant de manière à permettre au navire de glisser par l'arrière sur l'espèce de plan incliné que présentaient les roches, la frégate avait encore une chance d'être dégagée.

Il n'y avait pas un instant à perdre ; successivement trois ancres de l'avant furent jetées à la mer ; puis ce fut le tour des pièces d'artillerie, à l'exception de quelques-unes de l'arrière, conservées pour défendre le navire contre les canonnières qui avaient commencé à ouvrir le feu contre lui. Mais la frégate ne bougea pas.

Jusqu'à ce moment, les embarcations ennemies, ignorant ce qui se passait, s'étaient tenues à une distance respectueuse, si bien que leurs décharges étaient restées sans effet; enhardies par le silence des Américains, elles se rapprochèrent. Ce que voyant, Bainbridge, tentant un dernier effort, fit couper le mât de misaine qui entraîna dans sa chute le mât de perroquet, et jeter par-dessus bord tous les objets pesants et même les provisions d'eau douce ; la *Philadelphia* resta immobile. Cependant les canonnières tripolitaines devenaient plus pressantes ; elles avaient pris une position telle que les quelques canons conservés à bord ne pouvaient être dirigés sur elles. Un renfort qui leur vint de la ville les rendit encore plus audacieuses.

Bainbridge, désespéré, voyant la situation désormais sans issue, et voulant tout au moins sauver la vie de son équipage, réunit son état-major et lui fit part de sa résolution de se rendre à l'ennemi.

Avant d'amener son pavillon, il fit détruire les livres de signaux, les armes portatives et tout ce qui avait quelque valeur. Il ordonna que l'on brisât les pompes et que l'on pratiquât des ouvertures dans la coque au-dessous de la ligne de flottaison, pour noyer les soutes et les magasins. Après avoir ainsi pendant quatre heures essayé sous le feu de l'ennemi de dégager son bâtiment, et, n'y réussissant pas, tenté au moins de le rendre inutilisable, il fit connaître vers cinq heures du soir aux Tripolitains qu'il se rendait, malgré les supplications d'un certain nombre de ses matelots qui avaient encore l'espoir d'un miracle pour sauver la frégate.

«Si la possibilité nous avait été donnée de causer des dommages à l'ennemi dans la situation où nous nous trouvions, écrit-il à Porter, jamais nous ne nous serions rendus.»

Plus tard, Bainbridge, lorsqu'il fut rendu à la liberté, passa devant une cour d'enquête. Celle-ci reconnut que les récifs sur lesquels s'était échouée la frégate ne figuraient pas sur les cartes marines, et que, de l'avis de tous les témoins, son commandant avait fait l'impossible pour la sauver. Les officiers avaient d'ailleurs exprimé leur sentiment à cet égard par la lettre suivante, qu'ils avaient spontanément adressée à leur chef, dans leur captivité, le lendemain même du désastre :

«Nous, officiers de la frégate des Etats-Unis la *Philadelphia*, placée sous vos ordres, désirant manifester notre approbation pour votre conduite lors du malheureux événement d'hier, exprimons l'avis que les cartes et les sondages faits vous autorisaient à vous approcher de la côte, comme vous l'avez fait ; nous déclarons également que, lorsque le bâtiment eut touché les récifs, tout ce que commandaient le courage et l'habileté, fut exécuté ou tenté pour le défendre et le sauver.»

Le verdict suivant fut rendu à l'unanimité :

«La Cour estime que le capitaine Bainbridge a agi avec courage et sang-froid, lors de la perte du vaisseau de la Marine des Etats-Unis, la *Philadelphia*, et qu'aucun reproche ne peut lui être adressé, à raison de cet événement.»

C'était conforme, non seulement, à l'avis de ses chefs et ses collègues, mais encore à l'opinion publique.

La joie des Tripolitains ne connut pas de bornes, lorsqu'ils virent la frégate amener ses couleurs; ils ne furent pas longs à en escalader les bastingages et à procéder à son pillage. Les officiers et les matelots, insultés et brutalisés, furent dépouillés de leurs vêtements et entassés ainsi presque nus dans les embarcations de la frégate; ils furent obligés de prendre les rames et de se conduire eux-mêmes vers le lieu de leur détention.

Bainbridge, malgré une attitude des plus dignes, fut exposé plus que tout autre aux mauvais traitements de la horde des pirates. On le frappa, on lui cracha au visage; ses épaulettes lui furent arrachées et ce fut à grand'peine qu'il put soustraire aux recherches faites sur sa personne un médaillon contenant le portrait de sa femme qu'il conserva précieusement pendant sa longue captivité.

Le sac du navire dura plusieurs heures et ce ne fut que vers dix heures du soir que les prisonniers parvinrent à Tripoli. Les officiers seuls furent autorisés à débarquer à même le quai; les hommes d'équipage durent se mettre à l'eau pour franchir l'espace qui séparait leurs embarcations de la terre ferme. Puis, réunis tous en un seul groupe, ils furent conduits devant le Pacha qui, voulant donner à une victoire aussi inattendue tout l'éclat possible, les reçut dans la grande salle de son palais, brillamment éclairée pour la circonstance.

L'entrevue fut des plus cérémonieuses; par l'intermédiaire de son premier ministre, Mohammed Dghies, qui parlait le français, le Pacha put poser de nombreuses questions à Bainbridge et à ses officiers sur la *Philadelphia* et sur l'Amérique. Puis il les congédia courtoisement.

Les officiers furent conduits dans l'ancienne demeure du consul, qui devait désormais leur servir de lieu d'internement, tandis que les hommes d'équipage, moins privilégiés, passèrent la nuit sur une terrasse du château, où ils souffrirent jusqu'au lendemain du froid et de la faim. Au lever du jour, on leur distribua quelques vêtements et un peu de nourriture et on les conduisit dans un local à usage de magasin qui fut leur prison pendant quelques mois, au bout desquels il leur fut donné une demeure plus spacieuse et plus saine.

Mohammed Dghies, le premier ministre, était un esprit distingué et lettré; il apporta dans ses relations avec les officiers prisonniers le plus de mansuétude compatible avec les instructions de son souverain. Ce fut lui qui mit en rapport Bainbridge avec le consul de Danemark, Nissen, qui avait déjà, l'année précédente servi d'intermédiaire au commodore Morris lors de ses négociations avec la Régence.

Grâce à lui, Bainbridge put se procurer des livres qui leur permirent à lui et à ses officiers, d'occuper un peu leur captivité; il fut même autorisé à créer une sorte d'école, où des conférences et des cours étaient faits, sous sa direction et celle du lieutenant Porter, aux jeunes midshipmen de la frégate. Une liberté assez grande était laissée aux prisonniers à l'intérieur de leur demeure: ils étaient, pendant la plus grande partie de la journée, réunis

sur la terrasse, dans l'espoir commun de voir bientôt apparaître à l'horizon les navires libérateurs.

Cependant cette dernière autorisation leur fut brusquement retirée, et ils restèrent vingt-quatre heures sans qu'on leur donnât la moindre nourriture. Des Tripolitains, furieux de la douceur relative de leur captivité, avaient fait parvenir au Sultan un soi-disant rapport sur les mauvais traitements qu'avaient infligés les Américains aux prisonniers du *Meshouda*. En vain Bainbridge, mis au courant de cette manœuvre envoya-t-il une protestation formelle contre une pareille calomnie, le Pacha donna des ordres pour que l'on appliquât aux captifs un régime plus sévère. On commença d'abord par les confiner dans un réduit sans lumière et sans air, et ce ne fut que grâce à l'intervention de Mohammed Dghies et de Nissen, qu'au bout de quelques jours on consentit à leur rendre leur premier local.

Cependant, petit à petit, la surveillance dont ils étaient l'objet devint moins étroite. Le Pacha s'était pris de sympathie pour l'un des médecins de la frégate, le docteur Jonathan Cowdery, qui obtint de soigner ses compatriotes malades et prit insensiblement une certaine influence sur l'esprit de Youssouf Caramanli. Le capitaine Bainbridge obtint même la permission de correspondre avec le commodore Preble pour lui demander des secours en espèces et en effets d'habillement ; il en profita pour joindre à ses demandes des lettres écrites avec de l'encre sympathique, grâce auxquelles il put mettre son chef au courant des événements susceptibles d'intéresser les mouvements de l'escadre américaine et discuter avec lui plusieurs projets d'évasion.

Le jour de Noël, Preble put faire parvenir à ses malheureux compatriotes de quoi fêter convenablement *Christmas*. Le consul Nissen tint lui aussi à contribuer à apporter un peu de joie et de réconfort parmi les prisonniers dans la célébration de cette fête qui réunit à la même table officiers et matelots ; il n'y manqua même pas du vin. Il en fut de même pour le jour de l'an. Cette attitude si charitable et si amicale du consul lui valut les remerciements du Congrès, et ceux dont il avait secouru l'infortune lui offrirent, une fois libres, en souvenir de son infatigable dévouement un magnifique vase en argent massif.

Quant à la frégate *Philadelphia*, elle s'était échouée le 31 octobre ; dès le 1^{er} novembre, les Tripolitains se mirent à l'œuvre pour la renflouer. Leurs premières tentatives ne furent pas couronnées de succès. Mais, pendant la journée du 2, le vent de nord-ouest souffla en force et, grossissant les vagues, poussa le navire par bâbord et fit tourner sa poupe qui se trouva remise en partie à flot. Une armée de travailleurs fit le reste ; une fois la frégate complètement dégagée, ils parvinrent même à recueillir tout ce qui avait été jeté par dessus bord, compas, armes, ancres, pièces d'artillerie, etc. Dans le désarroi qui avait précédé la reddition, les hommes d'équipage chargés d'ouvrir des voies d'eau et de noyer les soutes avaient pratiqué des ouvertures insuffisantes ; si bien qu'avec peu d'ouvrage, celles-ci purent être

bouchées et une grande partie de la poudre et des munitions tomba intacte entre les mains de l'ennemi.

Le 5, la frégate put être amenée dans la rade où elle finit d'être réparée et fut armée à nouveau de son artillerie. Ce fut ensuite au milieu de l'enthousiasme de toute une ville qu'on l'amarra près du château du Pacha; les cris de joie des Tripolitains apportèrent ce jour-là plus de consternation et d'amertume dans le cœur des prisonniers américains.

Le 19 novembre, Bainbridge avait pu faire parvenir une lettre au lieutenant Smith, commandant le *Rixen* qui se trouvait à Naples; il le pria de se rendre à Gibraltar pour faire part du désastre au commodore Preble. Se conformant à ce désir, le lieutenant Smith était immédiatement parti; mais, surpris par une violente tempête qui mit son bâtiment plusieurs fois en péril, il dut s'empresse de se rendre à Syracuse pour se mettre à l'abri et y attendre un temps meilleur.

Preble n'apprit le malheureux événement que d'une façon toute fortuite. Ayant quitté Gibraltar le 13 novembre, après avoir confirmé à toutes les puissances européennes le blocus de Tripoli, il s'est rendu à Alger pour y installer, le 19, le nouveau consul des Etats-Unis, Tobias Lear, en remplacement de Leander Cathcart. Le 24, à neuf heures du matin, il rencontra, en vue des côtes de Sardaigne, le croiseur britannique *Amazone*, avec lequel il échangea des saluts et dont le capitaine lui annonça alors, en termes laconiques, la perte de la frégate *Philadelphia*. Il ne devait avoir des détails sur l'affaire que trois jours après par une lettre de Bainbridge qu'il trouva à son arrivée à Malte.

Ainsi qu'il l'écrivit, «la nouvelle le remplit de détresse au delà de toute expression». Cette catastrophe en effet non seulement privait son escadre d'une de ses meilleures unités et d'un de ses officiers les plus distingués; mais encore, par la capture de trois cents officiers et matelots, elle allait causer des complications de rançons et augmenter d'une façon considérable la difficulté d'obtenir une paix acceptable pour les Etats-Unis. Mais Preble n'était pas un homme à se décourager ou à perdre son sang-froid; il devait au contraire, en une circonstance qui affaiblissait tous ses moyens d'action, justifier toutes les espérances qu'on avait mises en lui.

Sans perdre de temps, son premier soin fut d'entrer sur-le-champ en correspondance avec William Bainbridge. Loin de faire sentir à cet officier le moindre blâme au sujet de la perte de son navire, il s'efforça au contraire de soutenir et de remonter son courage, témoin la lettre amicale qu'il lui adressa de Malte le 19 décembre

«Le zèle patriotique dont vous êtes animé a occasionné la perte d'une frégate, et, pour un certain temps, celle heureusement momentanée d'un chef valeureux et d'un équipage tout aussi valeureux. Je ne doute pas un seul instant que vous n'ayez fait tout ce qui était humainement possible de faire pour sauver votre navire et vous tirer de la situation inextricable où vous vous êtes trouvé.

«Vous pouvez être assuré d'avoir en moi un ami qui ne reculera devant aucun sacrifice pour votre salut; et en même temps vous pouvez me demander les sommes nécessaires pour vous procurer à vous, ainsi qu'à vos officiers et matelots, tout ce dont vous aurez besoin pour adoucir la dureté de votre captivité...

«Que Dieu vous garde, et puissiez-vous vous bien porter et vivre pour profiter à nouveau des sourires de cette inconstante déesse qu'est la Fortune.»

Dans la même lettre, Preble informait Bainbridge qu'il avait fait de Syracuse son point de concentration et de ravitaillement, et que seul le mauvais temps l'avait empêché de se présenter de suite devant Tripoli; il lui faisait part également de l'impression de tristesse causée partout par la perte de la frégate et plus particulièrement auprès du Premier Consul qui lui avait transmis tous ses vœux pour la victoire prochaine.

Puis, il régla rapidement plusieurs questions pendantes comme, par exemple, celle du ravitaillement de ses vaisseaux, rendu fort difficile par suite des hostilités entre la France et l'Angleterre, et celle des nombreuses désertions dont une partie de ses équipages se rendait coupable. Ils comprenaient en effet un assez grand nombre de matelots d'origine étrangère, et plus spécialement anglaise, qui se réclamaient de leur nationalité première dès qu'ils parvenaient à abandonner leur bord. L'intervention amicale de l'amiral Nelson vint mettre fin à cet état de choses, qui avait donné lieu à beaucoup d'abus, par suite de la complicité plus ou moins volontaire des autorités anglaises vis-à-vis de leurs compatriotes déserteurs.

Enfin, après avoir envoyé le *Nautilus* à Gibraltar avec des dépêches destinées au Secrétaire de la Marine pour le mettre au courant des derniers événements, et chargé le *Rixen* d'un convoi, il se porta avec l'*Enterprise* devant Tripoli. Il n'y était pas plus tôt arrivé que le 23 décembre, le schooner capturait une caïche portant le nom de *Mastico* qui se rendait à Constantinople, sans passeport, sous pavillon ottoman, avec soixante-dix passagers.

C'était une ancienne canonnière française, qui était armée de plusieurs canons et avait servi en Egypte. Le maître d'équipage s'efforça de prouver, en raison de sa propre origine et de celle de la majorité de ses hommes, la nationalité turque de son bâtiment. Mais ce fut en vain; car malheureusement pour lui se trouvait auprès de Preble, à bord de la *Constitution*, un docteur italien qui avait assisté de Tripoli même à la prise de possession de la *Philadelphia*. Il reconnut parmi les passagers un certain nombre d'officiers tripolitains d'un grade élevé qui essayèrent, sans succès, de déguiser leur identité, et, dans la personne même du maître d'équipage, un de ceux qui avaient mis le plus d'entrain à escalader le bord de la frégate échouée et à procéder à son pillage.

Malgré les protestations de l'officier soi-disant turc, qui menaçait Preble des représailles du Sultan sous prétexte qu'il portait au Capitan-Pacha un certain nombre d'esclaves et de présents, le commodore fit passer tout ce monde à bord de la *Constitution* et chargea l'*Enterprise* d'emmener la caïche à Syracuse, où elle fut incorporée à l'escadre américaine sous le nom d'*Intrepid*. Les

renseignements qu'il recueillit plus tard lui confirmèrent en tous points ceux fournis par le docteur italien, et lui apprirent qu'indépendamment de ceux qui la montaient au moment de sa capture, elle avait pris part, elle aussi, à l'attaque de la frégate sous pavillon tripolitein.

Preble continua à observer Tripoli jusqu'au 30, date à laquelle une violente tempête de Nord-Est le força à se réfugier à Syracuse. Arrivé dans ce dernier port, il s'empessa d'écrire à Bainbridge pour lui donner la raison de son départ subit, lui annoncer la prise du *Mastico* et l'avertir de son prochain retour; puis, quittant la *Constitution* au commencement de janvier, il monta à bord du *Rixen* pour se rendre à Malte où l'attendaient des dépêches importantes; il y rencontra l'accueil le plus sympathique de la part de toutes les autorités de l'île qui se mirent à son entière disposition pour lui faciliter sa tâche.

Parmi les dépêches se trouvaient quelques lettres de Bainbridge, que l'agent consulaire américain, personnage plutôt incapable, avait omis de lui faire parvenir en leur temps, et où le capitaine de la *Philadelphia* lui demandait plusieurs secours. Grâce à un Anglais de Malte, un certain William Higgins, qui d'ailleurs fut désigné à Bainbridge comme devant être dans la suite l'intermédiaire officieux des Etats-Unis, grâce aussi au consul britannique de Tripoli, B. Mac Donough, ce retard put être réparé et satisfaction fut donnée aux américains prisonniers.

A la même époque se trouvait à Malte un représentant du Pacha de Tripoli; Preble jugea utile de profiter de sa présence pour entamer de nouveaux pourparlers. Il les signala dans une lettre adressée à ce sujet le 3 janvier 1804 au Secrétaire de la Marine.

Il pensa tout d'abord tomber d'accord avec les Tripolitains sur les conditions suivantes: la paix devait être signée sans indemnité de la part des Américains, le Pacha se contentant d'un présent en espèces à l'occasion de la réinstallation du consul; soixante des trois cents prisonniers américains seraient échangés contre les soixante Tripolitains qui se trouvaient entre les mains de Preble, et les deux cent quarante autres seraient mis en liberté moyennant une rançon de quatre cents dollars par tête; enfin la frégate *Philadelphia* serait restituée contre un schooner.

Ces propositions étaient intéressantes; mais le représentant du Pacha tarda tant à en obtenir confirmation par son souverain, que Preble, changeant d'attitude et craignant que l'on voulût endormir son activité, résolut de brusquer les événements, en mettant à exécution un plan qu'il mûrissait depuis quelque temps, la destruction de la *Philadelphia*.

On a beaucoup discuté aux Etats-Unis sur le point de savoir à qui il fallait attribuer la paternité d'un projet aussi audacieux. Il est à peu près certain que l'idée en vint en même temps à de nombreux officiers de l'escadre pour qui la présence de la frégate dans le port de Tripoli constituait l'injure la plus sanglante infligée à la marine des Etats-Unis, et la pensée commune d'une revanche éclatante les avait tout naturellement conduits à envisager et à

discuter les moyens d'enlever à l'ennemi, ou tout au moins de détruire ce trophée qui faisait son orgueil et sa joie.

La correspondance de Preble et de Bainbridge établit que, dès que ce dernier eut la facilité de communiquer secrètement avec son chef, il s'empressa de lui faire entrevoir la possibilité du succès dans une pareille entreprise. Le 5 décembre 1803, Bainbridge écrivit à Preble qu'en envoyant à Tripoli un navire de commerce, au bord duquel seraient cachés des hommes en armes et qui, une fois dans le port, accosterait directement la frégate, la destruction de cette dernière serait chose facile.

Dans ses lettres du 18 janvier et du 15 février 1804, il revint sur ce projet, en fournissant sur la situation de la *Philadelphia*, son équipage tripolitain, les conditions de son accès, tous les renseignements qu'il avait pu se procurer; il adjurait son chef de suivre ses conseils, mais insistait pour que l'on ne cherchât pas à sortir la frégate du port, chose qu'il considérait comme absolument impossible. Ce n'était pas l'avis de deux officiers plus jeunes et par conséquent plus ardents, Stephen Decatur et Stewart, qui s'étaient offerts pour exécuter l'opération.

Preble, de son côté, ne semble pas avoir attendu les indications de Bainbridge pour avoir, lui aussi, pensé à la destruction de la frégate. C'est ainsi que le 10 décembre 1803 il faisait, dans une lettre au Secrétaire de la Marine, l'exposé d'un projet à peu près identique à celui de Bainbridge, dont la communication du 5 décembre ne devait lui parvenir que vers le 15. Aussi, déjà convaincu par lui-même de la possibilité de la réussite, il n'avait pas tardé à étudier de la façon la plus approfondie les conditions les plus propres à l'assurer, et, une fois son plan nettement établi, il n'eut plus que l'embaras du choix de l'officier qui serait chargé de l'exécuter.

Il le porta sur Stephen Decatur, qui se trouvait être le premier en date pour s'être proposé au commodore, et, afin de ne pas mécontenter Stewart, un de ceux qui avaient apporté la collaboration la plus active à la mise au point de son plan d'attaque, il le chargea d'accompagner Decatur à Tripoli avec le *Siren* afin de lui prêter main forte en cas de besoin et surtout afin de protéger sa retraite. La capture du *Mastico* devenu l'*Intrepid* vint fournir la solution d'un des éléments de la question.

Il était en effet nécessaire d'employer, pour pénétrer dans la rade, un bâtiment qui, par sa forme et son gréement, n'éveillât pas les soupçons de l'ennemi; la caïche, avec sa voile latine, se trouva être toute indiquée pour cela et ce fut elle qui fut mise à la disposition de Stephen Decatur.

Le choix de ce dernier était particulièrement heureux. Né dans le Maryland en 1779, il avait débuté dans la marine en 1798 et n'avait pas tardé à devenir un des officiers les plus populaires parmi les équipages. Son audace, son sang-froid, son caractère primesautier, son physique agréable et robuste, son élégance, tout avait contribué à le mettre rapidement en vue. C'était un duelliste remarquable, et jamais il ne laissait échapper une occasion de le montrer. C'est ainsi qu'étant lieutenant sur l'*Essex*, il blessa grièvement un

officier espagnol qui s'était permis quelques remarques insolentes sur la marine américaine, lors de la visite que fit cette frégate à Barcelone en octobre 1802. L'année suivante, au mois de février, il faillit se battre encore en duel à Malte pendant le séjour de la *Constitution* et ce, dans les circonstances suivantes.

Le midshipman, Joseph Bainbridge, de la *New-York*, l'un des frères de William Bainbridge, avait administré à la suite d'une insulte une sérieuse correction au secrétaire de Sir Alexander Ball, Gouverneur de Malte. Il y eut échange de témoins. Joseph Bainbridge ne s'était jamais battu, tandis que son adversaire avait déjà eu plusieurs rencontres. Ce que voyant, Stephen Decatur insista pour servir de second à son camarade, et, choisissant le pistolet comme arme de combat, demanda que l'échange des balles se fit à quatre yards et non à dix pas suivant la coutume.

Le témoin de l'Anglais ne voulut tenir aucun compte de l'inexpérience du tout jeune midshipman américain et exigea le maintien de la distance habituelle. Stephen Decatur proposa alors de prendre la place de son camarade et de se battre à dix pas. Cette proposition fut écartée; mais finalement on tomba d'accord sur les premières conditions. Deux balles furent échangées sans résultat. L'Anglais exigea que le duel continuât; à la deuxième décharge, il tomba raide mort, atteint en pleine poitrine.

Le gouverneur, saisi de l'affaire, demanda que Decatur et Bainbridge fussent livrés à la justice civile: heureusement pour les deux officiers la *Constitution* quitta Malte presque aussitôt. Cependant le commodore Morris ne voulut pas que l'incident restât sans sanction, et c'est pourquoi les coupables furent renvoyés au mois d'avril aux Etats-Unis sur la *Chesapeake* qui y retournait.

L'abus des combats singuliers dans la marine américaine à cette époque devait être fatale, non seulement à l'un des beaux-frères de Decatur, le capitaine Mac-Knight de l'infanterie de marine, qui fut blessé mortellement par un lieutenant de la *Constellation*, mais aussi à Decatur lui-même qui trouva une fin tragique et prématurée en 1820 en se battant en duel avec son collègue, le commodore Barron.

Cependant Preble attendit quelque temps avant de donner le signal du départ. Il voulut s'assurer auparavant que les renseignements sur la situation exacte de la *Philadelphia*, la force et la disposition des batteries et canonnières tripolitaines, renseignements qui avaient servi de base à son projet, n'avaient pas changé. C'est à Syracuse qu'il reçut les réponses aux questions qu'il avait adressées à Bainbridge à ce sujet, et c'est de ce port qu'il data, le 31 janvier 1804, ses instructions définitives à Decatur :

«Conformément aux ordres ci-inclus, vous vous rendrez à Tripoli, accompagné de la *Siren*, lieutenant Stewart. Après avoir pénétré dans le port, vous aborderez la frégate *Philadelphia* et vous y mettrez le feu. Puis vous battrez en retraite avec l'*Intrepid*, à moins que vous puissiez vous servir de

ce bâtiment pour détruire les navires ennemis qui se trouveront dans la rade, en le transformant en brûlot.

«Vous emporterez les munitions et les accessoires nécessaires pour pouvoir faire usage des canons de 18 livres placés sur la frégate et utiliser ceux-ci en vue de la destruction de la flotte tripolitaine et du château du Pacha : mais ce, à la condition expresse que vous ne vous exposerez pas à des dangers trop grands.

«Vous ferez également des provisions suffisantes de combustibles pour incendier les bâtiments ennemis.

«La destruction de la *Philadelphia* constitue une opération de la plus haute importance, pour le succès de laquelle je compte sur votre intrépidité et votre esprit d'entreprise. Le lieutenant Stewart vous aidera avec les embarcations de la *Siren* et couvrira votre retraite avec ce bâtiment. Je vous recommande particulièrement de vous assurer d'une façon absolue que le feu a bien été mis dans les batteries, les postes d'équipage, les magasins de l'avant, etc. Lorsque vous aurez constaté que l'incendie s'est propagé partout, vous ferez pointer deux pièces de 18 livres chargées à boulets sur la grande écouteille et briser ses panneaux par les projectiles.»

Le 3 février, dans la matinée, le lieutenant Stephen Decatur réunit l'équipage de l'*Enterprise*, lui exposa l'opération qui allait être tentée et demanda quels étaient ceux qui voulaient l'accompagner. Tous, officiers et matelots, s'offrirent sans exception.

L'équipage de l'*Intrepid* fut ainsi rapidement constitué : quatre officiers, les lieutenants James Lawrence, Joseph Bainbridge, Jonathan Thorn et le chirurgien Lewis Heermann, le midshipman Thomas Macdonough, ainsi que soixante-deux hommes, furent d'abord choisis. Puis on leur adjoignit les midshipmen Ralph Izard, John Rowe, Charles Morris, Alexander Laws et John Davis, tous de la *Constellation* ; enfin un Sicilien nommé Salvadore Catalano, qui connaissait à fond la rade de Tripoli, accepta de servir de pilote. L'après-midi fut consacrée à mettre sur la caiche les approvisionnements et combustibles nécessaires et le soir même le petit voilier partait, escorté par la *Siren*.

C'était beaucoup de monde pour un petit bâtiment de 40 à 50 tonneaux. Il n'y avait qu'une seule cabine où Stephen Decatur, trois lieutenants et le médecin parvinrent avec peine à se loger. On établit avec beaucoup de difficulté une sorte de plancher soutenu par les barils d'eau douce, et sur lequel à tour de rôle venaient se reposer par groupe les autres officiers, qui devaient ramper pour arriver à s'y coucher, sous peine de se heurter la tête contre les charpentes. Les hommes d'équipage étaient encore plus mal installés, et le peu de place restant disponible suffisait tout juste pour les manœuvres de la voilure.

Pour comble de mauvaise chance, on s'aperçut que la viande salée qui avait été embarquée était corrompue, et la vermine laissée à bord par les esclaves

tripolitains de l'ex-*Mastico*, vint ajouter un désagrément de plus à un séjour déjà si peu confortable.

Cependant le temps était beau, et les deux bâtiments arrivèrent en vue de Tripoli dans l'après-midi du 9. Afin d'éviter les soupçons, la *Siren* ralentit sa marche et laissa prendre une grande avance sur elle à l'*Intrepid*. Celui-ci attendit que l'obscurité fût venue pour se rapprocher de la côte et se mit à l'ancre à environ un mille de la ville. La *Siren* mouilla à son tour, mais un peu plus au large, et en déguisant ses couleurs.

La nuit tomba, sombre et lugubre, sans une étoile au ciel; c'était une circonstance des plus favorables et Decatur résolut d'en profiter pour tenter l'attaque. Mais, subitement, le vent changea et le pilote jugea qu'il serait imprudent de s'aventurer dans les rochers. Malgré cela, il consentit à se rendre en reconnaissance avec le midshipman Morris, dans une embarcation dont les rames furent soigneusement enveloppées afin d'éviter le moindre bruit susceptible d'éveiller l'attention de l'ennemi; il revint bientôt, après avoir constaté que, suivant ses prévisions, la mer se brisait avec violence contre l'entrée de la rade.

Les vagues d'ailleurs ne tardèrent pas à devenir si fortes, que le canot fut brisé pendant qu'on le hissait à bord, et que le câble de l'ancre de l'*Intrepid* se rompit tandis qu'on essayait de la lever pour gagner le large.

La *Siren*, de son côté, eut fort à faire également pour lutter contre la mer. C'est en vain que, pendant plusieurs heures, l'équipage essaya de dégager son ancre, par suite du roulis, les plats-bords étaient complètement submergés et d'énormes paquets de mer balayaient à chaque instant le pont du navire, l'un d'eux fut si violent qu'il renversa les hommes attelés au cabestan. Celui-ci se déroula alors brusquement et ses barres atteignirent plusieurs matelots et le lieutenant Stewart lui-même, qui fut assez fortement contusionné. Cependant le jour allait venir et il importait avant tout de ne pas être découvert; aussi Stewart se décida-t-il à sacrifier son ancre dont il fit couper le câble à hauteur des écubiers.

La bourrasque avait été si soudaine que les deux vaisseaux n'avaient pu communiquer de toute la nuit: ils se rejoignirent au matin et gagnèrent la haute mer sans être aperçus de Tripoli. C'est en vain que pendant six jours ils attendirent au large que le temps se calmât un peu; l'ouragan ne cessa pas et, les chassant vers l'est, les obligea à aller chercher un abri dans une petite baie de la grande Syrte.

Le 6, la tempête diminua et ils purent reconnaître leur position; puis ils appareillèrent et le lendemain dans l'après-midi se retrouvèrent de nouveau à hauteur et en vue de Tripoli. Le temps était devenu superbe et le vent léger; une seule chose était à craindre, c'est que celui-ci poussât trop rapidement les deux bâtiments vers la ville et les désignât ainsi à l'attention et à la méfiance des Tripolitains. Pour éviter ce danger, les Américains jetèrent à la mer des grappins qui en labourant le fond diminuèrent suffisamment la vitesse. Puis, renouvelant leur précédente tactique, l'*Intrepid* et la *Siren* se

séparèrent, le premier se donnant l'allure d'un bateau marchand.

A la nuit tombante, le vent ayant légèrement faibli, Decatur estima plus prudent de relever les grappins afin d'avoir la certitude de pouvoir atteindre la frégate et se porta avec sa caiche à l'entrée occidentale de la rade. Il avait au dernier moment reçu en renfort un canot monté par neuf hommes sous les ordres du midshipman Anderson, que lui avait envoyé Stewart dans la crainte que l'ennemi, ayant aperçu les Américains eût augmenté la garnison de la frégate.

Bien que le temps fût demeuré très beau, il y avait à l'entrée occidentale encore un peu de houle qui rendait son accès, non pas impossible, mais tout au moins suffisamment difficile pour qu'il fût préférable de passer par l'entrée orientale ; c'est ce que comprit Decatur qui s'y porta immédiatement.

Durant ce trajet, il donna ses instructions et fit ses dernières recommandations aux quatre-vingt-deux officiers et matelots qui composaient la petite troupe d'assaillants. On ne devait faire usage des armes à feu qu'à la dernière extrémité. Les ordres comportaient de s'emparer d'abord du faux-pont, ensuite du pont de la frégate, puis de se diviser de la façon suivante pour la mettre en feu et surveiller l'opération.

D'une part, tandis que Stephen Decatur occuperait le deuxième pont avec les midshipmen Izard et Rowe et quinze hommes, les lieutenants Lawrence, Law et Macdonough et dix hommes devaient se rendre dans les soutes de l'avant, le lieutenant Bainbridge, le midshipman Davis et dix hommes dans le carré des officiers et la salle de timonerie, le midshipman Morris et huit hommes dans le poste des matelots et les soutes de l'arrière.

D'autre part, le lieutenant Thorn, le docteur Heermann et quatorze matelots demeureraient sur la caiche, et le midshipman Anderson, dans le canot de la *Siren* empêcherait si possible l'ennemi de s'enfuir, soit en se servant des embarcations de la *Philadelphia*, soit en essayant de gagner les quais à la nage. Le mot d'ordre était «*Philadelphia*».

Cependant la caiche s'était engagée dans l'entrée orientale ; la surface de l'eau reflétait la lune qui se levait et qui, n'étant qu'à son premier quartier, donnait juste la clarté suffisante pour permettre au pilote de diriger le voilier. Il était alors 9 heures et demie ; Decatur, estimant se trouver dans les circonstances les plus favorables, se décida à tenter immédiatement l'opération sans attendre les autres canots et la *Siren* auxquels il avait donné rendez-vous pour dix heures du soir. Il donna ordre à tout son monde de s'étendre et de se dissimuler sur le pont, à l'exception de six hommes vêtus de costumes maltais, du pilote Catalano, debout à la barre, et de lui-même.

Trouvant que la vitesse de son bâtiment était encore trop grande, et voulant la réduire sans diminuer la voile afin d'éviter un changement d'agrès qui eût pu révéler trop tôt sa présence, il fit mettre des baquets et autres objets en avant du bateau pour retarder sa marche.

Vers 10 heures, le vent tomba tout à fait et l'*Intrepid* ne fila plus que deux nœuds. Quelques moments après, se dessina la silhouette de la frégate, où

tout était plongé dans le silence le plus profond. Decatur ordonna alors au quartier-maître qui tenait le gouvernail de se diriger vers l'avant de la frégate afin d'éviter d'offrir, en cas de surprise le flanc au feu de ses canons. Près d'elle se trouvaient deux ou trois croiseurs et quelques galères, tous bâtiments bien armés et montés par des équipages assez nombreux; quant aux chaloupes-canonnières, elles avaient été mises à sec pour l'hiver.

À l'instant où il s'approchait de la frégate, l'*Intrepid* fût hélé par un homme de veille. Le pilote Catalano répondit que le voilier avait perdu ses ancres pendant la dernière tempête et qu'il demandait à s'amarrer le long de la frégate. Sur une nouvelle question du Tripolitain, il donna comme nom du bâtiment celui du *Transfer*, petit caboteur acheté récemment à Malte par des négociants de l'endroit et qu'il savait être attendu incessamment ici. L'homme ne sembla pas être cependant tout à fait rassuré; car il insista pour connaître le contenu de la cargaison; Catalano lui répondit suivant les indications que lui soufflait Decatur. Pendant ce dialogue, l'*Intrepid* s'approchait et touchait presque l'avant de la *Philadelphia*, quand, tout à coup, il fut porté en arrière de la frégate par le vent qui brusquement était tourné au sud.

Il y eut alors un moment d'anxiété; le bâtiment, qui dérivait toujours, bien que l'on cherchât à le mettre en travers pour faire enfler de nouveau la voile, se trouva bientôt porté sous le canon de la frégate.

Heureusement aucun soupçon ne fut éveillé chez les Tripolitains, qui au contraire détachèrent une embarcation de la frégate pour porter une amarre à la caïche. Celle-ci se trouva aussitôt amarrée le long de la *Philadelphia*. Cette opération était à peine terminée que le cri «Americanos!» retentit à bord de la frégate. Decatur, se voyant découvert, y répondit par le cri de: «A l'abordage!». En un clin d'œil les Américains eurent escaladé les bastingages, à l'exception de quelques-uns qui, suivant l'exemple du *midshipman Laws*, trouvèrent plus pratique de pénétrer par les sabords des canons.

Les Tripolitains, surpris et trompés par l'obscurité, s'enfuirent pêle-mêle, la plupart sautant à la mer dans leur frayeur. En deux minutes le pont et l'entrepont furent balayés; dans le bas quelques soldats ennemis tentèrent de résister; mais leurs efforts furent brisés par les Américains, qui, ne voulant pas s'embarasser de prisonniers, les précipitèrent par-dessus bord, sans qu'aucun coup de feu n'eût été tiré.

Le même entrain, la même discipline, la même rapidité d'exécution présidèrent à la seconde partie de l'opération, l'incendie de la frégate. Ainsi qu'à une manœuvre, chaque homme se rendit au poste qui lui avait été assigné, plaçant les combustibles aux endroits voulus. Les bois du navire étaient devenus si secs qu'ils s'enflammèrent comme du pin; puis chacun effectua sa retraite en bon ordre. Seul, Morris, qui se trouvait dans l'entrepont, fut mis un peu en retard par suite du temps que l'on avait mis à lui procurer ce qui lui était nécessaire. Malgré une fumée intense et les flammes qui dévoraient déjà le pont, il ne quitta sa place que lorsqu'il se fut assuré que le feu était bien mis, là où on l'avait chargé de le mettre.

Bientôt les Américains furent chassés par l'incendie et regagnèrent l'*Intrepid*. Il s'était écoulé à peine vingt-cinq minutes depuis l'abordage. A ce moment le petit voilier courut un grand risque ; on avait omis de le munir de haches et il n'y avait à bord que des sabres pour couper les cordes et les amarres qui l'attachaient à la frégate.

Déjà les flammes sortaient par les sabords et léchaient les flancs de l'*Intrepid* ; elles menaçaient de mettre le feu à une grosse quantité de combustibles couverts par une simple bâche, que l'on avait accumulés sur le pont pour transformer en cas de besoin le bâtiment en brûlot.

Enfin, après des efforts désespérés, on parvint à détacher la caiche et les Américains purent s'éloigner à force de rames. Jusque-là, fidèles à la consigne, ils étaient restés silencieux ; mais dès qu'ils se crurent hors d'atteinte, ils poussèrent un triple hurrah de victoire.

Les Tripolitains comprirent alors ce qui s'était passé ; toutes les batteries de terre et les croiseurs tonnèrent à la fois. Mais le danger venait moins de ces pièces, dont les servants ne pouvaient tirer qu'au hasard, que des canons chargés de la frégate, qui, commandant toute la largeur de la passe, commençaient à faire feu d'eux-mêmes sous l'influence de l'incendie. Cependant, l'équipage, hypnotisé pour ainsi dire par la grandeur du spectacle, dut être invité à plusieurs reprises à donner un peu plus d'attention et d'activité à la manœuvre des rames. Un boulet, qui vint traverser la petite voile du haut, les rappela, mieux que tout autre avertissement, au sentiment de la réalité, et, bientôt, sous les efforts de seize vigoureux rameurs, l'*Intrepid* put gagner la sortie de la rade.

A ce moment celle-ci présentait un aspect féérique ; la ville, éclairée violemment par les colonnes de feu qui sortaient de la frégate, semblait être elle-même embrasée. L'espace était sillonné par les traînées lumineuses laissées par les bombes et les obus. Le tumulte était dominé par les violentes détonations provenant des batteries de la frégate qui couvraient de leurs projectiles les navires voisins et le château du Pacha. Puis on vit jaillir du foyer de l'incendie une dernière gerbe de flammes encore plus brillante, suivie d'une violente explosion ; c'était l'agonie de la frégate qui acheva de se consumer et dont les débris disparurent sous les flots.

Ce n'est pas sans anxiété que les yeux de l'équipage de la *Siren* avaient cherché à suivre toutes les péripéties du drame. Stewart, dans une mortelle inquiétude, avait fait partir une fusée pour indiquer à ses braves compagnons d'armes la position de son navire. Tout à coup une embarcation vint se ranger le long de son bord ; et un homme vêtu d'une simple jaquette de matelot en surgit pour se précipiter vers lui en criant victoire : c'était Decatur.

Deux jours après, le 19 février, à dix heures et demie du matin, les deux bâtiments et leurs vaillants équipages passaient triomphalement devant les navires américains, rangés dans la baie de Syracuse, au milieu des hurrahs et des cris de joie de leurs compatriotes.

CHAPITRE XI
Opérations de Preble contre Tripoli

La destruction de la *Philadelphia* eut à l'époque un énorme retentissement dans toute l'Europe, principalement en France, où la sympathie de Bonaparte était toute acquise à la cause américaine, et en Angleterre, où Nelson n'hésita pas à qualifier ce fait d'armes, «*the most bold and daring act of the age*». Il est inutile de dire que l'admiration fut encore plus grande aux Etats-Unis, qui tinrent à témoigner sur-le-champ leur reconnaissance à tous ceux qui avaient pris part à l'affaire.

Le 22 mai 1804, le Secrétaire de la Marine adressa à Stephen Decatur une lettre des plus élogieuses, qui accompagnait sa nomination comme capitaine: «Le succès de cette périlleuse opération honore de la façon la plus digne tous ceux, officiers et simples matelots, qui l'ont accomplie. Vous vous êtes acquitté de votre tâche d'une manière qui justifie pleinement la confiance que l'on avait placée en votre courage et votre habileté. Le Président m'a chargé de vous exprimer sa reconnaissance pour votre brillante conduite en cette circonstance; il tient aussi à ce que vous transmettiez ses remerciements individuels à chacun de ceux qui faisaient partie de votre expédition pour le concours qu'ils vous ont prêté, concours d'autant plus méritoire qu'ils se sont volontairement offerts pour en courir les risques. Comme preuve de la haute estime en laquelle il vous tient, le Président vous envoie sous ce pli votre commission de capitaine».

Quelques mois plus tard, en novembre 1804, le Congrès votait la résolution suivante: «Le Président des Etats-Unis est chargé d'offrir au capitaine Stephen Decatur, au nom du Congrès, une épée d'honneur, et aux autres officiers et matelots du voilier des Etats-Unis, l'*Intrepid*, deux mois de solde supplémentaires».

La nomination de Decatur, qui en faisait à vingt-quatre ans le plus jeune capitaine de la marine américaine, devait créer, bien entendu, un certain mécontentement parmi ses collègues plus âgés. Afin de faire taire les jalousies, le gouvernement fit remettre en vigueur certains articles de l'ancienne loi des cadres, ce qui permit de donner des compensations consolatrices à ceux qui s'estimaient être les plus lésés. La participation des autres officiers et matelots méritait certainement plus que deux mois de paie; le Sénat et la Chambre des Représentants le comprirent bien: chacune de ces deux assemblées vota séparément une résolution leur attribuant une part de prise; mais, pour des raisons ignorées, le Congrès ne ratifia jamais ces décisions.

Si la destruction de la frégate couvrit de gloire et d'honneur ceux qui l'avaient exécutée, il n'en fut pas de même pour le capitaine Bainbridge et ses compagnons de captivité qui y trouvèrent une aggravation à leur sort

déjà si pénible. Ce fut sur eux en effet que retomba la colère légitime que fit naître l'événement chez le Pacha.

Les prisonniers furent soumis à des travaux beaucoup plus pénibles ; on les employa surtout à la construction hâtive de nouvelles batteries destinées à défendre la Régence contre leurs compatriotes ; l'une d'elles, la plus importante, reçut le nom de *Fort America*. Leur soumission, rendue patiente et résignée par l'espoir d'une prochaine délivrance, ne les soustrayait pas aux pires traitements ; le régime qui leur était infligé était même si sévère, que quelques-uns, pour y échapper, n'hésitèrent pas à renier leur religion et à se faire musulmans.

Mais leur cas fut rare ; la plupart, plus énergiques, préféraient imaginer des plans d'évasion souvent fantastiques. L'un d'eux ne consistait pas moins à prendre au petit jour, par surprise, le château du Pacha, et à le transformer en une citadelle imprenable où le souverain et sa famille serviraient d'otages contre un retour offensif de la population.

Bainbridge, lui-même, partageait ces chimériques conceptions et se faisait leur interprète dans sa correspondance secrète avec Preble. Celui-ci répondait en lui conseillant la patience et la modération. D'ailleurs le succès de Decatur ne l'avait pas rendu inactif. Loin de s'endormir dans le triomphe d'un fait d'armes si glorieux, dont l'honneur rejaillissait sur l'escadre entière et sur lui, il étudiait, avec cette même méthode et cette même précision qu'il apportait à ses moindres actes, la manière de donner au blocus de Tripoli toute l'efficacité nécessaire.

L'*Enterprise*, la *Siren*, le *Nautilus*, étaient constamment en croisière, ne cessant de pourchasser tous les navires, tripolitains ou non, qui essayaient de gagner la Régence, ou d'intimider ceux qui tentaient d'en sortir. Coup sur coup, un brick anglais, *Fortunata Barbara*, une polacre battant pavillon russe, *Catapolianna Madonna*, et quelques voiliers de moindre importance, furent capturés et conduits à Malte. Vers la fin de mars, le *Transfer*, ce caboteur attendu à Tripoli et du nom duquel Decatur s'était servi sur l'*Intrepid* pour calmer les soupçons des sentinelles de la *Philadelphia*, fut surpris et amené à Syracuse par la *Siren*.

C'était un corsaire de Malte, d'excellente construction et bien équipé. Des renseignements ultérieurs firent supposer que la commission anglaise dont il était pourvu, lui avait été procurée par les soins d'un Tripolitain, consul à Malte et natif de cette île, dont, au moment de sa capture, le navire attendait le retour à bord. Le commodore, qui avait besoin de navires de faible tirant d'eau pour les opérations du blocus, s'empressa de profiter de ce qu'il était armé de plusieurs canons de six livres, pour le joindre à son escadre sous le nom de *Scourge* ; il en confia le commandement au lieutenant Dent, de la *Constitution*.

Ces excursions répétées un peu au large de Tripoli n'empêchaient pas la petite escadrille des bâtiments légers de se grouper de temps en temps pour faire quelques apparitions devant le port même, où ils envoyaient alors un

certain nombre d'obus. Ces manifestations ne causaient grand mal ni aux batteries ni aux chaloupes-canonnières de l'ennemi; mais elles les intimidaient fortement et gênaient surtout les opérations commerciales de la contrée qu'elles rendaient difficiles avec l'extérieur.

Le 26 mars, Preble se présenta lui-même devant Tripoli; Livingston, ministre des Etats-Unis à Paris, avait su profiter des bonnes et amicales dispositions de Bonaparte, lesquelles s'étaient accrues d'une admiration profonde depuis l'affaire de la *Philadelphia*, pour obtenir l'intervention de la France auprès de la Régence. Talleyrand avait reçu l'ordre de rédiger des instructions en ce sens pour Beaussier, consul de France à Tripoli.

Grâce à celui-ci, qui s'était empressé de s'y conformer, Preble obtint l'autorisation d'envoyer à terre le midshipman Izard pour rendre visite à Bainbridge et à ses compagnons.

L'entrevue fut émouvante; elle fut en outre particulièrement utile aux Américains, en leur permettant ainsi un échange d'idées plus complet que ne pouvait le faire le système des lettres à l'encre sympathique. Bainbridge put confirmer de vive voix les renseignements donnés sur l'organisation offensive et défensive de la cité et sur ses ressources; il conseilla vivement une attaque combinée sur terre et sur mer et surtout l'échange, fût-ce même de la totalité des prisonniers tripolitains, contre deux ou trois de ses compagnons, échange qui mettrait à la disposition du commodore des officiers parfaitement au courant de Tripoli, de ses défenses et de sa rade.

Cette visite du midshipman Izard fut suivie, quelques jours après, d'une entrevue de Preble, à bord de la *Constitution* avec Beaussier qui s'était également entremis pour négocier les conditions d'une paix immédiate.

Le commodore avait compté que son activité, la disette de vivres qu'elle commençait à créer à Tripoli, l'impression causée par le coup de force de Decatur, auraient amené quelque changement dans l'attitude intransigeante et entêtée du Pacha. Les propositions qu'apporta notre compatriote lui causèrent quelque désillusion; loin d'avoir diminué, les prétentions tripolitaines s'étaient accrues de nouvelles exigences. Tous les éléments de pression sur lesquels il comptait avaient causé chez l'orgueilleux souverain, non du découragement, mais une sorte d'exaspération intraitable. Il commença par réclamer 250.000 dollars pour la conclusion de la paix et la mise en liberté des prisonniers, somme qui, refusée par Preble, se trouva le lendemain même portée à 500.000 dollars. Beaussier avoua son impuissance à obtenir une concession quelconque, surtout avec cet état d'esprit spécial du corps consulaire étranger qui poussait le Pacha à continuer les hostilités contre les Etats-Unis, de peur que, si celles-ci venaient à cesser, leurs propres nations fussent amenées à en subir les conséquences.

Preble n'insista pas; il commençait à se dire que seul, décidément, l'usage de la force aurait raison de la Régence. C'était alors le milieu du printemps; l'été n'allait pas tarder à venir avec ses vents moins violents et sa mer plus calme, c'est-à-dire un ensemble de circonstances dont il importerait de profiter.

Le commodore regagna Malte d'où il expédia le *Scourge*, l'*ex-Transfer*, rejoindre la *Siren*, l'*Argus*, le *Rixen* et l'*Enterprise*, qui, sous les ordres de Stewart, continuaient à faire bonne garde autour de Tripoli et à l'inquiéter, soit par leurs petits bombardements passagers, soit par la terreur qu'ils inspièrent aux forceurs de blocus.

Lui-même, dans son inlassable activité, parcourait en tous sens la Méditerranée, paraissant à Malte, Messine, Naples, Livourne, créant partout des dépôts de vivres et de munitions, veillant à ce que tout fut prêt pour l'important mouvement qu'il préparait contre l'ennemi. Cela ne l'empêchait pas de faire des visites inattendues dans les autres Régences, rappelant à l'ordre en termes énergiques, ceux des souverains barbaresques qui faisaient montre de trop de turbulence. Ne voulant pas retomber dans l'une des erreurs, souvent involontaires, de ses prédécesseurs, il affréta un transport, chargé de suivre son escadre en station, avec tous les approvisionnements nécessaires à l'entretien et à la nourriture de ses équipages pendant un temps assez long.

Enfin, une circonstance heureuse vint lui faciliter les négociations de location de quelques petits navires appartenant au Roi des Deux-Siciles ; celui-ci avait en effet déclaré la guerre à Tripoli et n'avait plus de raison de témoigner aux Américains la même répugnance que précédemment à leur céder quelques-uns de ces bâtiments. Le commodore se rendit en personne à Naples, au commencement du mois de mai, avec la *Constitution* ; les pourparlers durèrent dix jours, durée que n'avait jamais atteinte encore aucune de ses escales, et se terminèrent par la prise à bail de deux galiotes à bombes et de six chaloupes-canonnières.

Les galiotes à bombes étaient de trente tonneaux et portaient un mortier de treize pouces ; elles étaient peu appropriées au service auquel elles étaient destinées. Il en était de même des chaloupes-canonnières, de construction similaire, bâtiments d'environ vingt-cinq tonneaux trop plats et tenant mal la mer ; leur armement consistait en un canon long de 24 en fer. Enfin le commodore Preble, qui qualifiait ces petites unités de bâtiments clumsy, put obtenir non seulement six longs canons de 26 qui furent montés sur le gaillard de la *Constitution* et sur l'entre-deux des gaillards, mais aussi une centaine d'artilleurs napolitains, qui furent répartis entre les galiotes et les canonnières qu'il envoya à Messine pour les faire mettre complètement en état.

Pendant ce temps, l'escadrille de Stewart continuait ses exploits. Elle arrêta et renvoya à Tunis un voilier espagnol monté par des charpentiers de la même nationalité qui se rendaient à Tripoli pour y construire des chaloupes-canonnières.

Cette affaire éveilla le ressentiment du Bey de Tunis que la capture antérieure d'un voilier tunisien avait déjà fortement contrarié. Il donna des ordres pour que plusieurs de ses croiseurs prissent le large contre les navires de commerce américains. Mais il n'eut pas le temps de donner à ses menaces même un commencement d'exécution. Le 19 juin, la *Constitution*, l'*Enterprise*

et l'*Argus* faisaient une brusque démonstration devant La Goulette et le Bey estima plus prudent de faire une déclaration spontanée d'amitié.

Cet incident n'était pas plus tôt réglé que l'*Argus* regagnait sa station devant Tripoli pour prendre part le 7 juillet à une autre affaire, prouvant une fois de plus l'extrême mobilité que Preble avait su donner à tous les éléments de son escadre.

A cette date, l'escadrille aperçut une felouque venant de l'ouest, qui essayait de profiter du brouillard matinal pour entrer dans le port. Les croiseurs américains lui donnèrent une chasse générale et l'obligèrent à aller dans sa fuite s'échouer sur une plage de sable, à environ dix milles à l'ouest de Tripoli. Stewart fit mettre à la mer les embarcations de la *Siren*, sous les ordres du lieutenant Caldwell, qui se dirigea vers le bâtiment immobilisé afin de le détruire, ou tout au moins d'empêcher son équipage de continuer le débarquement de sa cargaison, auquel il procédait déjà en toute hâte.

Mais les Américains trouvèrent leur route barrée par un banc de rochers à fleur d'eau, et l'ennemi profita de l'arrêt que cet obstacle occasionnait pour ouvrir sur eux un feu de mousqueterie violent qui tua un Américain, en blessa plusieurs et obligea finalement les autres à battre en retraite. Cependant, l'*Argus* et les shooners, qui avaient pu prendre une position favorable, foudroyèrent la felouque qui fut mise en pièces, tandis que la *Siren* et les embarcations arrêtaient par un feu bien dirigé les troupes de cavalerie accourues de la ville au bruit du combat. La destruction de cette felouque fut d'autant plus importante qu'elle portait une cargaison de sel devenu très rare à Tripoli et dont l'ennemi ne sauva que quelques sacs à peine.

Par un sentiment d'ultime conciliation, le commodore, se présentant de nouveau le 13 juillet devant Tripoli, fit offrir au Pacha deux cents dollars pour chaque prisonnier, mais il ajoutait qu'il ne saurait être question d'un seul cent de tribut ou d'indemnité de guerre. Ces propositions furent repoussées par Youssouf ; tout espoir d'en terminer amicalement était désormais inutile.

Aussi, le 25 juillet, Preble fit prendre position à toute son escadre devant Tripoli ; elle comprenait la frégate *Constitution*, 44 canons ; la *Siren*, 16 canons ; l'*Argus*, 16 canons ; le *Scourge*, 14 canons ; le *Rixen*, 12 canons ; le *Nautilus*, 12 canons ; l'*Enterprise*, 12 canons, les deux galiotes à bombes, et les six chaloupes-canonnières. Les deux plus grands bricks portaient des caronades de 24 ; le suivant et les deux shooners des caronades de 18, tandis que l'*Enterprise* avait conservé son armement primitif de canons longs de 6 ; les tentatives que l'on avait faites pour approprier sa disposition et sa construction à l'emploi des caronades étaient restées infructueuses.

Quant à la *Constitution*, elle portait, en y comprenant les pièces acquises à Naples, sur son premier pont une batterie de trente canons longs de 24 et six canons longs de 26, tous capables de battre les murs de la ville, et, dans l'entrepont des pièces de moindre calibre. En résumé, l'escadre ne possédait que vingt-huit pièces de gros calibre et environ vingt autres moins puissantes pouvant être utilisées à un bombardement de la place ; ce n'était pas suffisant

pour obtenir un résultat rapidement décisif.

A cette force le Pacha opposait en effet cent quinze canons de gros calibre, distribués dans ses batteries, et dix-neuf chaloupes-canonnières, présentant à elles seules, sous le rapport de l'armement, une puissance à peu près égale à celle de la *Constitution*. En outre, dans le port se tenaient, comme nous l'avons déjà exposé, deux fortes galères, deux shooners, et un brick, bien armés et montés par des équipages parfaitement entraînés. Enfin les forces terrestres de la Régence s'élevaient à près de vingt-cinq mille hommes, tandis que l'escadre américaine ne possédait même pas deux mille officiers et matelots.

Avant d'arriver à la station, un jour fut pris pour la préparation des galiotes à bombes et des canonnières américaines qui reçurent les provisions d'eau et furent disposées de façon qu'elles pussent être facilement prises en remorque par les autres unités dans le cas où le mauvais temps obligerait l'escadre à se retirer. C'est ce qui se produisit d'ailleurs dans l'après-midi du 28, alors qu'au matin, aidée par une bonne brise, elle avait pu mouiller, disposée sur deux lignes, à environ deux milles au nord de la ville. Mais tout à coup le vent qui venait de l'est-sud-est tourna brusquement au nord-nord-est, occasionnant une violente bourrasque, qui obligea vers six heures du soir, le commodore à donner l'ordre de gagner le large. La tempête dura jusqu'au 31 ; la *Constitution* y perdit deux basses voiles et l'on put craindre à certains moments que les galiotes et les canonnières ne résisteraient pas à la tourmente.

Enfin, le 2 août, le vent se calma. On put distribuer les approvisionnements de l'affrété, qui fut renvoyé à Malte pour en chercher de nouveaux sous la protection du *Scourge*, et le 3, au matin, l'escadre mouilla devant la ville. Les vigies ne tardèrent pas à signaler qu'un certain nombre de canonnières tripolitaines étaient en dehors des rochers, réparties en deux groupes, l'un à l'est, l'autre à l'ouest du port, et que toutes les batteries étaient garnies de soldats comme pour un combat imminent.

Le commodore Preble résolut de prendre les devants et de tenter une attaque sur-le-champ ; il convoqua à bord de la *Constitution* les commandants des différentes unités et leur distribua ses ordres. Les lieutenants John H. Dent et Thomas Robinson reçurent chacun le commandement de l'une des deux galiotes. Les canonnières furent réparties en deux divisions confiées respectivement à Richard Somers, montant celle portant 1, et Stephen Decatur, sur le numéro 4.

La première division comprenait en plus du n° 1, le n° 2, lieutenant James Decatur, du *Nautilus*, et le n° 3, lieutenant Blake de l'*Argus* ; la deuxième division, en plus du n° 4, le n° 5, lieutenant Joseph Bainbridge de l'*Enterprise*, et le n° 6, lieutenant John Trippe, du *Rixen*. Chaque canonnière avait un équipage de trente hommes.

A midi et demi, la *Constitution* donna le signal de l'attaque, et toute l'escadre se plaçant sur une seule ligne se rapprocha de la ville. A une heure

le commodore ordonna qu'elle se portât encore plus près des défenses du port ; puis à une heure et demie, les galiotes et les canonnières se rangèrent sous la protection des bricks et des shooners ; enfin à deux heures le feu fut ouvert sur l'ennemi. Celui-ci, qui se tenait sur ses gardes, répondit immédiatement et, en quelques minutes, l'engagement devint général.

Conformément aux instructions de Preble, l'effort des Américains se porta sur la première flottille de neuf canonnières ennemies qui se tenaient à l'est en dehors du port et ne tardèrent pas à servir de point de mire à toutes les pièces de l'escadre. Les deux divisions des canonnières américaines devaient les attaquer simultanément. Mais leur construction était si défectueuse et variait tant de l'un à l'autre, que Richard Somers ne put, avec son embarcation, suivre Stephen Decatur dans ce mouvement.

C'est en vain qu'il fit tous ses efforts, même en se servant des rames, pour rejoindre son collègue ; il ne put y réussir, et obéissant au vent, il se porta seul contre cinq autres canonnières tripolitaines, avec lesquelles il engagea bravement le combat à portée de pistolet. Son attaque fut si vive que les embarcations ennemies, répondant péniblement à la mitraille et aux grenades que les Américains leur envoyaient, durent se réfugier à force de rames sous le feu des batteries du môle, à l'exception de trois d'entre elles qui parvinrent à gagner un abri derrière les rochers.

Somers les avait poursuivies jusqu'à portée de mousquet des canons tripolitains dont il essuya une décharge sans aucun dommage pour sa canonnière ; seuls deux de ses hommes furent légèrement blessés. Sa perte néanmoins semblait inévitable, lorsqu'un obus américain, tombé au milieu de la batterie, incendia la plate-forme et en chassa les servants. Quand ils revinrent à leurs pièces, la chaloupe avait pu prendre la remorque de l'un des shooners.

Pendant toute la durée de cet engagement, Somers s'était cru appuyé par le numéro 3, lieutenant Blake. Mais ce dernier, ayant interprété un signal de la *Constitution* comme un ordre de recul, avait viré de bord pour y obéir, et, dérivant sous le vent, s'était contenté d'ouvrir le feu sur les galères qui se trouvaient dans le port ; il est probable que s'il avait pu rester en contact avec Somers, une ou deux des chaloupes ennemies seraient tombées entre leurs mains.

Cependant, de son côté, Stephen Decatur avait attaqué avec son ardeur coutumière la division tripolitaine qui lui servait d'objectif. Il avait reçu du renfort dans la personne de son frère, James Decatur, qui, séparé lui aussi de Somers, à la division duquel il appartenait, put rejoindre le deuxième groupe avec le n° 2. Il trouva ce groupe déjà engagé à fond avec l'ennemi, et non sans avoir pris dès le début l'avantage, bien que les canonnières des corsaires fussent de construction supérieure, plus nombreuses et montées par des équipages triples de ceux des chaloupes américaines, et qu'il n'eût plus à compter sur le soutien des bricks et des shooners.

Bainbridge, qui avait eu sa vergue emportée pendant qu'il était encore à

la remorque de la *Siren*, s'avança plus que les autres sous un feu très vif et finit par tomber sur les rochers, d'où il se retira à grand'peine, n'ayant évité d'y rester que par miracle.

Quant à Stephen Decatur, il s'était jeté avec tout son équipage sur l'un des bâtiments de l'ennemi après l'avoir au préalable couvert de mitraille. Un corps-à-corps terrible s'engagea ; mais il dura peu : les Tripolitains furent jetés à la mer. Ne prenant que le temps strictement nécessaire pour mettre sa prise en remorque, Stephen Decatur aborda, avec la même impétuosité une deuxième canonnière, sur le pont de laquelle le corps-à-corps précédent se renouvela.

Il y eut surtout une sorte de combat singulier entre l'officier américain et le commandant tripolite, qui était un homme d'une stature et d'une force extraordinaires. Dans la lutte, Decatur brisa la lame de son sabre et tomba sous son adversaire qui, tirant son poignard, essaya de le lui planter dans la poitrine ; mais il parvint heureusement de la main gauche à arrêter le geste du Tripolite, et de la droite à se servir d'un petit pistolet dont il foudroya son ennemi. Pendant qu'il se débattait sous l'étreinte de ce dernier, il avait failli recevoir un coup de cimeterre de la part d'un Tripolite venu au secours de son chef. Il ne l'évita que grâce au dévouement d'un de ses matelots, nommé Daniel Frazier, dont le crâne fut complètement scalpé. L'équipage ennemi finit par se rendre et la canonnière vint rejoindre la remorque de la prise précédente.

Dans ces deux abordages successifs, les Américains n'avaient eu que quatre blessés, parmi lesquels Decatur et Frazier. Les Tripolitains, dont le nombre s'élevait au total à quatre-vingts hommes, comptaient cinquante-deux tués ou blessés, et parmi les prisonniers huit seulement étaient sortis indemnes de l'engagement.

C'était, à l'actif du valeureux officier, un nouveau fait d'armes, d'autant plus remarquable qu'il démontrait une fois de plus combien était peu fondée cette renommée d'invincibilité donnée aux corsaires barbaresques dans les combats d'abordage. Malheureusement, cette journée de gloire devait être également pour lui une journée de deuil. Son frère, James, qui commandait la canonnière n° 2, fut tué au moment où il allait s'élancer à l'abordage d'une embarcation. Stephen Decatur apprit la nouvelle avec un courage stoïque, mais puisa dans la perte d'un frère qu'il aimait par-dessus tout, une haine nouvelle pour un ennemi auquel il jura de faire sentir sans cesse son désir de vengeance.

Pendant ce temps, le lieutenant Trippe, sur le n° 6, n'était pas resté inactif ; il avait également attaqué une canonnière sur le pont de laquelle il sauta avec neuf de ses matelots et le midshipman J. D. Henley. Mais sa propre chaloupe s'écarta sous le choc et les Américains restèrent seuls sur l'embarcation ennemie ; il y eut une lutte féroce. Les deux chefs s'élancèrent l'un contre l'autre ; Trippe reçut huit coups de sabre sur la tête et deux sur les bras. Un onzième le fit tomber sur les genoux, il allait succomber lorsque dans un effort

suprême il parvint à tuer son adversaire d'un coup de pique en pleine poitrine. La mort du chef amena la reddition immédiate de l'équipage. La canonnière était l'une des plus puissantes du Pacha ; on ignore le nombre de ceux qui la montaient. Mais au moment de sa prise, il s'y trouvait trente-six Tripolitains, dont vingt et un tués, les autres étant tous plus ou moins grièvement blessés.

Tandis que les canonnières américaines mettaient ainsi en déroute leurs adversaires, les galiotes à bombes envoyaient une pluie de projectiles sur la ville qui ne tarda pas à être désertée par la population effrayée, cherchant en grande hâte un abri dans l'intérieur des terres.

Cependant l'ennemi avait placé derrière les rochers une réserve composée de cinq chaloupes et de deux galères, qui essayèrent de couper la retraite aux embarcations américaines et à leurs prises ; mais elles en furent empêchées par le feu des bricks et des shooners. Quant à la *Constitution*, elle avait, pendant toute la durée de l'engagement, utilisé son artillerie avec une telle précision, qu'elle réduisit au silence à plusieurs reprises les batteries de terre. Preble signala dans son rapport que deux bordées de sa frégate, parfaitement dirigées, mirent une confusion indescriptible dans le château du Pacha et abattirent le minaret d'une mosquée.

A quatre heures et demie, le vent passa brusquement au nord et le signal de la retraite générale fut donné ; celle-ci fut admirablement exécutée.

Ainsi se termina la première attaque sérieuse contre Tripoli ; elle y produisit une impression profonde. En dehors des prises, trois chaloupes canonnières avaient été coulées dans le port ; plus de cent cinquante bombes étaient tombées dans la ville, en y causant d'importants dommages ; quelques-unes, malheureusement, n'éclatèrent pas, étant de mauvaise fabrication napolitaine.

Il ne fut pas possible de se rendre un compte exact des pertes en combattants subies par l'ennemi ; mais elles durent être certainement fort élevées, si l'on prend pour base d'appréciation celles supportées par les seules chaloupes-canonnières. Du côté des Américains, il y eut un seul tué, le lieutenant James Decatur, et treize blessés. La *Constitution*, quoique exposée à un feu violent pendant plus de deux heures, n'eut que peu d'avaries, un boulet de 24 dans le grand mât et un canon démonté ; presque tous les projectiles de l'ennemi passèrent par-dessus le navire. Ceux destinés aux canonnières américaines atteignirent rarement leur but, ne faisant en tombant près d'elles dans la mer qu'inonder d'eau les équipages.

Le lendemain, eurent lieu les obsèques du lieutenant James Decatur, dont le corps, enveloppé du drapeau des Etats-Unis, fut enseveli dans les flots, après une cérémonie d'une imposante simplicité. Puis, les deux jours suivants furent occupés à réparer les canonnières américaines et à mettre en état celles qui avaient été prises à l'ennemi. Ces dernières reçurent les numéros 7, 8 et 9 et furent transformées en sloops par l'échange de leurs voiles latines contre d'autres.

Le 5, un navire de course français, qui était arrivé récemment, sortit du port.

Sur la demande de Preble, il consentit à rentrer à Tripoli avec des lettres pour Si Mohammed Dghies, le premier ministre de la Régence, et le consul de France. Le commodore renvoyait également à terre quatorze prisonniers tripolitains grièvement blessés, dans l'espoir que cet acte d'humanité produirait une impression favorable sur le Pacha, impression dont devaient, dans sa pensée, profiter les prisonniers américains. Ainsi qu'on le sut plus tard, il n'en fut rien. Quant à Beaussier, il ne put transmettre des propositions de paix suffisamment définies, n'ayant reçu de la Régence que la faculté d'indiquer que les exigences de celles-ci seraient un peu moins élevées. Aussi Preble résolut-il de continuer à faire appel à la force.

Le 7 août, ordre fut donné à l'escadre d'attaquer et de détruire, si possible, une batterie de sept grosses pièces situées à l'ouest de la ville, tandis que les galiotes à bombes bombarderaient cette dernière. La batterie fut réduite au silence par les shooners et ses murs couverts de brèches. Mais le vent, soufflant au nord-nord-est, empêcha la frégate et les bricks de prendre part à l'action et d'achever la destruction de la batterie. Durant le combat, la canonnière n° 9 reçut un projectile dans ses soutes ; le bâtiment fit explosion et disparut sous les flots, entraînant avec lui son commandant, le lieutenant Caldwell, le midshipman Darsey et huit sous-officiers et matelots. A quatre heures et demie, l'escadre se retira.

Tandis que l'engagement était général, un navire avait été à trois heures et quart de l'après-midi signalé comme faisant voile vers le port et le commodore avait envoyé immédiatement l'*Argus* pour le reconnaître. Ce navire n'était autre que la frégate *John Adams*, capitaine Chauncey, qui, arrivant directement des Etats-Unis, apportait à Preble une lettre lui annonçant la prochaine venue de quatre frégates avec le commodore Barron, chargé de prendre le commandement de toutes les forces américaines dans la Méditerranée.

Cette nouvelle causa à Preble une amère déception, bien que la lettre du Secrétaire de la Marine lui recommandât de ne voir en cela qu'une simple mesure administrative exigée par la loi. Après lui avoir exposé que la nouvelle de la perte de la frégate *Philadelphia* avait déterminé le gouvernement à envoyer les renforts suffisants pour réduire Tripoli à l'impuissance dans le plus bref délai, il lui indiquait les raisons qui avaient présidé au choix de Samuel Barron, comme commodore de l'escadre.

«Nous faisons appel à votre bon sens pour comprendre que nous avons été malgré nous obligés de vous remplacer dans un commandement que vous avez exercé de la façon la plus honorable pour vous et la plus satisfaisante pour nous à tous les points de vue. Les seuls capitaines des Etats-Unis qui soient plus jeunes que vous sont MM. James Barron et H. G. Campbell ; et, comme suivant la loi, le commandement d'une frégate ne peut être confié qu'à un capitaine, nous aurions été ainsi conduits à mettre sous vos ordres deux officiers plus anciens que vous dans dans le même grade.

«Soyez certain, Monsieur, que cette mesure ne comporte pas le moindre

manque de confiance et qu'elle n'est dictée que par les considérations que je viens de vous exposer. Vous avez répondu brillamment à tout ce que nous attendions de vous, et le Président m'a chargé de vous dire qu'il compte toujours sur votre activité, votre valeur, et la sûreté de votre jugement».

Peu de temps après d'ailleurs, le Secrétaire de la Marine, ayant appris les nouvelles attaques dirigées par Preble contre Tripoli, s'empressa de lui envoyer les compliments les plus élogieux :

«Les rapports que nous recevons sont autant de témoignages de plus de votre énergie. Nous apprécions hautement la valeur de vos services et nous avons plaisir à les reconnaître. Soyez sûr que votre Patrie saura vous en prouver toute sa gratitude. Quant à moi, personnellement, je souhaite avec ardeur que vous puissiez forcer Tripoli à capituler, avant l'arrivée de l'escadre du commodore Barron, de sorte que l'honneur de cet événement n'appartienne qu'à vous.

«D'ailleurs, rien ne peut diminuer la réputation que vous avez justement acquise par la savante préparation que vous avez apportée à vos opérations et par la manière dont vous les avez conduites jusqu'ici, et, serait-ce votre successeur qui porterait le coup mortel à l'ennemi que le mérite vous en reviendrait, et ce, je vous le déclare, en toute justice.»

C'était, en effet, le grand chagrin de Preble de ne pouvoir terminer lui-même l'exécution de plans à la conception desquels il avait travaillé avec tant de conscience et d'acharnement.

«Je vous prie, Monsieur le Secrétaire, répondit-il, d'accepter mes remerciements les plus vifs et les plus reconnaissants pour l'amabilité et la sympathie que vous avez bien voulu me témoigner dans vos différentes communications. Vous pouvez assurer le Président que le seul but de mon existence et la plus haute récompense qui puisse m'être donnée sont de mériter l'estime de mes concitoyens. Mon seul regret est que les forces mises sous mes ordres aient été trop limitées pour que la gloire me soit donnée d'écraser le si triste tyran de Tripoli, tandis que j'exerce encore le commandement en chef.»

Cependant, comme l'escadre de renfort allait tarder à venir, Preble aurait encore le temps de donner de nouvelles preuves de son activité.

CHAPITRE XII
**Dernières opérations de Preble contre Tripoli.
L'escadre du commodore Barron**

Bainbridge, dans ses communications à Preble, avait toujours fortement recommandé à ce dernier de faire des bombardements de nuit, qui inspireraient, disait-il, plus d'effroi à la population, augmenteraient sa détresse et par suite obligeraient le Pacha à modérer ses prétentions.

Séduit par cette idée, le commodore résolut de tenter quelques attaques de ce genre contre Tripoli. Il est certain que l'obscurité rendrait plus circonspectes encore les chaloupes-canonnières ennemies, devenues déjà si prudentes en plein jour ; elles n'oseraient plus sortir du port et, préférant se maintenir à l'abri derrière les rochers, elles n'empêcheraient plus les navires de l'escadre américaine, et surtout les galiotes à bombes, de s'approcher à une distance favorable pour leur tir. Celui-ci, d'ailleurs, dirigé sur un port encombré de vaisseaux et sur la masse de la ville, facile à repérer même dans la nuit, serait nécessairement plus juste et plus efficace que celui des adversaires, n'ayant comme but que des navires, c'est-à-dire des cibles de dimensions limitées, excessivement mobiles et difficilement visibles dans l'obscurité.

Preble commença d'abord par faire en personne le 9 août une reconnaissance de la rade avec l'*Argus*, afin de se rendre compte des nouveaux travaux de défense organisés par les Tripolitains. Au cours de ses observations, son bâtiment fut atteint par un boulet au-dessous de la ligne de flottaison ; il en résulta une voie d'eau qui ne fut aveuglée qu'à grand'peine.

Le lendemain, son attention fut attirée par un signal qui lui était fait de terre avec le drapeau blanc parlementaire, accompagné du pavillon français ; il comprit que notre consul désirait lui faire une communication. Il envoya à terre l'ex-consul O'Brien dans une embarcation de la *Constitution*, avec ordre de n'accepter, si, comme il le supposait, il s'agissait de la paix, que le paiement d'une rançon totale de 80.000 dollars pour les prisonniers et d'un présent consulaire de 100.000 dollars.

Les prévisions de Preble étaient exactes ; le Pacha commençait à être découragé et tenait à manifester son intention d'en finir pacifiquement. Mais ses propositions qui, bien que sensiblement diminuées et limitées à la demande unique d'une rançon, fixaient encore celle-ci à 150.000 dollars, furent jugées trop élevées ; le commodore les refusa, chargea Beauissier d'offrir à titre d'extrême concession, 100.000 dollars pour la mise en liberté des captifs et 100.000 dollars pour le présent consulaire, sans qu'il fût question de quoi que ce fût, tant à titre d'indemnité qu'à titre de tribut.

Le silence qui suivit cette offre signifia que cette nouvelle tentative de règlement amiable du conflit avait encore avorté. En conséquence Preble,

résolu à mettre à exécution son nouveau mode d'attaque, attendit qu'une occasion favorable se présentât. Malheureusement, des bourrasques continuelles l'immobilisèrent jusqu'au 24. Ce jour-là, la mer revint au calme et à minuit les galiotes à bombes et les canonnières, remorquées par les embarcations de l'escadre, bombardèrent la ville de deux heures à six heures du matin, sans que l'ennemi répondît.

Puis, il y eut une nouvelle période de tempête qui ne cessa que le 28. Preble fit, dans la soirée, tous les préparatifs pour une nouvelle attaque, à laquelle la participation des frégates *Constitution* et *John Adams*, des bricks et des shooners donnerait plus d'efficacité que la première n'en avait eue. D'ailleurs, les deux galiotes à bombes étaient indisponibles, la première parce qu'elle faisait eau de toutes parts, et la seconde parce que son mortier n'avait plus de plate-forme.

A une heure et demie du matin, l'escadre se rapprocha du port et ouvrit le feu. Mais seul celui des canonnières donna quelque résultat ; elles jetèrent près de quatre cents bombes, sans compter les boulets chaînés et les boîtes à mitraille. Aux premières lueurs du jour, la frégate *Constitution*, qui se trouvait avoir dérivé dans la nuit jusqu'à quelques encablures seulement des batteries du môle, devint bientôt le point de mire de toute l'artillerie ennemie. La flottille tripolitaine, profitant elle aussi de la venue du jour, ne tarda pas non plus à sortir de la rade pour prendre part résolument à l'action.

Pendant plus de trois quarts d'heure, ce fut des deux côtés un feu d'enfer ; la *Constitution*, pour sa part, ne lança pas moins de trois cents projectiles de toutes sortes, lâchant neuf bordées consécutives qui causèrent des dégâts considérables dans les batteries et au château du Pacha. L'ennemi répondit énergiquement et l'un des projectiles, pénétrant dans le carré des officiers de la frégate, démolit entièrement une cloison, sous les débris de laquelle fut enseveli Preble, qui s'en tira heureusement avec une simple contusion au coude. Successivement une chaloupe-canonnière tripolitaine fut coulée et trois autres complètement désemparées ; le reste de la flottille battit précipitamment en retraite.

Enfin, vers 6 heures et quart, le commodore jugeant que cette démonstration énergique suffisait pour le moment, fit cesser le feu et ordonna que l'on gagnât le large. Les pertes américaines se réduisaient à trois hommes tués et un blessé, tous par un même boulet qui atteignit et coula une embarcation du *John Adams*. Les dégâts occasionnés aux bâtiments se réduisirent à quelques déchirures dans les voiles et quelques avaries dans les agrès. On sut quelques jours après par un voilier espagnol qui quittait le port que l'effet du bombardement avait été terrible et que les victimes avaient été nombreuses même dans la population.

Cette indication engagea Preble à renouveler son effort. Le 3 septembre, les galiotes à bombes, remises en état, furent confiées à leurs précédents commandants et les canonnières réparties en deux groupes sous les ordres respectifs de Stephen Decatur et de Somers.

Dans la nuit, à deux heures et demie, suivant les instructions données, la flottille des canonnières, poussée par un bon vent, se porta à l'est de la rade, où se trouvait une nouvelle batterie, construite par les prisonniers américains sur le rivage, près du Fort Anglais. A proximité de celui-ci, derrière les rochers, se tenaient également les chaloupes et les galères tripolitaines, que le vent, tandis qu'il était favorable aux assaillants, empêcherait d'opérer rapidement leur retraite vers la ville.

Les petites unités américaines n'attendirent pas longtemps pour les attaquer vigoureusement avec le soutien des bricks et des shooners qui s'approchaient assez près du Fort Anglais et de la nouvelle batterie pour faire un usage utile de leurs caronnades.

Pendant ce temps les galiotes à bombes avaient pris position près du môle à peu de distance des rochers et commençaient à bombarder la ville. Mais bientôt les batteries ennemies concentrèrent leur feu sur elles ; ce que voyant, Preble accourut avec la *Constitution* pour leur servir de soutien et détourner sur elle une partie des coups.

Tandis que les canons de la frégate réduisaient tour à tour au silence chacune des batteries du môle, de la ville et du château du Pacha, l'engagement se poursuivait à l'est de la rade avec acharnement. Les canonnières d'une part obligèrent les galères et les chaloupes de l'ennemi à une retraite hâtive, les shooners et les bricks, d'autre part, battirent en brèche le Fort Anglais et la batterie voisine, malgré leur énergique défense à coups de canon. L'effet du bombardement fut plus considérable qu'à l'attaque précédente ; la lueur de quelques incendies allumés dans la ville par les bombes permit de constater l'extrême confusion qu'il y causait.

Malheureusement, vers quatre heures et demie, comme le vent tournait rapidement au nord, Preble dut signaler à son escadre la cessation du feu. Tandis que l'ennemi avait supporté des pertes assez considérables, il n'y avait pas un seul blessé du côté des Américains ; les navires n'avaient souffert, comme d'habitude, que de quelques déchirures dans les voiles, à l'exception cependant de la galiote du lieutenant Robinson, qui, désarmée, fut prise en remorque tout juste à temps pour qu'elle ne coulât pas.

Les résultats de ces différents engagements avaient donné à penser à Preble qu'il fallait user d'une autre arme que l'artillerie pour atteindre la flottille tripolitaine, qui certainement oserait de moins en moins s'aventurer en dehors des rochers. Il devenait donc nécessaire pour la détruire, au moins en partie, d'aller à l'intérieur même de la rade, derrière ce rempart naturel où elle se sentait invulnérable. En conséquence Preble décida de transformer l'un de ses bâtiments en brûlot ; son choix se porta sur l'*Intrepid* qui, en quelques heures à peine, fut aménagé pour sa nouvelle destination.

Dans la cale, à l'avant, on constitua une sorte de chambre planchée où furent placés cent barils de poudre ; à l'arrière, une autre pièce fut remplie de matières combustibles ; ces deux compartiments étaient réunis par un conduit en bois renfermant un mélange fusant destiné à y mettre le feu.

Sous le tillac, on entassa cinquante bombes de treize pouces et demi et cent de neuf pouces, indépendamment d'une grande quantité de boulets, de morceaux de fer et de bisciaïens. A la première nuit favorable, le bâtiment devait être conduit le plus près possible des galères et des canonniers à l'intérieur du port et l'on y mettrait le feu. L'opération était déjà par elle-même particulièrement dangereuse et délicate ; or il fallait, en outre, de l'obscurité et un vent faible, et passer en silence tout près des batteries avec un bâtiment d'une manœuvre difficile.

Ce fut Somers qui en obtint le commandement. Dans son impatience et son ardeur, il n'attendit pas longtemps pour choisir la nuit de l'exécution, qui fut celle même du 4 septembre ; il est vrai de dire qu'elle remplissait les conditions requises. Avec Somers se trouvaient à bord de l'*Intrepid*, les lieutenants Henry Wadsworth et Joseph Israël, et dix matelots ; comme pour l'attaque de la frégate *Philadelphia*, le recrutement de l'équipage avait été des plus laborieux, à cause du grand nombre de ceux qui briguaient l'honneur d'en faire partie. Ceux qui furent choisis jurèrent avec leurs chefs de périr plutôt que de se rendre à l'ennemi ou de laisser tomber entre ses mains une si grande quantité de munitions, alors que les Tripolitains étaient sur le point d'en manquer.

A huit heures du soir, l'*Intrepid* appareilla, accompagné de l'*Argus*, du *Rixen* et du *Nautilus*. Puis, sur l'ordre du commodore Preble, qui n'était pas sans être en proie à une grande émotion et une aussi violente inquiétude, la *Siren* alla s'emboîser à l'ouest, à peu de distance de l'entrée occidentale, afin d'être prête à protéger la sortie des canots qui devaient ramener Somers et ses hommes après l'explosion. Le *Nautilus*, le vaisseau même de Somers, et sur lequel Decatur avait tenu à accompagner le courageux capitaine, son ami d'enfance, qu'il aimait comme un frère, put suivre l'*Intrepid* assez longtemps sans inspirer de soupçons. Mais il dut bientôt s'en séparer et se retirer près des rochers avec les autres navires, afin de recueillir les assaillants lorsqu'ils exécuteraient leur retraite.

Au moment où les navires avaient quitté le brûlot, on avait pu apercevoir, réunis à l'entrée de la rade, trois chaloupes-canonnières tripolitaines, ce qui était venu augmenter l'inquiétude générale. Decatur avait engagé Somers à se tenir sur ses gardes vis-à-vis d'elles, mais celui-ci avait répondu : «Elles prendront plutôt la fuite».

La nuit était plus sombre qu'à l'ordinaire ; le sloop s'éloigna lentement et bientôt on ne distingua plus que vaguement les formes de sa voilure ; il n'était plus qu'à une portée de fusil du môle et gouvernait en droite ligne vers le port à l'instant où il disparut dans l'obscurité. Cependant un officier du *Nautilus*, qui suivait tous ses mouvements avec une lunette de nuit put le voir encore, bien qu'il ne distinguât plus qu'une masse sombre.

Tout à coup le canon tonna ; le brûlot avait été aperçu par l'ennemi.

«Puis, presque en même temps, raconte Fenimore Cooper, une soudaine et éclatante lumière éclaira toute la rade et toute la ville ; des jets de flammes

immenses embrasèrent le ciel, et l'on eut sous les yeux un panorama semblable à celui de la grande éruption du Vésuve, telle que Pline l'a décrite; ensuite eut lieu une commotion qui ébranla tous les croiseurs qui étaient au large, depuis la pointe de leur plus grand mât jusqu'à leur quille. Après cette vive et brusque lumière, tout rentra dans une impénétrable obscurité et les canons des batteries restèrent aussi muets que s'ils avaient été désemparés. De nombreuses bombes s'abattirent sur les rochers; quelques-unes éclatèrent, mais la plupart roulèrent dans l'eau où leurs mèches s'éteignirent. Le mât du sloop, avec ses agrès, avait été également lancé en l'air, mais les ténèbres étaient si épaisses qu'on ne l'avait point vu retomber.

«L'explosion fut si soudaine, si effroyable, et l'obscurité qui lui succéda fut si complète, qu'il fut impossible de reconnaître quelle était alors l'exacte position de l'*Intrepid*. Quelques cris partirent de la ville; mais le profond silence qui régna ensuite fut plus éloquent que n'importe quelle clameur. Tripoli, sur tous les points, semblait être une cité peuplée de tombeaux.

«Si l'on avait été attentif avant l'explosion, on le devint bien plus après, et aucun effort ne fut épargné pour découvrir les canots en retraite. Des hommes montèrent sur les plats-bords avec des lanternes; d'autres placèrent leur oreille auprès des flots, dans l'espoir d'entendre le bruit des rames, quoiqu'elles eussent été enveloppées, et l'on crut plusieurs fois que les braves camarades n'étaient pas loin. Ils ne reparurent jamais. De temps à autre une fusée étincelait dans l'obscurité ou un coup de canon partait de la frégate. Signaux inutiles; ceux à qui ils étaient destinés n'étaient plus.»

La lumière du jour n'apprit rien sur le drame poignant qui s'était déroulé dans la nuit. A bord de la frégate, on crut s'apercevoir qu'une canonnière ennemie manquait et que deux autres, désemparées, étaient remorquées péniblement vers le rivage. Mais des renseignements ultérieurs apprirent qu'il y avait eu erreur d'observation et qu'aucun dommage n'avait été causé par l'explosion, pas plus d'ailleurs au château du Pacha et aux batteries qu'aux navires tripolitains.

On sut cependant que le sloop explosa près de la batterie du môle, à un quart de mille au moins de l'endroit qui avait été prévu. Parmi les débris, on trouva deux cadavres en lambeaux; le 6 on en recueillit encore quatre dans le port près du rivage, et le lendemain six autres sur la côte, au sud de la ville. Tous ces corps étaient horriblement mutilés; Bainbridge et quelques-uns de ses compagnons, auxquels fut imposée par le Pacha la douloureuse mission de les identifier, ne purent même pas distinguer les restes des officiers de ceux des matelots, à l'exception d'un seul qui se trouvait dans une chaloupe allant à la dérive dans la partie occidentale de la rade, et que l'on reconnut pour être celui d'un homme d'équipage.

Quant aux circonstances qui entourèrent le drame, elles sont restées mystérieuses et tous les renseignements que l'on parvint à se procurer ne purent servir de base qu'à de simples conjectures.

Plusieurs auteurs prétendent que Somers ayant été abordé par l'ennemi,

avait préféré faire sauter son bâtiment plutôt que de lui laisser comme butin une aussi grande quantité de poudre et de projectiles. Mais les rapports des témoins oculaires et ceux des Tripolitains eux-mêmes ne semblent pas donner raison à cette version. Certes, le capitaine Somers était homme à faire le sacrifice de sa vie, si la nécessité s'en était fait sentir, mais il n'aurait pas sacrifié celle des autres sans raisons suffisantes. Eût-il été réduit à cette mesure extrême, qu'il aurait fait passer sur les canots de retraite tout son équipage avant qu'elle fût mise à exécution.

De plus les bâtiments ennemis étaient ancrés à quelques distance de l'endroit où l'*Intrepid* éclata, et il est probable qu'ils auraient évité de s'avancer à sa rencontre quand il pénétra dans le port. Ils pouvaient le prendre autant pour un vaisseau ami que pour un bâtiment appartenant à leurs adversaires; et auraient-ils reconnu se trouver en face de ce dernier cas, qu'ils auraient évité d'aborder le sloop sans combat préliminaire, tant ils avaient été rendus prudents par la destruction de la *Philadelphia* et surtout par l'attaque à l'abordage dirigée et exécutée avec tant de succès contre les chaloupes-canonnières. Celles-ci n'osaient même plus s'aventurer à portée de mousquet des Américains. Enfin il est probable que si un bâtiment s'était trouvé auprès de l'*Intrepid* au moment de la catastrophe, la lueur de l'explosion aurait permis de l'apercevoir, et le lendemain on en aurait découvert les débris avec des cadavres de Tripolitains.

Au sujet de ce dernier point, le capitaine Bainbridge, dans son journal de captivité, ne signale que treize corps, c'est-à-dire exactement le nombre de ceux qui montaient le brûlot; on serait donc obligé, pour étayer cette hypothèse, de supposer, ce qui est à peu près inadmissible, que les Tripolitains auraient eu soin de dissimuler leurs propres morts, avant de conduire Bainbridge à l'identification de ses compatriotes.

L'opinion la plus rationnelle est celle qui attribue le désastre à une explosion accidentelle. L'*Intrepid* se trouva subitement exposé au feu des batteries ennemies, et, comme il est peu probable que les Tripolitains tinssent des boulets rouges tout prêts pour repousser une attaque aussi inattendue, un boulet ordinaire a dû par son échauffement propre mettre le feu au magasin à poudre du sloop, ainsi que cela s'était déjà produit pour la canonnière du lieutenant Caldwell, à l'attaque du 7 août. Il est à noter également que sur le pont du brûlot se trouvaient des bombes chargées dont l'une, atteinte par un projectile, peut avoir explosé sous le choc.

Quant au commodore, il fut toujours d'avis que ses compatriotes s'étaient fait sauter plutôt que de se rendre ou d'abandonner leur bâtiment à l'ennemi. Sa conviction se basa sur ce fait que l'on vit à bord d'un bâtiment qui, par sa situation, ne pouvait être que l'*Intrepid*, se mouvoir rapidement sur une ligne horizontale une lumière qui sembla ensuite couler dans l'écouille. Immédiatement après, et sur le même point, l'explosion se produisit, ce qui semblerait ne laisser aucun doute sur l'identité du bâtiment à bord duquel brillait cette lueur mobile. Mais cela ne prouve pas que Somers ait fait sauter

son navire avec intention. Comme on devait allumer au préalable des tas de copeaux, dont la combustion empêcherait l'ennemi d'approcher par suite des flammes et de la fumée qui s'en dégageraient, il se peut aussi bien que la maladresse de l'homme chargé d'y mettre le feu ait causé une explosion accidentelle.

Enfin il existe un rapport des prisonniers américains retenus alors à Tripoli qui enregistre une autre supposition assez plausible. Selon leur témoignage, tous les cadavres portaient des blessures qui ne pouvaient avoir été causées que par le canon et la mitraille ; l'un d'eux surtout, dont les cheveux étaient noir foncé, et qui n'était plus recouvert que d'un pantalon de nankin en lambeaux, particularités qui firent considérer ce corps comme celui du capitaine Somers, était transpercé de part en part par de nombreux projectiles. La nature de ces blessures fit donc penser que, lorsque *l'Intrepid* s'avança, l'ennemi tira sur lui, tua presque tout l'équipage, et que les deux hommes, retrouvés morts au milieu des débris, étaient descendus dans la cale lors de l'attaque et avaient mis le feu au magasin.

Quelques vraisemblables que puissent paraître au même titre toutes ces versions, celle qui est demeurée jusqu'ici la version pour ainsi dire historique, c'est que lorsque le sloop se montra, il fut du même coup à la merci des batteries du môle, dont les décharges causèrent sa si terrifiante et si soudaine explosion.

Ce douloureux événement jeta le deuil et la consternation dans l'escadre et aux Etats-Unis. Ceux-ci résolurent de perpétuer le souvenir de ces modestes héros, et un monument érigé en leur honneur sur l'esplanade de l'Académie Navale d'Annapolis les donne depuis un siècle comme exemple d'abnégation patriotique aux jeunes officiers de la marine américaine.

Preble voulut les venger et prépara une nouvelle attaque pour le 5 septembre. Malheureusement le mauvais temps s'y opposa ; il estima même nécessaire de désarmer les canonnières et les galiotes, et comme elles manquaient de munitions appropriées, il décida de les faire remorquer jusqu'à Syracuse, afin de les restituer à leurs propriétaires, le Roi des Deux-Siciles. La *Constitution*, l'*Argus* et le *Rixen* restèrent seuls pour maintenir le blocus de Tripoli.

La tentative de *l'Intrepid* fut le dernier événement de la croisière de Preble. Le commodore Barron ne tarda pas en effet à apparaître ; il arriva le 10 septembre avec les deux frégates *President* et *Constellation*, après avoir mis à la raison, lors de son passage dans le Détroit de Gibraltar, le Sultan du Maroc, qui n'admettait pas qu'on lui appliquât à lui et à ses sujets les règles du blocus de Tripoli.

Ainsi que nous l'avons vu, l'envoi de Barron dans la Méditerranée avec un certain nombre d'unités destinées à augmenter les forces qui étaient présentes, avait été décidé, dès que l'on avait appris la nouvelle de la perte de la frégate *Philadelphia*.

L'opinion publique, surexcitée autant, si ce n'est plus, que le Congrès,

avait exigé que l'on en finît avec une situation qui, malgré les sacrifices pécuniaires énormes déjà consentis, menaçait de s'éterniser. Le commerce américain n'était pas seul à en souffrir ; il semblait que chaque jour de recul devant une solution définitive enlevait à l'Union une partie de son prestige extérieur.

Le commodore Barron reçut ses instructions le 6 juin 1804. Ces instructions donnaient davantage pleins pouvoirs au colonel Tobias Lear ; elles indiquaient en effet que l'escadre devait être un instrument de menace d'abord, de coercition ensuite. C'était, pour employer une expression américaine d'actualité, le *big stick* dont devait se servir le consul général pour obtenir du Sultan de Tripoli et des autres Régences les satisfactions exigées par l'amour-propre et l'intérêt américains.

«Le colonel Tobias Lear, notre consul général à Alger, disaient ces instructions, est investi par le Président des pouvoirs les plus étendus et de l'autorité la plus complète pour négocier un traité de paix avec Tripoli et pour obtenir également des autres puissances barbaresques tous les gages de conciliation qui seront nécessaires. Dans ce but, vous aurez à le conduire vers celles des Régences qu'il vous indiquera, et nous comptons sur vous pour lui apporter votre concours avec toute la cordialité qu'il peut souhaiter que vous lui témoigniez. Cette amicale coopération constitue en effet un élément des plus importants pour qu'il poursuive avec succès les négociations avec Tripoli et qu'il impose aux autres Régences la continuation des pacifiques relations actuelles.»

De son côté le colonel Tobias Lear recevait des instructions similaires, avec ordre de transmettre ses pouvoirs au commodore en cas d'accident ou d'empêchement. Le Secrétaire d'Etat, Madison, lui exprimait son espoir qu'étant donnée la puissance offensive des forces navales qui seraient à sa disposition, il parviendrait à obtenir la paix, sans aucune obligation de payer quoi que ce fût ou de donner la plus légère compensation. Il ne l'autorisait à cette mesure qu'à la dernière extrémité, en cas de catastrophe, d'accident à l'escadre ou d'hostilité de la part de plusieurs Régences à la fois. Il lui renouvela ces recommandations le 20 avril 1805, en lui écrivant que les attaques répétées du commodore Preble contre Tripoli avaient encore diminué la possibilité, déjà si réduite, d'une concession quelconque à l'ennemi.

Il n'est pas sans intérêt de signaler en passant quelle était l'impression personnelle du Président Jefferson à ce sujet, opinion qu'il exposa comme il suit, dans une lettre qu'il écrivit à l'un de ses amis, au commencement de l'année 1805.

«La guerre avec Tripoli repose sur les deux considérations suivantes :

1° Nous savons par les rapports de nos agents dans les trois autres Régences, que celles-ci n'attendent que le dénouement de notre action contre Youssouf, pour adopter une ligne de conduite. Si la guerre se termine moyennant l'obligation de payer un tribut supplémentaire, il n'y a pas de

doute qu'il ne soit nécessaire pour nous d'en faire autant pour chacune d'elles.

2° Si la paix est conclue, nous n'en serons pas moins dans la nécessité d'entretenir une frégate en croisière continue dans la Méditerranée, sous peine d'aller au-devant d'une nouvelle rupture, ou d'abandonner définitivement ce marché.

«Si, dans le courant de l'été, nous n'arrivons pas à une solution pacifique, nous rappellerons notre escadre, mais sans cesser pour cela d'exercer le blocus le plus étroit avec une frégate et deux autres unités de moindre importance. L'exercice de ce blocus ne nous coûtera pas plus que la paix, et nous éviterons non seulement d'acquitter un tribut plus élevé, mais encore et surtout de supporter un pareil affront.»

Et le Président, après avoir ainsi exprimé ce qui, depuis le début de la question barbaresque avait toujours été sa théorie et la formule de sa politique contre les Régences, ajoutait les lignes suivantes :

«Nous avons certaines raisons de croire que l'exemple que nous avons montré commence à porter ses fruits parmi les puissances européennes, et que celles-ci ne vont pas tarder à se soustraire à leur tour à un joug aussi dégradant. Notre action n'aurait-elle eu pour résultat que d'amener une pareille révolution dans leur attitude, que nous nous considérerions comme amplement récompensés pour les sacrifices que nous avons supportés.»

Preble passa à Barron le commandement de l'escadre avec le cérémonial accoutumé; il resta encore quelque temps auprès de lui pour le mettre au courant de tout ce qui pouvait intéresser ses fonctions et partit le 23 décembre sur le *John Adams* pour les Etats-Unis où il arriva le 26 février 1805. Il emportait avec lui l'estime et les regrets de tous ses officiers et équipages, qui avaient pour lui une profonde vénération. Les différentes escales qu'il fit avant d'entrer dans l'Atlantique donnèrent également lieu à de nombreuses manifestations de sympathie de la part des autorités étrangères qui n'avaient eu qu'à se louer de leurs rapports avec lui. Le Pape Pie VII lui-même n'hésita pas à déclarer que «le commodore américain avait, avec une petite escadre et en peu de temps, fait plus pour la chrétienté que les plus puissantes nations chrétiennes pendant des siècles.»

Il fut reçu d'ailleurs par ses concitoyens avec le plus vif enthousiasme. Le Président transmit au Congrès le 20 février 1805 le rapport officiel qu'il lui avait remis, en l'accompagnant d'un message des plus flatteurs. Il y signalait l'énergie et la présence d'esprit du commodore, qualités grâce auxquelles le zèle et la bravoure de ses subordonnés avaient pu se donner libre cours.

Le 3 mars, le Congrès lui vota une médaille d'or «en reconnaissance des services qu'il avait rendus aux Etats-Unis».

Bien qu'il ne fût plus devant l'ennemi, ce ne furent pas les derniers dont la marine américaine lui fut redevable. De sa longue croisière, Preble avait rapporté des enseignements rendus précieux par l'expérience qu'il y avait acquise; le Président comprit combien il pouvait être utile pour compléter

l'organisation encore primitive des différents services de la Marine, et il en fit un de ses conseillers les plus écoutés.

Sur ses avis, ce fut d'abord le service des ravitaillements, puis celui du recrutement des équipages, auxquels on s'occupa en premier lieu d'apporter des remaniements importants. Une des grandes erreurs du gouvernement avait été en effet de croire qu'avec des espèces monnayées, il serait possible de se procurer dans les ports méditerranéens les denrées, les objets d'entretien ou les munitions nécessaires. Il avait omis de tenir compte des dissensions européennes qui obligèrent les chefs d'escadre à s'adresser à des puissances de second ordre qui ne livrèrent jamais que des produits de qualité inférieure ou des munitions insuffisantes et inefficaces.

Pour donner une idée des difficultés rencontrées dans le ravitaillement des escadres à cette époque, il suffit de signaler le cas de l'*Huntress*. Ce voilier partit en mai 1805 avec une cargaison importante destinée aux navires américains dans la Méditerranée. Le gouvernement avait eu soin de le munir de certificats du Président et des ministres de France et d'Angleterre aux Etats-Unis : il avait omis d'en demander un au représentant de l'Espagne. Cela suffit pour qu'il fût saisi un mois plus tard par un croiseur espagnol, auquel il fut enlevé quelques jours après par un vaisseau de guerre anglais qui l'envoya à Liverpool.

Les mêmes difficultés existaient pour le recrutement des équipages dans la composition desquels entraient un grand nombre d'étrangers ; elles étaient accentuées par des désertions répétées, occasionnées la plupart du temps par des plaintes et des discussions au sujet du paiement de la solde. En outre, le service à bord des navires américains était extrêmement pénible ; plusieurs bâtiments de l'escadre de Preble restèrent près de quatre mois en station, sans faire dans un port une visite qui durât plus de vingt-quatre heures.

La présence du commodore dans les bureaux du Secrétariat de la Marine, poste qui était alors occupé par Robert Smith, homme énergique et plein de bonne volonté, mais sans aucune idée organisatrice, amena de l'ordre et de la méthode.

La partie administrative ne fut pas seule assujettie à des perfectionnements ; il en fut en effet apporté d'aussi intéressants et d'aussi complets à la composition et à l'armement de la flotte. Preble fit restreindre l'emploi exagéré des caronnades, arme nouvelle sur laquelle on avait fondé trop vite les plus grandes espérances, et qui, aux grandes distances, malgré les facilités de pointage qu'elle présentait, ne donnait que des résultats médiocres. Il en fit remplacer la majeure partie par des pièces d'une puissance balistique plus considérable et se prêtant mieux à un emploi dans toute circonstance.

Ce fut au commodore que l'on dut également l'acquisition de chaloupes-canonnières et de galiotes à bombes, ayant des qualités nautiques autrement caractérisées que celles des embarcations similaires louées au Royaume des Deux-Siciles. Neuf canonnières furent mises en chantier ; elles étaient grées en sloops et avaient soixante et onze pieds de longueur ; leur armement

consistait en deux canons longs de 32, placés à chacune des deux extrémités.

On prépara également la construction de deux galiotes à bombes, conçues sur le même plan. Mais, comme il était à craindre qu'elles ne seraient pas prêtes avant longtemps et comme il était urgent d'en envoyer à l'escadre du commodore Barron, Preble fit à Boston l'acquisition de deux embarcations jaugeant chacune environ cent tonneaux, qui furent transformées en galiotes de la façon la plus heureuse ; elles reçurent comme artillerie un mortier de 13 pouces et deux canons longs de 9. Baptisées, l'une *Spitfire*, l'autre *Vengeance*, elles partirent de Boston respectivement le 19 et le 23 juin, pour arriver sans encombre en Méditerranée un mois après.

Les neuf chaloupes-canonnières, dont la construction et l'armement avaient été poussés avec activité, purent être envoyées les uns avec leurs propres moyens, les autres accompagnées du *John Adams* dans le courant du mois de mai 1805. Elles parvinrent toutes à destination, mais non sans que quelques-unes d'entre elles eussent eu à faire face à quelques incidents heureusement peu graves.

Ces petites unités formaient le complément indispensable de l'escadre de Barron. Celui-ci, qui était arrivé en station au début de la mauvaise saison, dut répartir les différents navires dans les ports de la Méditerranée et établir entre eux une sorte de roulement qui permit de continuer pendant l'hiver, sans fatigue pour les bâtiments et les équipages, à exercer le blocus de Tripoli.

La surveillance le long des côtes de la Régence était des plus actives ; elle ne se limitait plus à la seule ville de Tripoli ; elle s'étendait aux ports de Derne et de Bengazi. Il ne se passait pas de jour, sans qu'un caboteur ou un forceur de blocus fût capturé. Le printemps permit d'accentuer encore la sévérité du blocus. Dans ce but, Barron fit l'acquisition de deux petits navires, un sloop, l'*Hornet*, armé de dix canons, et un brick, le *Franklin*, de huit canons. Malheureusement, il commençait à ressentir les premières atteintes d'une maladie qui l'obligea à passer le commandement de l'escadre au capitaine Rodgers, le 22 mai 1805, sans avoir tenté autre chose que de bloquer étroitement Tripoli.

Son successeur n'apporta aucun changement aux opérations de l'escadre ; il se contenta de l'accroître encore de six nouvelles canonnières, acquises sur son ordre dans plusieurs ports de la mer Adriatique par le capitaine Robinson, de l'*Enterprise*.

Les forces navales américaines dans la Méditerranée constituaient ainsi la plus importante flotte qui eût été assemblée sous le pavillon des Etats-Unis ; elle comprenait en effet, les six frégates *Constitution*, *President*, *Constellation*, *Congress*, *Essex*, et *John Adams*, portant ensemble 180 canons, les bricks, sloops et shooners *Siren*, *Argus*, *Rixen*, *Nautilus*, *Enterprise*, *Hornet*, *Franklin*, avec 86 canons, les galiotes à bombes *Vengeance* et *Spitfire*, et enfin seize canonnières.

Avec une force pareille, étant donnée la détresse où se trouvait plongée la

Régence par suite d'un blocus aussi long et aussi rigoureux, il aurait suffi d'une démonstration un peu énergique de toute l'escadre réunie devant Tripoli pour amener immédiatement à composition le Pacha que l'on savait en proie à une profonde démoralisation.

Malheureusement, Rodgers n'avait pas le tempérament de Preble; il limitait trop étroitement son action à celle qu'il croyait être définie par les instructions remises à Barron par le gouvernement, et il n'avait pas tardé à laisser prendre sur lui un ascendant puissant par le colonel Tobias Lear. Or celui-ci, quoique ancien soldat, semblait devoir donner la préférence à l'emploi d'une patiente diplomatie, plutôt qu'à celui d'une vigoureuse offensive. Si ceux qui exerçaient la direction des affaires ne faisaient preuve ainsi que d'une énergie relative, il n'en était pas de même de certains de leurs collaborateurs, au premier rang desquels il convient de citer William Eaton, dont l'esprit aventureux se donna libre cours pendant l'expédition contre Derne.

CHAPITRE XIII
L'expédition de Derne. — Ses préliminaires

L'expédition de Derne ne constitue pas l'épisode le moins curieux, le moins intéressant et le moins pittoresque de la guerre contre Tripoli. Elle montre de quelle hardiesse et de quel esprit d'aventure furent toujours animés les Américains et témoigne de la ténacité qu'ils ne cessèrent jamais d'apporter dans l'exécution de leurs projets, même les plus osés, pour en assurer le succès.

Cette idée d'aller attaquer leur ennemi par terre datait déjà du début des hostilités. Lorsqu'en mai 1801, le Pacha avait fait abattre en signe de guerre le mât de pavillon du consulat américain, le consul, Leander Cathcart, s'était, nous l'avons vu, réfugié à Livourne, d'où le 2 juillet, il adressa au Secrétaire d'Etat une lettre dans laquelle il disait :

«Je n'espère pas seulement obtenir une paix permanente et honorable, mais encore détrôner le Pacha actuel, en fomentant une révolution en faveur de son frère Hamet qui se trouve à Tunis. Nous nous assurerons, de cette manière, la gratitude de ce dernier envers les Etats-Unis, ainsi que celle de ses successeurs.

«J'ai demandé à M. William Eaton de s'enquérir auprès du Pacha Hamet, à quelles conditions celui-ci consentirait à nous seconder dans une opération de cette nature.»

Hamet Caramanli était en effet le Pacha légitime de Tripoli. Son frère le plus jeune, Youssouf, qui dès son adolescence rêvait de succéder à son père, n'avait même pas attendu la mort de celui-ci pour faire assassiner son frère aîné, Hassan. En 1796, lorsque la succession paternelle fut ouverte, il excita l'armée à la révolte contre Hamet, devenu l'héritier de la souveraineté de la Régence. Celui-ci était doué d'une certaine intelligence et de quelque culture d'esprit, mais il lui manquait de l'énergie et du courage; par une circonstance heureuse pour lui, il ne se trouvait pas à Tripoli au moment de la mutinerie, ce qui lui sauva la vie; mais sa femme et ses enfants tombèrent entre les mains de son frère qui les garda désormais comme otages. Peu de temps après cet événement, ayant échappé aux émissaires envoyés à sa poursuite, il put se rendre à Tunis où le Bey consentit à lui accorder sa protection.

C'est là que William Eaton, dont l'audace caractéristique ne pouvait être qu'excitée par l'intérêt d'une pareille situation, entra en relations avec lui et s'empessa d'étudier l'exécution du projet bâti par Cathcart, projet dont l'idée avait séduit le commodore Dale lui-même.

«Pour éviter que la guerre se prolonge, écrivit-il le 12 octobre 1801, à Samuel Lyman, membre du Congrès, il faut bombarder Tripoli et c'est là la

seule mesure pratique. Le commodore Dale pense qu'il faudra pour cela quatre frégates et trois galiotes à bombes. Il estime également qu'une expédition par terre, opérée en même temps, produirait un excellent effet. Je nourris la même opinion et je suis si sûr de la facilité d'exécution de cette opération, que j'offre de la conduire à bonne fin avec deux mille hommes de troupes légères ; j'ai, pour justifier cette prétention, ma présente carrière militaire et ma connaissance approfondie de la contrée.»

Le projet, en lui-même, ne présentait en effet aucune impossibilité ; au contraire la population tripolitaine semblait être en partie hostile à Youssouf, dont le gouvernement était particulièrement tyrannique, et les souffrances occasionnées par le blocus, principalement la rareté et la cherté des vivres, n'étaient pas faites pour ramener au souverain l'affection de ses sujets mécontents.

Avant de se rencontrer avec Hamet, W. Eaton commença par s'enquérir, ainsi qu'il l'écrivit le 5 septembre 1801 au Secrétaire d'Etat, des facteurs de réussite de la coopération d'Hamet et d'une attaque par terre, combinée avec les démonstrations navales. Sa première visite fut pour le Bey de Tunis qui, par une prudence toute diplomatique, n'osa pas s'ouvrir complètement, mais ne put dissimuler sa sympathie pour le frère de Youssouf. Le 28 octobre, il consulta sur le même sujet le commodore danois Koefoed et le consul Holch qui lui exprimèrent tous deux un avis extrêmement favorable.

Puis, ainsi qu'il l'annonça dans son rapport du 13 décembre, il reçut un message d'Hamet par lequel celui-ci se mettait à sa complète disposition ; il eut immédiatement quelques entrevues avec lui au cours desquelles l'ex-Pacha ne cessa de lui dire combien son projet lui causait de satisfaction, mais sans qu'il prît aucune résolution.

Eaton étant, quelques jours plus tard, tombé gravement malade, dut profiter de la présence de la frégate *George Washington* pour se rendre à Livourne où il s'était décidé à passer quelques mois pour améliorer son état de santé ; ce fut l'abandon momentané des pourparlers engagés.

A la même époque, Youssouf Caramanli, qui avait été prévenu de ce qui se tramait et qui n'était pas des plus rassurés sur la tournure que pouvaient prendre les événements, résolut par prudence de tenter une démarche auprès de son frère : il lui offrit le gouvernement de la province de Derne.

La nouvelle de cet essai de conciliation, si secret fût-il, parvint en février 1802 à Eaton, qui se trouvait encore à Livourne et mit tout en œuvre pour y faire obstacle. Bien qu'imparfaitement rétabli, il s'empessa de retourner à Tunis, à bord du voilier la *Gloria*, qu'il avait acheté de ses propres deniers. Profitant de ce que le Bey, à la suite d'une discussion, avait retiré sa protection à Hamet, il parvint à persuader celui-ci que la promesse de son frère n'avait pour but que de l'attirer dans un piège pour l'avoir à sa merci.

L'ex-Pacha, qui était sur le point de s'embarquer pour Derne, resta donc à Tunis, mais ce n'était encore là qu'un demi-succès ; étant donnée cette indécision qui était la caractéristique de son tempérament, il fallait le

soustraire d'une façon absolue aux autres influences et éviter qu'il succombât à de futures promesses de son frère. Hamet finit par se rendre aux instantes objurgations d'Eaton, mais refusa de quitter Tunis pour Livourne, où, chose excellente, il aurait été sous la surveillance constante de Cathcart.

Il fut convenu qu'il irait attendre à Malte le passage de l'escadre américaine: celle-ci le conduirait ensuite à Tripoli, où il rentrerait triomphalement à la faveur de la révolution populaire, qui, suivant les prévisions américaines, éclaterait dès l'annonce de l'arrivée du souverain. Conformément à ce plan, Hamet s'embarqua sur un voilier russe à destination de Malte, où il arriva le 11 avril.

Eaton cependant n'était pas encore sûr de son homme, bien que celui-ci fût tenu éloigné de la côte d'Afrique car il envoya la *Gloria* vers Tripoli, que surveillait alors la frégate *Boston*, pour prier Mac-Neill, capitaine de cette dernière, d'arrêter Hamet si celui-ci venait à passer en vue de son bâtiment pour gagner contre sa promesse la province de Derne. A titre de précaution supplémentaire, le Sahibtap de la Régence de Tunis fut mis dans la confiance et son concours fut acheté moyennant une somme de 10.000 dollars qui lui seraient payés en cas de réussite.

Toutes ces démarches étaient suivies avec assez d'intérêt par le Secrétaire d'Etat, Madison, qui écrivit à Eaton et à Cathcart que l'opinion du gouvernement était tout à fait favorable à une collaboration momentanée d'Hamet, afin de créer une diversion à Tripoli. Mais il déclarait qu'il ne fallait en aucun cas se mêler d'une façon trop intime de ses affaires. On devait se contenter de profiter de la circonstance pour faire pression sur Youssouf et arracher une paix plus avantageuse ; quant à Hamet, il serait traité avec tout le respect et la considération dus à sa personne, et l'on s'efforcerait d'obtenir pour lui les concessions les plus grandes. Voici quel était d'ailleurs le texte de cette lettre :

«Bien qu'il ne soit pas conforme au sentiment général et aux vues des Etats-Unis de se mêler des discussions intestines des autres nations, ce serait une erreur de ne pas nous servir de l'inimitié de tiers contre un ennemi commun, au cours d'une juste guerre faite pour obtenir une paix raisonnable. Il est difficile de juger de si loin, et avec une connaissance aussi imparfaite des circonstances quels avantages nous pouvons retirer de l'exécution du plan qui nous est soumis. Cela dépendra de votre zèle et de l'exactitude de vos prévisions. Dans le cas où le frère détrôné ne parviendrait pas à ses fins, il appartiendra aux Etats-Unis de le soutenir dans son infortune avec la plus grande bienveillance et de lui assurer une situation pécuniaire au moins équivalente à celle où on l'aura trouvé, si toutefois il ne se présente pas une solution plus acceptable pour lui. Le vœu du Président sera transmis au commodore Morris et à Mr. Cathcart, en y ajoutant qu'en cas de conclusion de la paix avec Youssouf, on pensera à insérer dans le texte une stipulation en faveur de son frère.»

Les restrictions contenues dans cette lettre n'étaient que le reflet de l'opinion

de nombreux officiers de l'escadre de la Méditerranée, en particulier des capitaines Murray, Barron et Bainbridge. Mais il faut dire que les réserves de ces derniers au sujet des projets concernant Hamet étaient quelque peu le corollaire de l'accueil très froid qu'ils avaient coutume de faire à toutes les propositions d'Eaton. Ce dernier, en effet, s'était attiré leur antipathie par suite des critiques plus ou moins fondées qu'il avait pris l'habitude de porter sur les opérations navales, et il en était rapidement résulté une extrême froideur dans ses rapports avec eux.

Cette hostilité latente trouva l'occasion de se manifester peu de temps après, au mois d'août 1802. Comme il fallait s'y attendre, Hamet avait fini par céder aux sollicitations des envoyés de son frère et accepté le gouvernement de Derne. En vain Eaton essaya-t-il de faire revenir encore une fois l'ex-pacha sur sa décision. Celui-ci la maintint, et le capitaine Murray, dans le but d'accentuer le dépit d'Eaton, n'hésita pas à proposer à Hamet de le conduire à Derne sur sa propre frégate. Mais heureusement pour l'amour-propre d'Eaton, cette proposition fut écartée, et la traversée fut effectuée à bord d'un bâtiment anglais affrété pour la circonstance.

Ce fut James Cathcart qui, de Livourne, prévint Madison le 25 août 1802 du départ d'Hamet. Dans son rapport, il déclara que moins que jamais ses sentiments n'avaient changé au sujet des magnifiques résultats qu'eût apportés selon lui la réalisation de son projet.

«Les mesures que je voulais prendre consistent à embarquer Hamet à bord de la frégate de notre commodore et à l'amener à Constantinople. Là nous le présentions au Grand-Vizir qu'il aurait convaincu aisément de la justice de sa cause et grâce auquel il aurait obtenu le caftan d'investiture. Puis tandis qu'il négociait avec le Grand-Seigneur l'importance des forces que celui-ci n'aurait pas manqué d'envoyer contre Tripoli, nous profitons de l'occasion pour conclure un traité de commerce avec la Sublime Porte. De cette façon nous aurions réussi à signer d'un seul coup avec les deux souverains des conventions des plus profitables pour nos intérêts et des plus flatteuses pour notre amour-propre.»

Peu de temps après, un autre incident devait servir de prétexte à une nouvelle manifestation contre les projets d'Eaton. On se souvient que le commodore Morris, s'étant rendu à terre à Tunis, le 28 février 1803, pour régler avec le Bey certains litiges, se vit interdire de regagner son bord jusqu'à paiement complet d'une somme de 22.000 dollars, prêtée à Eaton par la Régence pour l'aider dans ses négociations avec Hamet. Malgré les dénégations formelles d'Eaton, le Bey prétendit que ce dernier lui avait promis de le faire rembourser par le commodore à sa première visite. Morris paya, mais adressa le 30 mars 1803 au Secrétaire de la Marine un rapport extrêmement sévère, où il eut tort de donner libre cours à la rancune et à l'animosité qu'il partageait contre Eaton avec les autres officiers et de ne pas hésiter même à l'accuser fort injustement de duplicité.

Eaton, blessé dans son orgueil, répondit en affectant comme garantie à la

dite somme toutes les propriétés qu'il possédait en Amérique, où il ne tarda pas à partir pour défendre lui-même sa cause et celle de l'ex-pacha. Il était temps qu'il le fit; car le rapport de Morris avait produit aux Etats-Unis un effet déplorable qui ne devait d'ailleurs jamais être complètement effacé.

Cependant Hamet avait pris possession de son poste, mais il est probable qu'il ne se sentait guère en sécurité à Derne; car le commodore Morris, au cours de son dernier séjour à Malte, fut assailli par les sollicitations pressantes de plusieurs émissaires qui déclarèrent l'ex-pacha en état de lever 30.000 hommes de troupes dans sa province. Il en rendit compte au Secrétaire de la Marine dans une longue lettre rédigée à Malte le 30 mars 1803; bien entendu, il apporta à sa rédaction un peu de ce parti-pris dont il ne pouvait jamais se départir ou qu'il n'avait pas à dissimuler lorsqu'il s'agissait de cette affaire:

«J'ai reçu la visite d'agents ou prétendus agents d'Hamet-pacha, venus pour me demander d'aider ce dernier à détrôner son frère Youssouf Caramanli; ils désiraient 50.000 à 100.000 dollars, dix-mille fusils et quelques pièces d'artillerie de campagne. Je leur ai opposé un refus, mais j'ai consenti à amener mon escadre au mois de juin prochain devant Tripoli et à leur fournir vingt barils de poudre. En échange, je leur demandai de s'engager à me fournir un document constatant qu'ils étaient autorisés à accorder en cas de succès un équivalent à l'aide que leur auraient prêtée les Etats-Unis. Ils me répondirent qu'un traité favorable nous serait assuré.

«Je ne vous cacherai pas que je n'ai manifesté qu'une confiance relative vis-à-vis de ces agents dont la parole ne m'a pas paru offrir une garantie suffisante. Dans le cas où nous serions appelés à leur donner notre assistance, je prendrai soin auparavant de bien faire définir les avantages qui nous seront concédés et de m'entourer de toutes les précautions possibles pour assurer l'exécution des dites promesses.»

Cette fois, cependant, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, Hamet s'était décidé à tenter énergiquement de renverser l'usurpateur. Il se révolta contre son frère en octobre 1803 et parvint à grouper en peu de temps autour de lui un nombre assez considérable de partisans. Au début il prit l'avantage; les troupes de Youssouf furent mises en déroute: mais ayant reçu des renforts importants, elles rejetèrent Hamet hors de Derne. Le vaincu, sans argent, sans armes et sans munitions, dut s'enfuir avec une petite escorte de fidèles et se réfugier en Basse-Egypte dans les premières semaines de 1804.

Cependant William Eaton avait réussi, non sans peine, à réveiller aux Etats-Unis un peu d'intérêt au sujet de ses idées, et obtenu que l'on enverrait à son protégé des subsides en espèces et en matériel de guerre. En outre, il se fit nommer, le 26 mai 1804, *Navy Agent* pour l'escadre de la Méditerranée, avec la mission plus particulière de diriger la coopération avec Hamet. Mais cette coopération était loin d'être aussi étendue que l'avaient comportée ses projets primitifs. Comme l'on craignait, un peu à juste titre, qu'Eaton, esprit entreprenant et même parfois un peu exalté, se laissât aller à dépasser

les limites fixées à la collaboration des Etats-Unis, le Secrétaire de la Marine confia au commodore Barron, dans ses instructions du 6 juin 1804, le soin de décider de son opportunité et de son étendue :

«En ce qui concerne l'ex-pacha de Tripoli, nous ne formulons aucune objection à ce que vous coopérez avec lui contre la Régence. Mais vous ne le ferez qu'après avoir étudié à fond et sur place l'intérêt que les Etats-Unis peuvent en retirer. La chose est d'ailleurs laissée à votre entière discrétion. Si vous vous décidez en faveur d'une telle opération, nous ne pouvons que vous recommander d'utiliser les services de M. William Eaton, qui vous sera extrêmement utile en la circonstance.»

Le passage des instructions de la même date au consul-général Tobias Lear, relatif à la même question, était rédigé en des termes analogues :

«En ce qui concerne la coopération du frère aîné du Pacha de Tripoli, nous sommes disposés à en tirer parti, si le commodore le juge utile ; nous l'autorisons dans ce but à disposer soit en espèces, soit en vivres, armes et munitions, d'un crédit de 20.000 dollars, qu'il ne devra pas dépasser. Je ne vous dissimulerai pas que nous n'avons qu'une confiance moyenne dans son aide, tant les forces placées sous les ordres du commodore sont suffisantes pour exercer à elles seules toute mesure de force jugée nécessaire pour vaincre la résistance du Pacha.»

Peu de temps après, on apprit aux Etats-Unis la défaite et la fuite d'Hamet, et, comme l'escadre n'était pas encore partie, le Secrétaire de la Marine recommanda à Barron de ne pas se défaire de l'argent et du matériel destinés à l'ex-pacha, avant de plus amples informations.

Le commodore apporta beaucoup plus d'aménité que Morris dans ses relations avec Eaton, dont il appréciait les puissantes qualités, et dès qu'il fut arrivé dans la Méditerranée, il s'empessa de prendre le plus vif intérêt à ses projets d'expédition et d'entrer dans ses vues. Le 15 septembre 1804, il chargea le capitaine Hull de conduire avec son bâtiment, l'*Argus*, Eaton en Egypte, afin d'y rechercher Hamet. Conformément aux ordres du Secrétaire de la Marine, il fit contresigner par Eaton et le capitaine Hull, les instructions suivantes qui n'eurent qu'un tort, celui de dépasser un peu les limites fixées par le gouvernement :

«Les ordres écrits que je vous remets, comportant que vous vous rendez soit à Alexandrie, soit à Smyrne, pour y prendre les navires de commerce désireux d'être convoyés, ont pour objet de dissimuler le véritable but de votre mission. Celle-ci consiste à aller à Alexandrie avec Mr. Eaton pour y rechercher Hamet-Pacha, le frère rival de Youssouf Pacha et le souverain légitime de Tripoli. Si vous parvenez à le rencontrer, ou bien vous l'amènerez, lui et sa suite, soit à Derne, soit à tel autre point de la côte qui semblera le plus propre à assurer le succès de la coopération des forces navales que je commande contre l'ennemi commun ; ou bien, s'il le préfère, vous le conduirez vers moi devant Tripoli.

«Si vous ne le trouvez pas à Alexandrie, je vous laisse libres de vous

rendre là où vous croirez pouvoir l'atteindre sans qu'il y ait de risque pour la sécurité de votre bâtiment. Vous direz au Pacha qu'il peut être assuré de l'appui de mon escadre à Bengazi ou à Derne, où je vous autorise à toucher, si la nécessité s'en fait sentir et si l'opération peut être effectuée sans danger. Vous pouvez lui annoncer également que je vais prendre des mesures effectives pour coopérer avec lui, à l'aide des forces qui sont sous mes ordres, contre son frère l'usurpateur, afin de le rétablir dans la souveraineté de la Régence de Tripoli. Le soin de prendre les dispositions voulues et la direction de l'opération sur terre sont laissées à Mr. William Eaton, conformément à la volonté exprimée par le gouvernement.»

Ce fut le 17 novembre qu'Eaton quitta Malte avec l'*Argus*, et il arriva à Alexandrie dix jours après. Il avait obtenu auparavant de Sir Alexander Ball, gouverneur de Malte, les lettres de recommandations les plus pressantes pour les autorités consulaires anglaises en Egypte, lettres qui lui furent de la plus grande utilité. Grâce à elles, en effet, il put, lorsqu'il se fut assuré qu'Hamet n'était pas à Alexandrie, se procurer facilement les embarcations et l'escorte nécessaire pour remonter le Nil jusqu'au Caire, où il comptait continuer ses recherches.

Bien que le trajet fût relativement court, il n'était pas sans offrir un certain danger ; les hostilités entre le représentant du Sultan, le célèbre Méhémet-Ali et les Mamelucks avaient permis à quelques bandes d'Arabes pillards de terroriser le pays. La petite troupe de voyageurs, répartie entre deux embarcations, comprenait, en dehors d'Eaton et de son escorte, le lieutenant O'Bannon, de l'infanterie de marine, les midshipmen Georges Mann et Elie E. Danielson, et un certain docteur Mendrici, une ancienne relation d'Eaton à Tunis, et que celui-ci avait rencontré fort heureusement en Egypte ; car ce personnage jouissait d'une assez grande influence auprès du Vice-Roi. Enfin, le consul d'Angleterre, le major Miscett, avait autorisé son secrétaire, le capitaine Vincent, à prêter son concours à Eaton et même à l'accompagner. Cela faisait en tout dix-huit personnes. Le voyage dura du 4 au 8 décembre, sans autres incidents que la nécessité de répondre de temps en temps aux questions de quelques détresseurs de grand chemin que la qualité des voyageurs parvint à tenir en respect.

Pas plus qu'à Alexandrie, Hamet n'était au Caire. Cependant, grâce à de sérieuses investigations, on finit par découvrir trois ou quatre fonctionnaires de Derne qui avaient suivi leur chef dans sa fuite. Grâce à eux, on put connaître une partie de son odyssée ; découragé, dénué de toute ressource, ce dont témoignait en partie d'ailleurs l'état misérable où se trouvaient ses subordonnés, l'ex-Pacha avait dû, après de nombreuses vicissitudes, se joindre, pour ne pas mourir de faim, aux Mamelucks révoltés, et d'après ses acolytes, il devait être au siège de Minieh, ville située sur le Nil, à plus de cent cinquante mille au sud du Caire.

Cette révélation n'était pas très encourageante ; car il fallait surmonter non seulement la difficulté énorme d'entrer en communication avec lui, mais celle

plus grande encore, peut-être, d'obtenir qu'Hamet fût amnistié par la Porte. Jamais les obstacles n'arrêtaient Eaton; la première chose à faire était de procurer à Hamet un sauf-conduit; grâce à l'influence du docteur Mendrici, il parvint à s'assurer la sympathie de Méhémet-Ali, auquel il n'hésita pas à exposer son projet. Le tout-puissant Pacha consentit à lui faire remettre pour Hamet, non seulement une lettre de grâce, mais encore un passeport pour lui permettre de traverser les lignes turques.

Ce n'était pas chose facile que de faire parvenir ces pièces à leur destinataire. Eaton eut recours, en cette circonstance, à l'intermédiaire d'un Tyrolien nommé Johann Leitensdorfer, ancien officier du génie, qui devait demeurer à ses côtés et lui servir de second pendant toute la durée de l'expédition. Une première lettre annonçant sa grâce à Hamet et lui donnant rendez-vous à Rosette lui fut d'abord expédiée; puis on la fit suivre de quatre copies de la lettre de Méhémet-Ali, qui furent remises à quatre messagers différents. Le premier n'avait pour mission que de prévenir Tursuf-Pacha, commandant les troupes ottomanes, de la décision du gouverneur de l'Egypte, ce qui fut fait. Les trois autres, qui devaient parvenir jusqu'à Hamet lui-même, purent pénétrer par ruse dans le camp des Mamelucks; mais ils furent découverts et fouillés; on trouva sur eux les documents, ce qui les fit condamner à mort sur-le-champ. Par bonheur, pendant la nuit qui précéda le jour fixé pour leur exécution, les prisonniers arrivèrent à s'évader, grâce au complet état d'ivresse du renégat européen qui avait mission de les surveiller.

Pendant la première lettre d'Eaton était parvenue à Hamet qui s'empressa avec quelques partisans d'abandonner les Mamelucks, malgré tout ce qu'ils purent faire pour s'opposer à son départ. Le soir même, furieux de cette désertion, l'un de leurs chefs, Osman Bey Berdici, fit jeter dans les fers trente chefs arabes, dévoués à Hamet, pour les empêcher de le suivre avec leurs tribus. L'ex-Pacha gagna sans encombre une petite ville à mi-chemin du Caire; il y retrouva les trois messagers fugitifs qui purent ainsi l'informer verbalement des mesures de grâce dont il avait été l'objet; il s'empressa d'écrire immédiatement à Eaton, qui trouva sa lettre à Alexandrie où il était revenu après l'avoir attendu vainement à Rosette pendant quelques jours.

Dans cette missive, il remerciait chaudement l'ancien consul à Tunis de ne pas l'avoir oublié. «Aujourd'hui même, ajoutait-il, je quitte l'endroit où je me trouve pour Behera; je prendrai mes quartiers ensuite à la demeure du chef arabe Abd-el-Kader ben Kourchi, où je vous propose de venir me rejoindre. J'écris en même temps à tous mes sujets, à mon ministre Mahmoud Kogea et à tous mes anciens fonctionnaires pour leur dire qu'ils peuvent traiter avec vous en toute confiance. Vos opérations seront conduites sur mer, tandis que j'agirai sur terre de mon côté.»

Bien que le lieu de rendez-vous fût assez éloigné dans l'hinterland, sur les limites du désert de Libye, et que le voyage fût très périlleux, Eaton, s'étant assuré une escorte d'une vingtaine d'hommes sous les ordres du lieutenant Blake et du midshipman Mann, partit à la rencontre d'Hamet le 22 janvier.

Le lendemain, il était arrêté par l'officier turc commandant la garnison de Demenhour, dont la morgue fit place, sur la remise de quelques pièces d'argent, à une politesse et une complaisance exquis ; il se chargea même d'envoyer un Arabe près d'Hamet pour l'amener aux Américains. Quelques jours plus tard, l'ex-Pacha faisait son entrée à Demenhour, d'où il repartit presque aussitôt pour Alexandrie avec sa suite et la petite troupe d'Eaton.

Celui-ci se hâta, dès son arrivée, d'informer le Secrétaire de la Marine de ces différentes péripéties par son rapport du 13 février, où, après avoir énuméré les difficultés qu'il avait dû surmonter pour retrouver son ex-Pacha, il abordait ensuite l'exposé de ses projets.

«Le Pacha est décidé à passer par le désert de Libye jusqu'à Derne. Il donne comme raison, ce que je trouve plausible, que s'il prend la mer et se sépare de ses Arabes, ceux-ci s'impatieront et, perdant confiance, finiront par abandonner sa cause. En conséquence il a contourné le lac Mariout, pour se rendre au lieu dit des «Tours Arabes», à environ trente milles à l'ouest du vieux Port d'Alexandrie. Quant à moi, je partirai d'ici dimanche prochain avec mon détachement pour opérer ma jonction avec lui ; puis nous irons ensemble à Bomba, avec 500 hommes, pour y prendre les dépêches. De son côté le capitaine Hull pourra se diriger vers le lieu de rendez-vous avec les renforts et les provisions nécessaires pour assurer notre établissement à Derne et à Bengazi.

«Dès que ces deux provinces seront en notre possession, nous aurons ainsi coupé la retraite à l'ennemi ; nous occuperons un pays capable de nous fournir tout ce dont nous aurons besoin pour notre ravitaillement, et nous pourrions communiquer librement avec l'intérieur. Mais, pour y parvenir, j'ai demandé au commodore de m'envoyer cent fusils et leurs cartouches, deux pièces de campagne avec leurs caissons garnis de leurs munitions, et si possible, de renforcer mes troupes avec un détachement de cent soldats d'infanterie de marine, pour le cas où l'on aurait à tenter un coup de main.»

«J'estime que les dépenses totales, y compris celles supportées en Egypte, s'élèveront à 20.000 dollars. Il y aura presque certainement dans la suite d'autres sommes à déboursier, mais j'ai convenu avec Hamet que, pour en indemniser les Etats-Unis, il imposerait un tribut spécial à la Suède, au Danemark et à la République Batave.

«Hier un envoyé de Youssouf est arrivé ici pour obtenir du gouvernement d'Alexandrie qu'il empêche Hamet-Pacha de sortir d'Égypte. Cet émissaire a fait en échange les plus belles promesses ; mais je suis complètement rassuré à ce sujet par les renseignements que m'a fournis le secrétaire privé du gouverneur.

«A moins d'un accident, ma prochaine lettre sera datée de Bengazi. Les Arabes et les Maures sont tous avec nous ; et si nous avons les moyens d'assurer leur subsistance, nous y pourrions grouper autour de nous vingt à trente mille Arabes sur la frontière égyptienne, où ils se sont réfugiés depuis l'usurpation.»

Avant son départ, Eaton eut encore à déjouer de nouvelles intrigues ; le sous-commissaire de France à Alexandrie, Drovetti, inquiet sur le but de son expédition et croyant que la nationalité américaine servait de façade à quelque entreprise projetée par les Anglais, était intervenu, lui aussi, auprès du gouverneur d'Alexandrie et de l'amiral commandant l'escadre turque. Mais, à la suite d'assurances formelles données à notre représentant, Eaton put se préparer définitivement à quitter Alexandrie.

Il avait confié auparavant, le 14 février, à Mahmoud Mesalouna, secrétaire d'Hamet, une lettre destinée au commodore Barron ; le messenger prit passage à bord de l'*Argus* qui ne tarda pas à appareiller. Dans cette lettre, Eaton exposait son plan au commodore, comme il l'avait fait pour le Secrétaire de la Marine et lui formulait la même demande de renforts.

«A mon avis, nous aurons besoin, ajoutait-il, de deux petits navires supplémentaires, ainsi que d'une galiote à bombes. Peut-être même sera-t-il très utile de pouvoir disposer d'une chaloupe-canonnière, s'il n'y a pas de danger à la faire naviguer à cette époque de l'année».

Puis il lui annonçait qu'Hamet joignait à sa promesse d'indemnité pécuniaire pour les Etats-Unis celle de rendre sans rançon tous les captifs américains et de conclure une paix permanente sans tribut avec la clause de la nation la plus favorisée ; en cas d'hostilités futures, les prisonniers américains cesseraient d'être considérés comme esclaves et pourraient être échangés ; enfin tous les vaisseaux de guerre que Youssouf aurait employés contre les Etats-Unis seraient livrés à ceux-ci. Il terminait sa lettre en disant que conformément au conseil que lui en avait donné le Secrétaire de la Marine, il avait pris le commandement en chef des forces de terre, avec le titre de général.

Le commodore Barron n'eut pas plus tôt reçu cette missive que le 22 mars il s'empessa de lui en accuser réception et de lui annoncer que le nécessaire serait fait pour envoyer à Bomba le capitaine Hull, qui lui apporterait à bord de l'*Argus* et de l'*Hornet*, les provisions et munitions nécessaires, ainsi qu'une somme de 7.000 dollars en espèces. Ne pouvant pour le moment dégarnir ses états-majors, il lui demandait de lui renvoyer les officiers qu'il avait près de lui, à moins que ceux-ci préférassent abandonner leur commission et rester à ses côtés en qualité de volontaires. Il lui était également impossible de lui envoyer les cent soldats d'infanterie de marine. Quant aux deux pièces d'artillerie de campagne, elles allaient être demandées de suite à Messine. Il terminait en félicitant et en encourageant Eaton ; mais, ayant senti que celui-ci semblait déjà, dans sa dernière lettre prendre avec Hamet des arrangements pouvant engager l'avenir, il s'empressait également de lui rappeler les conditions formelles de la coopération des Etats-Unis :

«Vous avez dû comprendre qu'en sanctionnant une action commune avec le pacha exilé, le gouvernement n'a pas eu en vue de poursuivre nécessairement et d'une façon absolue le rétablissement de ce prince dans ses droits au trône de Tripoli. Il veut, par cette opération, simplement utiliser

pour le succès de notre cause et de la sienne, l'énergie et l'esprit d'entreprise de l'exilé, ainsi que l'attachement qu'ont encore pour lui ses anciens sujets. Mais il ne s'agit nullement de s'obliger à atteindre un but que ni mes instructions ni la modicité du crédit accordé ne justifieraient.

« J'estime de mon devoir de vous avertir que je refuserai ma sanction à toute convention ou à tout accord entraînant une obligation quelconque de la part des Etats-Unis, ou tendant à faire naître dans l'esprit d'Hamet-Pacha que nous sommes engagés à le replacer sur le trône. Nous voulons bien lui en faciliter les moyens ; mais là doit s'arrêter notre action. D'ailleurs rien ne lui sera plus facile d'y arriver par lui-même, si nous parvenons à lui faire occuper Derne ou Bengazi.

« Ainsi donc, j'espère que nous sommes bien d'accord sur ce point, à savoir que nous ne voulons favoriser ce prince que comme étant un instrument utile à l'exécution de nos projets à nous, et non en vue de l'accomplissement des siens ; en conséquence, vous prendrez soin de ne contracter vis-à-vis de lui aucun engagement de nature à contrarier dans la suite l'opportunité que nous pourrions avoir de traiter avec le Pacha régnant à des conditions honorables et avantageuses. Si cette opportunité se présentait et si elle était mise à profit par le représentant du gouvernement chargé de négocier la paix, il va de soi que notre collaboration avec l'ex-Pacha cesserait immédiatement. »

Les craintes du commodore étaient justifiées et ses recommandations devaient parvenir trop tard à Eaton. Celui-ci, ayant déjà cédé à sa nature impulsive et transgressé pour ainsi dire malgré lui les limites fixées à ses attributions, avait signé, dès le 24 février, une convention avec Hamet, alors qu'il se trouvait encore à Alexandrie. Il en avait d'ailleurs énuméré les principales clauses dans les lettres ci-dessus citées au Secrétaire de la Marine et à Barron ; mais il n'en avait pas donné le texte intégral et avait, probablement avec intention, passé sous silence les stipulations les plus délicates, qui étaient ainsi rédigées :

ARTICLE II. — Les Etats-Unis s'engagent à faire usage de tous les moyens en leur pouvoir pour rétablir Hamet-Pacha dans la possession de Tripoli, contrairement aux prétentions de Joseph-Pacha, mais ce dans les limites compatibles avec leur honneur, leur intérêt, leurs traités actuels et la loi des nations.

ARTICLE III. — Les Etats-Unis s'engagent à fournir à Hamet-Pacha, à titre de prêt, les espèces monnayées, les munitions et les provisions dont il aura besoin et, si nécessaire, à débarquer des troupes pour l'aider dans ses opérations.

Un article secret additionnel disait qu'Hamet ferait son possible pour remettre au commandant de l'escadre américaine Youssouf-Pacha et Mourad Reïs, qui seraient retenus comme otages.

Cette imprudente convention justifierait plus tard les nombreuses réclamations qu'adresserait Hamet au gouvernement des Etats-Unis, et, quelque peu aussi, la disgrâce dont souffrit Eaton à son retour en Amérique.

Il faut dire cependant que, d'un côté, elle paraît avoir servi de condition préliminaire imposée par Hamet pour sa participation à l'expédition, et que, de l'autre, Eaton, qui avait la certitude de la réussite, semble avoir voulu assurer par avance à sa contrée le bénéfice du succès de la façon la plus large et la moins discutable dans l'avenir.

Le 1^{er} mars, tout fut prêt pour le départ. Mais on avait oublié de distribuer des backchichs à certains fonctionnaires ; l'un d'eux, l'inspecteur du service de l'impôt, fit sentir son mécontentement en saisissant les provisions de la caravane et en menaçant même de faire arrêter Hamet que l'on ne put qu'à grand'peine empêcher de s'enfuir. Grâce au consul d'Angleterre, l'affaire put s'arranger et le départ eut lieu. Peu de jours après, le rassemblement fut opéré au point indiqué sur le golfe des Arabes ; et on procéda au règlement de l'ordre de marche.

Ainsi qu'il l'avait indiqué, William Eaton prit le commandement en chef, avec le titre de général. Le commandement en second fut confié au colonel Leitensdorfer. Puis venaient un volontaire anglais nommé Farquhar, le docteur Mendrici, le lieutenant O'Bannon, le midshipman Peck, un autre officier non commissionné et six soldats d'infanterie de marine, ce qui portait à neuf, en dehors d'Eaton, le nombre des Américains faisant partie de la colonne. On avait en outre recruté vingt-quatre canonniers de différentes nationalités, sous les ordres de trois officiers, et trente-huit Grecs avec deux officiers.

Du côté musulman, il y avait Hamet et sa suite composée de quatre-vingt dix guerriers, un petit corps de cavalerie arabe sous les ordres du cheik El-Tahib, et enfin un certain nombre de fantassins et de conducteurs, soit au total environ quatre cents hommes. Les bêtes de somme comprenaient cent sept chameaux et quelques ânes.

C'était avec cette petite troupe, dont une partie était déjà affectée à la conduite de la caravane, que le 8 mars, l'ex-consul devenu le général Eaton, commença à affronter la traversée du désert de Lybie sur une distance de près de six cents milles. Sans doute il ne parcourerait pas cette région complètement aride, garnie à peine de quelques îlots de terres salées, qui s'étend entre le tell et l'oasis d'Ammon ; mais il serait obligé de traverser, bien que se maintenant le long des côtes, de vastes étendues fort peu cultivées, bordées et protégées contre les flots de la mer par le cordon jaunâtre d'une longue digue de sable.

La marche y est excessivement pénible. Tantôt ce n'est qu'une succession de plaines et de vallons, ces derniers livrant passage en hiver à des torrents impétueux ; tantôt il faut escalader les prolongements rocaillieux de collines voisines et de leurs contreforts. Seuls les bas-fonds, qui retiennent plus longtemps l'eau des pluies, et les plateaux étroits que des élévations défendent contre le sable sont susceptibles de quelque culture.

En général, le sol est nu, pas d'arbres ni d'arbustes, rien que des palmiers nains, ou quelques armoises et quelques graminées. De temps en temps, mais

rarement, l'oreille du voyageur perçoit le bêlement d'un troupeau de moutons broutant une herbe rare, ou l'abolement d'un chien de garde. Ce sont les seuls indices de la présence de l'homme, en dehors des tentes des tribus nomades, qui rompent de leur tache brune la monotonie du pays.

Il faut ajouter à cela une côte inhospitalière sur presque tout son développement, composée de promontoires rocheux assez espacés, qui encadrent de longues plages de sable bordées de dunes et de mauvaises rades peuplées de hauts-fonds.

Il n'allait pas suffire aux Américains d'avoir à lutter contre les difficultés et les privations entraînées par une marche pénible à travers une pareille contrée. Ils auraient encore, ce dont ils n'avaient pas tenu compte dans leur ignorance des mœurs du pays, à surmonter les obstacles que la perfidie, la duplicité ou la peur des Arabes qui les accompagnaient devaient semer sur leur chemin. Eaton a laissé de son expédition un journal qui constitue un document des plus intéressants. C'est grâce à lui qu'il sera possible de suivre la vaillante petite troupe américaine jusqu'à Derne, où elle eut l'honneur de faire flotter le pavillon de l'Union.

CHAPITRE XIV
L'expédition de Derne

Ainsi ce fut le 8 mars au matin que la colonne se mit en marche. Tout alla bien le premier jour et une distance de près de quinze milles fut couverte sans aucun incident. Mais le lendemain, le cheikh El-Tahib, qui commandait la cavalerie arabe, commença à donner les signes d'une turbulence inquiétante, dont il devait fournir la preuve jusqu'à Derne. A son instigation, les chameliers réclamèrent une avance sur leur solde, faute de quoi ils reprendraient le chemin d'Alexandrie.

Cette réclamation inattendue donna naissance à une série de ces pourparlers fastidieux, chers aux Arabes, où l'on discute beaucoup et très fort sans qu'aucune décision ne soit prise. En l'occurrence, ils durèrent près d'un jour et demi, malgré l'intervention d'Hamet, intervention qui parut davantage compliquer les choses et témoigna, par son manque de résultat, du peu d'influence qu'avait ce prince, sur ses coreligionnaires.

Devant l'inutilité de ses efforts pour obtenir la paix à l'aide de simples arguments verbaux, Eaton réunit sa troupe d'Américains et d'Européens, et, lui faisant faire demi-tour, ordonna que l'on reprît la direction du point de départ. Cette mesure produisit l'effet voulu devant la crainte que l'expédition fût abandonnée, avec sa perspective de pillages fructueux, les Arabes consentirent à prendre leur place dans le convoi.

Le surlendemain, c'est-à-dire le 13 mars, un courrier, venu de Derne, annonça à Hamet que son arrivée était souhaitée avec la plus vive impatience par la population, qui n'attendait que sa présence pour se révolter contre Youssouf. Cette nouvelle fut accueillie avec une joie intense, et, avant qu'elle eût été transmise à la petite armée tout entière, l'enthousiasme se traduisit à l'avant-garde par des salves de mousqueterie qui causèrent une véritable panique à l'arrière-garde, encore ignorante de l'heureux message. Composée d'Arabes, elle crut à une attaque des chrétiens, et elle allait se livrer sur ceux qui étaient avec elle à des représailles prématurées, quand un cavalier arriva à temps pour donner la justification des coups de fusils. Là-dessus l'inquiétude disparut pour faire place au contentement le plus vif.

Malheureusement survinrent le 16 et le 17 deux journées de pluies continuelles qui, après avoir refroidi l'enthousiasme de la veille, le transformèrent, chez les Arabes, en un mécontentement de mauvais aloi.

Aussi fut-ce sans surprise que le 18, Eaton apprit que les musulmans refusaient à nouveau d'avancer. Il se méprit cependant sur la véritable cause de leur détermination. Il eut bientôt la clé du mystère : Hamet lui avoua n'avoir engagé les chameliers, les bêtes de somme et leur escorte que pour la distance qui se trouvait actuellement parcourue. Il fallut donc parlementer

à nouveau; après de laborieuses discussions qui mirent une fois de plus à l'épreuve la patience d'Eaton, il fut convenu que, moyennant le paiement anticipé et immédiat correspondant, la caravane consentirait à reprendre la marche en avant pendant deux jours.

Pour remplir cet engagement, Eaton dut recourir à ses dernières espèces monnayées; mal lui en prit, car, pendant les deux nuits qui suivirent, presque tous ceux qui avaient été payés désertèrent, ayant ainsi imposé à la bonne foi de leur chef un coûteux et inutile sacrifice. Mais la leçon porta ses fruits et Eaton résolut d'avoir désormais recours à des procédés moins généreux.

C'est ainsi que le cheik El-Tahib, ayant invoqué comme nouveau motif d'arrêt l'incertitude où l'on était que les Américains fussent à Bomba, demanda qu'un émissaire allât s'en assurer. Eaton ordonna de supprimer la distribution des vivres. Immédiatement tout rentra dans l'ordre et l'on put lever le camp. Mais ces futiles discussions n'en avaient pas moins fait perdre trois journées.

Puis il y eut un moment d'accalmie. Jusqu'au 26, la colonne traversa une région qui, par sa fertilité relative et surtout les nombreux troupeaux appartenant aux tribus occupantes, offrait un heureux contraste avec l'aridité des terres précédemment parcourues. Même un certain nombre d'Arabes de cette contrée se joignirent avec enthousiasme à l'expédition dans l'espoir des pillages productifs. Comme ils étaient accompagnés de leurs familles, cela augmenta la petite armée de près de trois cents têtes et la caravane de quatre-vingt-dix chameaux.

Mais le 26 un nouveau courrier vint annoncer que le Pacha de Tripoli avait expédié de nombreuses troupes pour occuper Derne et se porter ensuite au-devant d'Hamet et de ses partisans. Il n'en fallut pas plus pour semer la plus vive terreur parmi ces derniers; Hamet lui-même se prépara à regagner l'Égypte. Pendant trois jours, ce furent des désertions innombrables. Presque tous les Arabes qui avaient, deux jours auparavant, montré tant de précipitation à prendre rang dans la colonne, disparurent par petits groupes. El-Tahib lui-même prit la fuite avec ses cavaliers; en ce qui concerne Hamet, seule la menace de le laisser sans ressources et sans bagages put avoir raison de sa frayeur. Enfin, au bout de deux jours de pénibles recherches après les déserteurs, ceux-ci revinrent les uns après les autres et l'incident fut clos.

Ce n'était encore qu'un calme momentané. Le cheik El-Tahib, qui eût mieux fait de ne pas rentrer au camp pour la tranquillité et l'autorité d'Eaton, entama, le 29, une violente dispute avec plusieurs autres cheiks qui décidèrent de se retirer. L'affaire était d'autant plus regrettable que, parmi ces derniers, s'en trouvait un qui jouissait de la plus grande influence religieuse dans la région de Derne. Cette séparation sembla causer sur Hamet une impression si profonde qu'il décida d'aller lui-même à leur poursuite et de les implorer de ne pas l'abandonner.

Son absence dura quatre jours; mais il réussit à ramener les dissidents à

de meilleurs sentiments. Par contre, leur retour causa la plus vive contrariété à El-Tahib, qui réclama insolemment une augmentation de ration. Ses injures n'eurent aucun effet sur Eaton qui le menaça de lui faire payer de sa vie la moindre tentative de mutinerie. Suivant sa coutume, El-Tahib fit le simulacre de se retirer, espérant impressionner les Américains. Mais quand il vit avec quelle indifférence ils paraissaient accueillir sa détermination, il s'empessa de revenir sur ses pas.

Cependant ces nombreux incidents avaient révélé à Eaton un état d'esprit qu'il jugea dangereux pour le succès de ses opérations et contre lequel il résolut de réagir de suite. Après s'être assuré en la circonstance le concours d'Hamet, il réunit dans la soirée du 2 avril tous les chefs arabes pour leur faire un exposé de la situation et il fit appel à leurs sentiments d'honneur, à leur courage et à leur confiance.

Ses paroles reçurent d'eux, sur le moment, les plus bruyantes approbations; mais, le lendemain matin, la petite armée n'avait pas parcouru une dizaine de milles, que les Arabes, oubliant leurs promesses de la veille, refusèrent d'avancer jusqu'à ce qu'un détachement fût désigné pour aller, dans une oasis située à quatre jours de marche, leur chercher des provisions de dattes.

Eaton dut acquiescer à leur désir; pourtant il posa, de son côté, comme condition, que l'on n'attendrait pas sur place le retour dudit détachement et que celui-ci rejoindrait le gros de l'expédition à Bomba, où il espérait arriver trois ou quatre jours plus tard.

Il comptait en cela sans les retards qu'il était impossible d'éviter ou de prévoir avec la triste bande qu'il avait sous ses ordres. Il semblait d'ailleurs que tout conspirât et entrât en ligne pour faire échec à son indomptable et patiente énergie.

C'est ainsi que, tandis qu'on avait pu se procurer jusqu'ici les provisions d'eau nécessaires, d'abord en les prenant aux outres pleines emportées au départ, ensuite dans les creux de rochers remplis par les pluies, on vint à en manquer tout d'un coup. Pendant deux jours, la petite armée eut à endurer les souffrances de la soif, et ce fut seulement le 8 que l'on put renouveler les approvisionnements. Cette fâcheuse circonstance avait, comme il fallait s'y attendre, et malgré son issue favorable, causé une sourde colère qui atteignit son paroxysme dans le courant de la même journée et faillit amener les événements les plus graves.

Hamet, découragé tant par les difficultés matérielles que par celles morales qu'il fallait surmonter, avait demandé à Eaton de camper quelque temps, en attendant qu'un messager fût allé s'assurer de la présence des Américains à Bomba. Eaton essaya vainement de lui démontrer l'impossibilité où il se trouvait d'obéir à son désir, ayant à peine assez de riz ou d'autres provisions pour assurer les rations pendant six jours. Cette déclaration eut tout l'effet opposé; les Arabes firent immédiatement montre de velléités de s'emparer des vivres.

Eaton eut juste le temps d'assembler les chrétiens et de prendre des

mesures de défense. De leur côté les Arabes se groupèrent vis-à-vis d'eux dans une attitude menaçante et les deux partis s'observèrent ainsi pendant près d'une heure. Puis les Musulmans se dispersèrent. Les Américains et leurs compagnons, tranquilisés, commencèrent alors à faire l'exercice, comme ils en avaient l'habitude chaque jour. Ce que voyant et persuadés que le feu allait être ouvert sur eux, les Arabes remontèrent précipitamment à cheval, et, formant à nouveau un groupe compact, s'élancèrent pour charger à fond ceux qu'ils croyaient être devenus leurs ennemis ; mais ils s'arrêtèrent à quelques pas de leur ligne, devant leur attitude décidée.

Ils continuaient néanmoins à pousser les cris les plus hostiles, à agiter leurs sabres ou à armer leurs fusils et leurs pistolets, lorsqu'intervinrent heureusement quelques officiers d'Hamet qui exhortèrent les Arabes à un peu plus de calme.

A ce moment, Eaton voulut seconder leurs efforts pour empêcher toute collision sanglante. Quittant le front de ses troupes, il se dirigea seul vers les exaltés et plus particulièrement vers Hamet auquel il voulait reprocher son attitude passive et son manque d'énergie dans un conflit dont il le rendait en partie responsable. Il s'était à peine approché de lui, qu'il vit diriger sur sa poitrine plusieurs armes à feu, au milieu d'imprécations de toutes sortes. En vain essaya-t-il de se dégager et de faire signe aux siens de venir à son secours ; il aurait été infailliblement tué sans les officiers arabes, qui, continuant à essayer de ramener le calme dans leurs troupes et voyant le danger couru par Eaton, n'hésitèrent pas à dégainer et à chasser les mutins à coups de sabre.

Hamet, cependant, regretta sincèrement la tournure qu'il avait laissé prendre à l'affaire ; ayant obtenu d'Eaton la distribution de vivres à ses cavaliers, il leur représenta le général américain comme son ami et son protecteur et, grâce à son intervention, quelque peu tardive il est vrai, la marche en avant put être reprise le lendemain.

Mais la malchance semblait s'acharner après Eaton ; au manque d'eau succéda le 10 avril la disette des vivres, qui, calculés pour durer un temps déterminé, n'étaient plus suffisants pour faire face aux journées de route supplémentaires, entraînées par tous ces événements. On dut diminuer les rations de moitié. En outre, il n'y avait pas de nouvelles de Bomba, et le pays traversé présentait un aspect complètement désolé.

Cet ensemble de faits raviva l'hostilité latente. Hamet prétendit qu'il n'était qu'un instrument entre les mains des Américains, pour que ceux-ci obtinssent un traité favorable avec son frère l'usurpateur ; chose plus grave, les canonniers eux-mêmes complotèrent de se mutiner.

Jamais donc la situation n'avait été plus critique, puisque les soldats européens s'en mêlaient. Par bonheur le messenger envoyé à Bomba rentra au camp en annonçant que les navires américains étaient en vue de cette dernière ville.

Cette nouvelle, qui faisait entrevoir la certitude du repos et de vivres frais

à brève échéance, donna à tous une nouvelle énergie et l'oubli de leurs discordes passées. Le 12, ce qui restait de riz fut distribué ; le 13, Hamet put encore obtenir de quelques nomades rencontrés en chemin l'échange de plusieurs de leurs moutons contre l'un de ses chameaux ; mais les deux jours qui suivirent, il fallut se contenter d'herbes et de racines. L'approche de Bomba soutenait tous les courages et étouffait toutes les plaintes. Lorsque, le 15, des hauteurs qui dominent le golfe au bord duquel s'alignent les quelques mesures qui composent Bomba, les yeux se dirigèrent pleins d'espoir vers la rade où la légende fit débarquer jadis le roi Ménélas, ils constatèrent avec désespoir d'abord, avec colère ensuite, que les îles qui la ferment n'abritaient aucun navire et que l'horizon lui-même ne décelait aucune voile.

La déception était terrible ; elle ne porta néanmoins aucune atteinte au sang-froid d'Eaton, qui, par mesure de précaution contre un mouvement offensif de ses alliés arabes, fit camper tous les chrétiens au sommet d'une hauteur et allumer de grands feux. Confiant dans l'arrivée prochaine de l'*Argus*, il espérait ainsi lui signaler sa présence.

Le lendemain matin, à huit heures, l'*Argus* lui-même faisait son apparition dans la rade. Il était temps ; car, découragé, tout le contingent arabe, y compris Hamet, s'apprêtait à la retraite définitive.

Le capitaine Hull apportait la lettre du commodore Barron du 22 mars qui a été analysée plus haut et qui servait de réponse à celle que lui avait adressée Eaton d'Alexandrie pour lui demander des renforts. On se souvient que la lettre de Barron annonçait, en plus d'une somme de 7.000 dollars en espèces, les vivres, les armes et les munitions demandées, à l'exception des cent soldats d'infanterie de marine, dont Eaton réclamait l'appui. En outre, elle recommandait fortement au général de s'abstenir de tout engagement vis-à-vis d'Hamet.

Conformément aux indications du commodore, le 17 arrivait également l'*Hornet*, avec une assez grande quantité de provisions supplémentaires de toutes sortes. La cargaison fut débarquée et amenée au camp qu'Eaton avait fait installer autour d'une citerne, à proximité de Bomba. Pendant plusieurs jours, la colonne put prendre un repos absolu, qui, s'il aida au rétablissement des forces physiques du contingent arabe, ne modifia en rien son moral.

En effet, le lendemain même de la reprise de la marche, c'est-à-dire le 24 avril, comme la nouvelle s'était répandue qu'une armée envoyée de Tripoli n'était plus qu'à quelques journées de distance de Derne, la panique du 26 mars se renouvela, avec la même frayeur de la part d'Hamet et les mêmes tentatives de retraite de la part de l'incorrigible cheik El-Tahib. Cependant des promesses d'argent calmèrent la surexcitation des esprits, et le 25 au soir, après avoir contourné les escarpements rougeâtres du Raz-el-Tin et exécuté une marche assez pénible le long du rivage, la petite armée put contempler, sous les rayons du soleil couchant la ville de Derne, l'antique Dardanis, qui avait dû la renaissance de sa prospérité aux Maures chassés d'Espagne. Ce ne pouvait être d'ailleurs qu'un reconfortant spectacle, celui de cette cité

enfouie pour ainsi dire dans la verdure de ses jardins, au fond d'un vallon aux flancs exhaussés, abrupts et rocailleux, mais d'où jaillissent deux sources abondantes. Derne est demeurée telle qu'elle était à cette époque; l'eau claire va toujours se perdre au milieu des cultures les plus variées et de la végétation la plus riche, où se confondent les caroubiers, les palmiers, les oliviers, les figuiers et les lauriers roses. Partout des haies de nopals encadrent les maisons toutes blanches aux portes ornées de pilastres à chapiteaux, souvent placées aux deux tiers de la hauteur de la façade, avec un escalier en saillie que recouvrent des treilles sous lesquelles en été les habitants viennent chercher la fraîcheur.

Dans le plus grand et le plus central des cinq quartiers qui composent la ville, quartier appelé Belad-el-Souk ou encore El-Medineh, sorte d'agglomération de bazars et de caravansérails encerclant la muraille élevée de la demeure de passage du Pacha, il n'y a plus de place pour des jardins et au calme est substitué le mouvement des caravanes qui viennent y déverser leurs richesses ou chercher le repos et la sécurité à l'abri de ses murs.

Au nord, là où le ravin de Derne s'ouvre le plus largement vers la mer, s'étend le quartier d'El-Djebali, composé de quelques pauvres masures et qui doit son nom plus à son état de délabrement qu'à sa situation isolée. C'est en face de cette partie de la ville que s'ouvre le port, mauvaise petite rade dont le fond sillonné de récifs ne peut offrir aux navires qu'une station peu sûre.

Dès le lendemain de son arrivée, Eaton s'employa à reconnaître la place et envoya au représentant de Youssouf un parlementaire pour l'engager à se rendre. Le Tripolitain répondit: «Ma tête ou les vôtres!» et fit immédiatement mettre Derne en état de défense. Il choisit le quartier de Belad-el-Souk, qui était le plus dévoué à la cause de l'usurpateur, comme devant être le centre de résistance; la résidence du Pacha, qui se composait d'une assez grande habitation carrée et de deux bâtiments plus petits, fut transformée en citadelle; ses murs d'enceinte furent percés de nombreuses meurtrières et la terrasse supérieure fut armée d'un obusier de dix pouces.

Ce système de défense se trouva complété en avant par une solide batterie de huit canons de neuf pouces. Enfin huit cents Arabes bien armés formèrent la garnison qui ne devait pas tarder à être portée à près de quatre mille hommes par suite de l'arrivée des renforts tant par Youssouf que par quelques-unes des tribus voisines. Mais la plus grande partie de ces dernières avaient adressé déjà des messages de soumission à Hamet et quelques cheiks avaient même immédiatement rallié la troupe de leur ancien gouverneur.

Cependant, suivant la lettre datée du 15 avril que le commodore avait fait remettre à Eaton, celui-ci attendait le schooner *Nautilus*, capitaine Deut, qui devait lui apporter des munitions et deux pièces de campagne. C'était en effet un bâtiment d'un plus faible tirant d'eau que l'*Hornet* et l'*Argus* et par conséquent plus apte à s'approcher du rivage dans la rade et à effectuer le débarquement des deux canons.

Afin de lui faire reconnaître plus facilement la ville, on avait allumé des feux produisant une intense fumée. Le capitaine Hull, qui croisait le long de la côte avec l'*Argus*, le rencontra le matin de très bonne heure à quelques lieues à l'est de Derne et s'empressa de communiquer au lieutenant Dent, que les troupes alliées n'attendaient plus pour commencer l'attaque, que les armes et les renforts qu'il était chargé de leur faire parvenir.

Les deux bâtiments ne tardèrent pas à mouiller dans le port où se trouvait déjà le *Nautilus*. On débarqua de suite les munitions et les fusils, mais une seule pièce d'artillerie, tant étaient difficiles et longues les manœuvres de mise à terre; Eaton, pressé d'entamer le combat, ne voulut pas attendre que la seconde fut amenée. Seuls, quelques soldats d'infanterie de marine, sous les ordres du midshipman Mann, gagnèrent encore le rivage. Dès que ces opérations furent terminées, le *Nautilus* prit position à une centaine de yard du rivage, tandis que l'*Hornet* et l'*Argus* s'embossaient à environ un demi-mille.

Vers midi, l'ennemi, voulant contrarier le débarquement, avait ouvert le feu sur les navires et sur le rivage, mais sans qu'il obtint un résultat quelconque. Eaton, qui avait pris la direction générale de l'attaque, avait ordonné aux commandants des navires de concentrer leurs feux sur le château du Pacha et la batterie de huit pièces, dès qu'ils seraient en mesure de le faire. Le lieutenant O'Bannon avait été chargé d'occuper une position dominant à la fois la partie sud-est de la ville et un ravin où se trouvait massée une force ennemie assez considérable; il avait sous ses ordres les soldats de marine, vingt-quatre canonniers avec la pièce de campagne et quelques fantassins arabes. Quant à Hamet, il se tenait avec sa cavalerie indigène dans la cour d'un vieux bordj au sud-ouest de la ville.

L'*Hornet* commença le feu sur la batterie et la casbah centrale, sur lesquelles le *Nautilus* et l'*Argus* ne tardèrent pas, eux aussi, à faire tomber une pluie de projectiles. Au bout d'une heure, c'est-à-dire vers deux heures de l'après-midi, l'action devint générale. L'ennemi commença presque aussitôt à abandonner les ouvrages fortifiés sous le feu intense des navires qui, en quarante minutes à peine, avait rendu intenable la terrasse du château et obligé les canonniers à quitter en toute hâte le service de l'obusier; il se porta alors sur le chemin du rivage, afin d'empêcher tout au moins les Américains d'y parvenir pour pouvoir se porter en avant. Mais les canons de la flottille eurent vite fait de balayer de leurs décharges la zone qu'ils tentaient en vain d'occuper.

C'est à ce moment que le véritable assaut commença. Malgré le feu d'enfer qu'elle avait à supporter et bien qu'elle fût assez irrégulièrement conduite, la défense était vigoureuse; sa mousqueterie crépitait contre les assaillants qui n'avançaient que péniblement et lentement derrière les murailles et les maisons transformées chacune en autant de petites forteresses.

Eaton, désirant précipiter l'attaque, donna l'ordre au lieutenant O'Bannon de se porter en avant, coûte que coûte, avec tous ses hommes, appuyé par la pièce d'artillerie; malheureusement celle-ci eut son écouvillon brisé dans

l'âme même et il fut impossible de l'utiliser désormais. Cet incident causa un léger flottement et un peu d'hésitation. Ce que voyant, Eaton se précipita bravement à la tête de sa petite troupe, qui, ralliée, se lança au pas de charge dans le dédale des ruelles étroites. Son valeureux chef fut atteint d'une balle au poignet gauche.

Cependant l'élan, à nouveau, avait été donné. A trois heures et demie le lieutenant O'Bannon, le midshipman Mann et leurs hommes attaquèrent vaillamment la principale redoute ; ils réussirent à en chasser les défenseurs et à en arracher l'étendard tripoliteain. Pour la première fois, le drapeau de l'Union fut planté sur une forteresse de l'Ancien Monde.

La fuite générale de l'ennemi commença ; il abandonna même la position avec une précipitation telle qu'il laissa ses canons chargés. Ils furent tournés immédiatement contre la ville qui se trouva prise ainsi entre deux feux. Hamet termina la victoire en poursuivant activement les fuyards avec sa cavalerie. Vers quatre heures et demie, Derne était entièrement à la merci des Américains. Le gouverneur dut se réfugier dans une mosquée tandis qu'Hamet rentrait en maître dans son ancienne résidence. Les assaillants n'avaient que deux tués et quatorze blessés que les embarcations des navires ramenèrent à bord, à l'exception d'Eaton, pour qu'on leur donnât les soins nécessaires. Quant aux pertes de l'ennemi, elles étaient, de beaucoup, plus élevées.

Jusqu'au 13 mai, il ne devait plus y avoir de rencontre entre les deux partis. Du côté des Américains, ce laps de temps fut utilisé pour fortifier la ville et s'y installer. On annonçait, en effet, l'arrivée prochaine d'une armée de secours tripoliteaine qui, bien qu'elle avançât lentement, n'était plus qu'à quelques journées de marche de Derne. Eaton fit également procéder à des travaux d'un intérêt plus général : c'est ainsi que vers le milieu du siècle dernier, on pouvait encore voir les vestiges, non seulement d'une batterie à parapets, mais encore d'un moulin à eau et d'une petite anse artificielle creusée dans le port à l'extrémité du ravin.

Comme l'*Hornet* partait le 1^{er} mai, Eaton lui confia le 30 avril un rapport sur les opérations précédentes ainsi qu'une lettre pour le commodore Barron ; dans cette dernière il lui annonçait que l'occupation de Derne avait épuisé ses ressources.

«Le Secrétaire de la Marine, ajoutait-il, m'a promis avant mon départ des Etats-Unis, toutes les provisions et armes nécessaires, plus 50.000 dollars. Or, j'en ai déjà dépensé 30.000 ; j'ai dû payer des sommes élevées pour pouvoir franchir les barrières que l'avidité des Turcs avait placées sur mon chemin à l'entrée du désert, approvisionner deux cents hommes et deux cents chevaux, en vue d'une marche d'une durée de quarante jours et d'une distance de quatre cents milles dans une contrée désolée, et organiser les caravanes nécessaires pour transporter toutes les provisions.»

Il terminait en demandant de nouveaux renforts. Pensant que cette lettre n'était pas suffisante, il en rédigea le lendemain même, 1^{er} mai, une seconde

qu'il eut tout juste le temps de faire parvenir à l'*Hornet* avant qu'il appareillât.

Après avoir insisté à nouveau sur son dénuement, il s'exprimait ainsi :

«La pauvreté des récoltes et la tyrannie financière de Youssouf sont autant de facteurs favorables à mes projets. J'ai intercepté six lettres du camp de l'ennemi où celui-ci encourage le gouvernement de Derne et plusieurs cheiks à l'espoir et à la persévérance.»

Enfin, il réclamait des troupes régulières, indispensables, selon lui, pour encadrer une armée comme celle d'Hamet, duquel d'ailleurs il traçait un portrait peu flatteur, insistant particulièrement sur son irrésolution et son manque d'énergie.

De leur côté, les Tripolitains, hésitant à se trouver à nouveau en face d'un ennemi qui différerait tant de ceux qu'ils avaient l'habitude de combattre, cherchaient par tous les moyens possibles à l'affaiblir et à le décourager en semant la discorde dans le camp d'Hamet. Il ne se passait pas d'instant qu'il ne fût fait pression, tantôt à l'aide de promesses, tantôt à l'aide de menaces sur les cheiks et autres chefs arabes partisans de l'ex-Pacha.

Ces intrigues n'étaient pas sans porter leurs fruits ; bon nombre d'habitants de Derne, qui avaient tout d'abord été hésitants, se ralliaient définitivement à Youssouf dans la crainte d'être massacrés, si ce dernier parvenait à reprendre l'avantage. D'entretenir la croyance que l'usurpateur sortirait vainqueur de la lutte, rien n'était plus facile pour le gouverneur de Derne qui ayant quitté la mosquée où il s'était primitivement réfugié, s'était mis à l'abri dans la demeure d'un cheik, au centre-même de la ville. Les lois de l'hospitalité arabe empêchaient qu'on vint l'y saisir. Cependant Eaton commença à s'impatienter de cette sorte d'immunité qui couvrait cette demeure ; il résolut de passer outre, de se rendre en personne, avec une quarantaine d'hommes, dans ce refuge que l'agitateur se plaisait à considérer comme inviolable, et à s'assurer de sa personne. Mais il dut abandonner son projet devant l'agitation que celui-ci avait créée parmi les troupes arabes et qu'Hamet lui représenta comme dangereuse. La même nuit, c'est-à-dire celle du 12, le fugitif parvenait à gagner le camp tripolitain.

Sa rentrée fut marquée par une attaque soudaine contre les Américains. Dans la matinée du 13, un groupe d'environ 1.200 hommes du parti ennemi réussit, en profitant habilement des accidents du terrain, à s'approcher sans être vu à un mille environ de la ville. L'avant-poste, auquel il se heurta, et qui se composait d'une centaine, à peine, des cavaliers d'Hamet, dut se retirer malgré une résistance acharnée, sous peine de succomber sous le nombre. Leur recul permit à l'ennemi de s'avancer jusqu'au palais du gouverneur, occupé par Hamet.

Cependant l'alarme avait été donnée ; le *Nautilus* et l'*Argus* avaient ouvert le feu, mais ceux-ci, dans la difficulté de régler leur tir sur des adversaires à l'abri dans des ruelles ne parvenaient pas à briser l'attaque qui était fort vive. Malgré la résistance opposée par Eaton et ses soldats qui avaient pu secourir Hamet et pénétrer dans le château, l'impossibilité où ils se trouvaient

de tenter une sortie fit craindre un instant que la partie fût perdue. Par bonheur un projectile parti de la batterie des canons de neuf pouces éclata au milieu des Tripolitains en y causant des ravages importants.

Cela suffit pour arrêter l'ardeur des plus vaillants. Le tumulte causé par la chute de l'obus donna naissance à une intense panique qu'Hamet et ses cavaliers faisant preuve d'une grande présence d'esprit transformèrent en déroute. Contrairement à leur habitude, les Arabes de l'ex-Pacha avaient montré un courage et une discipline dont Eaton était loin de les croire capables. L'ennemi avait laissé sur le terrain de la lutte vingt-huit morts et cinquante blessés, dont onze mortellement ; les pertes d'Hamet s'élevaient à quatorze tués ou blessés.

Cet échec rendit les Tripolitains plus circonspects. S'étant retirés dans leur camp, ils s'y fortifièrent solidement, craignant une contre-attaque de la part d'Eaton. Celui-ci l'aurait bien tentée, sans la résistance d'Hamet et de ses Arabes qu'il ne put décider à prendre l'offensive. Cependant la défaite des troupes de Youssouf avait eu un résultat important, celui d'arrêter cette tendance qu'avaient depuis quelque temps les habitants de Derne et des environs de rallier les troupes ennemies. L'artillerie surtout les impressionnait et les démarches pressantes des espions tripolitains ne parvenaient pas à avoir raison de leur terreur. Les deux camps continuèrent donc à s'observer sans entrer en contact.

Le 18 mai, Eaton, constatant que ses approvisionnements diminuaient à nouveau, demanda au *Nautilus* de porter des dépêches au commodore Barron. Il y renouvelait ses demandes de renforts et insistait plus particulièrement sur un envoi de fonds.

«Nous n'avons besoin que d'espèces monnayées pour détruire le camp de l'ennemi», écrivait-il, voulant dire ainsi qu'il pourrait acheter la défection de tous les partisans de Youssouf.

Le *Nautilus* partit le jour même, laissant l'*Argus* seul devant Derne. Pendant dix jours, il n'y eut aucun engagement ; le 18, l'ennemi, ayant besoin de fourrage, envoya quelques hommes en chercher sous la protection d'un certain nombre de cavaliers ; le passage leur fut barré, au fond du ravin, par un parti d'Arabes qui les forcèrent à regagner leur camp au plus vite, après leur avoir infligé des pertes assez sérieuses.

Le 1^{er} juin, l'*Hornet*, qui était parti, l'on s'en souvient, le 1^{er} mai, fut de retour dans la rade, apportant des munitions, des vivres et une lettre que le commodore Barron, malade, avait fait écrire le 19 mai à William Eaton. Il commençait par le féliciter de la prise de Derne, puis il continuait en ces termes :

«L'affaire en est actuellement au point suivant. L'ex-Pacha a été remis en possession de Derne, siège de son précédent gouvernement, et district où ses intérêts sont les plus puissants. Mais s'il n'a ni énergie ni valeur personnelle, et s'il ne peut disposer par lui-même des moyens et des ressources nécessaires pour pousser en avant l'expédition par terre, tandis

que nous le seconderons sur mer le long de la côte, il est inutile de lui procurer une aide nouvelle ; notre coopération constituerait pour nous une charge trop coûteuse et trop lourde pour que sa continuation pût être justifiée.

«Aussi je vous prie de bien vouloir faire savoir à son Excellence Hamet-Pacha, qu'il n'a plus à compter sur nous désormais, et que les provisions que nous vous envoyons sont exclusivement destinées aux troupes chrétiennes placées sous vos ordres.

«D'après certains renseignements obtenus à Tripoli, les circonstances actuelles sont des plus propices pour obtenir un traité de paix honorable et la mise en liberté de nos concitoyens prisonniers. C'est encore là une raison de plus pour passer outre aux intérêts particuliers de Sidi-Hamet.»

Eaton était quelque peu responsable de la nouvelle attitude prise vis-à-vis de l'ex-Pacha par le commandant de l'escadre américaine. On n'a pas oublié que dans sa lettre au commodore du 1^{er} mai, il s'était laissé aller à une sévère critique de l'attitude d'Hamet qu'il représenta presque comme un homme d'une pusillanimité sans égale.

Aussi, le 18 mai 1805, au reçu de ces renseignements, Barron s'était empressé d'écrire à Tobias Lear que, d'après les dernières dépêches d'Eaton qui lui révélaient certains traits du caractère d'Hamet, il ne comptait plus désormais obtenir de bien grands résultats de sa coopération, fût-elle, jusqu'ici, couronnée de succès :

«Son manque d'énergie et de talents militaires, l'impossibilité où il se trouve de faire face par lui-même aux besoins de ses troupes, le chiffre élevé de la somme d'argent requise par Mr. Eaton, chiffre qui dépasse de beaucoup celui des fonds à ma disposition, l'absence de pouvoirs suffisants, tout m'oblige à abandonner ce plan.»

Il ajoutait qu'en outre l'état de l'escadre, après cette longue station, ne lui permettait pas de faire durer indéfiniment les opérations et que, navré des souffrances endurées par Bainbridge et ses compagnons, il préférerait se servir de suite des résultats obtenus à Derne par Eaton pour arriver plus rapidement à la conclusion de la paix, déjà proposée par l'intermédiaire du consul d'Espagne.

Cette lettre de Barron causa une vive déception à Eaton qui cependant ne fit pas part de son contenu à l'ex-Pacha, de peur d'amener chez lui un découragement extrême dont il n'avait pas besoin. Il est intéressant de noter qu'elle confirmait les craintes qu'avait manifestées Hamet au sujet du bénéfice que selon lui les Américains voulaient tirer de l'emploi fait de sa personne.

Le 3 juin, l'ennemi simula une attaque qui fut repoussée sans aucune perte.

Le 5 à quatre heures du soir, un chef arabe, Abd-el-Selim, se présenta avec quelques guerriers au camp d'Eaton. Il apportait un message par lequel un des principaux cheiks du parti ennemi proposait de passer du côté

d'Hamet avec cent cinquante cavaliers; il ne demandait qu'une chose, l'assistance des Américains dans le cas où Youssouf s'emparerait de sa famille et de ses biens. Le même message annonçait que le gouverneur de Bengazi, bien que se trouvant au camp tripoliteain, était favorablement disposé vis-à-vis de l'ex-Pacha et de ses alliés et n'attendait que leur promesse de lui procurer les vivres et les munitions nécessaires pour passer de leur côté avec son contingent.

Eaton s'empressa de faire connaître ces propositions à Barron dans l'espoir d'amener un revirement dans ses décisions :

«Soyez assuré, Monsieur, qu'il ne nous faut qu'un peu d'argent et quelques soldats de marine. Moyennant quoi, nous pourrons marcher sur Tripoli et vous donner rendez-vous dans la citadelle même de ce repaire de pirates pour rendre les captifs à la liberté. Peut-être cette manière d'opérer prolongera-t-elle leur détention de quelques mois. Mais par quel triomphe ce délai ne sera-t-il pas compensé?...»

Le 8 juin, Hadj Ismein Bey, commandant en second de l'armée ennemie, déserta avec quelques partisans, emmenant avec lui un certain nombre de chameaux. Il retira son burnous de guerre et pénétra dans le désert, dans la direction de la Basse-Egypte. Cette défection était attribuée à ce fait qu'on ne lui avait confié qu'un commandement tout à fait insignifiant dans l'affaire du 13 mai. Plusieurs autres tentatives de désertion, dont quelques-unes furent suivies d'exécution, témoignaient d'un état d'esprit, contre lequel le chef des troupes tripolitaines jugea prudent de réagir au plus vite, en mettant fin à une inaction démoralisatrice et en prenant une vigoureuse offensive. Aussi le 10, dès qu'il eut reçu des renforts réunis à grand'peine dans les tribus voisines, il décida d'attaquer les Américains.

Au matin, ceux-ci virent en effet les hauteurs commandant l'ouest et le sud-ouest de la ville occupées successivement par des détachements ennemis, qui s'échelonnèrent sur les crêtes, cherchant apparemment un pli de terrain qui leur permît de descendre dans le vallon sans être exposés au feu de l'artillerie. Or les flancs de ces hauteurs sont formés par des pentes abruptes et escarpées, et une seule passe, située à environ deux milles et demi de la ville se trouvait être accessible à leur cavalerie. Il aboutit à une sorte de plaine s'étendant jusqu'à la mer sur une profondeur d'un mille; son sol, composé de terres calcaires, présente une succession de parties découvertes, qui étaient exposées au feu des canons longs de 12 livres de l'*Argus*, et de petites crêtes permettant au contraire de se défiler facilement.

Hamet, qui connaissait admirablement la topographie de la contrée, se doutait que l'ennemi utiliserait cette issue; il avait posté des vedettes à moitié chemin de la ville et du point où elle aboutit dans la plaine. L'ennemi se heurta à ces petits postes, et bien qu'il fut supérieur en nombre, il ne put briser la résistance qu'ils lui opposèrent. Cependant des renforts arrivaient de part et d'autre, et vers deux heures de l'après-midi l'action devint générale.

Jusqu'à ce moment, Eaton et ses Européens n'avaient pas pris part à

l'attaque. Sans doute, l'*Argus* couvrait l'ennemi avec les projectiles de ses canons longs de 12, dès qu'il se découvrait en passant, dans la plaine, d'une petite crête à l'autre ; mais ses caronades de 24 étaient inutilisables à cette distance, et l'*Hornet*, situé trop près du rivage, se trouvait par suite de la hauteur des falaises dans l'impossibilité de diriger son artillerie contre les assaillants, dont le capitaine Hull, bien placé pour s'en rendre compte, estima le nombre à 4.000.

Eaton fit alors amener dans une tranchée, creusée en avant de la ville, une de ses pièces de campagne, qui ne tarda pas, par la précision et surtout par la rapidité de son tir, à contribuer puissamment à arrêter l'élan de l'ennemi. L'engagement dura près de quatre heures. Hamet, bien que fréquemment chargé par une cavalerie supérieure en nombre ne perdit pas un pouce de terrain. Cette résistance opiniâtre découragea les Tripolitains qui finirent par lâcher pied. Ils furent poursuivis avec une telle ardeur jusqu'à l'entrée de la passe, qu'ils durent, pour assurer leur fuite, descendre précipitamment de leurs chevaux et les abandonner aux mains de leurs adversaires.

Cette action, menée en grande partie à la mode arabe, fut dirigée fort judicieusement par Hamet lui-même à qui revint l'honneur de la victoire. Ses pertes s'élevèrent à environ une soixantaine de tués ou blessés, parmi lesquels malheureusement se trouvaient quatre de ses meilleurs officiers. Quelques femmes arabes qui, abandonnant le camp de l'ennemi, avaient cherché refuge à Derne, déclarèrent que les Tripolitains avaient perdu environ cinquante tués et soixante-dix blessés.

«Si nous avions pu fournir seulement deux cents baïonnettes pour appuyer la charge et couper la retraite de l'ennemi vers la passe, écrivait Eaton dans son rapport, aucun cavalier tripolitain n'aurait échappé. M. O'Bannon était impatient de conduire au feu ses soldats de marine et sa troupe de Grecs (une trentaine environ). Mais il était nécessaire pour cela de quitter notre poste fortifié, qui se serait trouvé insuffisamment défendu en cas de revers. En outre, je dois l'avouer, je doutais qu'une offensive plus énergique de ma part dans cette région fût conforme à l'esprit des négociations de paix entamées à Tripoli. Si les secours et les renforts que nous avions réclamés nous étaient parvenus à l'époque de notre demande, nous serions à l'heure actuelle au cap Mansourah, pour arriver quinze jours après sous les murs de Tripoli.»

Ce devait être d'ailleurs le dernier engagement de l'expédition. Le 11, c'est-à-dire à peine vingt-quatre heures après, la frégate *Constellation*, capitaine Campbell, faisait son entrée dans la rade. Elle apportait la nouvelle de la conclusion de la paix et l'ordre d'évacuer Derne immédiatement. En même temps, Eaton et ses troupes chrétiennes, ainsi qu'Hamet et sa suite devaient être embarqués sur la frégate.

Il serait superflu de peindre et de décrire le découragement et le désespoir que conçut Eaton à l'annonce de ces décisions qui imposaient à ses projets et à leur exécution une fin aussi lamentable. Se trouvant dans l'impossibilité soit de se soustraire aux ordres qui avaient été donnés, soit de continuer à

lui seul à soutenir la cause d'Hamet, il s'inclina devant la volonté de ses supérieurs et ne chercha plus qu'à assurer la sécurité de ses troupes et celle de son infortuné allié.

Il fallait en effet observer un secret absolu sur la façon dont il avait été décidé de mettre fin aux opérations. Il était à craindre que les Arabes se révoltassent s'ils étaient prévenus de ce qui se préparait, et fussent amenés, dans leur colère, à se livrer à des déprédations violentes, voire même à un massacre.

En conséquence on fit courir le bruit que la *Constellation* n'était là que pour apporter de nouveaux renforts; et afin de donner encore plus de consistance à ce bruit, on prit les dispositions nécessaires comme pour attaquer l'ennemi le lendemain. Dans la soirée, les avant-postes furent renforcés et visités par de nombreuses patrouilles. Ces préparatifs furent exécutés avec une telle précision que de nombreux Arabes et habitants de Derne, persuadés de l'approche d'une nouvelle bataille, quittèrent précipitamment la ville pour se réfugier dans les montagnes.

Dès que la nuit fut venue, les embarcations de la *Constellation* vinrent à terre pour conduire à bord, à la faveur de l'obscurité, en premier lieu les canonniers et les Grecs, avec les pièces de campagne et l'obusier de dix pouces qui armait la terrasse du château du gouverneur, en second lieu Hamet et sa suite. Cette opération ne se termina qu'au petit jour. Il restait encore à terre les Américains qui ne tardèrent pas à gagner la frégate à leur tour. Eaton fut le dernier à partir; il semblait qu'il lui était impossible de quitter ce rivage, auquel il avait attaché tant d'espérances.

Il s'était à peine éloigné, qu'un tumulte considérable éclata; le camp, la ville, la batterie, furent en un instant dans une agitation indescriptible. Le jour avait permis aux Arabes et à la populace de se rendre compte de ce qui se passait réellement. Ce fut une explosion de cris d'indignation, de menaces, d'appels où se confondaient les noms d'Hamet et d'Eaton. Puis, tout d'un coup, cédant à un sentiment inexplicable, cette foule surexcitée se rua sur les tentes et les chevaux dont les Américains s'étaient bien gardés de s'embarrasser dans leur retraite précipitée. En un clin d'œil, le camp fut saccagé tandis que les Arabes partisans d'Hamet s'apprêtaient à une fuite immédiate.

A ce moment, alors que les Américains et l'ex-Pacha se trouvaient en sûreté, une embarcation se détacha des flancs de la *Constellation* et se dirigea vers le rivage. Elle portait un officier tripolitain muni d'un drapeau blanc, qui venait lire à la population une proclamation par laquelle Youssouf promettait son pardon à tous ceux qui reconnaîtraient son autorité. Mais l'usurpateur ne jouissait guère de la confiance locale. La démarche de son représentant eut, comme résultat, tout le contraire de ce qu'elle avait pour but d'assurer; la population s'empressa en effet de rentrer dans la ville et de s'y barricader fortement, plus convaincue de l'approche de représailles sanglantes que d'une amnistie pacifique.

Bientôt la *Constellation* disparut à l'horizon faisant voile sur Syracuse, où

elle débarqua Hamet et sa suite, et d'où le brick *Franklin* emmena pour Hampton Roads, le 6 août suivant, William Eaton ; celui-ci avait clos en ces termes son rapport journalier au capitaine Rodgers :

«Derne, 13 juin.

«Le 11 juin, à 6 heures du matin, le capitaine Campbell a mis à l'ancre en rade avec la frégate *Constellation* ; à 8 heures, il envoya à terre le lieutenant Wederstrands, chargé de me remettre votre lettre du 6, ainsi que celle du colonel Lear, m'annonçant toutes deux la conclusion de la paix avec Youssouf Pacha de Tripoli et m'ordonnant d'évacuer Derne. Le 12, au matin, je reçus une lettre du capitaine Campbell, avertissant que son navire servirait de refuge à mes troupes. D'ailleurs, vers 9 heures, il vint lui-même à terre avec quelques officiers et je les accompagnai dans la ville. Ce fut à ce moment que je communiquai à Hamet-Pacha la nouvelle de la signature de la paix avec son frère et que je lui déclarai que sa famille lui serait rendue s'il consentait à se retirer de la Régence.

«Ainsi, tandis que quelques heures auparavant l'ennemi ne cherchait son salut que dans la fuite, nous leur livrions maintenant ceux qui n'avaient commis d'autre crime que d'avoir eu trop de confiance en nous. L'homme dont la fortune nous avait accompagnés si loin subissait le revers le plus dur qui pouvait lui être infligé ; de l'espérance si haute d'un royaume, il tombait à la seule réalité qui lui était offerte, celle de la mendicité.

«Certes notre paix avec Tripoli est fort honorable ; ses conditions sont même plus avantageuses que celles de n'importe quel traité intervenu depuis un siècle entre une puissance chrétienne et l'un quelconque des Etats Barbaresques. Mais elles pouvaient l'être davantage et surtout plus conformes au sentiment de notre dignité.

«Il nous reste encore un devoir à remplir : celui d'agir vis-à-vis de l'homme qui nous a servi d'instrument pour l'obtention de cette paix d'une manière qui satisfasse à la fois notre honneur et notre conscience.

«WILLIAM EATON»

CHAPITRE XV
La paix avec Tripoli

Ainsi, tandis qu'Eaton et ses compagnons croyaient toucher au but de leur aventureuse expédition, ils s'étaient vu brusquement arrêter par une paix inopinée qui détruisait toutes leurs espérances.

Il y avait un certain temps déjà que Youssouf avait fait auprès des Américains quelques tentatives de rapprochement. C'est ainsi qu'au mois de décembre 1804, il avait chargé le consul d'Espagne à Tripoli de faire savoir au colonel Tobias Lear que le moment était peut-être venu de cesser les hostilités et que le consul américain obtiendrait de se rendre auprès de lui sous pavillon parlementaire. Cette proposition avait été déclinée.

Au mois de mars 1805, le consul de Danemark, Nissen, fit parvenir au commodore Barron des lettres de Bainbridge, où celui-ci déclarait tenir du ministre des Affaires étrangères lui-même, Mohammed Dghies, fort bien disposé envers les Américains, probablement parce que la paix servirait ses intérêts personnels, que celle-ci pourrait être obtenue moyennant une somme de cent vingt mille dollars. Le capitaine ajoutait qu'il ne voyait pas, pour sa part, de possibilité d'arriver à une entente sans le paiement d'une certaine somme d'argent.

Bien que cette proposition fût d'un caractère moins officiel que la première, le commodore Barron et le colonel Lear eurent vite compris que Youssouf en était l'instigateur, et ils la rejetèrent également, sachant bien que, si elle était refusée, elle ne tarderait pas à être suivie d'une autre moins élevée et plus conforme ainsi aux intérêts des Etats-Unis.

Leur attente fut déçue; car, si, un mois plus tard, le consul d'Espagne transmit à Tobias Lear une nouvelle proposition, elle était loin d'être basée sur des conditions moins onéreuses. Elle comportait en effet : 1° le paiement par les Etats-Unis d'une somme de deux cent mille dollars, tant à titre d'indemnité de guerre qu'à celui de rançon des captifs. 2° l'obligation pour eux de restituer au Pacha tous leurs prisonniers tripolitains, avec leurs biens, et, ce, sans aucune compensation pécuniaire de la part de la Régence.

Il est inutile de dire que Tobias Lear, après avoir consulté pour la forme le commodore, chargea le consul d'Espagne de répondre que ces prétentions étaient inacceptables.

Pendant plusieurs semaines, il n'y eut plus que quelques vagues tentatives qui, malgré leur peu de précision, faisaient cependant pressentir que la tactique d'attente des Américains finirait par être couronnée de succès.

Survint au commencement du mois de mai, à Malte, la nouvelle de la prise de Derne. Le colonel Tobias Lear jugea le moment propice pour entrer en conversation sérieuse avec le Pacha, que l'on ne tarda pas à savoir

profondément démoralisé par ce dernier événement, suivant les termes mêmes d'une lettre de Bainbridge. Précisément, le commodore Barron, souffrant, se trouvait également à Malte, décidé par suite de sa maladie à passer le commandement de l'escadre au capitaine Rodgers. Les conférences entre les deux Américains, qui étaient, l'un par tempérament, l'autre par suite du découragement déterminé chez lui par les souffrances physiques, partisans d'un traité immédiat, aboutirent vite à un accord complet sur la nécessité de conclure la paix, et Tobias Lear s'embarqua le 24 sur la frégate *Essex*, à destination de Tripoli.

Le 26, dès qu'il fut arrivé devant la ville, il fit arborer le drapeau blanc, et le château du Pacha répondit par le même signal. Presque aussitôt après, le consul d'Espagne se présentait à bord de l'*Essex*. Le chargé d'affaires des Etats-Unis l'informa qu'aucune des propositions faites jusqu'ici ne pouvait servir de base à une entente, et que, si le Pacha tenait à la paix, il fallait qu'il en formulât de nouvelles. Le consul d'Espagne prit acte de cette déclaration et se retira en indiquant qu'il allait communiquer à Youssouf le résultat de l'entrevue. Il devait revenir à bord de la frégate le lendemain, mais le mauvais temps l'obligea à remettre jusqu'au 29 juin la suite des négociations.

Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, les conditions qu'il transmit à Tobias Lear à cette date présentèrent un progrès notable sur les précédentes. Il n'était plus question d'indemnité de guerre, ni de tribut présent ou à venir, tout se réduisait à une rançon de cent trente mille dollars pour les captifs américains et à la restitution gratuite des prisonniers tripolitains. Tobias Lear les jugea encore trop élevées et chargea le consul d'Espagne de présenter sous forme d'ultimatum les contre-propositions suivantes au Pacha :

Echange de prisonniers de part et d'autre, à raison d'un Américain pour un Tripolitain ; mise en liberté sur-le-champ des captifs américains, en contrepartie du rapatriement immédiat des sujets tripolitains détenus à Syracuse ; — et, comme le nombre de ceux-ci ne s'élevait qu'à cent, tandis qu'il se trouvait environ trois cents citoyens de l'Union entre les mains du Pacha, paiement par les Etats-Unis d'une somme de soixante mille dollars pour la différence entre les deux chiffres ; — enfin, conclusion d'un traité de paix dans le plus bref délai, aux conditions les plus honorables et les plus profitables pour les deux pays.

Les termes énergiques en lesquels était rédigé le document firent impression sur son destinataire. Celui-ci, cependant, ne voulut pas paraître céder, il accepta le principe des contre-propositions, y compris celui de la réduction de l'indemnité à 60.000 dollars, mais crut pouvoir exiger que ses sujets prisonniers fussent remis en liberté avant qu'il rendit la leur aux Américains. Mais il se heurta à l'intransigeance obstinée de Tobias Lear qui lui donna vingt-quatre heures pour accepter ses propositions en bloc, sous peine de voir les hostilités s'ouvrir à nouveau.

Le Pacha résolut alors de jouer une dernière carte ; il fit savoir le jour

même à Bainbridge qu'il l'autoriserait à se rendre le lendemain, sur parole, à bord de la *Constitution* où se trouvait Tobias Lear. Il avait espoir que l'entrevue, qui serait nécessairement touchante, agirait sur la sensibilité du consul américain et l'amènerait à une concession, qui, quoique de pure forme, n'en était pas moins essentielle à son prestige et à son amour-propre.

La manœuvre réussit à souhait; l'arrivée du capitaine Bainbridge à bord de la frégate américaine, dans la matinée du 1^{er} juillet, fut particulièrement émouvante et le récit qu'il fit des supplices de sa captivité et de celle de ses compatriotes finit par convaincre Tobias Lear de l'urgence qu'il y avait à les tirer de suite de leur malheureuse situation. Bainbridge, s'étant fait ainsi l'instrument involontaire des désirs du Pacha, déclara que Youssouf attachait moins d'importance aux 60.000 dollars qu'à la paix elle-même, et ajouta que ce ne serait qu'après la signature de cette dernière qu'il rendrait les Américains à la liberté, que sa décision sur ce point était inébranlable. Tobias Lear le chargea alors de faire savoir au Pacha qu'il consentait à signer la paix avant la restitution des prisonniers américains, à la condition, toutefois, que celle-ci eût lieu sans attendre que les Tripolitains détenus à Syracuse fussent de retour dans leur ville natale.

Bainbridge, conformément à la parole donnée, revint à terre le soir même; suivant des instructions complémentaires de Tobias Lear, il obtint du Divan que le consul danois, Nissen, poursuivrait les négociations au lieu et place du consul d'Espagne dont les bons offices furent écartés; à tort ou à raison, ses sentiments furent suspectés d'être trop favorables à la cause de Youssouf.

Le Pacha envoya le lendemain matin, 2 juillet, Nissen à bord de la *Constitution* avec pleins pouvoirs pour négocier. L'accord fut vite fait sur les principales lignes du traité. Tobias Lear, déjà fort du consentement anticipé de Barron, n'eut aucune difficulté à s'assurer l'acquiescement de Rodgers, qui assumait le commandement de l'escadre et à ce titre devait être conseillé sur son opinion personnelle. Ce dernier déclara même que, si le Pacha n'avait voulu accorder la liberté à ses prisonniers que contre deux cent mille dollars au lieu des soixante mille proposés, il se serait fait fort de réaliser la différence entre les seuls officiers de la marine américaine.

Tel qu'il était conçu, ce traité constituait de l'aveu de Nissen la convention la plus large que le Pacha eut jamais signée avec une puissance chrétienne. Désormais, en cas d'hostilités, les prisonniers ne seraient plus jetés en esclavage, mais échangés sans rançon à la conclusion de la paix il ne serait plus question à l'avenir ni d'indemnité de guerre, ni de tribut; enfin les autres stipulations étaient rédigées dans le sens le plus favorable pour les Etats-Unis.

Le consul danois retourna à terre dans la soirée avec le projet du traité, qui, soumis au Pacha, reçut son acquiescement, et il fut convenu que les préliminaires en seraient signés le jour suivant à bord de la *Constitution*.

Le 3 au matin, l'escadre américaine se rapprocha du port; un salut de vingt-quatre coups de canons fut échangé entre les batteries de Tripoli et celles de la *Constitution*. Nissen, qui s'était rendu à bord de cette dernière, ne tarda

pas à en repartir avec les documents signés, en compagnie de Tobias Lear et de quelques officiers; on avait utilisé, pour les conduire à terre, une embarcation américaine, portant déployé à l'arrière le pavillon des Etats-Unis.

Par un sentiment d'amabilité de la part du Pacha, qui leur fut extrêmement agréable, les officiers et les hommes d'équipage de la *Philadelphia* avaient été autorisés à se rendre au-devant de leurs compatriotes. Ceux-ci débarquèrent au milieu des manifestations d'une joie frénétique, bien compréhensible chez ces malheureux qui avaient été soumis pendant dix-neuf mois à une captivité des plus sévères. L'enthousiasme ne fut pas moins grand d'ailleurs parmi les Tripolitains eux-mêmes, qui s'étaient portés en foule au débarcadère et avaient tenu à exprimer ainsi leur contentement de voir enfin la guerre terminée.

Ces démonstrations populaires recommencèrent le lendemain, peut-être même avec plus de force encore, lorsque l'on procéda à la cérémonie de l'installation du docteur John Ridgely, l'un des captifs, comme consul des Etats-Unis, et que le pavillon américain fut hissé à nouveau sur le consulat, cérémonie qui consacrait officiellement la cessation des hostilités entre les deux nations.

Il y eut ensuite de longues audiences au cours de chacune desquelles Tobias Lear trouva, de la part du Pacha, l'accueil le plus flatteur. Les différents articles du traité y furent discutés et y reçurent leur rédaction définitive. Enfin, le 10 juillet, les deux exemplaires de la convention furent signés et scellés en grande pompe. La *Constitution* fut envoyée sur-le-champ à Syracuse pour en revenir avec l'argent stipulé et quatre-vingt-neuf Tripolitains. Enfin le 21, le reste de l'escadre américaine appareilla à destination de Malte et de Syracuse, emmenant Bainbridge et ses compagnons de captivité.

Quelque libéral qu'il fût, le traité fut assez sévèrement jugé par une partie de l'opinion américaine, qui s'indigna que l'on eût encore consenti à payer à la Régence une somme d'argent quelconque. Il fut estimé que Tobias Lear et Rodgers avaient été trop vite dans leurs négociations et qu'avec un peu de patience, ils auraient obtenu des résultats encore plus favorables. La prise de Derne par Eaton et la crainte que celui-ci poursuivît jusqu'à Tripoli sa marche victorieuse avaient causé chez le Pacha une stupeur et un découragement dont on n'avait pas su tirer tout le parti possible. En outre, rien, dans l'état des bâtiments de l'escadre ne justifiait une fin aussi brusque aux opérations du blocus. Au contraire, un certain nombre de petites unités, et particulièrement de canonnières, était incessamment attendu des Etats-Unis, et il est certain que ce renfort aurait causé une impression encore plus forte sur le souverain barbaresque, dont les ressources étaient près d'un épuisement complet.

Les seuls arguments qui furent donnés en faveur d'une conclusion aussi précipitée du traité de paix furent la captivité douloureuse de l'équipage de la *Philadelphia* et la crainte qu'il fût livré à la mort dans un accès de colère de Youssouf. Il est certain que la situation des prisonniers américains était tout

à fait digne d'intérêt, mais l'honneur de leur patrie et le devoir pour elle de justifier entièrement les sacrifices énormes qu'elle s'était imposés ne demandaient-ils pas de passer avant leur liberté? Quant à la crainte de leur massacre, elle était essentiellement discutable; c'eut été une profonde erreur de la part de Youssouf de se livrer à une pareille extrémité. L'exécution d'une mesure aussi grave aurait été suivie de représailles que rien n'eût empêchées, tandis que le Pacha savait avoir entre ses mains, dans les personnes de ses prisonniers, un puissant levier vis-à-vis des Etats-Unis, levier dont il eût été privé par leur mise à mort. S'il en fit un jour la menace au docteur Cowdery, ce ne fut que par fanfaronnade ou à titre d'intimidation; ni les officiers retenus dans les geôles de Tripoli, ni ceux de l'escadre de blocus, n'eurent d'ailleurs à aucun moment la crainte qu'elle pût être suivie d'exécution.

Dans tous les cas, Tobias Lear n'avait pas à s'arrêter à ces considérations que l'on pouvait qualifier de secondaires, étant données les instructions formelles que lui avait remises Madison le 6 juin 1804; elles portaient, comme nous le savons, que, vu les forces navales considérables envoyées devant Tripoli, la paix devait être obtenue sans aucune compensation pécuniaire; elles n'autorisaient un sacrifice de ce genre qu'en cas d'une catastrophe frappant l'escadre ou d'une guerre générale avec les Etats Barbaresques. Et encore le Secrétaire d'Etat révoqua-t-il un an plus tard, le 20 avril 1805, cette ultime autorisation, lorsque les attaques si vives menées par Preble firent espérer que l'on aurait bientôt raison de Tripoli.

Mais ce qui fit, sans conteste, jeter le plus grand discrédit sur le traité, ce fut la situation qu'il créa au malheureux Hamet, situation telle qu'elle permit à Preble d'écrire à Eaton en février 1806 les lignes suivantes:

«Je suis certain que le Sénat a ressenti la plus vive indignation au sujet du sacrifice infligé à l'honneur national par une ignominieuse négociation.»

Qu'était en effet devenu le Pacha dépossédé? Suivant un article additionnel du traité, il avait été convenu que les Américains retireraient leurs troupes de Derne, et qu'ils convainraient Hamet de la nécessité pour lui d'abandonner la lutte, moyennant quoi sa femme et ses enfants lui seraient rendus. C'est d'ailleurs ce qu'Eaton avait été chargé de lui faire savoir, au moment où il s'embarqua sur la *Constellation*, pour se rendre à Syracuse.

Eaton savait son protégé sans ressources; aussi, son premier soin, lorsqu'il se rencontra avec Tobias Lear, fut de demander à celui-ci ce que le gouvernement des Etats-Unis comptait faire pour son ancien allié. Le consul parut assez embarrassé; il fit à Eaton une réponse évasive et le pria même de ne pas insister sur ce point pour le moment. Cette attitude surprit fort le général et éveilla ses premiers soupçons. Cependant Hamet avait, sur-le-champ et de la manière la plus bénévole, souscrit à ce que l'on exigeait de lui. Mais dès qu'il se fut retiré à Syracuse, l'isolement se fit autour de lui, et, à l'exception d'Eaton qui ne l'avait pas abandonné, tous les Américains semblèrent affecter de l'avoir complètement oublié.

Ne possédant plus rien, ne voyant pas non plus revenir sa famille,

conformément à la promesse qui lui en avait été faite, ne recevant même pas de réponse aux nombreuses lettres qu'il écrivait à Tobias Lear, il prit le parti de s'adresser directement au Président par une missive qu'il confia à Eaton le 5 août, la veille du départ de celui-ci pour les Etats-Unis.

Il y retraçait les principales circonstances de l'expédition de Derne, insistant surtout sur ce fait, qu'il s'était organisé définitivement son existence en Basse-Egypte, quand les Américains étaient venus l'y chercher, sans qu'il le leur eut demandé. Ayant tout abandonné pour les suivre, il avait été, le jour même où sa victoire lui donnait la certitude d'un sort meilleur, jeté dans la misère à Syracuse, où il attendait en vain sa famille. Il terminait en demandant que tout au moins on le ramenât en Egypte avec les siens et qu'on lui assurât une pension mensuelle égale à ce qui lui avait été remis le mois précédent, par ordre du commodore Rodgers, c'est-à-dire une somme de 200 dollars. Ce n'était pas exagéré, étant donné qu'il avait à faire vivre sa suite, composée d'une douzaine de serviteurs fidèles.

Eaton s'empressa, dès qu'il fut arrivé aux Etats-Unis, de faire parvenir la lettre à son destinataire. Il profita de l'enthousiasme qu'avait soulevé son épopée pour créer dans l'opinion publique un mouvement de sympathie envers Hamet. Il y réussit au delà de toute espérance, puisque les partis politiques s'emparèrent de la question, qui devint même pour l'opposition une véritable arme de combat. De partout lui arrivaient des témoignages, ou bien d'admiration pour sa conduite, ou bien d'opprobre pour celle de Tobias Lear. C'est ainsi que Preble s'exprima de la manière suivante dans une nouvelle lettre qu'il lui adressa :

«La tâche ardue et périlleuse que vous avez accomplie a désormais immortalisé votre nom; ce n'est pas seulement votre patrie que vous avez remplie d'étonnement, mais le monde entier. Que n'auriez-vous pas obtenu, si l'on vous avait accordé les ressources pécuniaires et les forces navales que vous aviez demandées? Je ne saurai jamais assez regretter que vous ayez quitté les Etats-Unis sans moi. Certes, si je vous avais connu au moment où je commandais moi-même la station, nous aurions acquis peut-être des résultats plus décisifs; mais votre gloire n'en aurait pas eu plus d'éclat, tant vous avez désormais immortalisé votre souvenir et su établir d'une façon définitive notre prestige en Orient.»

De son côté Timothy Pickering, alors sénateur, n'hésita pas à traduire ainsi son avis :

«La conduite de Lear n'a pas d'excuse et repose toute entière sur l'emploi le plus bas de la trahison la plus basse.»

La polémique devint même si sévère que, dans son message du 13 janvier 1806, le Président dut prendre la défense de la conduite de son administration en cette circonstance :

«L'idée maîtresse à laquelle nous avons obéi est que sans aucun doute des opérations simultanées, concertées entre Hamet et nous, contre l'ennemi commun étaient tout à fait justifiées et ne pouvaient avoir que les résultats

les plus heureux, mais sans qu'il fût question cependant pour l'un de garantir le résultat spécial poursuivi par l'autre. En l'occurrence, notre but consistait à établir la coordination la plus étroite entre les mouvements de l'ex-Pacha et ceux de notre commodore. Tandis que le premier devait agir sur la côte, le second devait s'avancer en se maintenant toujours à sa hauteur, de façon à arriver ensemble à destination et à attaquer dans le même instant par terre et par mer l'ennemi commun. Les instructions données le 6 juin au commodore Barron prouvent surabondamment que nous ne poursuivions pas autre chose qu'une utile coopération et non la confusion de notre fortune avec celle de l'ex-Pacha.»

Puis passant en revue la correspondance échangée entre Barron, Rodgers et Tobias Lear d'une part, et William Eaton d'autre part, il s'efforça de prouver que tout avait été fait ou tenté pour aider un prince dont malheureusement ni les qualités morales, ni les ressources matérielles ne répondaient à l'attente qui avait pu en être faite. D'ailleurs, une fois la ville de Derne occupée et mise entre les mains d'Hamet, le gouvernement des Etats-Unis pouvait-il raisonnablement lever, payer, armer et entretenir une armée d'Arabes, puisque l'ex Pacha en était incapable? Après avoir critiqué ensuite la façon dont Eaton avait outrepassé les limites fixées à son intervention, surtout en prenant sur lui de signer une convention avec Hamet au nom des Etats-Unis, il essayait de justifier la conduite de Lear qui avait estimé nécessaire de profiter de suite du désarroi causé dans la Régence par la prise de Derne pour signer la paix; d'ailleurs n'était-il pas nécessaire de laisser, à une pareille distance, une certaine latitude aux agents du gouvernement?

«Dans tous les cas, la pureté et le patriotisme des motifs qui ont déterminé le colonel Lear à agir ainsi sont tels que l'on doit abandonner l'idée de la moindre sanction ou même d'un simple blâme. S'il s'est trompé, les conséquences de son erreur ne sont pas assez sensibles pour qu'on puisse lui infliger un désaveu. Serait-il exact que les instructions verbales données par le commodore Barron à Mr. Eaton équivalaient à l'engagement de la part des Etats-Unis de replacer Hamet sur le trône de Tripoli, qu'un tel engagement, rentrant si peu dans les vues du gouvernement et dans les limites fixées à l'action de nos mandataires, ne pouvait recevoir notre sanction.»

Le Président ne parvint pas à diminuer l'acuité des attaques, celles-ci se renouvelèrent, lorsque le traité fut mis en discussion devant le Sénat au mois d'avril 1806; les commentaires les plus durs furent fournis par les officiers qui avaient servi sous les ordres de Barron. Au cours d'une séance du comité chargé de l'enquête, on donna lecture de la déposition suivante du lieutenant Dent, qui avait commandé le *Nautilus* :

«Je considère que la santé du commodore Barron durant l'hiver dernier et le printemps suivant jusqu'après les négociations était dans un état si précaire qu'elle ne lui permettait aucun effort intellectuel; il lui était souvent impossible de se souvenir de ce qu'il avait fait la veille. L'opinion générale

parmi les officiers de l'escadre de la Méditerranée était que Mr. Lear exerçait le plus grand ascendant sur le commodore au sujet de toutes ses décisions concernant les opérations. Les observations personnelles que j'ai pu faire sur les résultats de l'intimité des rapports entretenus par Mr. Lear avec Mr. Barron pendant la maladie de ce dernier m'ont confirmé moi-même dans cette opinion.»

Il est facile de trouver des preuves manifestes de cette influence dans le changement, vis-à-vis d'Eaton, des dispositions entretenues par le commodore, qui passa de l'enthousiasme le plus vif à une prudence et une retenue exagérées.

Un des éléments de l'enquête qui firent le plus d'impression sur les membres du comité fut la réponse présentée le 19 février 1806 à un mémorandum, ou mieux à un questionnaire circonstancié, par le lieutenant Wormley, qui avait été fait prisonnier comme *midshipman* sur la *Philadelphia*.

«1° J'étais prisonnier de guerre à Tripoli en juin dernier au moment de la conclusion de la paix entre les Etats-Unis et cette Régence.

«2° J'estime que Tripoli était, à cette époque, dans une détresse complète, non pas seulement à la suite de la ruine de son commerce causée par notre escadre, mais aussi à la suite de l'épouvante qu'y avait semée la prise de Derne par les troupes combinées du général Eaton et d'Hamet-Pacha. L'emprisonnement étroit dans lequel j'étais confiné, au moment où parvint la première nouvelle de cet événement, m'a empêché de noter d'une façon aussi complète que je l'aurais désiré, l'effet qu'elle causa dans la population. Mais il fut évident, même pour l'observateur le plus superficiel, que la confirmation par un deuxième courrier de la défaite du Pacha plongea la ville dans la plus vive terreur et la plus grande consternation.

«Pour sa part, le pacha n'ignorait pas qu'à sa propre détresse financière se joignait celle de ses sujets et qu'il ne pouvait espérer lever parmi eux la moindre contribution sans s'exposer à les voir se révolter et embrasser la cause de son frère.

«3° Je ne crois pas qu'il y eût la moindre crainte à avoir au sujet de la sécurité de nos existences, même si le général Eaton et Hamet-Pacha s'étaient présentés sous les murs de Tripoli. C'eût été en effet une question d'intérêt tant personnel que général pour chaque habitant de nous protéger. Il n'est d'ailleurs jamais venu à ma connaissance que Youssouf-Pacha ait pensé à s'en prendre à notre vie.

«4° J'estime que sans l'occupation de la province de Derne par Mr. Eaton et Hamet-Pacha, nous serions encore prisonniers des Tripolitains; car, en cas d'une attaque victorieuse de notre escadre seule, Youssouf-Pacha se serait retiré dans l'intérieur du pays en nous emmenant avec lui. Tandis que le chagrin d'avoir perdu Derne, bien que cette perte n'eût pas été suivie de la continuation de la coopération américaine avec son frère, l'accula certainement à l'acceptation de toutes les conditions posées par notre gouvernement.

«J'ajouterai que le général Eaton aurait pu marcher sur Tripoli sans tirer un coup de fusil. La défaite si complète de l'armée du Pacha, l'inconstance et l'irrésolution de ce peuple m'autorisent à formuler cette assertion. Il n'a aucune idée de ce que sont la loyauté et le patriotisme et penche toujours du côté du plus fort.»

Une quantité d'autres témoignages vinrent corroborer celui du lieutenant Warmley ; si le traité fut approuvé, ce ne fut pas sans des commentaires sévères pour Tobias Lear, et sans que le Sénat estimât devoir donner une preuve de reconnaissance nationale envers Hamet, en requérant le représentant des Etats-Unis à Tripoli de presser la restitution de sa famille et en lui votant une pension annuelle de 2.400 dollars par l'acte du 21 avril 1806.

Malheureusement cette décision resta lettre morte, et au mois de février 1807 le malheureux Hamet n'avait encore reçu ni argent, ni famille, malgré de continuelles réclamations. Aussi chargea-t-il Eaton de transmettre un nouvel appel au peuple américain : son fidèle ami se conforma à son désir en adressant la lettre suivante au Speaker de la Chambre des Représentants.

«Washington, le 3 novembre 1807

« Monsieur,

«Permettez-moi de faire par votre intermédiaire la communication ci-incluse aux Représentants des Etats-Unis au Congrès.

«WILLIAM EATON»

«A l'Honorable Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis, assemblés en Congrès :

«Depuis l'ajournement de la première session du 9^e Congrès, j'ai reçu à différentes reprises des lettres d'Hamet Caramanli, dans lesquelles celui-ci établit sa détresse et fait appel à la charité des Etats-Unis pour en obtenir des secours. Je les ai chaque fois communiquées au département compétent. Aujourd'hui j'ai l'honneur de soumettre à la considération du Congrès la traduction de la dernière missive que j'ai reçue de lui ; l'original, rédigé en italien, est déposé à l'office du Département d'Etat, à la disposition des Représentants du peuple américain, auxquels en toute certitude il est destiné ; voici d'ailleurs quels en sont les termes :

«A leurs Altesses Sérénissimes :

«Dans la profondeur de ma misère, je n'ai jamais eu qu'une seule consolation : c'est l'espérance de pouvoir compter sur l'aide puissante de la grande République, dont l'éclat rayonne sur le monde entier, et sur la justice avec laquelle elle protège et soutient quiconque s'est fié à elle. C'est ce qui d'ailleurs fait que je me suis abandonné à sa complète discrétion.

«Or je n'aurais jamais pensé que ma confiance en elle serait précisément l'instrument avec lequel je consommerais ma propre ruine. J'ai sacrifié ma fortune ; j'ai exposé ma vie au service des Etats-Unis, et, en guise de récompense, je n'ai trouvé, — ce qui m'eût été impossible de croire auparavant — qu'un exil à Syracuse, où, séparé de ma famille, je souffre d'un dénuement absolu. J'avais pourtant le droit de compter à juste titre sur l'équivalent de mes services et de mes sacrifices. Les promesses qui m'avaient été faites étaient si formelles, qu'il m'était impossible de soupçonner que tant de temps s'écoulerait sans qu'elles fussent réalisées et sans qu'un repos mérité me fût garanti.

«Nombreux sont les navires américains qui sont venus ici, et à chacun desquels j'ai confié des lettres à l'adresse de votre gouvernement. Je n'ai jamais reçu aucune réponse, et j'en ai conclu qu'elles s'étaient égarées ; car je n'ai pu croire un seul instant que les Etats-Unis m'abandonneraient lorsqu'ils connaîtraient ma détresse et ma misère.

«Ma situation ne me permet malheureusement pas d'entreprendre un aussi long et aussi coûteux voyage, dans le but d'exposer moi-même à quelle condition déplorable je suis réduit actuellement. J'espère d'ailleurs que la digne et grande République n'exigera pas une telle démarche de ma part et qu'elle n'en aura pas besoin pour que sa sollicitude soit éveillée vis-à-vis de moi et que la justesse de mes doléances éclate à ses yeux ; elle ne peut pas rester insensible à mes plaintes.

«J'ai perdu ma famille, ma part de l'héritage de mes pères, ma fortune et les espérances magnifiques auxquelles mon rang et ma naissance me donnaient droit. J'ai sacrifié l'amitié et la confiance d'un allié fidèle par dévouement pour les Américains. Je n'avais donc pas à craindre que ma dévotion et mon affection pour eux me conduiraient à une insondable ruine.

«Des souffrances qui me sont personnelles je ne veux à aucun titre séparer celles de mes sujets fidèles qui, parce qu'ils avaient décidé d'attacher leur sort au mien, ont été jetés dans une misère aussi profonde. Ils souffrent avec moi du même isolement, loin de leur patrie, de leurs familles et de leurs biens ; et s'ils ont tout perdu, c'est par la faute et la négligence de ceux pour qui c'était au contraire un devoir de les soutenir. Je ne veux pas, bien que le monde entier le trouverait légitime, reprocher leur ingratitude aux représentants des Etats-Unis ; je me contente de faire appel à leur commisération et je ne leur demande que de me faire rendre ma famille et de me garantir une aisance suffisante.

«Bien que je sois éloigné de ma patrie, je puis encore y rendre service aux Etats-Unis. Mes anciens sujets sont toujours disposés à sacrifier leur vie à mon service ; quant à la mienne, je suis tout prêt à la dévouer avec la leur pour la grandeur de la République américaine.

«HAMET PACHA CARAMANLI».

«Syracuse, le 18 février 1807.»

«Dernièrement, le consul Davis faisait savoir qu'il avait, à la suite de ses représentations énergiques, obtenu de Youssouf-Pacha l'assurance que celui-ci subviendrait aux besoins de son frère exilé. Mais d'après des informations directes fournies de Syracuse par M. George Dyson, agent naval des Etats-Unis, se trouvant précisément dans cette ville, il est aujourd'hui certain qu'il n'y a rien à attendre de ce côté, et que, si l'usurpateur a donné de telles assurances, ce n'est que pour mieux dissimuler son projet secret de faire disparaître son frère à brève échéance.

«C'est moi qui ai eu l'influence capitale sur la destinée de l'ex-Pacha, lorsqu'en qualité d'agent des Etats-Unis j'ai été le chercher au fond de la Basse-Egypte; c'est moi qui ai été l'instrument involontaire de l'adversité sans égale où il se débat, lorsque, me conformant au traité, lui ai fait abandonner pour toujours ses visées si flatteuses et son espoir de recouvrer un royaume qui ne lui avait été arraché que par la trahison. C'est encore moi, enfin, qui l'ai conduit comme un captif et un vaincu vers une terre étrangère, alors qu'il était victorieux.

«Or, si j'ai fait tout cela, c'est parce que j'avais été autorisé à lui donner l'assurance que sa famille lui serait restituée et que les Etats-Unis veilleraient à ce qu'il eût une situation respectable. Etant donné le rôle que j'ai joué dans cette affaire, il me sera permis de formuler à son sujet les déclarations suivantes, sans qu'elles soient considérées comme un manquement au respect que je dois à l'honorable assemblée à laquelle est adressée la présente supplique, ou sans qu'elles entraînent une diminution de la commisération à laquelle a droit son auteur.

«Sans discuter la question de savoir si c'est à la justice ou bien à la générosité des Etats-Unis que doivent s'adresser les réclamations de l'ex-Pacha, je dis qu'il existe un fait incontestable : c'est à l'usage que l'on fit de ses services que revint en grande partie, sinon en totalité, l'accueil empressé fait par le Pacha régnant à nos propositions de paix. Car, à l'époque où elles lui furent présentées, notre escadre n'avait pas encore tenté contre lui de mesures décisives de coercition, et les infirmités du commodore Barron ne permettaient pas de prévoir à quelle époque, même éloignée, il serait possible d'en exercer. Il est donc certain que l'ennemi n'éprouva aucune appréhension vis-à-vis de l'escadre à partir du moment où le commandement de celle-ci fut transféré du commodore Preble au commodore Barron.

«Il fallut la prise de Derne et l'occupation de la province du même nom, la révolution intérieure du royaume et la destruction de l'armée tripolitaine grâce à la coopération d'Hamet-Pacha pour qu'une impression profonde fût causée dans la Régence. Or les Etats-Unis ont été seuls à profiter des avantages résultant de ces événements, tandis que l'ex-Pacha, ainsi qu'il l'a indiqué avec tant de vérité, n'a tiré d'autre bénéfice de sa confiance et de ses efforts que la misère et l'exil, c'est-à-dire à peine mieux que la captivité.

«Il est donc impossible de contester qu'Hamet-Pacha a le droit absolu de formuler deux revendications légitimes : 1° l'assurance d'une situation au

moins égale à celle qu'il occupait au moment où l'on fit appel à lui; 2° la restitution de sa famille. La première est basée sur la parole d'honneur des Etats-Unis, la seconde sur une stipulation solennelle du traité. Il est inutile n'ajouter que le peuple américain tout entier est d'avis que la nation doit loyalement se libérer des obligations qu'elle a ainsi contractées.

«Un pays que la Providence a comblé plus que tout autre de la profusion de ses biens, qui est riche par lui-même et qui met sa fierté dans son respect de la justice, de l'honneur et de l'humanité, un tel pays n'a pas le droit d'attendre qu'un ami tende sa main pour qu'il lui fasse la charité. Il en a d'autant moins le droit que, si cet ami est dans une misère aussi noire que celle où se débat actuellement l'infortuné Pacha, c'est du fait des circonstances notoires que nous avons exposées et qui étaient indépendantes de la volonté de l'intéressé.

«On ne peut pas non plus oublier de signaler au Congrès qu'il y a à Malte et dans d'autres endroits, plusieurs étrangers, Français, Grecs ou Musulmans que les blessures qu'ils ont reçues dans la province de Derne au service des Etats-Unis, rendent incapables de s'assurer désormais eux-mêmes leur subsistance et pour le secours desquels il n'existe encore aucun texte de loi.»

«Votre très respectueux serviteur

«WILLIAM EATON

«3 novembre 1807.»

Ce document était suivi d'un mémoire estimatif des pertes subies par Hamet, pertes qui étaient évaluées à environ 50.000 dollars. L'impression causée fut fort vive et le Congrès sollicita de nouvelles explications de la part de l'administration.

Le Président rédigea à cet effet un message qui fut transmis au Congrès le 11 novembre. Jefferson y exposa que, suivant ses instructions, le consul des Etats-Unis à Tripoli, Davis, non seulement avait versé à Hamet-Pacha 4.400 dollars le 12 mai 1807, en couverture des mensualités non touchés, et dans les premiers jours du mois de juin de la même année une autre somme de 2.400 dollars, mais encore avait mis la Régence en demeure de lui restituer sa famille. Comme il rencontrait une certaine résistance à l'exécution de cette dernière mesure, il avait dû se rendre à nouveau auprès de Si Mohammed Dghies, ministre des Affaires étrangères, qui, à sa grande stupéfaction, lui avait remis copie d'un article secret du traité de paix ainsi rédigé :

«Vu que, d'une part, Son Excellence le Pacha de Tripoli a de sérieuses raisons de croire que si, conformément à l'article III du traité de paix et d'amitié conclu, le 4 du présent mois, entre les Etats-Unis et le Pacha de Tripoli, la femme et les enfants de son frère sont rendus à ce dernier dans le moment même où il quitte la Régence, ledit frère engagera de nouvelles hostilités de nature à compromettre la tranquillité intérieure du royaume ;

«Vu que, d'autre part, les Etats-Unis tiennent à prouver qu'ils sont sincèrement disposés à assurer l'exécution du traité et à aider à ce que rien ne vienne troubler la tranquillité du royaume de Tripoli ;

«Il est entendu que les Etats-Unis consentent à une modification dudit article III du traité, modification portant que le Pacha aura, à partir de la date de la signature du traité, un délai de quatre années pour exécuter son engagement de restituer à son frère sa femme et ses enfants, durant lequel délai ledit frère devra donner la preuve de ses dispositions pacifiques vis-à-vis du Pacha et de sa détermination de ne pas troubler la paix intérieure des états de ce dernier.»

Cette communication ne fit que rendre plus vives les représentations du consul. C'est en vain que le Pacha essaya de démontrer que la non-exécution de cette clause secrète encouragerait Hamet à fomenter de nouvelles révoltes, il dut, devant la ferme attitude de Davis, promettre de faire le nécessaire pour que son frère fût dans le plus bref délai en possession de sa famille. Ceci, ajouta Jefferson, se passait le 2 juin 1807, et il est certain qu'à l'heure actuelle la famille d'Hamet-Pacha a quitté la Régence.»

Cette clause secrète était si peu honorable pour ceux qui l'avaient signée que le Président n'hésita pas à exprimer la douloureuse surprise qu'il en avait lui-même éprouvée et il affirma qu'il l'avait ignorée jusqu'ici.

«On ne peut expliquer avec exactitude comment il se fait que la convention du 5 juin 1805 ne soit jamais auparavant venue à notre connaissance. Il se peut qu'il y ait eu un oubli ou un manque d'attention ou de correction de la part de ce fonctionnaire (Tobias Lear), dans la manière dont il nous a fait ses communications. Quoi qu'il en soit, j'ai estimé de mon devoir, tant pour moi-même que pour le Sénat, d'exposer les circonstances qui ont entouré l'ignorance que je partage avec vous d'une modification apportée au traité. Cette modification, si elle était apparue dans le texte original, n'aurait certes pas alors soulevé les protestations auxquelles sa forme donne naissance conformément à toute franchise et à toute loyauté.»

Cet incident fut, comme on le pense, loin de calmer l'émotion du Congrès ; dans tous les cas il eut pour Hamet les plus heureux résultats. Une commission, nommée par la Chambre des Représentants, conclut le 18 décembre 1807 à l'allocation de nouveaux subsides. Dans l'intervalle, on apprit que, grâce à la diligence et à l'énergie du consul Davis, Hamet avait enfin retrouvé sa femme et ses enfants.

Au cours de l'année suivante, 1808, l'ex-Pacha obtint même une pension de son frère, à condition qu'il fixerait sa résidence au Maroc. Il semble qu'en 1809 une réconciliation presque complète intervint entre les deux frères, puisqu'Hamet fut replacé dans ses fonctions de gouverneur de Derne. Mais il les conserva à peine deux ans ; chassé à la suite de nouvelles intrigues il dut se réfugier, derechef, avec sa famille en Egypte où il mourut dans l'abandon et un état voisin de la misère.

Eaton, lui aussi, eut la fin de sa carrière remplie d'amertume. Si l'Etat de

Massachusetts, en témoignage d'admiration, lui fit don de dix mille acres de terre dans le Maine, s'il connut à son retour l'ivresse d'un véritable triomphe, il eut par contre bien des désillusions. L'ardeur qu'il mit à mener sa campagne en faveur d'Hamet le conduisit à des écarts de langage et de jugement que ne pouvait excuser la justice de la cause qu'il défendait. Il se fit ainsi un certain nombre d'ennemis, surtout parmi les hommes politiques influents qui se vengèrent de ses attaques, d'abord en faisant échouer au Congrès une résolution qui avait pour but de lui faire décerner une médaille d'or, ensuite en intervenant indirectement contre lui dans le long procès qu'il avait engagé avec l'administration.

On se souvient en effet qu'il avait dû en 1803 donner toutes ses propriétés en garantie d'une somme de 22.000 dollars que lui avait avancée le Bey de Tunis pour lui faciliter ses relations avec Hamet et que le commodore Morris avait été dans l'obligation de rembourser ; Eaton réclamait la main-levée de l'hypothèque gouvernementale.

Ce ne fut qu'en février 1807 que le Congrès confia au Département d'Etat le soin de régler l'affaire en toute équité. Mais cette décision ne fit que faciliter les sourdes menées de ses ennemis personnels; la solution du litige fut retardée à ce point qu'elle n'intervint qu'après la mort du principal intéressé.

Eaton siégea néanmoins à la législature du Massachusetts; il aurait pu même fournir une belle carrière politique sans les habitudes d'intempérance que ses chagrins et ses déboires avaient contribué pour beaucoup à lui faire contracter et qui hâtèrent sa fin. Il s'éteignit à Brinfield le 1^{er} juin 1811; il avait à peine quarante-sept ans. Ainsi disparut cet homme de haute valeur, ayant eu toute sa vie cet amour de l'impossible, qui est une des principales caractéristiques de la race anglo-saxonne, et n'ayant jamais reculé devant aucun obstacle pour donner libre cours à son goût des aventures.

Après la signature de la paix avec Tripoli, l'escadre américaine n'était pas restée longtemps en Méditerranée. Le commodore Rodgers avait procédé presque aussitôt à sa dislocation et au renvoi en Amérique des unités les unes après les autres. Lui-même partit pour les Etats-Unis dans le courant de l'été 1806, à bord de l'*Essex*, ne laissant derrière lui que la *Constitution*, l'*Hornet* et l'*Enterprise*. Ces derniers bâtiments regagnèrent Hampton Roads vers le mois d'octobre de l'année suivante.

Pendant environ cinq ans, il n'y eut que peu de croisières américaines dans la Méditerranée. C'est à peine s'il y a lieu de signaler les voyages qu'y firent en 1803 l'*Argus* et l'*Enterprise*. Les relations entre l'Angleterre et les Etats-Unis étaient encore une fois devenues de plus en plus tendues, et les seconds par mesure de précaution envoyaient le moins possible au loin les bâtiments de leur flotte de guerre. Le commerce maritime américain avait épousé cette prudence. Il est vrai de dire également que la leçon infligée à Tripoli avait rendu les souverains barbaresques beaucoup plus circonspects. Les quelques incidents qui se produisirent furent davantage de nature à avertir les Américains de l'animosité latente que leurs canons n'avaient fait que tenir

momentanément en respect, plutôt que de nature à causer une rupture. D'ailleurs ce fut le commodore Rodgers qui régla lui-même les deux principales difficultés de ce genre avant de quitter la Méditerranée.

La première s'éleva au sujet du chébèque tunisien de huit canons qui avait essayé le 24 avril 1805 de forcer le blocus de Tripoli et qui avait été capturé au cours de cette tentative avec deux bâtiments tripolitains. Cette nouvelle avait provoqué chez le Bey de Tunis une violente colère. En vain le docteur Davis, chargé d'affaires des Etats-Unis, essaya-t-il de lui faire comprendre que le chébèque s'était mis dans son tort en voulant contrevenir aux lois du blocus ; le Bey ne voulut rien entendre, prétendant que sous aucun prétexte les Etats-Unis ne pouvaient saisir un de ses navires, puisqu'il n'était pas en guerre avec eux. Ses réclamations restèrent sans effet. Il en éprouva un tel ressentiment qu'il menaça Davis d'une déclaration de guerre.

Le 1^{er} août, Rodgers se présenta à La Goulette avec la presque totalité de son escadre, et, après une première tentative pacifique demeurée sans réponse, envoya, le 5, le capitaine Decatur au Bardo, avec l'ordre de demander au Bey de faire savoir dans les vingt-quatre heures, s'il désirait la paix ou la guerre. Decatur rejoignit l'escadre sans avoir été reçu, mais à sa grande stupéfaction, il trouva auprès du commodore un envoyé tunisien dont le souverain s'était empressé de le faire précéder et qui apportait au commodore l'expression de ses dispositions les plus amicales. Il fut convenu que le consul général Tobias Lear se rendrait à terre afin de déclarer de vive voix au Bey que contrairement à sa pensée la présence de l'escadre devant Tunis ne constituait pas une mesure d'hostilité et afin de trouver un terrain d'entente.

Ce fut le 11 que le représentant des Etats-Unis arriva à Tunis ; après avoir enlevé au Bey tout espoir de rentrer pour le moment en possession des navires réclamés, et après avoir ajouté que l'escadre n'était pas au complet et qu'elle attendait des unités complémentaires, il lui demanda de garantir le maintien de la paix en présence des consuls de France et de Grande-Bretagne. Pendant trois jours le Bey opposa un refus obstiné ; le 15, lorsqu'un nouvel ultimatum lui eut été présenté, il finit par faire savoir au commodore qu'il consentait à assurer la paix jusqu'au retour d'un de ses ambassadeurs qui irait aux Etats-Unis réclamer les bâtiments, objets du litige. Cette proposition fut acceptée et l'envoyé du Bey, s'embarqua dans les premiers jours du mois de septembre sur le *Congress*, commandé par le capitaine Decatur.

L'attitude légèrement fanfaronne de l'ambassadeur tunisien parvint à causer une certaine impression à Washington, non pas que le gouvernement eût peur de la Régence, mais à cause de l'ignorance où se trouvaient certaines personnes de l'administration et plus particulièrement quelques-uns des membres de la commission nommée à cet effet par le Sénat, des forces réelles dont elle pouvait disposer ; il devait leur être également resté quelques traces de cette légendaire appréhension qu'inspiraient les Etats Barbaresques. En outre la valeur des prises était si minime qu'il ne fut pas jugé intéressant

de laisser donner naissance à un conflit à leur seul sujet. En conséquence, on résolut de les restituer au Bey.

L'ambassadeur tunisien crut voir dans cette décision bénévole l'indice d'un sentiment autre que de la condescendance et il crut pouvoir demander que les cargaisons adressées au Bey en guise de tribut fussent augmentées de valeur. Il s'était cette fois mépris complètement sur les limites de la bonne volonté de ses hôtes qui refusèrent d'acquiescer à cette nouvelle prétention. Ce refus ne l'arrêta pas, et, après avoir pendant quelque temps manœuvré assez habilement, il parvint à décider l'Administration à donner au Bey une autre preuve de conciliation. Il lui fut proposé de repartir à Tunis sur le brick *Franklin* qui resterait la propriété de son souverain.

Ce succès lui sembla être une marque de faiblesse ou de crainte, tandis qu'il avait plutôt lassé la patience des Américains. Car au bout d'une année pendant laquelle il demeura à Washington, affectant une attitude presque comminatoire, il dut repartir à Tunis sans avoir obtenu la moindre concession supplémentaire, malgré son refus obstiné de rétracter ses menaces. Il est probable que le rapport qu'il fit au Bey de ce qu'il avait vu aux Etats-Unis eut sur l'esprit de celui-ci une influence salutaire qu'avait déjà commencé à exercer le spectacle de l'escadre du commodore Rodgers car la Régence ne sembla pas manifester d'empressement à ouvrir les hostilités si longtemps promises.

Le second incident fut soulevé par la capture du brick américain *Friendship*, que des croiseurs algériens emmenèrent dans le port d'Alger le 7 décembre 1807. Son passeport était soi-disant insuffisant ; les représentations énergiques et une mise en demeure de Rodgers le firent relâcher rapidement. C'était pourtant à Alger, plus que dans toute autre Régence, qu'il fallait se méfier de cette sourde hostilité qui, péniblement contenue, ne demandait qu'à éclater au grand jour à la première occasion. Mais pour cela, il était nécessaire que cette occasion en valût véritablement la peine et surtout lui assurât l'immunité ; elle lui fut fournie par la tension des rapports entre les Américains et les Anglais, tension qui allait aboutir à une rupture définitive, à la faveur de laquelle les corsaires algériens prendraient leur revanche des échecs infligés à leur souverain.

CHAPITRE XVI
Croisière de Decatur.

Le traité de paix avec l'Angleterre venait à peine d'être ratifié le 18 février 1815 par le Sénat américain, que le Président, Madison, adressait quatre jours après, au Congrès un message, dans lequel il énumérait les différentes offenses dont la Régence d'Alger s'était rendue coupable envers les Etats-Unis, et recommandait que la guerre fût déclarée contre cette puissance. Le comité, auquel le message fut renvoyé, se rallia aux conseils du Président et proposa de suite à l'approbation du Congrès un Acte «ayant pour but la protection du commerce des Etats-Unis contre les croiseurs algériens» et attribuant au Dey d'Alger la responsabilité des hostilités. Cet acte fut voté le 3 mars, et le 20 mai suivant, une première escadre quittait Boston à destination de la Méditerranée.

C'était la juste réponse aux nombreuses provocations de la Régence. Celles-ci remontaient au mois de septembre 1807, dès l'instant où le Dey se fut bien assuré qu'il n'y avait plus en Méditerranée de navire de guerre américain susceptible de le rappeler à l'ordre. A cette époque le consul Tobias Lear lui avait proposé de lui payer comptant, conformément au traité les arrérages de deux années écoulées, le Dey voulut exiger des cargaisons de marchandises en échange, alors qu'il connaissait fort bien l'impossibilité momentanée où se trouvait Tobias Lear de déférer à son désir.

Ce n'était d'ailleurs qu'un prétexte habilement choisi pour engager des hostilités que le conflit entre l'Angleterre et les Etats-Unis lui permettait, presque sans danger, d'entamer contre cette dernière puissance. Il le fit par l'envoi d'un de ses navires en croisière contre les bâtiments de commerce américains.

Le 26 octobre, ce corsaire captura le schooner *Mary-Ann*, de New-York, puis, quelques jours plus tard, il surprit successivement dans le détroit de Gibraltar les bricks *Violet*, de Boston, et *Eagle*, de New-York. Mais comme il ne pouvait s'embarrasser de toutes ces prises, il chargea huit de ses hommes avec un mousse de conduire le schooner *Mary-Ann* et son équipage à Alger. Pendant la traversée les prisonniers américains parvinrent à se révolter, à jeter leurs gardiens par dessus bord et à gagner Naples où ils arrivèrent sains et saufs le 4 novembre.

Les deux autres bâtiments n'avaient malheureusement pas pu s'échapper; ils furent cependant assez rapidement relâchés, grâce à l'attitude à la fois habile et énergique du consul, qui obtint non seulement leur liberté, mais encore la faculté de payer en espèces les arrérages en retard.

Il y avait trois mois que cet incident était clos, lorsque le Dey, cédant probablement à de nouvelles suggestions de ses conseillers financiers,

réclama brusquement dix-huit mille dollars en compensation de la perte qu'il avait éprouvée des huit Algériens, auxquels avait été confié le brick *Mary-Ann*. Tobias Lear refusa de payer avant d'en avoir référé à son gouvernement. Cette réponse n'était guère faite pour calmer le Dey; il menaça le consul de le jeter dans la prison des esclaves, comme il l'avait fait peu de temps auparavant pour celui du Danemark. Mais l'intervention du corps consulaire le fit réfléchir; il se contenta de notifier à Tobias Lear qu'il allait recommencer les hostilités, et, effectivement, il fit armer deux croiseurs. Le consul américain, craignant pour la sécurité des navires de ses compatriotes, préféra payer la somme demandée.

Pendant la dernière année de règne du Dey qui fut assassiné en novembre 1808, et pendant toute la durée de celui de son successeur Ali, qui tomba également sous les coups de conspirateurs en 1815, les relations entre les deux pays ne furent presque pas troublées. L'inquiétude ne recommença à naître qu'avec la prise de possession du pouvoir par Hadj Ali. Ce dernier était en effet tout dévoué aux Anglais, dont le souverain lui fit remettre la lettre suivante au commencement de l'année 1812 :

«Le prince Régent, au nom de son père Georges III, éprouve la plus grande amitié pour le Dey; il lui promet de défendre sa capitale avec sa flotte aussi longtemps que les deux nations entretiendront des relations amicales. Il déclare que la marine britannique est maîtresse de toutes les mers, qu'elle est la terreur de toutes les puissances navales et que toute tentative dirigée contre elle sera immédiatement réduite à néant. Il prie également le Dey de ne pas permettre à ceux qui sont les ennemis de l'Angleterre d'être une cause de diminution de l'harmonie qui règne actuellement entre les deux pays, et surtout de ne pas prêter l'oreille à leurs calomnies.»

Cette lettre, dont le consul Lear avait eu connaissance, ne pouvait avoir d'autre but que d'exciter le Dey contre les deux puissances alors en guerre contre l'Angleterre, la France et les Etats-Unis.

Ces derniers ne tardèrent pas d'ailleurs à en ressentir les effets. L'occasion s'en présenta, le 17 juillet 1812, à l'arrivée du voilier américain, l'*Alleghany*, qui apportait à Alger une cargaison destinée à la Régence. Il avait été tout d'abord reçu avec les démonstrations d'une apparente satisfaction et on avait commencé le débarquement des marchandises, lorsque le Dey fit réclamer au Consul toutes les factures de ces dernières.

A peine en eut-il pris connaissance qu'il témoigna le plus vif mécontentement, prétendant qu'il n'avait pas reçu la quantité de poudre qu'il disait avoir demandée. Puis il trouva que les câbles fournis n'étaient pas de la grosseur voulue. Mais son indignation atteignit son paroxysme, lorsqu'il apprit que l'*Alleghany* avait emporté des Etats-Unis quelques tonneaux de poudre et quelques autres marchandises qui avaient été débarquées à Gibraltar à destination du Maroc. Il affecta de regarder cette circonstance comme une injure à sa personne, et, refusant en bloc toute la cargaison, ordonna qu'elle fût rembarquée de suite.

Ne bornant pas à cela la manifestation de sa colère, il fit également réclamer au Consul le paiement immédiat d'un soi-disant arriéré de 27.000 dollars sur les tributs annuels acquittés depuis la signature du traité du 5 septembre 1795. Pour justifier cette prétention, il affirmait que les tributs auraient dû être payés, non pas conformément au calendrier grégorien, mais en se basant sur le calendrier musulman qui ne compte que 354 jours.

Tobias Lear crut pouvoir hasarder une protestation contre une exigence aussi inattendue et rappeler que les Etats-Unis avaient déjà versé depuis le traité la somme de 373.363 dollars. Le Dey lui fit répondre que s'il ne s'exécutait pas sur-le-champ et que s'il n'avait pas quitté ensuite la Régence dans les trois jours, non seulement il saisirait l'*Alleghany* et sa cargaison, mais encore il le ferait jeter dans les fers, lui, sa famille et ses compatriotes. Il ajoutait que bien entendu ces mesures seraient accompagnées d'une déclaration de guerre.

Le consul dut céder, mais demanda que le délai fixé fût légèrement augmenté; il fut prolongé jusqu'au 25 juillet. Ce ne fut pas sans peine que Tobias Lear parvint à négocier chez le banquier Bacri, dont la complicité dans l'affaire ne faisait aucun doute, un effet à trente jours de vue. Sous prétexte que les Etats-Unis étaient en guerre avec l'Angleterre, un change de 25 % fut exigé, ce qui fit que le consul paya 33.750 dollars les 27.000 dollars demandés.

Enfin le 25 juillet au matin, l'argent fut versé entre les mains du trésorier du Dey, et l'*Alleghany* appareilla à destination de Gibraltar; Tobias Lear comptait y réaliser la cargaison refusée pour faire face par avance à une partie de l'échéance de la traite, laissant à l'administration le soin d'acquitter le solde. Malheureusement il ignorait que la guerre avait été déclarée à l'Angleterre par les Etats-Unis, et lorsqu'il arriva à destination, ce fut pour assister à la saisie de son navire par les autorités britanniques. Exception faite pour lui, sa famille et le capitaine, tous les hommes d'équipage furent envoyés en Angleterre comme prisonniers de guerre.

Un mois après, le 25 août 1812, les croiseurs que le Dey avait envoyés à la poursuite des navires de commerce américain rencontrèrent le brick *Edwin of Salem*, qui, bien que voyageant sous pavillon espagnol, fut pris et envoyé à Alger, où l'équipage fut jeté en esclavage. Seuls, le capitaine, un maître d'équipage et un passager américain du nom de Pollard n'eurent pas à subir, bien que prisonniers, la sévérité du bagne.

En 1813, le consul des Etats-Unis à Tunis, Mordecai M. Noah, essaya de leur faire rendre la liberté. Il utilisa à cet effet les services d'un concitoyen, Richard Keene, qui était installé comme négociant à Cadix et devait à cette circonstance une connaissance approfondie de l'espagnol. Avec l'aide du consul d'Espagne à Alger, Keene se présenta comme sujet espagnol et fit proposer au Dey une rançon de trois mille dollars pour chaque Américain prisonnier. Le souverain lui fit répondre que sa politique et ses projets consistaient à augmenter et non à diminuer le nombre de ses esclaves américains et qu'il ne céderait pas ceux-ci contre un million de dollars.

Cependant, grâce à un heureux subterfuge du consul d'Angleterre, dont la conduite en cette circonstance fut pleine d'humanité, Keene put obtenir la mise en liberté, d'abord des deux matelots du l'*Edwin*, ensuite de quatre Américains qui s'étaient évadés d'une frégate anglaise pour gagner Alger et que le consul Anglais réclama comme sujets britanniques. Il n'en restait pas moins encore dix citoyens des Etats-Unis prisonniers dans les bagnes de la Régence.

Ce fut pour obtenir leur mise en liberté et réparation des autres offenses que Stephen Decatur, promu commodore, quitta Boston le 20 mai 1815, avec la première division de l'escadre méditerranéenne. Elle comprenait les frégates *Guerrrière*, de 44, capitaine William Lewis, *Constellation*, de 36, capitaine Charles Gordon, et *Macedonian*, de 38, capitaine Jacob Jones ; les sloops *Epervier*, de 18, capitaine John Downes, et *Ontario*, de 16, capitaine Jesse D. Elliott ; les bricks *Firefly*, *Spark* et *Flambeau*, de 11 canons chacun, et commandés respectivement par les lieutenants George W. Rodgers, Thomas Gamble et John B. Nicholson ; enfin les shooners *Torch* et *Spitfire*, de 12 canons tous deux, sous les ordres, le premier, du lieutenant Wolcott Chauncey, le second du lieutenant Alexandre J. Dalles.

C'était une force imposante, confiée au commandement de l'un des officiers les plus distingués des Etats-Unis, et dont les équipages et leurs cadres venaient d'être admirablement entraînés par un effort superbe contre la plus puissante marine du monde entier. Decatur avait hissé son pavillon sur la *Guerrrière*, à bord de laquelle se trouvait également William Shaler, commissaire du gouvernement, chargé de négocier avec les Régences de concert avec le commodore et de remplir ensuite les fonctions de consul général à Alger, en cas de conclusion de la paix.

Le premier soin de Decatur, en arrivant le 15 juin à Gibraltar, où son escadre produisit une forte sensation, fut de s'enquérir s'il n'y avait pas de navires algériens en croisière dans le voisinage du détroit. Il lui fut répondu qu'effectivement un certain nombre de corsaires y avaient été aperçus, partageant avec la plupart des puissances l'ignorance de la décision prise par les Etats-Unis vis-à-vis de la Régence ; on lui signala même la présence près du cap Gate du fameux corsaire Hammida, le meilleur marin d'Alger, avec sa frégate de 43 canons, le *Mashouda*.

Le commodore résolut de ne pas attendre que des avertissements sur sa présence fussent donnés à tous ces pirates, et dès le 17 il distribua son escadre dans toute la longueur du détroit, à la recherche de l'ennemi. Afin d'éviter d'éveiller la défiance de ce dernier, il avait donné comme instructions aux capitaines d'affecter des allures et une navigation pacifiques et surtout de n'arborer dans aucun cas le pavillon américain.

Dans la matinée même dudit jour, la *Constellation* aperçut au large et au sud-est du cap Gate une grande frégate algérienne qui voguait tranquillement et sans se méfier, croyant probablement être en présence de l'escadre anglaise. Conformément aux instructions données, les navires américains se

rapprochèrent insensiblement, sans prendre la moindre disposition de combat.

Bientôt la *Constellation* ne fut plus qu'à un mille de la frégate, qui fut reconnue pour être précisément le *Mashouda* portant pavillon du reis Hammida. Jusque-là tout allait bien; les autres bâtiments américains avaient arboré le pavillon britannique, lorsque, à bord même de la *Constellation*, par suite de l'inadvertance d'un quartier-maître, apparut celui des Etats-Unis.

Il n'en fallut pas davantage pour que le corsaire devinant à quel ennemi il s'était heurté, mît en toute hâte le cap sur la côte d'Espagne dans l'espoir de gagner un port neutre, si possible. Tout en essayant de fuir, il répondait coup pour coup à la *Constellation*, qui avait affaire à d'habiles manœuvriers.

L'*Epervier*, la *Guerrrière* et l'*Ontario*, qui étaient les bâtiments les plus rapprochés de la frégate de Decatur, eurent vite fait de couper la retraite au *Mashouda* qu'ils couvrirent de projectiles et obligèrent à présenter le flanc à la *Constellation*. Celle-ci fit feu sur lui de toutes ses batteries de bâbord à une distance d'un quart de mille à peine. L'effet de la décharge fut terrible; le pont du *Mashouda* fut littéralement déchiqueté. Hammida, bien que très grièvement atteint, demeura courageusement à son poste, et, obligé par sa blessure de rester assis, continua à diriger lui-même du gaillard d'avant la manoeuvre de son navire ; mais un boulet de 42 lancé par la *Guerrrière* vint peu de temps après le couper en deux.

La mort de leur chef n'arrêta pas tout de suite l'héroïque défense des pirates, il fallut pour qu'ils se rendissent, que l'*Epervier* leur lâchât neuf bordées consécutives. Lorsque les Américains prirent possession du bâtiment, ils trouvèrent le pont jonché de morts et de blessés, alors que de leur côté ils ne comptaient qu'un tué et trois blessés du fait du feu de l'ennemi, et trois tués et plusieurs blessés, à la suite de l'éclatement d'une caronade de la *Guerrrière*. La frégate *Macedonian* fut chargée de conduire à Carthagène le *Mashouda* avec ses quatre cents prisonniers.

Ce succès ne suffisait pas au fougueux commodore qui s'était juré d'infliger à la Régence une leçon dont elle se souviendrait; il ne voulait rien moins que détruire sa marine. Dans l'espoir de rencontrer le reste de la flotte algérienne, il croisa encore quelque temps dans le Détroit, et put surprendre le 19 juin, près du cap Palos, un brick de 22 canons et 80 hommes d'équipage, l'*Estedio*.

Celui-ci tenta d'échapper à la poursuite des Américains, en gagnant les hauts-fonds, près du rivage, où les frégates ne pouvaient se risquer; mais il oubliait les sloops et les shooners qui lui donnèrent la chasse, et, ouvrant le feu sur lui, l'obligèrent à se hasarder si près de la côte qu'il s'y échoua. L'équipage essaya de s'enfuir dans les embarcations; l'une d'elles coula, transpercée par un boulet. Seuls quelques matelots parvinrent à s'échapper à la nage. L'*Estedio* fut renfloué sur-le-champ, et envoyé à Carthagène pour y rejoindre le *Mashouda*; l'artillerie des Américains lui avait tué vingt-trois hommes.

Après cette nouvelle prise, Decatur jugea qu'il serait imprudent de

s'attarder davantage à la recherche des autres corsaires, qui auraient ainsi le temps de gagner Alger et rendraient par conséquent moins facile l'exécution des mesures de coercition contre la ville. Il fit donc voile dans la direction de cette dernière.

Ce ne fut pas sans une stupéfaction profonde que dans la matinée du 28 juin, Omar, Dey d'Alger, qui avait succédé à Hadj Ali, apprit par le capitaine du port qu'une imposante escadre américaine croisait devant le port et avait déjà requis pour négocier avec la Régence les bons offices du consul de Suède, Noderling, chargé, des intérêts américains depuis le départ de Tobias Lear. Sa stupéfaction fit bientôt place à la frayeur quand il apprit la capture du *Mashouda* et de l'*Estedio* et la mort du reis Hammida. Les quelques autres navires qui auraient pu coopérer à la défense d'Alger étaient au loin; il était donc à la complète merci de l'escadre américaine. Il n'eut d'ailleurs pas à attendre longtemps pour connaître les intentions américaines. Par l'intermédiaire du consul de Suède, qui s'était rendu à l'invitation de Decatur, il reçut la note suivante :

«Les commissaires des Etats-Unis au Dey d'Alger :

«Les soussignés ont l'honneur d'informer le Dey d'Alger qu'ils ont été nommés par le Président des Etats-Unis pour traiter de la paix et que, conformément à leurs instructions, ils sont prêts à ouvrir à des conditions justes et honorables, les négociations pour le rétablissement de la paix et de la bonne intelligence entre les deux pays. Ils croient devoir déclarer explicitement à son Altesse qu'ils ont mission pour traiter que sur le pied de parfaite égalité et mêmes conditions que les nations les plus favorisées. Ils ne consentiront à aucune stipulation pour payer tribut à Alger, sous quelque forme que ce soit.

«Les soussignés ont l'honneur de joindre à la présente note une lettre du Président des Etats-Unis et profitent de l'occasion pour assurer son Altesse de leur haute considération et de leur respect.

W. SHALER, STEPHEN DECATUR»

«Baie d'Alger, à bord de la *Guerrière*, le 29 juin 1815.»

Quant à la lettre du Président, elle était ainsi conçue :

*«James Madison, Président des Etats-Unis,
à son Altesse le Dey d'Alger :*

«Votre Altesse ayant déclaré la guerre aux Etats-Unis, réduit à l'esclavage quelques-uns de leurs sujets et fait plusieurs autres insultes sans motif, le Congrès des Etats-Unis d'Amérique a, dans sa dernière session, autorisé par un acte solennel les hostilités contre votre gouvernement. Une escadre de nos vaisseaux de guerre est envoyée dans la Méditerranée pour exécuter cette

détermination. Elle portera avec elle l'alternative de la paix ou de la guerre; c'est à vous de choisir. Nous voulons croire que votre Altesse comparant les malheurs de la guerre avec les avantages résultant de la bonne intelligence avec une nation dont la puissance s'accroît tous les jours, sera disposée à revenir à ces relations d'amitié qui ont longtemps subsisté entre les deux peuples. Ainsi, elle entrera dans les vues de notre gouvernement qui ne désire que la paix et l'amitié avec les autres nations. Mais la paix pour être durable, doit être fondée sur des stipulations également avantageuses pour les deux parties, l'une ne réclamant rien qu'elle ne veuille accorder à l'autre. Et c'est sur cette base seule que nous pouvons désirer la paix et la conserver ensuite.

«J'ai autorisé Mr. W. Shaler, un de nos concitoyens distingués et les commodores Bainbridge et Decatur à conclure la paix avec Votre Altesse. C'est eux qui vous feront d'ailleurs parvenir cette lettre.

«Je vous fais cette communication avec le désir sincère de voir Votre Altesse saisir cette occasion honorable de préférer la paix à la guerre.

«Écrit à Washington le 12 avril 1815.

S. JAMES MADISON»

Par le Président,

JAMES MONROE, *Secrétaire d'Etat*»

Omar voulut alors chercher à retarder sa réponse, si peu que ce fût dans l'espoir qu'il pourrait attendre le retour de ses corsaires et, grâce à leur présence, diminuer un peu l'énergie des déclarations de ses adversaires. Il demanda d'abord que les négociations eussent lieu à terre, garantissant la sécurité des Américains; Decatur répondit par un refus, exigeant avant tout qu'elles prissent place au contraire à bord de la *Guerrière*. Il n'y avait pas à discuter et le 30 juin le capitaine du port fut chargé par le Dey d'accompagner le consul suédois sur la frégate du commodore.

Au début, le délégué algérien ne parut pas surpris à la lecture du projet de traité qui lui fut présenté. Celui-ci comportait, dans sa première partie, la mise en liberté de part et d'autre des prisonniers faits par chacune des deux parties, l'émancipation de tout esclave chrétien qui se réfugierait à bord d'un navire de guerre américain, le traitement de tout captif, en cas d'hostilités futures, comme prisonnier de guerre et non comme esclave, et quelques autres stipulations qui, comme les précédentes, se contentaient d'être rédigées dans un sens plus favorable que les articles correspondants des premiers traités.

Jusque-là rien, dans ces conditions, ne sembla anormal au capitaine du port. Mais celui-ci constata ensuite avec stupeur, que les Etats-Unis exigeaient au surplus, non seulement la suppression de tout tribut ultérieur, mais encore, chose qui lui parut dépasser les limites de ce qu'il pouvait imaginer, le paiement par le Dey d'une indemnité, en compensation de la prise du brick *Edwin* et de sa cargaison, qu'il ne devait pas moins restituer. Enfin Decatur,

et Shaler refusaient même l'offrande habituelle faite à l'occasion de l'installation d'un nouveau consul.

Le représentant du Dey essaya vainement de démontrer que l'acceptation de pareilles conditions équivalait à la suppression de la dignité de la Régence; il dut s'engager à présenter au Dey le projet tel qu'il était rédigé, ne recevant, à titre de consolation, que la promesse que le *Mashouda* et l'*Estedio* seraient rendus, et encore cette promesse ne figurerait-elle pas dans le texte du traité.

Fidèle à la tactique barbaresque consistant, en cas de difficulté, à réclamer du temps, le commissaire algérien voulut obtenir tout au moins qu'un armistice fût conclu en attendant la signature de la paix. Il se heurta à un nouveau refus. Il demanda alors un délai de trois heures. «Pas une minute», répondit Decatur qui lui déclara que les hostilités ne cesseraient que lorsqu'il le verrait revenir avec un drapeau blanc à son embarcation ; ce qui signifierait que toutes les conditions posées étaient acceptées, que le traité était dûment signé et les captifs américains mis en liberté.

Le capitaine du port et le consul de Suède eurent tout juste le temps de se rendre à terre et d'obtenir du Dey, qu'il souscrivît à toutes les exigences des Etats-Unis. L'escadre américaine, lorsqu'ils revinrent avec les prisonniers libérés et le traité signé et scellé, s'apprêtait déjà à fondre sur un bâtiment algérien qui faisait voile vers le port en toute quiétude, dans l'ignorance complète de ce qui s'y passait. Trois heures avaient suffi pour terminer les négociations.

Le soir même, William Shaler descendait à terre et prenait possession de son poste de consul général, avec tout le cérémonial habituel. Peu de jours après il recevait de la Régence les dix mille dollars de l'indemnité stipulée ainsi que tout ce qui avait été pris à des citoyens américains.

«Ces événements, écrivait-il, s'étaient succédé si rapidement que j'avais peine à y croire. Il m'avait semblé impossible que cette fameuse Régence pût se rendre à discrétion dès ce premier coup de vigueur, mais un léger examen me fit voir que ce n'était qu'un ridicule fantôme, et m'amena à regretter que nos instructions ne nous permissent pas de lui infliger un châtement plus exemplaire.»

«Dans ces lignes empreintes de la hauteur confiante qui caractérise la politique des Etats-Unis, dit Alfred Nettement dans un commentaire assez exact de l'appréciation de Shaler, le représentant de ce grand pays s'exagérait la portée de l'avantage obtenu et la facilité d'une expédition contre Alger. Le difficile n'avait jamais été d'obtenir des Algériens des clauses favorables, surtout quand on les surprenait dans un moment propice, comme cela était arrivé à l'escadre américaine, paraissant à l'improviste devant Alger, dont les croiseurs étaient en course, de sorte que la ville se trouvait mal préparée à la défense, et que sa marine militaire, dispersée, était à la merci de l'escadre américaine. Le difficile, c'était de faire exécuter un traité obtenu et d'obliger la Régence, une fois le péril passé, à exécuter les conditions acceptées sous le coup de ce péril.»

Le rapport que Decatur lui-même adressa le 5 juillet à W. Crowninshield, Secrétaire de la Marine, était loin d'être empreint du même dédain des forces de la Régence que celui de son collègue Shaler.

«Le traité, dit-il, a été dicté à la bouche de nos canons ; il a été obtenu grâce aux pertes que nous venions d'infliger aux Algériens et à l'appréhension qu'ils éprouvèrent d'être exposés à des malheurs encore plus grands. Je me permets de vous exprimer mon opinion, que seule la présence d'une force respectable dans la Méditerranée pourra nous assurer son observation. Ayant, au préalable, obtenu la conclusion de la paix, j'ai, conformément à la latitude que vous m'aviez accordée de faire tel emploi que je jugerais le plus approprié des navires capturés qu'il ne serait pas pratique d'envoyer aux Etats-Unis, promis au Dey d'Alger, de lui restituer nos deux prises, sans apporter de modification à leur état actuel. Ce souverain m'a supplié de lui accorder cette restitution dans les termes les plus pressants, afin, m'a-t-il dit, de faire plus facilement accepter par son peuple les termes du traité. Après en avoir conféré ensemble, nous avons, M. Shaler et moi, décidé tous deux d'y consentir. D'ailleurs tout nous y poussait, tant le triste état dans lequel se trouvaient lesdits bâtiments et les dépenses qu'aurait exigées leur envoi aux Etats-Unis, que le peu de chance que nous avions de retirer quelque chose de leur vente à Carthagène.»

Rien ne fut aussi caractérisé que la stupeur dans laquelle fut jeté le Dey par le coup de force des Américains. Recevant quelques jours après le consul d'Angleterre, qui avait contribué pour une bonne part à entretenir dans son esprit des sentiments hostiles envers les Etats-Unis, il ne lui cacha pas le mécontentement qu'il éprouvait d'avoir suivi ses conseils : «C'est ainsi, s'écria-t-il, que vous me racontiez chaque jour que votre marine allait, dans l'espace de six mois, purger les mers des Américains, et voilà qu'ils viennent me faire la guerre avec des vaisseaux qu'ils vous ont pris!».

L'étonnement du Dey était amplement justifié et aucune puissance chrétienne n'aurait pu, même à cette époque, espérer traiter sur des bases aussi favorables.

Decatur ne demeura pas longtemps en station devant Alger. Après avoir chargé du rapatriement des prisonniers libérés le sloop de guerre *Epervier* que l'on ne revit jamais, il résolut de continuer sa croisière sur Tunis et Tripoli, où il pensait avoir peut-être à obtenir satisfaction d'incidents antérieurs. Il quitta Alger le 8 juillet et arriva le 29 en vue de Tunis, après s'être arrêté quelque temps en Sardaigne.

L'entrevue qu'il eut dès son arrivée avec Mordecai M. Noah, le consul des Etats-Unis, lui prouva que ses prévisions étaient exactes et que la présence de son escadre était de toute nécessité. Depuis le commencement de la guerre avec l'Angleterre, le Consul avait été dans l'impossibilité de faire parvenir aucune nouvelle à son gouvernement, et ce ne fut qu'à l'arrivée de Decatur qu'il put enfin faire l'exposé de la conduite hostile qu'avait entretenue la Régence vis-à-vis des Américains. Conformément à ses traités avec

l'Angleterre, mais contrairement à ce qu'elle avait conclu avec les Etats-Unis, elle avait, durant la guerre, permis à des navires anglais de s'emparer des prises américaines ancrées dans la rade.

Au commencement de l'année 1815, le capitaine d'un navire de course américain, l'*Abellino*, de Boston, s'était en effet emparé en Méditerranée d'un certain nombre de navires de commerce anglais. L'un d'eux avait pu être vendu à Tunis à la requête de Noah; mais, lorsqu'il s'agit de réaliser la vente de deux autres, qui avaient été également amenés à La Goulette, le Bey, sur les instances du consul britannique, y mit toutes sortes d'obstacles et finit même par autoriser, soi-disant sur la foi des traités, un croiseur anglais à en prendre possession.

En vain Mordecai Noah avait énergiquement protesté et, devant l'inutilité de ses efforts, réclamé tout au moins le montant de la valeur des prises; il lui fut répondu négativement et ce, de la façon la plus grossière. Le consul américain avait dû supporter l'affront en silence, aussi fût-ce avec un certain contentement qu'après son entrevue avec Decatur, il se présenta devant le Bey, auquel il avait ordre de réclamer au nom des Etats-Unis le paiement immédiat d'une somme de quarante-six mille dollars, en compensation des deux prises enlevées par les Anglais.

Le Bey, le prit d'abord de très haut, se déclarant outragé du fait que le commodore américain n'avait pas daigné descendre à terre pour prendre part en personne aux négociations. Mordecai Noah lui répliqua que, vis-à-vis des gens qui s'étaient montrés hostiles à sa contrée, et jusqu'à ce que tout différend ait été réglé, il n'y avait aucune démarche de courtoisie à attendre de la part du commodore Stephen Decatur.

«Je connais cet animal, dit le Dey, en entendant prononcer ce nom; c'est celui qui a incendié la frégate pendant la guerre avec Sidi Youssouf de Tripoli.»

Puis, après avoir regardé quelque temps la flotte américaine, il abaissa son télescope et se renversa sur ses coussins; il se peigna longuement la barbe avec un petit peigne en écaille enrichi de diamants, réfléchit un instant, et, finalement, donna ordre que la somme exigée fût versée.

Le 2 août, Stephen Decatur quittait Tunis pour Tripoli où il arriva le 5, à la grande stupéfaction de Youssouf qui y occupait encore le pouvoir. Sa conduite vis-à-vis des Etats-Unis avait été la même que celle du Bey de Tunis. Malgré les protestations de leur consul, Richard B. Jones, qui, devant leur inefficacité, avait descendu son pavillon, Youssouf avait autorisé un navire anglais, non seulement à s'emparer des prises effectuées par l'*Abellino*, mais encore à bloquer ce dernier dans le port de Tripoli jusqu'à la fin de la guerre.

Ainsi qu'il l'avait fait à Alger et à Tunis, le commodore exigea que toutes les négociations eussent lieu à bord de la *Guerrière*. Il fit demander au pacha de verser immédiatement une indemnité de trente-cinq mille dollars. La première réponse de Youssouf fut un refus formel et une menace de

déclaration de guerre. Mais lorsqu'il vit que cette attitude ne produisait aucun effet sur l'esprit de Decatur et surtout lorsqu'il apprit quel traitement avait été infligé aux Régences d'Alger et de Tunis, il revint à des sentiments plus pacifiques et se contenta de réclamer une diminution de l'indemnité.

Après une courte discussion, au cours de laquelle le consul américain admit que la valeur des deux prises était moindre que 30.000 dollars, l'indemnité fut réduite à 25.000 qui furent payés sur-le-champ à Mr. Noah, chargé des intérêts des armateurs de l'*Abellino*. Mais en compensation, Decatur obtint la mise en liberté de dix captifs chrétiens. Par reconnaissance pour les services rendus aux Etats-Unis, tant par le consul de Danemark, Nissen, que par le roi des Deux-Sicules, il choisit, pour les faire bénéficier de cette mesure, deux prisonniers danois et une famille noble sicilienne; cet acte d'humanité lui valut l'expression la plus flatteuse de la reconnaissance des deux souverains respectifs.

Le 9 août, l'escadre appareilla pour aller croiser quelque temps dans la Méditerranée où elle toucha successivement à Syracuse, à Messine et à Naples. Dans ce dernier port, Decatur se sépara de son escadre qui fit voile vers Malaga, tandis que, quelques jours plus tard, il partit pour Carthagène avec la *Guerrière*. Durant la traversée, il rencontra la flotte algérienne composée de sept navires. Celle-ci n'eut pas plus tôt appris quel redoutable adversaire se trouvait à bord de la frégate américaine qu'elle n'attendit pas, pour éviter de se mesurer avec lui, qu'il eut terminé ses préparatifs de combat. Decatur arriva sans encombre à Malaga.

Dans le courant du mois d'octobre alors qu'il s'apprêtait à rentrer aux Etats-Unis, il put communiquer avec l'escadre de Bainbridge qui venait d'arriver. Ce fut au milieu de l'enthousiasme de tout un peuple qu'il débarqua le 12 novembre à New-York, où l'avait précédé la nouvelle de ses succès. Il reçut du Congrès peu de temps après une somme de cent mille dollars pour l'indemniser, lui, ses officiers et ses équipages, des prises qu'il avait restituées à la Régence d'Alger.

Le 31 août, le commodore avait adressé au Secrétaire de la Marine un rapport fort circonstancié sur les si rapides et si brillantes opérations de son escadre, rapport qu'il terminait ainsi:

«Si j'avais essayé d'obtenir quelque chose des Etats Barbaresques par la voie de la conciliation, toutes mes tentatives dans cet ordre d'idées fussent restées vaines. Ce n'est que grâce au déploiement de forces navales imposantes qu'une limite a pu être imposée à leurs déprédations. J'espère que les succès et les résultats obtenus par notre courte croisière serviront d'exemple aux autres nations et que celles-ci s'empresseront de le suivre. C'est alors que les Etats Barbaresques seront dans l'obligation d'abandonner définitivement leurs habitudes de piraterie.»

Ainsi, lorsque le commodore Bainbridge, qui avait quitté Boston le 3 juillet, arriva dans la Méditerranée, il s'était trouvé dans une situation que son collègue avait en bien peu de temps singulièrement éclaircie. Il avait sous

ses ordres une escadre magnifique, comprenant les frégates *United States*, de 44, *Congress*, de 36, le sloop de guerre *Erie*, de 18, les bricks *Chippewa*, *Saranac*, *Boxer* et *Enterprise*, tous de 14 canons, le schooner *Lynx* de 8, et surtout un magnifique bâtiment qui portait d'ailleurs son pavillon, le vaisseau de ligne *Indépendance*, de 74 canons, le premier de la marine américaine qui apparût en Méditerranée. On juge de l'importance encore plus grande de cette escadre, lorsque l'eurent ralliée la plupart des unités de la division de Decatur, y compris le *Firefly*, qui avait ramené ce dernier aux Etats-Unis et était revenu immédiatement après.

Bien qu'il eût eu connaissance de la signature de la paix avec Alger et de la soumission de Tunis et de Tripoli, le commodore jugea utile de visiter les Régences avec une flotte aussi considérable. Cette nouvelle croisière ne fit qu'accentuer l'effet salutaire qu'avait causé le passage rapide, mais décisif de Decatur. Bainbridge repartit pour les Etats-Unis, le 6 octobre, après avoir laissé pour la protection des intérêts américains en Méditerranée l'*United States*, la *Constellation*, l'*Erie*, l'*Ontario*, que rejoignirent un peu plus tard le *John Adams*, l'*Arlet* et l'*Hornet*. Leur commandement fut confié au capitaine Shaw, qui était l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé.

CHAPITRE XVII
Dernière période

Decatur avait cédé à une heureuse et exacte inspiration en donnant comme exemple aux autres puissances le succès qui avait couronné son habile coup de force vis-à-vis des Etats Barbaresques ; car ceux-ci attiraient l'attention de l'Europe, dont toutes les nations étaient à la même époque réunies au Congrès de Vienne.

L'amiral Sir Sidney Smith, mettant au-dessus de l'intérêt de l'Angleterre, sa patrie, celui de l'humanité toute entière, y avait plaidé avec une conviction et un courage inlassables la cause de la chrétienté contre les pirates qui infestaient la Méditerranée. La grandeur et la générosité de ses idées lui avaient permis de grouper autour de lui des hommes de haute valeur, qu'il avait réunis en une association portant le nom de *Société des Anti-Pirates*. Le but principal de cette dernière était d'obtenir des puissances maritimes européennes l'engagement par traité de contribuer, chacune d'elles proportionnellement à ses ressources, à la constitution d'une escadre internationale, qui purgerait la Méditerranée des corsaires barbaresques au moyen d'une surveillance et d'une poursuite incessantes.

Parmi ceux des membres de cette Société qui se faisaient le plus remarquer par l'activité de leur propagande, se trouvait le vicomte de Chateaubriand qui, le 9 avril 1816, soumit à la Chambre des Pairs un projet d'adresse au Roi, ayant pour objet la suppression de l'esclavage des chrétiens. Ce document constituait une page d'une admirable éloquence en faveur des droits de l'humanité contre la barbarie des potentats de l'Afrique du Nord. S'appuyant sur le projet de Sidney Smith, il demandait qu'on écrivît dans toutes les Cours d'Europe à l'effet d'ouvrir des négociations avec les Régences pour déterminer leurs chefs à respecter les pavillons européens et à mettre un terme au commerce des captifs.

Ce projet eut un grand retentissement ; John Quincy Adams, qui se trouvait alors à Londres, manifesta à lord Castelreagh son espoir de le voir réussir. Celui-ci lui répondit avec un sourire plein de scepticisme, qu'à son avis ce n'était qu'un simple écho des idées de Sir Sidney Smith, lesquelles ne rencontreraient probablement pas beaucoup d'encouragement. Cette attitude ne lui était d'ailleurs pas personnelle ; Elle répondait au sentiment de l'Angleterre presque toute entière, qui, tout en se disant la gardienne des libertés générales de l'Europe et protectrice du genre humain, était hostile en principe à toute démonstration dans la Méditerranée pouvant nuire à ses intérêts.

Or, de tout temps, l'existence des pirates avait paru aux hommes d'Etat britanniques plus utile que nuisible à leur pays. Nous avons à ce sujet signalé tout au début de cette étude l'avis émis par lord Sheffield en 1783, dans ses

Observations sur le commerce des Etats-Unis, et celui encore plus caractérisé de Smollett. Ce dernier conseillait à l'Angleterre non seulement de tolérer les Etats Barbaresques, mais encore de les approvisionner d'armes et de munitions. Nous avons également cité cet étrange propos de négociants de la Cité, rapporté par Franklin en 1783 à R. B. Livingstone, secrétaire des Affaires étrangères: *If there were no Algiers, it would be worth England's while to build one.*

Le sentiment anglais resta le même au Congrès de Vienne; si la voix autorisée de Sidney Smith ne réussit pas à y obtenir une décision définitive, c'est que les plénipotentiaires britanniques firent en sorte qu'il n'en fût pris aucune, s'employant pour cela à créer une division d'opinion au sujet de la marche à suivre: il ne fallait à aucun prix empêcher les Etats Barbaresques d'avoir comme proie le commerce des autres nations, tant que celui de l'Angleterre serait sauf.

Il est intéressant d'ailleurs de consulter les grands périodiques anglais de l'époque. *L'Edinburg Review* écrit:

«La pensée générale est que nous encourageons plutôt que nous combattons la piraterie de ces flibustiers de la Méditerranée, et ce, dans le but de nuire au commerce des autres nations. Cette accusation est, sans aucun doute, fautive en tout point, si nous lui donnons une telle généralité; cependant elle n'en devient pas moins fondée en partie, si nous la réduisons au fait suivant, à savoir que par un seul mot nous aurions pu avoir détruit cette piraterie depuis longtemps, mais que, pour une raison ou une autre, nous nous sommes toujours abstenus de faire usage des moyens légaux que nous avons d'en consommer la ruine.»

De son côté la *Quarterly Review* qui était alors un pamphlet plutôt ministériel, publia en avril 1816 un article qui donnait un point de vue de la question. Cet article cherchait à prouver que ce n'était pas une raison parce que l'Angleterre avait aboli l'esclavage nègre, pour qu'elle en fit autant pour l'esclavage blanc.

«Celui-ci, disait-il, n'est pas si barbare; les esclaves sont généralement bien traités; ils peuvent toujours être rachetés par leurs amis et par leurs parents; d'ailleurs la plupart ne sont que des Sardes, des Napolitains ou des Siciliens», gens que l'auteur paraît considérer comme des nationalités tout à fait négligeables.

Puis l'article continuait en déclarant que l'Angleterre ne pouvait pas faire partie d'une ligue ayant pour but la destruction des Etats Barbaresques si elle désirait se conformer à une politique saine et de bonne foi. «En ce qui concerne nos intérêts naturels, ce serait un acte de folie, sans que la cause de l'humanité y trouvât un bénéfice quelconque. D'ailleurs, pourquoi l'Angleterre assumerait-elle la tâche de *pirate-keeper* général? Si elle doit s'engager dans cette voie, elle a mieux à faire en commençant par détruire les pirates chinois qui sont une plaie pour son commerce d'Extrême-Orient, tandis que rien ne lui est plus facile d'assurer la sécurité de sa marine marchande dans la Méditerranée.»

Cependant le gouvernement britannique décida de renouveler, si possible, à son profit, les résultats si intéressants de l'attitude intransigeante de Decatur. «Il n'était pas possible, dit l'historien anglais Brenton, que la Grande-Bretagne supportât ce que l'Amérique elle-même n'avait pas supporté et avait si énergiquement puni.»

Aussi, en avril 1816, lord Exmouth fut-il chargé de négocier avec les différentes Régences l'abolition de l'esclavage chrétien. C'était le motif extérieur, le motif moral si l'on préfère, de la croisière d'une flotte qui ne comprenait pas moins de vingt-six navires armés en guerre. La mission réelle était plus personnelle, quoique l'on se fût efforcé de ne la faire paraître que comme accessoire. Elle consistait, d'abord à obtenir pour Naples et la Sardaigne des traités de paix avec les Etats Barbaresques, conçus sur les mêmes bases que ceux de l'Espagne et le Portugal, afin de permettre à ces deux nations de constituer deux nouveaux éléments de cette barrière que l'on désirait élever contre la France; ensuite de notifier aux Régences que les Iles Ioniennes avaient été mises sous la protection anglaise et, comme telles, devaient être traitées à l'égal des autres puissances britanniques; enfin, de protester contre l'article XVIII du traité que Decatur venait précisément d'imposer au Dey d'Alger.

Cet article stipulait que les navires américains qui seraient devenus la prise d'un adversaire, ne pourraient être vendus à Alger, quelle que fût la nationalité de cet adversaire, tandis que les Américains pourraient y vendre leurs prises, moyennant le paiement des charges habituelles. Le gouvernement anglais avait jugé que cet article était tout à fait incompatible avec les articles IX et X du traité de 1698 entre la Grande-Bretagne et la Régence d'Alger. Mais comme il ne pouvait espérer obtenir pour cette raison l'abrogation du traité entre cette Régence et les Etats-Unis, il avait donné comme instruction formelle à lord Exmouth de protester contre l'application dudit article à la Grande-Bretagne, en cas d'hostilités futures entre elle et les Etats-Unis.

Cet objet de la mission spéciale, plus que les deux premiers, constituait l'évidente manifestation de ce «point de vue anglais», signalé précédemment, et qui présidait à toute leur diplomatie méditerranéenne.

Lord Exmouth se présenta donc devant Alger avec sa flotte, grâce à laquelle ses propositions d'abolir l'esclavage chrétien avait été favorablement accueillies à Tunis et à Tripoli. Fort de ce succès, il était convaincu qu'il obtiendrait avec la même facilité l'agrément du Dey à toutes les demandes présentées par le gouvernement anglais.

Malheureusement le Dey qu'il rencontra n'était plus celui qui, s'étant imprudemment séparé de sa flotte, s'était trouvé tout à coup à la complète merci des Américains. Omar s'était ressaisi; fort de la présence de tous ses corsaires dans le port d'Alger, et tenant à regagner son prestige, il opposa à l'ultimatum de lord Exmouth un refus absolu. Il déclara qu'il ne consentirait jamais à se départir des droits qu'il avait de charger de fers tout ennemi de l'Odjack.

Cependant, devant l'attitude ferme de l'amiral anglais, il accepta, en vue de gagner du temps, d'envoyer un ambassadeur algérien demander tout d'abord l'acquiescement du Grand Seigneur, sans lequel il avait prétendu ne pouvoir rien faire, dans la formule de son refus primitif.

L'envoyé revint sans réponse favorable ; entretemps, le consul britannique avait été outragé et des équipages de navires anglais avaient été jetés en esclavage à Oran et à Bône. Lord Exmouth dut repartir sans avoir obtenu autre chose que l'obligation pour Naples et la Sardaigne de payer pour la libération de leurs sujets captifs des rançons fort élevées. L'échec de lord Exmouth suscita à la Chambre des Communes un vif débat, au cours duquel lord Brougham prit la parole pour «réprouver les stipulations qui avaient servi de base au traité», disant que «si la nation était amenée à leur donner sa sanction, ce serait un défi imposé à ses aspirations, et qu'il ne manquerait pas de se produire des conséquences injurieuses pour son honneur et sa réputation».

C'était un succès pour le Dey, et les premiers qui devaient s'en ressentir devaient précisément être les Américains.

Le 22 janvier 1816, la frégate *Java* de 41, avait quitté Newport afin de porter à W. Shaler le traité avec Alger, qui avait été ratifié par le Sénat le 26 décembre 1815 ; elle était sous les ordres du capitaine Olivier H. Perry, que sa croisière au Japon devait rendre plus tard justement célèbre dans les annales de la marine américaine. Il est intéressant de signaler que le futur commodore David G. Farragut, le héros de Mobile, se trouvait également à cette époque à bord de la frégate *Congress* en qualité de midshipman. La *Java* rejoignit le 7 mars à Malte l'escadre du commodore Shaw qui mit immédiatement à la voile à destination d'Alger.

Quand il y arriva, la flotte anglaise venait de partir, laissant le Dey dans une profonde satisfaction de l'échec de la mission de lord Exmouth. Omar, lorsqu'on lui présenta le traité, déclara que le contrat était nul et non avenu, sous prétexte qu'il avait été violé par les Etats-Unis. Le motif qu'il invoquait était que, contrairement à la promesse solennelle de Decatur, seul le *Mashouda*, l'un des deux navires capturés, lui avait été restitué. Or il savait fort bien que le second, l'*Estedio*, qui avait été envoyé à Carthagène, y était retenu par le gouvernement espagnol ; celui-ci prétendait en effet que le bâtiment avait été capturé dans les limites des eaux territoriales espagnoles.

Le consul s'efforça en vain de démontrer au Dey qu'il ne s'agissait là que d'une question de temps et que les négociations entamées avec l'Espagne à ce sujet étaient sur le point d'aboutir favorablement ; le Dey ne voulut rien entendre. W. Shaler, devant cette mauvaise foi, amena le pavillon du consulat et se rendit à bord de la frégate *United States* sur laquelle se trouvait le commodore Shaw.

Celui-ci, furieux de l'attitude d'Omar, et sachant que seule une manifestation de force permettrait d'en avoir raison, résolut de tenter une attaque de nuit. Il prit d'abord l'avis de M. Shaler sur la légalité d'une telle

mesure, puisque le traité obligeait les deux parties à un préavis de trois mois en cas de déclaration de guerre. Le consul répondit que le traité n'existait pas par le fait même qu'il avait été rejeté par le Dey, et que toute latitude lui était par conséquent laissée. Immédiatement le commodore désigna deux cents hommes pour prendre place dans les embarcations de l'escadre, dès que l'obscurité serait venue; les uns devaient prendre à l'abordage les navires du Dey et y mettre le feu, les autres devaient se rendre à terre et, à la faveur du désordre causé par l'attaque et l'incendie de la flotte algérienne, escalader les batteries de terre et enclouer les canons.

Lorsque la nuit tomba, les préparatifs furent activement poussés; les embarcations étaient déjà garnies d'armes, de matières inflammables, de munitions et d'échelles, lorsqu'on s'aperçut que les navires et batteries de l'ennemi s'apprétaient à combattre. Nul doute n'était possible; les Algériens avaient été prévenus; on sut après que, conformément à ce sentiment de jalousie entre nations chrétiennes, dont les souverains barbaresques s'étaient si habilement servis pour établir leur puissance, un avertissement avait été donné par l'un des bâtiments étrangers qui se trouvaient dans la rade.

Les soupçons du commodore se portèrent sur le capitaine d'une frégate française qui était mouillée à proximité de l'escadre américaine; mais rien, pour l'honneur de notre nation, n'a permis de confirmer ce fait.

L'expédition dut être abandonnée; mais l'effet voulu avait été produit. Lorsque, le lendemain, le capitaine Perry se rendit à terre pour essayer de reprendre les négociations, il y reçut un excellent accueil. Une convention verbale finit par intervenir; il fut décidé que les questions en litige seraient soumises au Président par le Dey lui-même, dans une lettre cachetée, et que le traité recevrait son exécution provisoire jusqu'à l'arrivée de la réponse. Le *John Adams* fut chargé de porter de suite aux Etats-Unis la missive du Dey, qui était ainsi conçue :

«Le Dey d'Alger au Président des Etats-Unis,

«Avec l'aide et l'assistance de la Divinité et sous le règne de notre souverain l'Asile du Monde, le puissant et grand monarque, l'auteur de tout ce qui est bon, le meilleur des hommes, l'ombre de Dieu, le directeur du bon ordre, le Roi des Rois, le suprême maître du Monde, l'empereur de la terre, l'émule d'Alexandre le Grand, le possesseur de grandes forces, le souverain des mers, roi d'Arabie et de Perse, empereur, fils de l'empereur et conquérant Mahmoud Khan (puisse Dieu lui permettre de terminer sa vie dans la prospérité, après un règne immortel et glorieux), son humble et obéissant serviteur, actuel souverain, gouverneur et chef d'Alger, soumis à jamais aux ordres du noble Trône de Sa Majesté Impériale, Omar Pacha (puisse son gouvernement être heureux et prospère!)

«A Sa Majesté l'Empereur d'Amérique et de ses provinces et côtes adjacentes, de ses dépendances et de partout ailleurs où son autorité peut

être étendue, notre noble ami, l'appui des rois de la nation de Jésus, le soutien de tous les souverains chrétiens, le plus glorieux parmi les princes, choisi parmi une multitude de seigneurs et de nobles, l'heureux, le grand, l'aimable James Madison, empereur d'Amérique (puisse son règne être heureux et glorieux, et sa vie longue et prospère!), avec tous nos souhaits pour qu'il conserve pendant de nombreux ans le sceau de son trône béni et pour qu'il vive longuement et en bonne santé. Espérant que vous vous portez bien, je vous informe que ma santé est excellente, grâce à Allah! et que constamment j'adresse des prières au Tout-Puissant pour votre félicité!

«Après que plusieurs années se sont écoulées, vous avez enfin envoyé une escadre commandée par l'amiral Decatur, votre très humble serviteur, afin de conclure un traité de paix avec nous. J'ai reçu la lettre que vous l'aviez chargé de me remettre, et ai pris connaissance de son contenu. Maintenant que l'hostilité qui nous divisait n'existait plus, vous m'exprimiez le désir de faire la paix aux mêmes conditions que la France et l'Angleterre.

«Dès l'arrivée de votre escadre dans notre rade, je me suis empressé d'envoyer ma réponse à votre serviteur l'amiral par l'intermédiaire du consul de Suède. J'étais disposé à accepter ses propositions, à condition, cependant, que notre frégate et notre corvette de guerre dont vous vous étiez emparés, nous seraient restituées et ramenées à Alger, moyennant quoi, nous signerions la paix conformément à nos vœux et à votre requête.

«Votre serviteur l'amiral, ayant reçu du consul de Suède l'explication de notre réponse, nous fit savoir qu'il consentait à traiter avec nous. Ensuite, il insista sur la délivrance de tous les sujets américains, ainsi que sur le paiement d'une indemnité en échange de plusieurs navires déclarés par nous de bonne prise et de quelques marchandises appartenant à vos nationaux; nous n'hésitâmes pas à lui donner satisfaction et à lui faire remettre tout ce qu'il avait réclamé. Cependant ledit amiral, votre serviteur, qui nous avait donné sa parole d'honneur de nous restituer nos navires de guerre, n'a pas rempli sa promesse; il a donc violé les articles du traité signé entre nous de pleine confiance; par conséquent un nouveau traité doit être fait.

«Aussi je vous informe que je vous propose de renouveler sur les mêmes bases que celles qui avaient été alors stipulées, le traité qui avait été conclu, il y a plus de vingt ans, entre l'Amérique et nous, sous le règne d'Hassan-Pacha; moyennant quoi, notre amitié sera solide et durable.

«Je voulais resserrer les liens d'amitié que nous avons toujours eus avec nos amis les Américains qui étaient le premier peuple avec lequel personnellement j'avais fait la paix; mais comme ils n'ont pas su mettre à exécution notre traité actuel, j'ai estimé nécessaire d'en revenir aux conditions ci-dessus mentionnées.

«Nous espérons qu'avec l'aide de Dieu vous répondrez à notre lettre, dès que vous en aurez pris connaissance. Si, suivant notre demande, vous êtes d'accord sur les conditions spécifiées audit traité, veuillez nous le faire

savoir le plus vite possible. Si au contraire vous refusez d'accepter mes propositions, vous agirez contre les droits sacrés de l'humanité et contre la loi des nations.

«Nous terminerons en vous priant de bien vouloir rappeler votre consul le plus tôt possible, mesure qui nous sera particulièrement agréable. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous tienne en sa Sainte Garde.

«Ecrit en l'an de l'hégire 1231, le 21^e jour de la lune Magirl, correspondant au 24 avril 1816. Signé dans Alger, notre cité bien-aimée.

OMAR,

Fils de Mahomet, Conquérant et Grand.»

Cette lettre qui ne dissimulait pas une certaine morgue hautaine ne devait guère recevoir la réponse que le Dey avait souhaitée dans le recouvrement momentané de sa force ; et un événement auquel son orgueil lui défendait de s'attendre allait même lui enlever toute velléité de discuter celle qui lui serait apportée.

Au mois d'août 1816, lord Exmouth reparut en effet devant Alger, avec une flotte formidable, à laquelle était venue se joindre une escadre hollandaise de quinze frégates sous les ordres de l'amiral Van der Capellen. Au bout de quelques heures d'un terrible bombardement, auquel le Dey répondit d'une façon héroïque mais inutile, Omar fut obligé de souscrire aux conditions que l'Angleterre et les Pays-Bas lui présentaient et que la destruction presque complète de sa marine et le silence imposé à ses batteries lui interdisaient de refuser. William Shaler avait assisté à l'action du haut de la terrasse de son consulat dont les murs n'avaient d'ailleurs pas été respectés par les projectiles.

Ce ne fut pas sans une certaine joie qu'au mois d'octobre il vit arriver l'escadre américaine du commodore Chauncey, dont la mission allait par la suite de ce récent événement, se trouver singulièrement simplifiée. Le Dey, dont le courage n'avait pas été abattu, s'était, depuis le départ de l'escadre anglo-hollandaise, mis à la tâche de reconstituer sa marine et de mettre en état ses ouvrages défensifs. Le délai avait été trop court pour que ses efforts lui permettent d'opposer dès l'instant une résistance effective de quelque durée. «Dans l'état où se trouvaient les Algériens, dit Shaler, une flotte de six vaisseaux aurait suffi pour détruire la ville.»

L'arrivée de cette nouvelle escadre remplit le Divan de consternation, et celui-ci ne put s'empêcher de manifester au consul sa crainte d'une attaque contre la ville lorsqu'il annonça qu'il se rendait à bord du *Washington* pour communiquer avec le commodore. Il dut assurer à cette assemblée des hauts fonctionnaires de la Régence, que la visite de la flotte n'avait qu'un but pacifique, et que les Américains n'entreprendraient rien contre eux sans qu'il eût été au préalable informé de leurs intentions.

Lorsque Shaler revint à terre, il fut, honneur peu ordinaire, reçu par le Dey lui-même qui lui exprima son extrême inquiétude. «Je lui dis, raconte le consul, combien j'étais fâché de ce manque de confiance dans l'honneur

national et l'assurai que si les différends qui existaient entre les deux puissances venaient à se terminer par des hostilités, nous n'en agirions pas moins d'après les principes rigoureux de l'honneur. Omar alléguait pour excuse qu'il n'avait pu savoir si les vaisseaux signalés étaient américains et que j'avais vu moi-même comment il avait été victime de fausses apparences. Car les Algériens ont toujours affecté de croire qu'ils avaient été trompés par les flottes anglaise et hollandaise, combinées, portant pavillon parlementaire.»

Le lendemain, le commodore Chauncey se rendit en personne avec son état-major au palais du Dey, qui parut très sensible à cette attention. Puis, dans la soirée, l'escadre appareilla à destination de Gibraltar, où elle comptait trouver des dépêches et des instructions du gouvernement. Afin que les décisions pussent être toutes prises dès leur réception, Shaler avait pris place à bord du *Washington*. Le *Spark* était précisément arrivé à Gibraltar avec les documents attendus, parmi lesquels se trouvaient une lettre du Président au Dey d'Alger et la notification d'un arrêté donnant tous pouvoirs pour conclure la paix conjointement à Shaler et à Chauncey. Ceux-ci, accompagnés du *Washington* et du *Spark* se mirent immédiatement en route pour Alger où ils parvinrent le 8 décembre, tandis que le reste de l'escadre se rendait à Port-Mahon où elle devait prendre station. L'état de la mer était si mauvais qu'il y avait danger de laisser les deux bâtiments ancrés dans la rade. Aussi Shaler se décida-t-il à se rendre à terre sans Chauncey et à se charger de mener seul les négociations.

Celles-ci commencèrent le 17 et le consul remit au Dey en personne la lettre du Président. Comme, depuis le mois d'avril, les conditions avaient changé, que le brick capturé par Decatur, l'*Estedio*, avait été rendu par l'Espagne et restitué à la Régence, et que par conséquent, la raison donnée par le Dey de rejeter le traité du 26 décembre 1815 n'existait plus, Shaler avait pris soin, dans sa connaissance approfondie de la diplomatie algérienne, d'accompagner ladite lettre d'une note rédigée de concert avec Chauncey sous la forme d'un ultimatum.

Voici quels étaient les termes de la réponse de Madison à la mise en demeure que lui avait adressée le Dey au mois d'avril 1816.

«*Le Président des Etats-Unis au Dey d'Alger,*

«J'ai reçu votre lettre en date du 24 avril. Vous représentez que les deux vaisseaux de guerre pris par l'escadre américaine n'ont pas été rendus suivant la promesse du commodore Decatur, et que par suite de cette violation d'une des stipulations le traité est rompu. Vous proposez comme alternative le renouvellement du premier traité, conclu il y a longtemps déjà, ou l'éloignement de notre consul. Comme les Etats-Unis désirent vivre en paix avec toutes les nations, je regrette que vous considériez d'une façon qui n'est pas exacte ce qui s'est passé; c'est cette erreur d'appréciation de votre part qui a motivé probablement le contenu de votre lettre.

«Votre prédécesseur fit la guerre sans motif aux Etats-Unis, en chassant leur consul et en réduisant en esclavage le capitaine et l'équipage d'un de leurs vaisseaux qui naviguait sous la foi d'un traité existant.

«Dès que nous eûmes terminé honorablement notre guerre avec la nation la plus puissante de l'Europe sur mer, nous détachâmes de notre flotte de la Méditerranée une escadre pour tirer satisfaction de l'injuste conduite d'Alger à notre égard. Nos navires rencontrèrent les vôtres, leur infligèrent une défaite et s'emparèrent du plus gros, ainsi que d'un autre plus petit.

«Puis notre commodore cingla immédiatement sur Alger pour vous offrir la paix ; votre acceptation vous permit de sauver le reste de votre flotte que nous savions ne pas être rentrée dans le port et qui, par conséquent, était condamnée à tomber entre nos mains. Le chef de nos forces navales, aussi généreux que brave, vous promit de vous rendre les deux vaisseaux capturés ; cependant il ne voulut pas faire de cette concession un article du traité. Votre frégate arriva à Alger peu de jours après ; quant au brick, le gouvernement espagnol alléguait qu'il avait été capturé trop près des côtes d'Espagne pour être de bonne prise pour nous. Il le retint donc à Carthagène, alors qu'il avait été déjà remis par nous à vos officiers. Non contents d'avoir rempli notre promesse, nous pressâmes le gouvernement espagnol de relâcher le brick, qu'il n'avait pas le droit de retenir, que sa capture fût ou ne fût pas conforme aux lois internationales. Il nous fut répondu qu'il serait rendu, et, quoique le délai ait été plus long qu'on aurait pu le croire, il paraît qu'à l'heure actuelle, le brick, à l'instar de la frégate, se trouve en votre possession.

«Ce n'est donc pas sans surprise que nous vous voyons, dans de telles circonstances, exagérer un incident si peu important, au sujet duquel nous ne pouvons être blâmés en rien, et vous appuyer sur un événement aussi insignifiant pour formuler les propositions et les menaces que contient votre lettre. J'aime à croire qu'en réfléchissant plus attentivement, vous partagerez les sentiments favorables qu'avait votre prédécesseur pour les Etats-Unis, après la guerre qu'il avait si injustement commencée contre eux. Les Etats-Unis, tout en désirant n'avoir la guerre avec aucune nation, n'achèteront jamais la paix. Certes, c'est un principe fondamental de notre politique, à savoir que la paix est préférable à la guerre ; mais c'en est un autre tout aussi fondamental, que la guerre est préférable au paiement d'un tribut.

«Notre consul et le commodore de notre escadre sont autorisés à entrer en négociations avec vous pour terminer les différends existant entre les deux nations, par la reconnaissance et l'exécution mutuelles du dernier traité signé. Je prie Dieu qu'il vous inspire le même amour de la paix et de la justice que celui dont nous sommes pénétrés et qu'il vous ait en sa Sainte garde.

«Ecrit à Washington, le 21 août 1816.

JAMES MADISON

Par le Président,

JAMES MONROE, *Secrétaire d'Etat.*»

Quant à leur note jointe, les commissaires américains l'avaient ainsi rédigée :

«Les soussignés ont l'honneur de transmettre à son Altesse le Dey d'Alger une lettre du Président des Etats-Unis et de l'informer qu'ils ont été nommés commissaires pour traiter du rétablissement de la paix entre les Etats-Unis et la Régence.

«Conformément à leurs instructions, ils se sont empressés d'arriver dans cette baie afin de terminer les différends qui séparent les deux nations par un traité de paix qui sera soumis à la ratification du Président, avec l'avis et le consentement du Sénat.

«Comme la promesse faite par le commodore Decatur de rendre les vaisseaux pris à la Régence par l'escadre sous ses ordres avant la négociation du mois de juin 1815 a été remplie par suite de la délivrance desdits vaisseaux entre les mains des officiers algériens, envoyés dans ce but à Carthagène, et de leur retour à Alger, les soussignés ne peuvent admettre cette réclamation mal fondée et la soumettre à discussion. Mais afin de prouver à son Altesse que le gouvernement américain n'a pas mis de négligence à exécuter scrupuleusement la promesse du commodore, ils lui communiqueront la copie de la correspondance entre le Secrétaire d'Etat et le ministre de Sa Majesté le Roi d'Espagne en Amérique.

«Ceci posé, les commissaires sont autorisés à proposer à son Altesse le renouvellement du traité de paix entre les deux Etats aux conditions suivantes:

1° Le renouvellement du traité de paix de juin 1815, dans la forme et les termes alors convenus avec la Régence par le consul général et le commodore Decatur. Mais comme preuve de l'esprit de conciliation qui anime le Président, les soussignés sont chargés de proposer gracieusement à son Altesse une modification de l'article XVIII de ce traité, en ajoutant l'article additionnel suivant qui l'explique:

«Les Etats-Unis, afin de donner au Dey une preuve du désir qu'ils ont de maintenir la paix et les relations d'amitié entre les deux puissances, et ce, de la façon la plus libérale, afin d'écarter tous les obstacles qui pourraient l'embarrasser dans ses relations avec les autres Etats, consentent à annuler la partie de l'article XVIII dudit traité, qui donne aux Etats-Unis dans les ports de la Régence un avantage sur les nations les plus favorisées ayant des traités avec elle.

2° Comme la Régence d'Alger a mal compris les principes libéraux sur lesquels le traité de juin 1815 avait été conclu et qu'elle a, contre les conventions passées, introduit dans la traduction de ce traité une stipulation obligeant les Etats-Unis à payer un présent pour l'exéquatour de leurs Consuls, les soussignés déclarent de la manière la plus claire et la plus formelle qu'ils ne consentiront à aucune clause de ce genre, en faveur de la Régence ou de ses fonctionnaires, et en quelque occasion que ce soit.

«Les soussignés croient devoir assurer son Altesse qu'ils ne s'écarteront pas un instant des conditions ci-dessus, laissant ainsi à la Régence d'Alger le choix de la paix ou de la guerre. Les Etats-Unis, tout en désirant l'une, sont prêts à soutenir l'autre.

«Les soussignés, pour faciliter au gouvernement d'Alger l'intelligence de cette note, en transmettent ci-inclus à son Altesse la traduction littérale en langue arabe; ils prient son Altesse de bien vouloir y faire répondre par écrit, en anglais, français, espagnol ou italien, ou par un consul étranger, autorisé par lui à garantir l'exactitude de ladite réponse.

«Ils profitent de cette occasion pour offrir à son Altesse l'hommage de leur haute considération.

W. SHALER, J. CHAUNCEY»

«A bord du *Washington*, Baie d'Alger, 9 décembre 1816.»

Les pourparlers furent entourés de part et d'autre de la plus grande courtoisie ; mais le Dey ne put s'empêcher de faire les efforts les plus adroits pour éviter d'arriver à une conclusion qui entraînerait le renouvellement du dernier traité de paix. Il commença par se plaindre de la lenteur que le Président avait mis à répondre à sa lettre, et, comptant sur ses doigts le nombre de mois qui s'étaient écoulés depuis, il demanda le même délai.

La réponse du consul fut nette et précise ; il la lui fit sous forme de note :

«Le soussigné, consul général des Etats-Unis aux Etats de Barbarie et commissaire nommé pour le renouvellement du traité de paix avec Alger, a l'honneur de déclarer à son Altesse le Dey, que la proposition de remettre la négociation à huit mois et un jour a été rejetée. Le soussigné répète qu'il ne peut s'écarter de la teneur de la note qu'il a adressée à son Altesse en date du 9 courant, et que, si ces propositions ne sont pas acceptées, il croira de son devoir de s'embarquer immédiatement laissant la Régence d'Alger en état de déclaration de guerre.

«Le soussigné profite de cette occasion pour réitérer à son Altesse le Dey d'Alger l'assurance de sa haute considération et de son profond respect.

W. SHALER.»

Le Dey d'Alger n'était pas à court de moyens dilatoires. Sans protester contre la réponse du consul, il résolut de faire appel aux sentiments personnels de ce dernier; il le prit à témoin de ses malheurs récents, qui l'avaient mis à sa discrétion, en lui disant qu'il le connaissait pour un homme d'honneur, par conséquent incapable de se prévaloir de sa triste situation.

William Shaler ne fut pas plus ému par ces supplications que par les demandes de délai. Omar finit alors par consentir aux termes proposés, mais à la condition que le consul lui remettrait un certificat signé de sa main et revêtu du sceau du consulat des Etats-Unis, constatant que sa volonté avait été forcée. Shaler refusa encore, déclarant que ce que demandait le Président était raisonnable, et par conséquent ne faisait que répondre aux circonstances les plus ordinaires et les plus banales. Le 23 le Dey apposa sa signature sur le traité qui fut envoyé de suite aux Etats-Unis.

Il n'est pas sans intérêt de comparer les résultats obtenus par la diplomatie, saine, faite de bon sens et énergique du gouvernement américain avec la

politique compliquée des puissances de l'Europe que divisaient profondément, en face des Etats Barbaresques, l'égoïsme et la jalousie.

C'est en vain que la Société des Anti-Pirates avait essayé de réagir; c'est en vain également que des esprits généreux avaient dressé les plans les plus divers pour arriver à détruire les pirates méditerranéens, comme, par exemple, la reconstitution de l'ordre de Malte; les conférences tenues à ce sujet au Congrès de Vienne avaient abouti à un quasi-échec.

Elles avaient été reprises à Londres le 28 août 1816; mais le marquis d'Osmond qui y représentait la France, dut refuser le projet qui y fut élaboré et qui avait été préparé uniquement d'après les vues du cabinet anglais. L'année suivante, à la Diète de Francfort, en décembre 1817, le baron de Humboldt réclama à son tour une alliance générale de l'Europe contre les Etats Barbaresques. Sa voix ne trouva pas d'écho.

Ce ne fut qu'au Congrès d'Aix-la-Chapelle qu'un semblant de décision fut pris. Les membres du Congrès invitèrent, dans un protocole daté du 20 novembre 1818, les plénipotentiaires de France et d'Angleterre, c'est-à-dire des deux puissances qui semblaient avoir le plus d'influence auprès des Régences, à «adresser aux Seigneurs Barbaresques des paroles sérieuses et à les avertir que l'effet infailible de leur persévérance dans un système hostile au commerce pacifique serait une ligue générale des puissances, qui pourrait les atteindre dans leur existence».

Conjointement, une note devait être adressée à la Porte pour prévenir amicalement le Sultan «des dangers auxquels s'exposeraient ses vassaux, s'ils persistaient dans leur conduite». Ce furent le contre-amiral Jurien pour la France, et l'amiral Freemantle pour l'Angleterre, qui furent chargés de signifier au Dey les décisions des puissances. Ils se présentèrent avec une escadre imposante devant Alger au mois de septembre 1819. Cette manifestation n'aboutit à rien; ils n'obtinrent même pas une satisfaction morale.

Hussein, qui avait succédé à Ali Khodja, successeur d'Omar, reçut les délégués de l'Europe avec solennité; mais il leur déclara sa volonté formelle d'exercer son droit de visiter tous les navires, afin, disait-il, de discerner ceux de ses amis de ceux de ses ennemis. Il maintint sa volonté de pouvoir jeter en esclavage les chrétiens de tout Etat qui n'aurait pas de traité avec lui, basant sa politique sur ce que la Régence n'avait et ne pouvait avoir d'autre moyen de vivre que l'exercice de la guerre de course contre les nations en guerre avec lui: «Ses sujets n'avaient pas de commerce qui pût les dédommager de sa suppression.»

Comme les deux commissaires avaient pour instruction de ne pas insister d'une façon compromettante, ils durent se retirer après avoir pris congé du Dey «qui, raconte Deval, leur souhaita bon voyage avec beaucoup d'obligeance». Cette vaine démonstration constituait un échec qui n'allait qu'augmenter l'arrogance des pirates algériens.

Quant aux Etats-Unis, qui se tenaient à l'écart de cette politique impuissante, ils continuaient, par leur attitude faite de dignité et d'énergie,

à en imposer aux potentats barbaresques. Non seulement ils avaient réussi à n'être plus soumis à ce paiement déshonorant d'un tribut, mais ils allaient encore se soustraire aux derniers vestiges de cette étiquette injurieuse, qu'avaient de tout temps affecté d'entretenir vis-à-vis des envoyés des puissances chrétiennes tous les souverains musulmans.

C'est ainsi, par exemple, que la correspondance de Devoize, consul de France à Tunis, avec le duc de Richelieu, ministre des Affaires étrangères, fait voir que dès septembre 1817, William Shaler à Alger et Anderson à Tunis refusent de baiser la main des potentats, *un sujet américain ne baisant pas la main du Président des Etats-Unis*.

Notre consul, devant une attitude aussi nouvelle, demanda des ordres à Paris ; car la question était d'autant plus grave, qu'il jouissait de la préséance et devait donner l'exemple. Anciennement, le représentant du Roi de France avait été seul en effet à être dispensé du baise-main ; il dut s'y soumettre comme les autres, en 1740, lorsqu'Ali-Bey menaça notre consul Gauthier de lui faire couper la tête, s'il se refusait à lui donner cette marque de déférence.

La solidarité consulaire était si grande à cette époque que le consul américain à Tunis ayant persisté dans son attitude et s'étant vu interdire pour cela l'entrée du Bardo, les autres consuls, qui s'étaient d'abord ralliés à la décision de leur collègue, finirent par céder au Bey, de peur de se voir infliger le même traitement. Seul le consul d'Angleterre donna encore la preuve d'un peu d'amour-propre ; il fit savoir à Hassan qu'il continuerait à lui baiser la main, mais il demandait que celui-ci, en échange, lui écrivît une lettre par laquelle il reconnaissait qu'il n'y avait là qu'une simple manifestation de politesse.

Quant au consul des Etats-Unis, il finit, lui, par avoir complètement gain de cause, ce qui fit écrire deux jours après par Devoize à Richelieu les lignes suivantes :

«Tunis, le 20 septembre 1817.

«Il n'y a rien à espérer de la mauvaise foi qui règne dans le gouvernement de la Régence de Tunis que par la force. Les Américains en ont fourni la preuve aux trois Régences, avec l'appareil d'un seul vaisseau et de quelques frégates.»

Au début de 1818, la peste éclata à Alger ; le consul Shaler s'opposa dans ces conditions à ce que l'on visitât les navires américains ; le Dey voulut maintenir son droit de visite ; mais au mois d'avril, l'escadre du commodore Stewart, prévenue de l'incident, arriva devant la ville et la Régence dut s'incliner.

Deux ans plus tard, Malivoire, qui avait succédé à Devoize au consulat de France à Tunis, informa son ministre le baron Pasquier (dépêche du 18 juin 1820), que les Américains avaient déclaré aux Régences qu'ils ne souffriraient plus aucune visite des corsaires barbaresques sur leurs navires.

Immédiatement, le ministre demanda à son consul de lui dire exactement le sens et le succès des démarches faites par les Etats-Unis en ce qui concernait le droit de visite, et lui donna l'ordre de réclamer le traitement de la nation la plus favorisée. Le 20 octobre 1820, Malivoire annonça au baron Pasquier qu'il avait arraché au Bey la promesse que ses corsaires s'abstiendraient de visiter les bâtiments français et que la reconnaissance se ferait sans aucune communication entre eux. Il avait fallu encore, pour que ce résultat fût acquis, l'initiative des Etats-Unis.

Il serait inexact d'en conclure que les représentants de cette puissance fussent mal vus des Régences en raison de l'intransigeance de leur attitude. Ils avaient fini par leur imposer un certain respect, qu'augmentait encore la présence perpétuelle d'une escadre dans la Méditerranée, jusqu'à ce que l'action française l'eut rendue inutile. D'ailleurs, depuis le départ du commodore Chauncey, après le traité de 1816, jusqu'à la prise d'Alger, il n'y eut plus que quelques incidents sans importance dont les principaux viennent d'être analysés.

Les représentants de l'Angleterre avaient dû reconnaître eux-mêmes cette aisance qui présidait aux relations entre les Etats-Unis et les Régences. Aussi en 1824, lorsque le consul britannique à Alger, le capitaine Spencer, dut, devant l'inutilité de ses efforts pour obtenir du Divan certaines satisfactions, quitter la ville le 31 janvier avec la *Naïade* et le *Caméléon*, son premier soin fut de confier à Shaler les intérêts anglais. Celui-ci, dans la pleine conscience de son rôle, s'empessa d'envoyer son drogman au ministre de la marine de la Régence pour le prévenir que le départ du consul et des deux vaisseaux serait le commencement de la guerre avec l'Angleterre, si le Dey ne céda pas aux justes représentations de cette puissance. Le drogman fut reçu par ce fonctionnaire avec un emportement pour lequel Shaler exigea et obtint des excuses.

Peu de temps après, le consul de France profita de la rupture des relations entre Alger et l'Angleterre ainsi que de la présence d'une escadre française dans la baie pour demander la solution en notre faveur d'un litige qui durait depuis sept années entre les deux pays au sujet d'une maison sise à Bône; satisfaction lui fut immédiatement donnée. Shaler, bien qu'entretenant d'excellentes relations avec notre représentant, n'hésita pas à intervenir auprès du Dey pour lui dire, qu'en saine politique, il devait s'abstenir de toute mesure qui n'aurait pour résultat que d'irriter davantage les esprits en Angleterre au lieu de les calmer.

Le souverain, sur l'esprit duquel le consul jouissait d'une certaine influence, céda au conseil qui lui était donné et ordonna qu'il fût sursis à la remise de l'immeuble au consul de France. Malheureusement, il avait affaire à forte partie, et, circonstance plus grave, ayant demandé et obtenu du Dey une entrevue, il voulut l'inciter à faire la paix avec l'Angleterre; cette démarche déplut considérablement à Hussein, qui, sur les sollicitations du consul de France, fit remettre à celui-ci d'une manière définitive la fameuse maison de Bône.

Il n'y eut là cependant qu'un refroidissement passager dans les relations du Dey avec Shaler ; car, quelques semaines après, lorsque la goëlette américaine *Eric* vint faire escale à Alger, les officiers furent reçus par le souverain, l'épée au côté, circonstance qui, par son absence totale de précédent, éveilla quelque peu la susceptibilité jalouse des autres représentants étrangers.

Un des derniers incidents de la période qui nous occupe fut le naufrage de l'*Harriet* de Philadelphie, qui, partie de Baltimore pour Trieste, se perdit sur les côtes de la Kabylie. La tribu qui retenait l'équipage prisonnier exigea une rançon de 4.000 patacks, c'est-à-dire environ 2.000 livres. Le Dey venait précisément d'entrer en guerre avec ladite tribu, et il sembla extrêmement mortifié de faire l'aveu de l'impuissance où il se trouvait d'obtenir la liberté des Américains sans le paiement d'une rançon. La difficulté dans cette affaire ne fut pas de ramener les captifs qui avaient été conduits à Bougie et que vint chercher l'*Ontario*, capitaine Nicholson ; ce fut de se procurer la vieille monnaie qui avait été exigée pour composer la rançon. Seul le Dey avait de telles pièces dans son trésor et il ne consentit qu'à grand'peine à en céder la quantité voulue.

Quant à Shaler, dès qu'il avait appris quelle tribu était en guerre avec la Régence, il s'était empressé de renvoyer deux serviteurs kabyles qui en étaient originaires. Il voulait éviter ainsi toute discussion avec le Divan. Mais il était trop tard pour qu'ils pussent s'échapper sains et saufs, et Shaler les garda près de lui, pensant qu'il serait indigne de ses sentiments humanitaires de les forcer à partir.

Pendant les trois années qui séparèrent cet événement de la prise d'Alger par les Français, la correspondance entre le gouvernement des Etats-Unis et ses consuls ne signale rien de particulier. Le Président se contenta, dans chacun de ses messages annuels, d'indiquer la nécessité du maintien constant d'une escadre américaine dans la Méditerranée. Ce en quoi il n'avait pas tort ; car Hussein Pacha, revenu à son ancienne arrogance, cherchait des victimes à offrir à ses corsaires. Il arrêta même un moment son choix sur les Etats-Unis ainsi que le montre un passage du rapport adressé le 20 septembre 1827 par le capitaine de frégate Dupetit-Thouars au comte de Chabrol, ministre de la Marine et des Colonies :

«Quant à la proposition faite à plusieurs reprises dans le Conseil de la Régence de déclarer la guerre aux Etats-Unis et à la Hollande, elle n'a été repoussée que par les objections faites sur le peu de commerce que ces deux puissances font dans la Méditerranée et le peu de produits qu'en retirerait la Régence.»

Le motif était fondé ; la grande République commençait alors à travailler à la constitution intérieure de sa nationalité : absorbée à s'organiser chez elle et à inaugurer l'exploitation de ses propres richesses, elle s'éloignait naturellement de la région méditerranéenne qui avait cessé de présenter pour elle le même intérêt. D'ailleurs elle y avait conquis des lauriers suffisants ;

ses hommes d'Etat, rompant avec l'indigne condescendance de l'Europe vis-à-vis des Etats Barbaresques, avaient, en trente ans à peine, brisé les traditions néfastes que la chrétienté avait honteusement respectées pendant des siècles. Et c'était à l'un des leurs, l'amiral Paul Jones, que revenait l'honneur d'avoir préconisé l'œuvre magnifique entreprise par la France dans l'Afrique du Nord, œuvre à laquelle on ne peut adresser qu'un reproche, celui d'avoir été un peu tardive, si on la compare aux résultats obtenus en si peu de temps par les Etats-Unis.

ANNEXE

—
ABRÉGÉS DES TEXTES DES TRAITÉS DE PAIX
ENTRE LES ETATS-UNIS
ET LES PUISSANCES BARBARESQUES
—

EMPIRE DU MAROC
Traité de paix et d'amitié du 28 juin 1786

ARTICLE PREMIER. — Cet article porte agrément du traité par les deux parties contractantes.

ART. II. — Interdiction à chacune des deux parties de faire la guerre de course pour le compte d'une nation en guerre avec l'autre.

ART. III. — Si des nationaux ou des marchandises appartenant à l'une des parties contractantes sont saisis par l'autre partie sur un bâtiment appartenant à une nation en guerre avec elle, ces nationaux et ces marchandises devront être restitués. Les marchandises appartenant à une nation en guerre avec l'une des puissances contractantes et chargées sur un navire appartenant à l'autre puissance, ne seront pas saisissables.

ART. IV. — Les navires des deux puissances contractantes recevront des passeports.

ART. V. — Si l'une des parties contractantes est en état de guerre, les navires de l'autre partie ne pourront être visités par ceux de la première qu'au moyen d'une embarcation portant trois hommes au maximum.

ART. VI. — Les citoyens et les marchandises américaines, saisis par un marocain, seront restitués.

ART. VII. — Les navires de chacune des puissances contractantes pourront s'approvisionner dans les ports de l'autre.

ART. VIII. — Les navires des Etats-Unis qui auraient à subir des réparations dans un port du Maroc pourront débarquer et rembarquer leurs cargaisons sans payer de droits.

ART. IX. — En cas de mauvais temps, les navires des Etats-Unis pourront chercher refuge dans les ports marocains, et s'ils sont sinistrés, ils seront protégés par l'Empereur du Maroc.

ART. X. — Si un navire de l'une des parties contractantes a un engagement avec un navire appartenant à une puissance chrétienne dans le rayon d'action des canons des forts de l'autre partie, il aura droit à la protection de cette dernière.

ART. XI. — Lorsqu'un bâtiment de l'une des parties contractantes appareillera d'un port de l'autre, celle-ci devra empêcher l'ennemi de le poursuivre pendant un délai de vingt-quatre heures.

ART. XII. — Les navires de guerre des Etats-Unis ne seront pas examinés par les autorités marocaines, même s'ils ont à leur bord des esclaves fugitifs, et ils n'auront aucune indemnité à payer pour ces derniers.

ART. XIII. Les navires de guerre des deux parties contractantes échangeront des saluts.

ART. XIV. — Les deux parties contractantes s'accorderont réciproquement le régime commercial de la nation la plus favorisée.

ART. XV. — Cet article donne quelques réglementations à l'usage des navires de commerce.

ART. XVI. — En cas de guerre entre les deux parties contractantes, les prisonniers ne seront pas jetés en esclavage; ils seront échangés.

ART. XVII. — Les négociants américains pourront faire commerce de toutes marchandises, sauf de celles frappées de prohibition pour les autres nations chrétiennes.

ART. XVIII. — L'examen des marchandises aura lieu avant l'embarquement; il n'aura lieu après qu'en cas de fraude.

ART. XIX. — Les navires américains ne devront subir aucune détention, et leurs capitaines ne seront jamais astreints à un transport quelconque de marchandises contre leur volonté.

ART. XX. — Les contestations entre citoyens américains seront soumises au consul.

ART. XXI. — Si un Américain blesse ou tue un Marocain, le cas sera jugé suivant les lois du pays; mais le consul assistera au jugement.

ART. XXII. — Si un Américain meurt intestat, le consul sera chargé de veiller sur les biens qu'il laisse.

ART. XXIII. — Les consuls américains pourront fixer leur résidence dans tous les ports de mer et ne seront pas responsables des dettes contractées par leurs compatriotes.

ART. XXIV. — En cas de contestation entre les deux parties contractantes, la paix ne sera pas rompue tant qu'un arrangement amical sera possible. Si la guerre est déclarée, les nationaux de chacune des deux parties contractantes auront un délai de neuf mois pour quitter avec leurs biens la contrée devenue ennemie.

ART. XXV. — La durée du présent traité est fixée à cinquante années.

ARTICLE SUPPLÉMENTAIRE À L'ARTICLE X.

Les navires américains au Maroc auront droit à la protection de ce pays, qui ne devra pas les laisser poursuivre dans les eaux marocaines par les navires ennemis.

RÉGENCE D'ALGER

Traité de paix et d'amitié du 5 septembre 1795

ARTICLE PREMIER. — Déclaration d'amitié.

ART. II. — Les navires américains pourront faire du commerce avec la Régence, moyennant le paiement des droits usuels. Les fournitures navales et militaires ne paieront pas de droits.

ART. III. — Les vaisseaux des deux nations circuleront librement.

ART. IV. — Les croiseurs algériens recevront des passeports qui leur seront remis par le consul des Etats-Unis; ils ne pourront envoyer que deux hommes examiner les passeports, à bord des navires de commerce américains qu'ils rencontreront.

ART. V. — Défense aux capitaines des croiseurs algériens de se saisir de qui que ce soit sur un navire américain ou de le molester.

ART. VI. — Assistance sera donnée aux navires échoués.

ART. VII. — Les Algériens ne pourront pas vendre de vaisseaux de guerre aux nations en guerre avec les Etats-Unis.

ART. VIII. — Lorsqu'une prise, condamnée par la Régence d'Alger, deviendra la propriété d'un citoyen américain, le certificat délivré par le consul servira de passeport.

ART. IX. — Aucune puissance barbaresque, en guerre avec les Etats-Unis, n'aura le droit de vendre à Alger des prises faites sur les Etats-Unis.

ART. X. — Les Etats-Unis, en guerre avec une nation quelconque, pourront vendre, sans frais, à Alger, les prises qu'ils auront faites aux dépens de cette nation.

ART. XI. — Les vaisseaux de guerre des Etats-Unis seront reçus à Alger avec l'hospitalité habituelle. Les esclaves qui se réfugieront à leur bord seront restitués.

ART. XII. — Les esclaves seront susceptibles d'être rachetés, suivant convention à intervenir. Les Américains, qui seront pris à bord de vaisseaux ennemis, et qui seront munis de passeports, seront remis en liberté.

ART. XIII. — Les biens des Américains morts intestats dans la Régence seront remis au consul.

ART. XIV. — Aucun citoyen des Etats-Unis ne pourra être obligé d'acheter des marchandises contre sa volonté. Le consul ne pourra pas être rendu responsable des dettes contractées par les citoyens américains. Lorsqu'un navire américain sera libre, le Dey pourra l'affréter, et on lui donnera toujours la préférence : mais il devra payer le fret offert par une autre nation.

ART. XV. — Les contestations entre Américains et Algériens seront réglées par le Dey ; celles entre Américains, par le consul.

ART. XVI. — Tout Américain, qui blessera ou qui tuera un sujet de la Régence, sera puni selon les lois en vigueur dans celle-ci. S'il s'échappe, le consul n'en sera pas rendu responsable.

ART. XVII. — Le consul jouira d'une sécurité complète, et pourra pratiquer sa religion en toute liberté. Il sera libre également de s'embarquer à bord de n'importe quel navire se trouvant dans les eaux de la Régence.

ART. XVIII. — En cas de guerre entre les deux puissances contractantes, le consul et ses concitoyens quitteront la Régence sans être molestés.

ART. XIX. — Les nationaux de l'une des deux puissances contractantes, pris à bord d'un navire appartenant à une nation en guerre avec l'autre, seront remis en liberté.

ART. XX. — Les navires de guerre seront salués de 21 coups de canon.

ART. XXI. — Les objets destinés à l'usage personnel du consul ne paieront pas de droits.

ART. XXII. — En cas de conflit, la guerre ne sera pas déclarée jusqu'à ce que l'on ait épuisé tous les moyens de conciliation.

Traité de paix et d'amitié du 30 juin 1815

ARTICLE PREMIER. — Les deux puissances contractantes bénéficieront du régime des nations les plus favorisées.

ART. II. — Aucun tribut, sous quelque forme que ce soit, même sous celle de présent, ne sera exigé des Etats-Unis sous aucun prétexte.

ART. III. — Tous les prisonniers qui se trouveront au moment de la signature du présent traité en la possession de l'une et l'autre des deux puissances contractantes, seront restitués sur-le-champ sans rançon.

ART. IV. — Une compensation, pour les biens abandonnés par les citoyens américains dans la Régence, ou saisis sur des navires américains, sera donnée par le Dey d'Alger. Celui-ci restituera également les balles de coton laissées par le dernier consul et paiera, en outre, à celui-ci, une somme de 10.000 dollars espagnols.

ART. V. — Si des marchandises appartenant à l'une des puissances contractantes

se trouvent sur un navire d'une nation en guerre avec l'autre, lesdites marchandises ne seront pas saisissables.

ART. VI. — Les nationaux de l'une des puissances contractantes, arrêtés sur un navire d'une nation en guerre avec l'autre, seront remis en liberté.

ART. VII. — Tous les navires des deux puissances contractantes seront munis de passeports, qui leur garantiront libre navigation. Les vaisseaux de guerre algériens ne pourront faire visiter les navires de commerce américains, par plus de deux hommes ; toute offense commise par ces derniers sera punie.

ART. VIII. — Aux prises achetées par l'une des puissances contractantes, le certificat et l'acte de vente serviront de passeport pendant six mois.

ART. IX. — Les navires de l'une des puissances contractantes pourront se procurer dans les ports de l'autre les provisions qui leur seront nécessaires, et ce, au cours du jour. En cas de réparations, les cargaisons seront débarquées et embarquées sans supporter de droits.

ART. X. — Lorsqu'un navire d'une des puissances contractantes s'échouera sur les côtes de l'autre, cette dernière lui fournira toute l'assistance nécessaire, sans demander le paiement d'aucun droit.

ART. XI. — La force devra être employée, si nécessaire, pour faire respecter la neutralité des ports. L'ennemi ne pourra pas, avant un délai de vingt-quatre heures, poursuivre un navire de l'une des puissances contractantes réfugié dans un port de l'autre.

ART. XII. — Au point de vue commercial, les deux puissances contractantes jouiront du régime des nations les plus favorisées.

ART. XIII. — Le consul ne sera pas responsable des dettes de ses concitoyens.

ART. XIV. — Les saluts des navires seront réglés d'après les mêmes conventions que celles des nations les plus favorisées. Les esclaves chrétiens qui se réfugieront à bord des vaisseaux de guerre américains auront la liberté, et ce, sans rançon.

ART. XV. — Aucun incident né de la différence des religions pratiquées par les puissances contractantes ne pourra servir de prétexte à des contestations. Le consul pourra se rendre à bord de tout navire qu'il désirera visiter.

ART. XVI. — En cas de dispute entre les deux puissances contractantes, aucun appel aux armes ne sera fait avant que tous les moyens de conciliation aient été épuisés ; une période de trois mois sera consacrée à l'échange des propositions. En cas de guerre, le consul et ses concitoyens pourront quitter la Régence sans être molestés.

ART. XVII. Les prisonniers de guerre seront échangés et ne seront pas jetés en esclavage.

ART. XVIII. — Les vaisseaux américains condamnés comme prises par une nation quelconque, ne pourront pas être vendus à Alger. Les Américains pourront vendre leurs prises à Alger, en payant les droits établis.

ART. XIX. — Les contestations entre Américains ou entre Américains et étrangers seront réglées par les consuls des puissances intéressées ; celles entre Américains et Algériens seront réglées par le Dey.

ART. XX. — Si l'un des nationaux d'une des puissances contractantes tue ou blesse un des nationaux de l'autre, l'affaire sera jugée suivant les lois de la Régence. Le consul ne sera pas rendu responsable de la fuite de l'inculpé.

ART. XXI. — Les marchandises destinées à l'usage personnel des consuls ne paieront pas de droits.

ART. XXII. — Le consul sera chargé de la conservation des biens appartenant aux Américains morts intestats à Alger.

Traité de paix et d'amitié du 23 décembre 1816

C'est le même que celui de 1815, à l'exception des articles III et IV qui disparaissent d'eux-mêmes du nouveau texte.

Un article additionnel et explicatif est par contre ajouté pour dire que les Etats-Unis renoncent à toute clause leur concédant un avantage que n'auraient pas les nations les plus favorisées.

RÉGENCE DE TUNIS**Traité de paix et d'amitié du 26 mars 1799**

ARTICLE PREMIER. — Déclaration de paix.

ART. II. — Les nationaux et les marchandises, pris à bord d'un navire d'une nation en guerre avec l'une des puissances contractantes, seront restitués.

ART. III. — Les marchandises appartenant à une nation en guerre avec l'une des puissances contractantes et se trouvant sur un navire appartenant à l'autre, ne seront pas saisissables.

ART. IV. — Les navires des deux puissances contractantes recevront les passeports nécessaires.

ART. V. — Il suffira que l'officier commandant un convoi donne sa parole comme quoi tout y est en règle, pour qu'il n'y ait pas lieu à visite.

ART. VI. — Les navires de guerre de l'une des deux parties contractantes ne devront commettre aucune exaction à bord des navires de commerce appartenant à l'autre.

Tout esclave qui se réfugiera à bord d'un navire américain sera restitué ; cette règle s'étend à tout prisonnier se réfugiant à bord de navires tunisiens.

ART. VII. — Les prises achetées à Tunis par des Américains recevront un passeport valable une année.

ART. VIII. — Chacune des deux puissances contractantes s'engage à faciliter les réparations des navires de l'autre qui se trouveraient en avoir besoin dans les ports, ainsi que l'acquisition de provisions.

ART. IX. — Tout navire de l'une des puissances contractantes qui s'échouerait sur les côtes de l'autre, aura droit à l'assistance de celle-ci.

ART. X. — Chacune des puissances contractantes défendra contre l'ennemi les vaisseaux de l'autre, qui se trouveraient dans le rayon d'action de ses forts ; chacune s'engage également à empêcher de poursuivre par l'ennemi, durant quarante-huit heures, tout navire de l'autre, sortant de l'un de ses ports.

ART. XI. — Les navires de guerre de chacune des puissances contractantes échangeront des saluts en entrant dans les ports de l'autre, et un baril de poudre sera donné pour chaque coup de canon tiré en forme de salut. Ces saluts ne sont pas exigibles.

ART. XII. — Les négociants des deux parties contractantes jouiront de tous les privilèges concédés par elles aux autres nations. Lorsqu'une contestation s'élèvera entre un capitaine de vaisseau américain et un Tunisien qui aura affrété le bâtiment de ce dernier, le Tunisien ne pourra enlever la cargaison, jusqu'à ce qu'un comité de négociants ait donné son avis sur la contestation.

La Régence de Tunis pourra affréter tout bâtiment américain, en cas de nécessité absolue, mais en payant un fret convenable.

ART. XIII. — Les nationaux ennemis de la Régence, qui se trouveront parmi l'équipage d'un navire américain, ne pourront être arrêtés, à moins que leur nombre dépasse le tiers de cet équipage, auquel cas, ils seront mis en esclavage. En aucun cas, les passagers ne seront molestés.

ART. XIV. — Les négociants de l'une des puissances contractantes, qui feront du commerce sur le territoire de l'autre avec des marchandises de leur propre pays, paieront les droits du tarif minimum, acquittés aux Etats-Unis, par les négociants des autres nations. Mais les marchandises américaines sous pavillon étranger et les marchandises étrangères sous pavillon américain paieront à Tunis un droit de six pour cent *ad valorem*.

ART. XV. — Sauf en marchandises prohibées, les Américains pourront se livrer à tout négoce à Tunis.

ART. XVI. — Relatif au droit d'ancrage.

ART. XVII. — Les marchandises destinées à l'usage personnel du consul ne paieront pas de droits. Le consul aura droit à la protection de la Régence.

ART. XVIII. — Les consuls seront chargés de la gestion des biens laissés par les Américains morts intestats dans la Régence.

ART. XIX. — Aucune des puissances contractantes ne sera responsable des dettes contractées chez elle par des nationaux de l'autre.

ART. XX. — Les contestations entre Américains seront réglées par le consul.

ART. XXI. — Lorsque l'un des nationaux d'une des puissances contractantes, blessera ou tuera un des nationaux de l'autre, l'affaire sera jugée suivant les lois de celle des deux où elle se sera produite, le consul assistera aux débats.

ART. XXII. — Le consul assistera à tous les procès en matière civile ou commerciale.

ART. XXIII. — Les contestations entre les puissances contractantes ne pourront amener la guerre que lorsque toutes les tentatives d'arrangement auront échoué ; les nationaux des deux puissances auront un an pour liquider leurs affaires et se retirer.

RÉGENCE DE TRIPOLI
Traité de paix et d'amitié du 6 novembre 1796
et du 3 janvier 1797

ARTICLE PREMIER. — Les deux puissances contractantes s'engagent à observer une paix perpétuelle qui sera garantie par le Dey d'Alger.

ART. II. — Les marchandises appartenant à une nation en guerre avec l'une des puissances contractantes et se trouvant sur des navires de l'autre, ne seront pas saisissables.

ART. III. — Les nationaux et les marchandises de l'une des parties contractantes qui se trouveront sur une prise faite par l'autre partie, seront restitués.

ART. IV. — Les puissances contractantes remettront réciproquement aux navires de l'une et de l'autre les passeports nécessaires.

ART. V. — L'acte de condamnation d'une prise et l'acte de vente serviront de passeport pendant une année.

ART. VI. — Chacune des parties contractantes fournira aux navires de l'autre les provisions et les moyens de réparation dont ils auront besoin.

ART. VII. — Assistance et protection réciproques seront prêtées aux navires sinistrés ainsi qu'à leurs équipages et leurs passagers.

ART. VIII. — Chacune des puissances contractantes s'engage à protéger contre l'ennemi de l'autre les navires de cette dernière qui se trouveraient dans ses ports ou à portée de canon de l'un de ses forts. L'ennemi sera empêché de poursuivre pendant vingt-quatre heures de tels navires, lorsqu'ils sortiront des ports.

ART. IX. — Clause de la nation la plus favorisée.

ART. X. — Le Pacha de Tripoli donne quittance de l'argent et des présents qu'il avait demandés pour la signature du traité. Il s'engage à ne réclamer aucun tribut périodique, ni aucun autre paiement d'une somme quelconque.

ART. XI. — Comme le gouvernement des Etats-Unis n'est pas fondé sur la religion chrétienne et qu'il n'est pas opposé à la religion musulmane, aucune contestation d'origine religieuse ne pourra en aucun cas servir de prétexte à un conflit.

ART. XII. — Les contestations entre les deux puissances contractantes que le consul ne pourra pas régler, seront soumises au Dey d'Alger.

Traité de paix et d'amitié du 4 juin 1805

Article premier. — Clause de la nation la plus favorisée.

ART. II. — Les prisonniers seront échangés, et, comme la Régence de Tripoli a plus de prisonniers américains que les Américains de prisonniers tripolitains, les Etats-Unis paieront à la Régence, une somme de 60.000 dollars.

ART. III. — Les forces des Etats-Unis à Derne en seront retirées et aucune aide matérielle ne sera fournie aux sujets tripolitains en état de rébellion. Les Américains feront leur possible pour persuader Hamet de se retirer ; mais ils n'auront pas à faire, pour cela, usage de la force. Hamet rentrera en possession de sa famille.

ART. IV. — Les marchandises appartenant à une nation en guerre avec l'une des puissances contractantes et se trouvant sur un navire de l'autre, ne seront pas saisissables.

ART. V. — Les nationaux de l'une des parties contractantes qui se trouveront sur une prise faite par l'autre partie, seront laissés en liberté.

ART. VI. — Les vaisseaux de chacune des puissances contractantes recevront des passeports, sur le vu desquels leur navigation ne sera entravée d'aucune façon. Les vaisseaux de guerre tripolitains ne pourront pas envoyer plus de deux hommes à bord des navires de commerce américains.

ART. VII. — Les actes de condamnation et l'acte de vente serviront de passeport pendant deux ans aux prises achetées par les nationaux de l'une et de l'autre des puissances contractantes.

ART. VIII. — Chacune des parties contractantes fournira aux navires de l'autre les provisions et les moyens de réparation dont ils auront besoin. En cas de réparations, les cargaisons pourront être débarquées et embarquées sans payer de droits.

ART. IX. — Assistance et protection réciproques seront prêtées aux navires sinistrés ainsi qu'à leurs équipages.

ART. X. — Chacune des puissances contractantes s'engage à protéger contre l'ennemi de l'autre les navires de cette dernière qui se trouveraient dans le rayon d'action de ses forts. L'ennemi sera empêché de poursuivre pendant vingt-quatre heures de tels navires, à leur sortie des ports.

ART. XI. — Clause de la nation la plus favorisée pour les relations commerciales.

ART. XII. — Le consul ne sera pas responsable des dettes contractées par ses concitoyens.

ART. XIII. — Les vaisseaux de guerre recevront et rendront un salut de 21 coups de canon.

ART. XIV. — Aucun conflit ne pourra naître de contestation d'ordre religieux.

ART. XV. — Les contestations entre les puissances contractantes seront réglées pacifiquement, et il y aura, pour cela, un délai d'un an. En cas de guerre, le consul et ses concitoyens quitteront la contrée sans être molestés.

ART. XVI. — Les prisonniers de guerre seront échangés et ne seront pas mis en esclavage.

ART. XVII. — Les prises faites sur les Etats-Unis par n'importe quelle nation ne pourront pas être vendues dans la Régence ; mais les Américains pourront, sans frais, y vendre les leurs.

ART. XVIII. — Les procès seront réglés par les consuls.

ART. XIX. — Lorsque l'un des nationaux d'une des puissances contractantes blessera ou tuera l'un des nationaux de l'autre, l'affaire sera jugée suivant la loi de celles des deux où elle aura lieu. Le consul ne sera pas rendu responsable de la fuite du criminel.

ART. XX. — Le consul sera chargé de la gestion des biens laissés par un Américain mort intestat dans la Régence.

N.B. Le texte de l'article secret, modifiant l'article III a été donné au cours de l'ouvrage.

—

Le texte complet des traités de paix se trouve dans le *Recueil des Traités de paix*, de Martens.

Bibliographie

1° Ouvrages d'histoire générale

J. R. IRELAND, *The Republic*, Chicago, 1886-1888, (II, *Life of John Adams* ; III, *Life of Jefferson* ; IV, *Life of Madison*).

J. SHOULER, *History of the United States of America*, Washington, 1889-1899.

J. B. MAC-MASTER, *A history of the people of the United States, from the Revolution to the civil war*, New-York, 1884-1893.

H. ADAMS, *History of the United States of America* (Administration of Jefferson).

R. HILDRETT, *History of the United States*, Second serie, Harper, New York, 1874-1878.

2° Documents officiels. Correspondance et histoire diplomatique

State Papers and Public Documents of the United States, from the accession of George Washington to the Presidency, 3^e édition, T. B. Wait, Boston, 1819.

The Revolutionary diplomatic correspondence of the United States of America, edited under direction of Congress, by Francis Wharton, Washington, 1889.

Treaties and conventions concluded between the United States of America and other powers, since July 1776, Washington 1871 ; vol. suppl. : *Notes upon the Treaties of the United States with other powers, with references*, Washington, 1873.

American State Papers, class. I, Foreign relations, Washington, 1832.

Secret Journals of Congress, Boston, 1820, Annals of Congress.

EUG. SCHUYLER, *American Diplomacy*, Londres, 1886, and New York, 1901.

JOHN BASSETT MOORE, *American Diplomacy*.

LYMAN, *History of the Diplomacy of the United States of America*, Boston, 1828.

EUG. PLANTET, *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour de France*, Paris, Alcan, 1900.

EUG. PLANTET, *Correspondance des Deys d'Alger avec la Cour de France*, Paris, Alcan, 1889.

3° Ouvrages biographiques

J. BARNES, *Bainbridge*, ed. by Appleton, 1897.

C. T. BRADY, *Decatur*, (Beacon biog.), 1900.

M. E. SEAWELL, *Twelve naval Captains*, ed. by Scribner, 1897.

American biography (*Sparks Jared*), 12 vol. (II. William Eaton), ed. by Harpes, 1902.

A. C. BUELL, *Paul Jones*, New York, 1905.

P. LEICESTER FORD, *Writings of Thomas Jefferson*, New York, 1892.

JEFFERSON, *Autobiography*.

JOHN QUINCY ADAMS, *Mémoires*.

A. S. MACKENSIE, *Life of Decatur*, Boston, 1846.

4° Opérations navales et ouvrages divers

W. ALLEN GARDNER, *Our Navy and the Barbary corsairs*, Boston and New York, 1904.

EMMONS, *The Navy of the United States (Statistical history of the Navy)*, Washington, 1853.

THOMAS CLARK, *Naval history of the United States*, New York, 1814.

J. FENIMORE COOPER, *Histoire de la marine des Etats-Unis*, traduite par Paul Jessé, Paris, 1845-1846.

STANLEY LANE-POOLE, *The Barbary Corsairs*, New York, 1902.

ALFRED NETTEMENT, *Histoire de la conquête d'Alger*, Paris, 1856.

W. SHALER, *Aperçu historique, statistique et topographique sur l'Etat d'Alger*, traduction rédigée au Dépôt général de la guerre, Paris, 1830.

Nota. Nous n'avons cité ici que les ouvrages que l'on peut se procurer facilement ou que l'on peut consulter dans les bibliothèques publiques, particulièrement à la Bibliothèque Nationale à Paris, où ils figurent presque tous.

Table des matières

<i>Présentation</i>	7
<i>Préface</i>	17
CHAPITRE PREMIER: Origines de la question.	19
CHAPITRE II: Premières négociations.	27
CHAPITRE III: Conclusions de la paix avec le Maroc.	
Tentatives de rachat des captifs américains à Alger.	39
CHAPITRE IV: Nouvelles décisions du Congrès.	
Un précurseur : Paul Jones.	49
CHAPITRE V: Conclusion de la paix avec Alger.	63
CHAPITRE VI: Conclusion de la paix avec Tunis et Tripoli.	77
CHAPITRE VII: Organisation de la marine des Etats-Unis.	
Voyage de la frégate «Georges Washington» à Constantinople.	89
CHAPITRE VIII: Premières négociations avec Tripoli.	103
CHAPITRE IX: Opérations du commodore Morris devant Tripoli.	117
CHAPITRE X: L'escadre du commodore Preble.	
La perte et la destruction de la frégate «Philadelphia».	129
CHAPITRE XI: Opérations de Preble contre Tripoli.	145
CHAPITRE XII: Dernières opérations de Preble contre Tripoli.	
L'escadre du commodore Barron.	157
CHAPITRE XIII: L'expédition de Derne. Ses préliminaires.	169
CHAPITRE XIV: L'expédition de Derne.	183
CHAPITRE XV: La paix avec Tripoli.	199
CHAPITRE XVI: Croisière de Decatur.	215
CHAPITRE XVII: Dernière période.	227
Annexe: Traités de paix.	243
Bibliographie.	251

collection
Bibliothèque d'Histoire du Maghreb

DÉJÀ PARUS DANS LA MÊME COLLECTION

JOSEPH NIL ROBIN
La Grande Kabylie sous le régime turc
présentation d'Alain Mahé

JOSEPH NIL ROBIN
Notes historiques sur la Grande Kabylie de 1830 à 1838
présentation d'Alain Mahé

DIÉGO DE HAËDO
Topographie et Histoire générale d'Alger
présentation de Jocelyne Dakhliia

DIÉGO DE HAËDO
Histoire des Rois d'Alger
présentation de Jocelyne Dakhliia

PAUL RUFF
*La domination espagnole à Oran
sous le gouvernement du comte d'Alcaudete (1534-1558)*
présentation de Chantal de La Véronne

LUIS JOSEPH DE SOTOMAYOR Y VALENZUELA
Brève relation de l'expulsion des Juifs d'Oran en 1669
traduction et présentation de Jean-Frédéric Schaub

NICOLE S. SERFATY
Les courtisans juifs des sultans marocains, XIII^e-XVIII^e s. Hommes politiques et hauts dignitaires
préface de Haïm Zafrani

CLEMENS LAMPING
Souvenirs d'Algérie [1840-1842]
Erinnerungen aus Algerien
traduction et présentation d'Allain Carré

JEAN DE LA FAYE, DENIS MACKAR, AUGUSTIN D'ARCISAS, HENRY LE ROY
*Relation en forme de journal de voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes de Maroc et
d'Alger pendant les années 1723, 1724 et 1725*
présentation d'Ahmed Farouk

WILLIAM SHALER
Esquisse de l'Etat d'Alger
présentation de Claude Bontems

ALAIN MAHÉ
Histoire de la Grande Kabylie, XIX^e-XX^e siècles
Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises

ANNE-CHARLES FROMENT DE CHAMPLAGARDE
Histoire abrégée de Tripoly de Barbarie, 1794
texte présenté et annoté par Alain Blondy